

Digitales Brandenburg

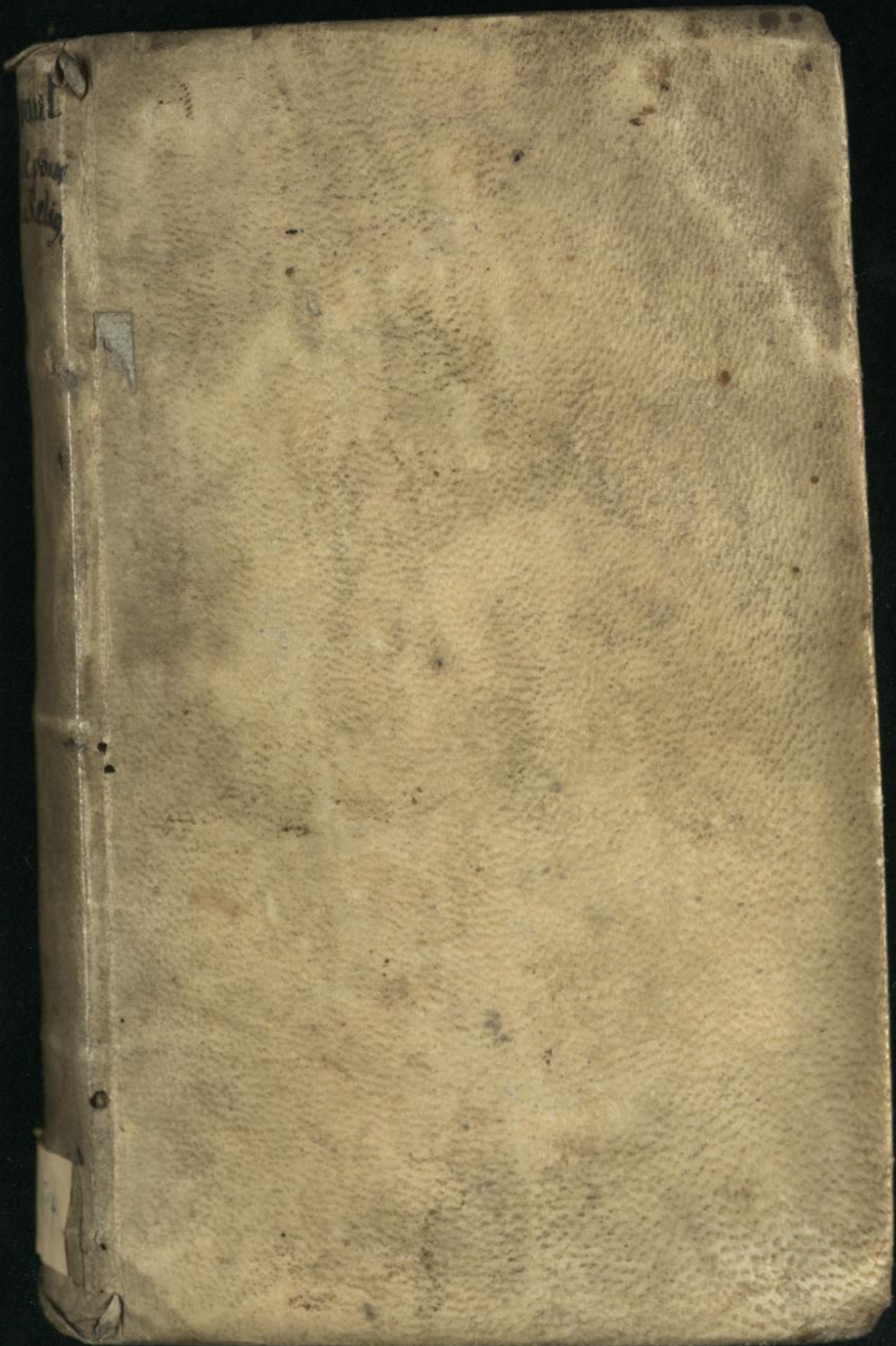
hosted by **Universitätsbibliothek Potsdam**

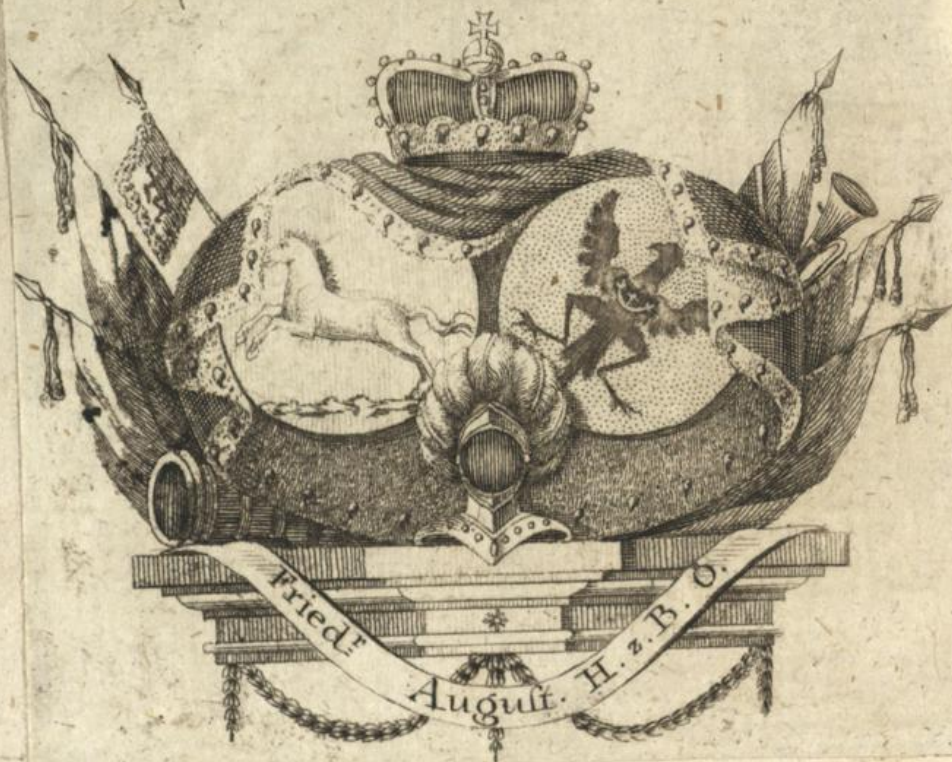
**Apologie Povr Cevx De La Religion. Svr Les Sviets
D'Auersion que plusieurs pensent auoir contre leurs
personnes & leur creance**

Amyraut, Mayse

Saumur, 1647

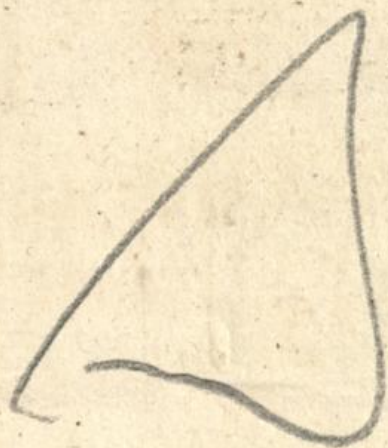
urn:nbn:de:kobv:517-vlib-5565



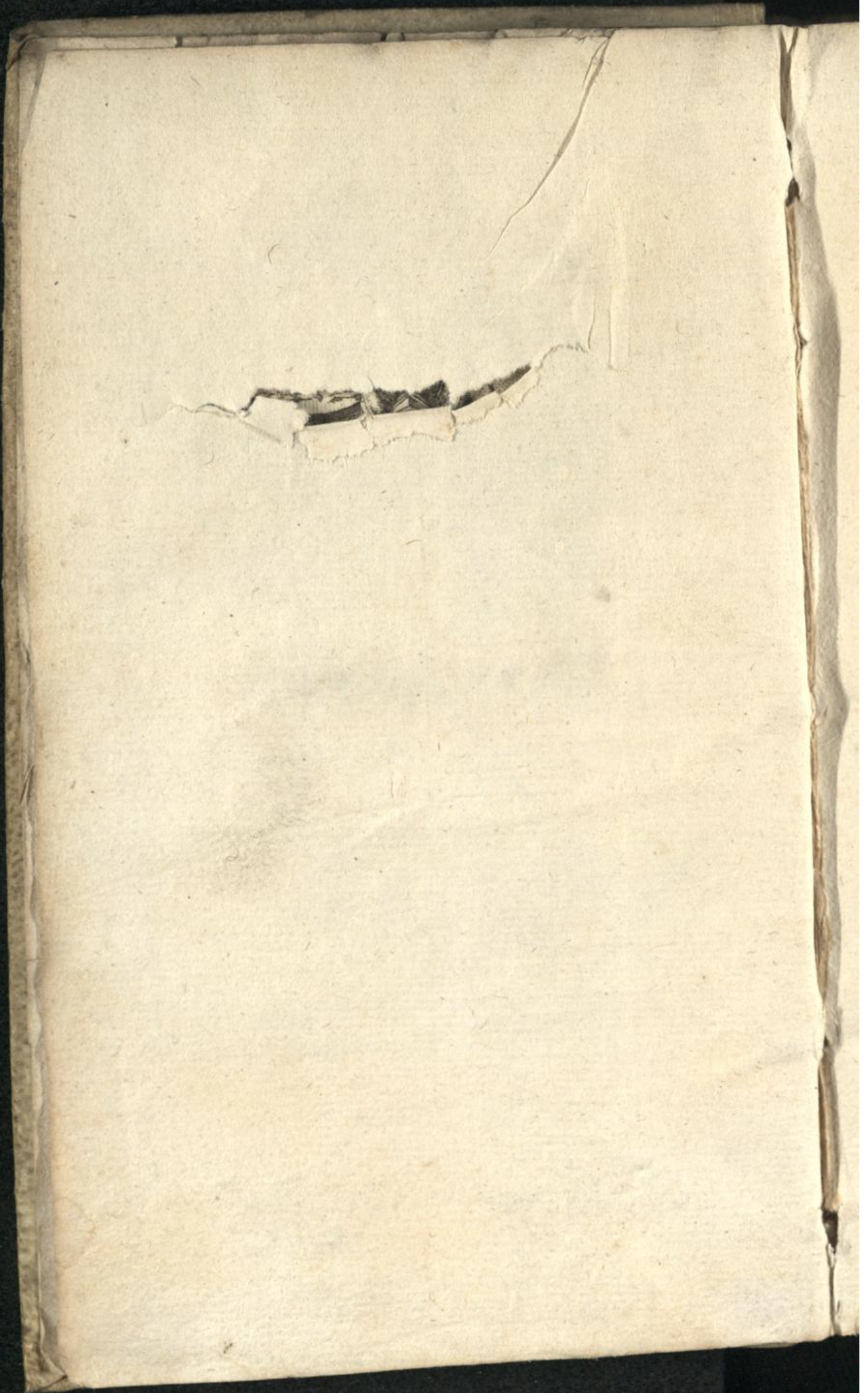


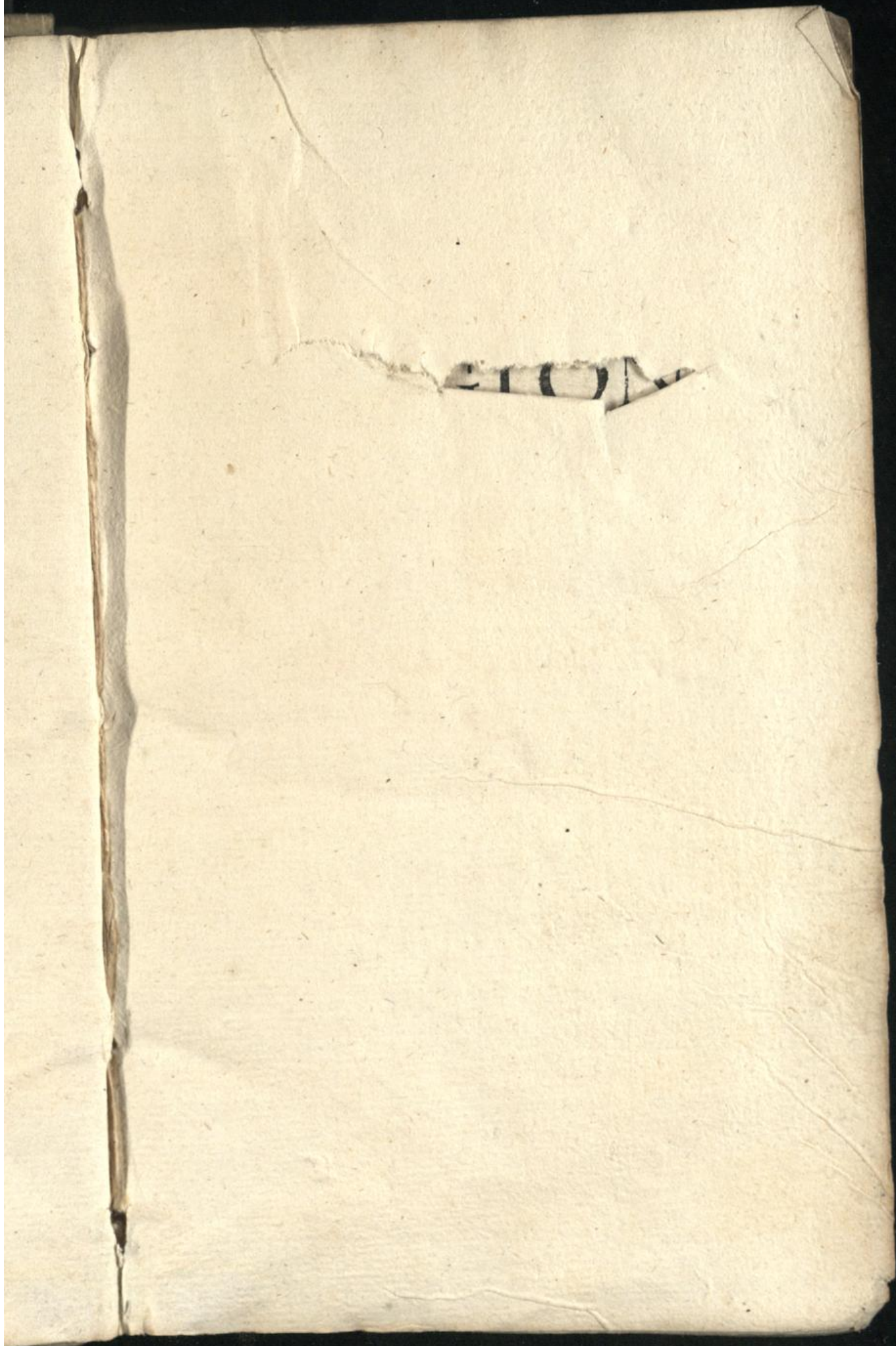
R XV S. no. 118.

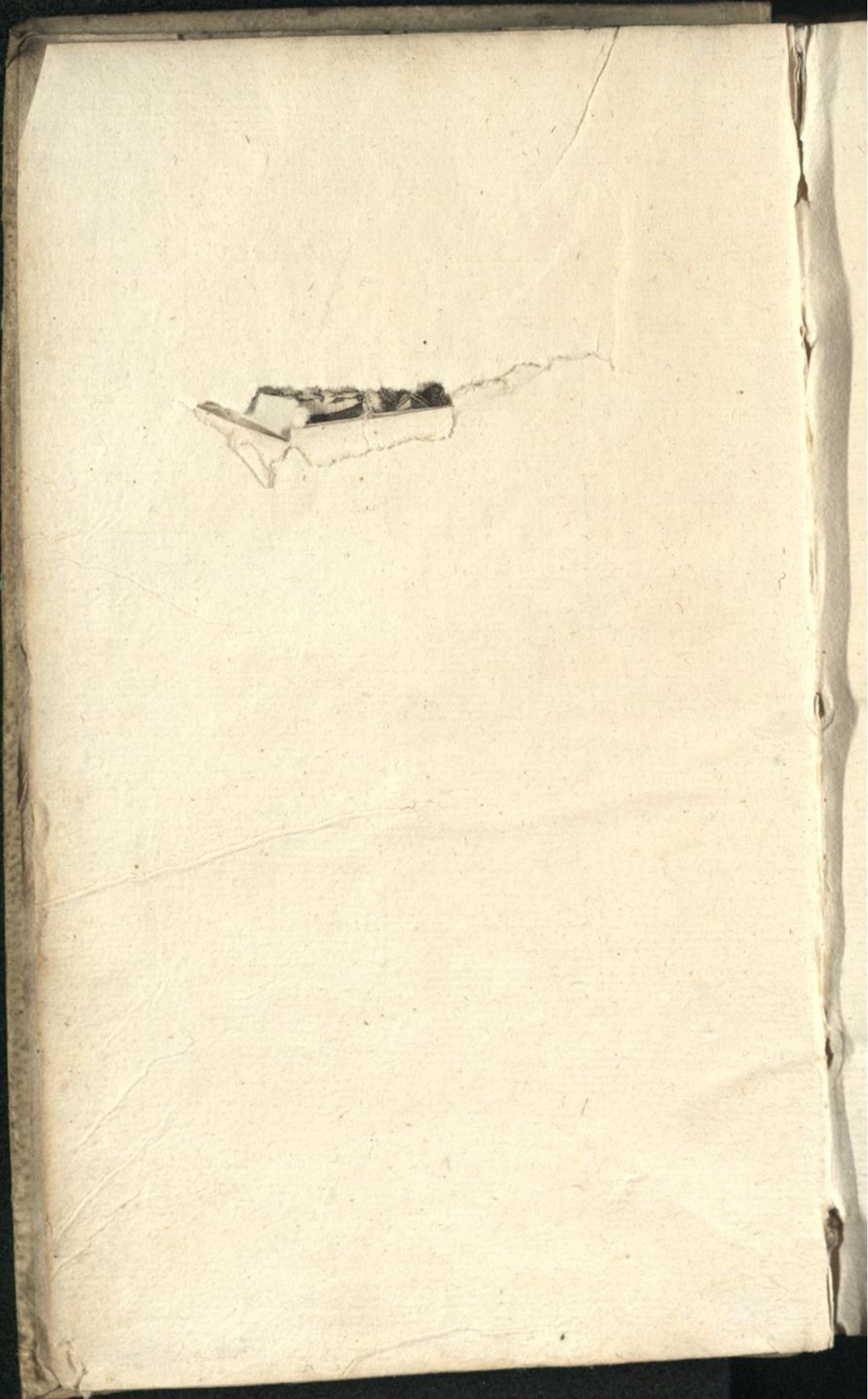
~~3807~~

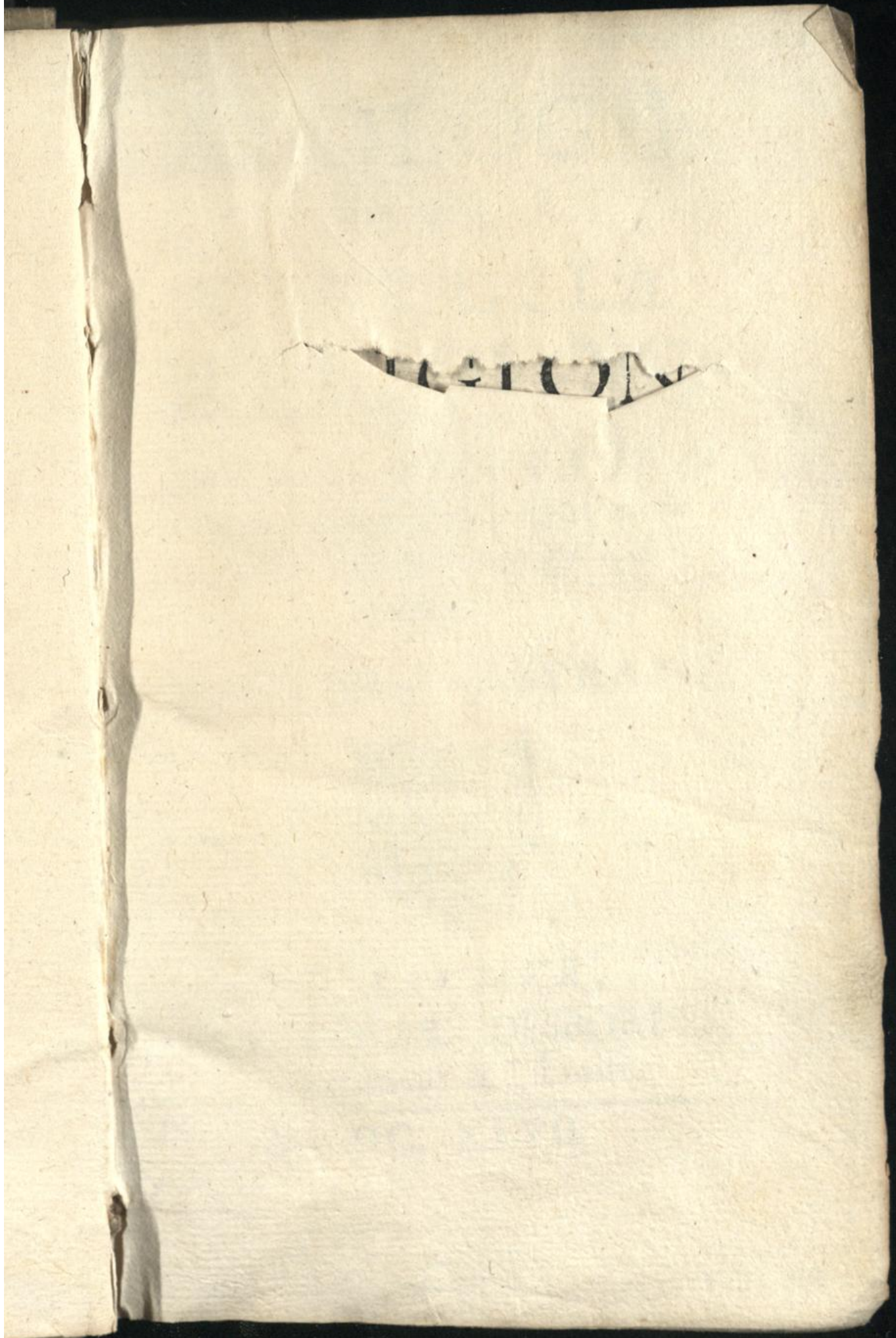


Theol. gen. 55

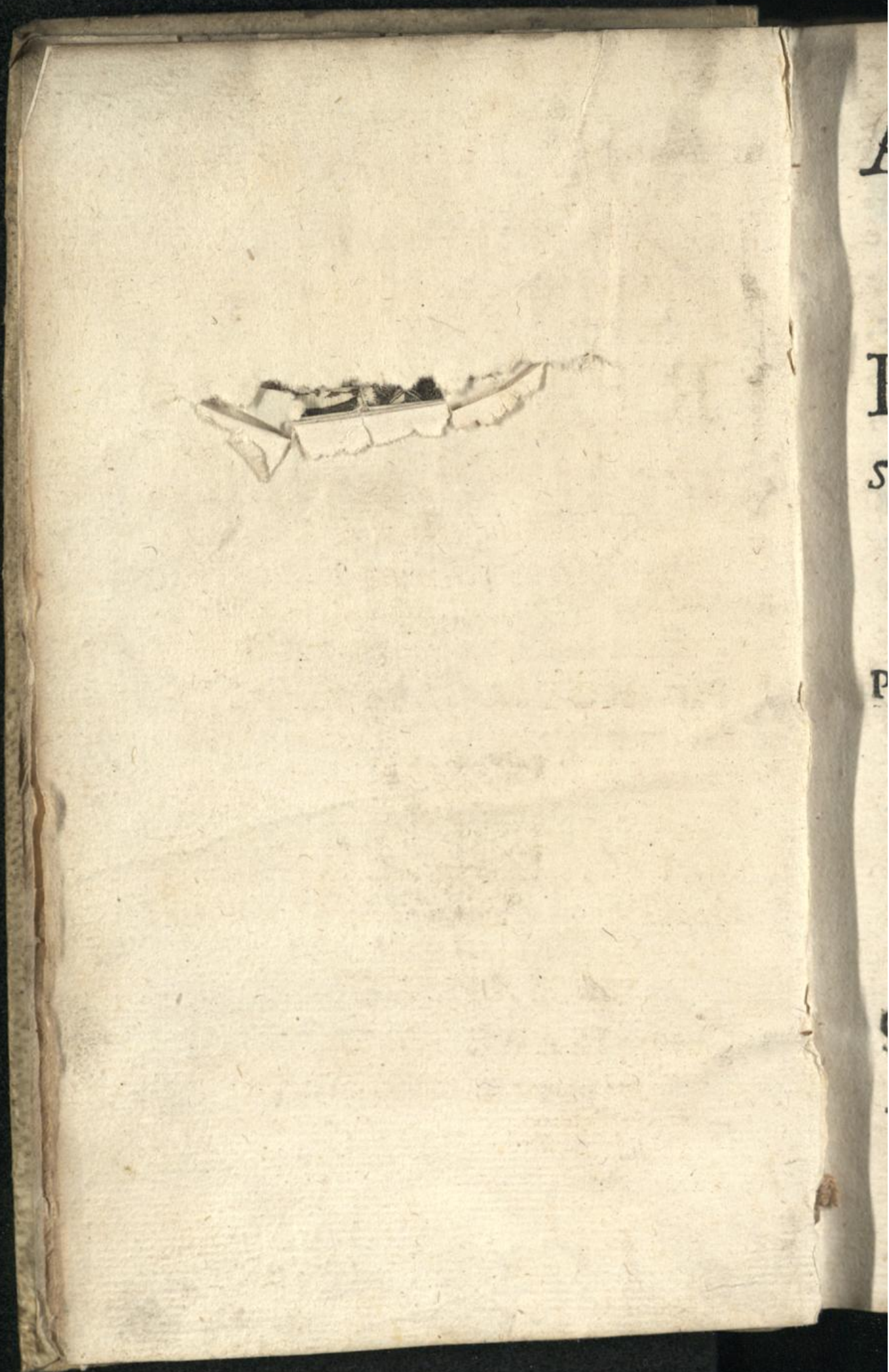








1810



APOLOGIE

POUR

CEUX DE LA RELIGION.

*SVR LES SVIETS D' A-
uersion que plusieurs pensent auoir
contre leurs personnes & leur
creance,*

Par MOYSE AMYRAVT,



A SAVMVR,
Chez ISAAC DESBORDES,
Imprimeur & Libraire.

M. DC. XLVII.

APOLOGIE

POVR

CEVX DELA

RELIGION

2VR LES SNETS DA

nostre que plustors per son

contre leur performe de la

crance

PAR MOYSE AMYRANT



AdW

Zentralinstitut f. Literaturgeschichte

INSTITUTSBIBLIOTHEK

AF 694
IV
Z 86:1083

~~806/66~~

~~Institut für
romanische
Sprachen und Kultur~~

AF 694



A

MONSIEVR

MONSIEVR

SARRAV,

CONSEILLER

DV ROY EN SON

PARLEMENT.



MONSIEVR,

*Je crains aucunement
que ceux entre les mains de qui cette
Apologie tombera, n'y trouuent d'a-*

á ij

EPISTRE.

bord deux choses un peu estranges.
 L'une, qu'estant expressément dressée
 pour diminuer l'auersion que tant de
 gens ont contre nous, elle sort d'un
 lieu ou nous en experimentons beaucoup
 moins que plusieurs de nos freres ne
 font ailleurs, & ou nous iouysson d'une
 grande paix, par la prudence & par la
 generosité de ceux qui nous gouvernent.
 L'autre, qu'estant particulierement de-
 destinée à nous rendre les Magistrats equi-
 tables dans les Prouinces, ie la vous de-
 die, MONSIEVR, qui faites partie de cét
 auguste Parlement, dans l'equité du-
 quel nous auons accoustumé de trouuer
 du support, lors qu'on nous fait deça de-
 là quelques traitemens peu fauorables.
 Car il semble que cette sorte d'Ecrits
 contienne quelque tacite plainte de ce
 qu'on a besoin de les publier. Or les
 plaintes ne sont pas seantes en la bou-
 che de ceux qui en ont peu de sujet;

EPISTRE.

Et si quelque raison nous induit à nous
 interesser en ce qui touche nos freres, on
 peut dire que nous deurions plûtost nous
 adresser aux auteurs de leurs méconten-
 temens, pour leur oster les mauuaises
 impressions qu'ils ont contre nous, &
 leur en donner de meilleures. Mais
 j'espere pourtant, MONSIEUR, que
 quiconque prendra la pêne de lire ce
 petit ouurage, se deliurera aisément de
 cét estonnement par ces considerations.
 Tous ceux de la Religion qui sont en
 ce Royaume ne constituent qu'un mesme
 corps, en qui le déplaisir de chacun
 de ses membres est sensible à tous les
 autres. Comme donc il arriue au corps
 humain, que quelques - fois la partie
 où est le siege de la douleur, est fort éloi-
 gnée de celle d'où sortent les gemisse-
 mens & les soupirs, & neantmoins
 tant s'en faut qu'on blasme en cela
 l'institution de la Nature, qu'on

EPISTRE.

admire la sagesse de son auteur, qui luy a donné ces sentimens: si quelques uns de nos freres ont occasion de se plaindre en des lieux separés de nous, on ne doit nullement trouver mauvais que la communion d'une mesme foy nous en inspire la sympathie. Quant à nous, bien que par la grace de Dieu nous ayons tout sujet de nous louer de l'equité du gouvernement sous lequel nous vivons, nous sçavons pourtant quelle est quasi par tout l'inclination des peuples, & que si l'autorité superieure ne la retenoit, icy comme ailleurs nous éprouverions le desavantage qu'il y a d'habiter parmy des gens mal affectonnés, quand la balance n'est pas égale. C'est pourquoy si outre la conduite de nostre vie, dont ceux avec qui nous conuersons ont leurs yeux mesmes pour témoins, nous tâchons de les informer de la pureté de nostre creance &

EPISTRE.

de l'innocence de nos sentimens, nous
 le faisons & par deuoir & par inte-
 rest. Car nous sommes obligés de leur
 donner, s'il est possible, quelque tein-
 ture de la verité, & nous affermirons
 par ce moyen dauantage nostre repos,
 quand ils n'auront plus cette mauuaise
 opinion de nostre Religion, qui leur
 donne quelque haine couuerte contre
 nos personnes. Pour ce qui est de vous,
MONSIEUR, soit que l'on vous con-
 sidere en la dignité que vous possedés,
 où bien en la profession de Religion que
 vous faites, cét Ecrit ne pouuoit estre
 mieux adressé qu'à vous. En ce premier
 égard c'est non tant vne plainte des
 deportemens d'autruy, ni vne iustifica-
 tion des nostres & de la Foy que nous
 suiuous, qu'une action de graces que
 nous rendons en vostre personne à cette
 illustre Cour dont vous estes membre,
 de ce que par l'autorité de ses Arrests,

EPISTRE.

elle a diuerses fois corrigé ce qu'il y
 peut auoir eu d'excessif dans le zele
 des autres iuges. En ce second, s'il y a
 quelqu'un des Senateurs qui la compo-
 sent, qui desire d'estre éclairci de la sin-
 cerité de nos pensées, pour en estre d'au-
 tant plus enclin à nous rendre iustice
 aux occasions, le credit que vostre rare
 vertu vous donne entre eux, adjou-
 tera beaucoup d'efficace aux choses que
 ie represente. A la verité vostre singu-
 liere suffisance, & la parfaite connois-
 sance que vous aués de ce qui est de
 nostre profession, n'auoient point be-
 soin d'estre aidées de ma meditation,
 pour donner de bonnes opinions de nous
 dans les occurrences. Aussi ne me suis-je
 nullement proposé de vous instruire en
 rien de ce qui peut y contribuer; pour
 ce que vos connoissances passent bien
 loin au delà de ces reflexions toutes
 simples & populaires. Je veux dire

EPISTRE.

seulement que vostre nom peut donner beaucoup d'accés à cét ouvrage, vers ceux qu'il est expedient que nous informions plus exactement de nos creances & de nos inclinations, & que la reputation de vostre rare probité est capable de nous mettre bien en l'esprit de ceux qui pourroient auoir esté preuenus de quelques mauuais preiugés par nos aduersaires. Quoy qu'il en soit, il importe que l'on sçache, que comme vous estes absolument de mesme creance avec les Ministres de la Religion que vous professés, dans la doctrine de la Foy, les Ministres sont entierement de mesme opinion avec vous en ce qui est du Politic, & de l'obeyssance que les sujets doiuent à leurs Princes. En l'un il est manifeste que ce n'est pas tant le serment & l'obligation de vos charges, qui vous attachent, vous & ces autres Messieurs qui sont de nostre religion

EPISTRE.

dans les Parlemens, au service de sa
 Majesté, que le lien de la conscience &
 le genie de la Foy que nous vous pres-
 chons, puis que vos sentimens & les
 nostres y sont conformes. En l'autre il
 paroist que c'est la connoissance de la
 verité, & non aucun interest de no-
 stre condition, comme quelques uns se
 l'imaginent, qui nous affectionne aux
 dogmes que nous vous annonçons dans
 la matiere du salut, puis que vous en
 estes persuadés comme nous, & que vous
 y perseuerés si constamment, quoy qu'au-
 cune des raisons du monde ne vous y
 arreste. Mais quand ie mettray tou-
 tes ces considerations à part, il me
 semble que i'ay grande occasion d'ail-
 leurs de concevoir une confiance bien
 certaine, que vous prendrés en bonne
 part ce mien dessein de mettre vostre
 nom sur le front de ce petit labeur, &
 que tout le monde l'approuuera, bien

EPISTRE.

que les autres causes que i'en ay luy
fussent entierement inconnuës. C'est
que n'eusse-je point tant de témoignages
de l'honneur de vostre bonne volonté,
vostre exemplaire pieté, vostre sçavoir
éminent, connu dedans & dehors le
Royaume, & le reste de vos excellen-
tes vertus, me conuieroyent à donner
quelque témoignage au public que i'en
fais une estime tout à fait extraordi-
naire. Et quand les belles & grandes
qualités que Dieu a mises en vous,
n'attireroient point si puissamment
mes respects, cette tendresse d'affec-
tion dont il vous plaist me favoriser,
m'oblige, si ie ne veux estre ingrat, à
vous en faire une solennelle recon-
noissance. Recevés la donc s'il vous
plaist, MONSIEUR, du mesme œil
duquel vous aués accoustumé de voir
son auteur, & continués de croire,
comme vous aués fait depuis que i'ay

EPISTRE.

le bien d'estre connu de vous, qu'il n'y
a personne qui fasse des vœux plus
ardens que ien fais à Dieu pour vo-
stre entiere prosperité, ni qui soit plus
inviolablement.

MONSIEVR,

De Saumur ce
iour de Pasques
1647.

Vostre tres-humble
& tres - obeissant
Seruiteur.

AMYRAVT.



ADVERTISSEMENT.

Comme i'appelle ordinairement en cette Apologie ceux de nostre communion, les Reformés, aussi i'employe souuent ces mots de Catholiques Romains, & quelquesfois celuy de Catholiques tout seul, pour signifier ces Messieurs de la communion de Rome. Si l'on prenoit ces termes autrement que comme des noms, par lesquels on designe ces deux communions differentes, & si l'on y auoit égard à la qualité pour laquelle ils ont esté premierement attribués chacun à son sujet, il y auroit de la contradiction en l'usage de ces deux appellations. Car celle de Reformés signi-

Aduertissement.

fic la profession de ceux qui ont repurgé la Religion de ce dont la corruption du temps l'auoit alterée. Et quant à celle de Catholique, elle fut premierement appliquée à l'Eglise Chrestienne, pour la distinguer d'avec la Iudaïque, pour ce que le Christianisme n'est affecté à aucune particuliere nation, & doit courir par tout l'Vniuers. Mais depuis on s'en est serui pour distinguer les Orthodoxes d'avec les sectaires, qui s'estoient separés de la communion de cette Eglise a qui le Symbole auoit, comme il y a apparence, le premier donné de ce nom. Ainsi ce seroit mal à propos que i'appellerois les vns Orthodoxes, & les autres Reformés; pour ce que la Reformation presuppose qu'on a degeneré de l'Orthodoxie, & si elle fust de-

Aduertissement.

meurée en son entier en l'Eglise, il n'eust pas esté nécessaire de la reformer. Mais deormais ce nom de Catholique a passé en vn tout autre vsage, & ne signifie rien autre chose sinon ceux qui font profession du Christianisme, tel qu'il estoit en l'Europe auant la predication de Luther: comme on employe celuy de Protestans & de Reformés, pour denoter ceux qui le professent tel qu'il est en la communion laquelle s'est separée d'auec Rome. Et n'y a rien de si ordinaire que de voir ainsi passer les noms d'une signification à l'autre, ni rien de si indifferent que leur vsage quand vne fois le temps & la coustume en ont autorisé le changement. J'appelle donc Messieurs de l'Eglise Romaine Catholiques, comme plusieurs honnestes gens d'entre eux

Aduertissement.

nous nomment ceux de la Religion; & ne seroit pas raisonnable que ni eux ni moy tirassions auantage de ce respect ou de cette ciuilité, pour le fonds de la Controuerse. Pleust à Dieu que nous ne fussions en dispute que des noms: ceux qui sont de bons sens ont toujourns remarqué qu'ils ne font du tout rien aux choses.





APOLOGIE
POVR CE VX DE
LA RELIGION

*Sur les suiets d'auersion que plusieurs
pensent auoir contre leurs per-
sonnes & leur creance.*

DESSEIN DE L'OVVRAGE

BIEN que par la gra-
ce de Dieu, & par la
bonté de nos Rois,
nostre condition soit
merueilleusement differente de l'e-
star auquel estoient les Chrestiens
autrefois, lors que Iustin Martyr &

A

2. *Apol. pour ceux de la Relig.*

Tertullian écriuient leurs Apologies, si ne laissons nous pas d'estre necessités par l'auerfion que beaucoup de gens ont contre nous, d'entrer en quelque iustification de nos deportemens & de nostre creance. Car il est bien vray que nous viuons en paix sous la protectiõ des Edicts de nostre Souuerain, & que la Reine sa mere, depuis qu'elle a le gouvernement de l'Estat entre les mains, a tousiours de sa grace déclaré qu'elle vouloit qu'ils fussent ponctuellement entretenus. Nosseigneurs de son Conseil secondent ordinairement ses bonnes intentions, & nous aurions tort si nous ne recognoissions qu'en diuers lieux la douceur & l'equité des Gouverneurs, & la iustice des Magistrats nous donnent plus de suiet de nous louer d'eux, que de nous plaindre de la

seuerité de leur conduite. Comme la Noblesse a d'ordinaire les sentimens éleués & genereux, il y en a grand nombre de cette condition qui sans s'arrester à la difference des religions, estiment l'honneur & la vertu partout où elle se rencontre. Et generalement en toutes sortes de professions il se trouue partout d'honnestes gens que non seulement la diuersité de la creance n'empesche pas de viure avec nous ciuilement, mais de la bonne volonté de qui nous pourrions bien nous asseurer dans les occurrences les plus importâtes. Mais neantmoins il ne se peut pas nier qu'il ne se rencontre quantité d'occasions, ou le traitement que nous receuons de la part de quelques vns de ceux à qui l'administration des choses publiques a esté commise,

* *Apol. pour ceux de la Relig.*

porte des marques indubitables de la mauuaise disposition de leurs esprits en nôtre endroit. De sorte que les bonnes volontés de sa Majesté, qui sont comme autant de douces & fauorables influences, qui deuroiét se répandre en toutes les parties du Royaume ou nous en auons besoin, sôt interceptées auant qu'elles viennent iusques à nous, ou au moins tellemēt alterées & debilitées par la mauuaise constitution des esprits par lesquels elles ont à passer, qu'elles ne produisent pas à beaucoup près tous les effets auxquels elles sont destinées. En effet, soit qu'il s'agisse des choses qui nous ont esté ottroyées par les Edicts, nous trouuons assés souvent des difficultés tres-considerables à les obtenir, & mesmes quelquesfois des oppositions & des

embarras qui nous font entiere-
ment infurmontables. Soit qu'il
s'agisse de celles qui peuuent estre
communes à tous les sujets du Roy,
la difference notable qu'on y met
à nostre defauantage entre les Ca-
tholiques Romains & nous en vne
infinité de rencontres, est vne preu-
ue trop autentique de la haine que
nous portent quelques-vns de ces
Messieurs, à qui la puissance fou-
ueraine a remis la dispensation
de quelque partie de son autho-
rité. Quant à ce qui regarde les
peuples en general, comme ils ont
accoustumé d'estre plus extremes
en toutes choses, & de se laisser
emporter à leurs mouuemens avec
moins de circonspection, ils dé-
courent pour la plus part, ou les
occasions s'en presentent, vne si
mauuaise inclination contre nous.

6 *Apol. pour ceux de la Relig.*

que sans la protection de sa Majesté, & l'autorité des Gouverneurs, & la retenuë des Magistrats, nous aurions sans doute beaucoup à souffrir de ce costé là. Or sçauons nous fort bien qu'après la bonne prouidence de Dieu, qui tient les cœurs des Grands & des petits en la main, le plus efficace remede que nous puissions apporter à ce mal, dépend de nostre patience, & de la tranquillité de nos esprits. Neanmoins, n'estant aucunement à presumer qu'en des hommes en qui l'on void d'ailleurs tant de belles propensions à l'équité, il se ren-contrast de si mauuaises dispositions en ce qui nous concerne, s'ils n'étoient imbus de fort sinistres prejugsés contre nos personnes, & contre la Religion que nous professons, il est touûjours iuste

Ma-
urs,
ous
p à
ons
nne
t les
en
ede
à ce
, &
rits.
ent
s en
del-
en-
ofi-
ne,
ni-
on-
ous
iste

& raisonnable, & mêmes aucune-
fois absolument nécessaire que
nous tâchions de les informer au-
trement. Et quoy que depuis vn
peu plus de cent ans qu'il y a qu'on
commence à parler de nous en ce
Royaume, nous ayons essayé de
le faire par vne infinité d'écrits
de différentes façons, si est-ce
que le mal ne se guerissant point
entièrement, & mêmes se renou-
uellant de temps en temps en di-
uers symptômes, i'ay creu qu'il
ne seroit pas inutile que ie con-
tribuaſſe aussi quelque chose de
ma part à le diminuer. Ce n'est
pas que ie doie auoir cette opi-
nion de moy que ie puisse produi-
re quelque chose, ou qui n'ait point
esté dite par ceux qui nous ont de-
uancés, ou qui sortant de ma plu-
me puisse auoir plus d'efficace que

8 *Apol. pour ceux de la Relig.*

la leur ne luy en a peu donner. Il est sorti par le passé tant de beaux traux en lumiere, qui pouuoient seruir à ce dessein, soit qu'on y regarde la profondeur du sçauoir, ou l'excellence de l'éloquence, que ce seroit trop de presumption à moy si ie me proposois seulement de les éгалer. Mais comme c'est vn precepte de Medecine, quand on s'est pris à traiter vn mal, de n'abandonner pas sa methode, encore qu'elle ne produise pas tout l'effet que l'on desire, pourueu qu'elle soit fondée en bonne raison; aussi est-ce vne pratique de la prudence, de ne desister pas d'inculquer les mêmes choses à des esprits preoccupés, encore qu'on n'y reüssisse pas entièrement, pourueu qu'elles soient conformes à la verité, & propres

Il
aux
ient
re-
oir,
que
ion
ule-
me
ne,
vn
me-
lui-
ire,
en
ora-
tefi-
ho-
co-
tie-
ient
pres

à les defabufer de leurs opinions anticipées. Ioignés à cela que les Liures ont leur temps, & que plusieurs qui ont esté bien receus au siecle passé, font en cestuy-cy quasi peris de la connoissance des hommes; soit que le changement qui arriue quasi iournellement au langage, nous dégouste des Ecrits en qui nous voyons trop de marques du stile de nos ayeuls, ou qu'il y ait à cette heure quelque air en la façon non seulement de s'exprimer, mais de concevoir les choses mesmes, qui leur donne plus d'agrément & de lumiere qu'elles n'en auoient auparauant. Pour moy, bien que ie ne sois pas de ceux qui se plaisent extrêmement aux choses nouvelles, & que quand ie ne le dirois pas, i'ay peur que mon elocution ne fasse que trop

10 *Apol. pour ceux de la Relig.*

paroistre que ie ne m'applique pas beaucoup à la lecture des Auteurs qui ont donné à nostre langue la delicateffe & les ornemens dont les esprits polis font maintenant tant de cas, i'espere pourtant dresser cette Apologie de telle sorte, qu'on ne pourra pas dire que ce ne soit qu'une simple repetition de ce que les autres ont déjà mis en auant. Car ce n'est nullement mon intention d'entrer dans l'examen de ces Controuerse de religion qui exercent les Chrestiens depuis vn si long temps, & qui bien souuent ont esté traittées de telle maniere, qu'elles ont fait vn effet tout contraire à celuy que ie me propose icy: pour ce que ie desire reconcilier tant que ie pourray les volontés des hommes à ceux de nostre profession, au lieu que

pas
Au-
an-
iens
ain-
our-
tel-
dire
pe-
dé-
mul-
trer
erse
ne-
, &
tés
fait
que
e ie
ur-
eux
que

le plus ordinairement ces contesta-
tions les irritét. Et puis, c'est vne mer
dont vn dessein de si petite étendue
qu'est le mié, ne scauroit trouuer ni
la riue ni le fonds. La subtilité des
raisonnemens y surpasse bien sou-
uent la portée des esprits du peu-
ple : la multitude des allegations
dont chacun des deux partis a ac-
coûtumé d'appuyer son sentiment,
requiert plus de temps à les exa-
miner que les occupations des Ma-
gistrats ne leur permettent d'y en
donner ; & en fin la passion qui se
melle par tout sous l'apparence du
zele, & le desir de vaincre qui l'em-
porte assés souuent par dessus l'a-
mour de la verité, met en ces dis-
putes tant de tenebres & de con-
fusion, qu'auant que ceux de l'au-
torité de qui nous dependons ayent
peu venir à bout de les demesler, les

ii. *Apol. pour ceux de la Relig.*

fascheuses opinions dōt ils ont l'esprit faisi, produisent vne infinité d'effets à nôtre dōmage. Il y pourroit auoir vn moyen de resoudre ces difficultés, qui requerroit beaucoup moins de temps, & dont le succés seroit incomparablement plus certain & plus fauorable. C'est que les principales & plus fondamentales creances du Christianisme nous estant communes à l'Eglise Romaine & à nous, il ne faudroit que voir dans les choses dont nous disputons, ce qui s'accorde avec ces principes, & ce qui ne s'y accorde pas, comme on fait lors qu'il est question de decider ce qui pourroit estre douteux dedans les autres sciences. Car puis que iamais vne verité ne choque l'autre, au lieu que le mensonge souvent se ruine soy même. & ne

S'aduste iamais avec la verité, ce qui se trouueroit contreuenir aux dix Commandemens de Dieu, à la priere de nôtre Seigneur, & au Symbole de ses Apostres, deuroit estre tenu sans difficulté pour rejettable, puis que nous receuons pour diuines & veritables ces formules de la creance de tous les Chrestiens. Mais on s'est engagé si auant dans cette autre maniere de disputer par autorités & par témoignages tant des anciens que des modernes, qu'il n'est pas aisé de s'en retirer. I'ay donc intention de monstrier par vne voye beaucoup plus courte, que soit qu'on nous regarde comme des hommes, & dans les devoirs ausquels nous sommes obligés les vns enuers les autres entant que tels; car c'est la premiere chose qui doit venir en

consideration ; nous ne meritons nullement l'auerfion que tant de gens ont contre nous. Soit qu'on nous considere comme François, & fujets d'un mefme Prince avec tous les autres habitans de cét Empire, il y a quantité de raisons pourquoy nos plus grands ennemis deuroient vfer de toute sorte d'équité & de iustice en nostre endroit. Soit enfin qu'on ait égard à la qualité de Chrestiens que nous portons, on ne nous scauroit haïr pour le Christianisme tel que nous le croyons, fans pecher contre la loy de Christ, & la charité de son Euan-gile. Or comme mon dessein, & mon deuoir, & mon inclination encor me portent à deduire tout cela fans aucune passion, i'espere que ceux entre les mains de qui cette Apologie tombera, n'en ap-

porteront point non plus que moy
à lire ce que i'écriray pour la iu-
stification de nos Eglises.



SECTION. I.

*Que si on considere ceux de la Religion
dans les devoirs auxquels ils sont
obligés enuers les autres. entant
qu'hommes, ils ne sont dignes de
l'auersion de qui que ce soit.*

POVR commencer par
la premiere de ces choses,
l'homme à ces deux qua-
lités qui le distinguent d'avec tous
les animaux, qu'il est premierement
raisonnable, & puis apres politi-
que, ce qui vient en consequence
de la raison: c'est à dire, qu'il vse

d'intelligence en ce qu'il entreprend de faire, & s'y porte par la connoissance qu'il a de la nature deses objets; & qu'il est propre à la société, & destiné par la nature à viure en la compagnie des autres hommes comme luy. On ne scauroit donc raisonnablement rien desirer de nous en cét égard, pour nous rendre dignes de l'humanité & de la bonne volonté de tout le monde, sinon qu'en ce qui regarde les sentimens & la creance, nous ne tenions & n'enseignions rié qui destruisse les loix de la vertu morale, de laquelle tous les hommes sont capables par l'usage de la raison, ni qui corrompe cette inclination que nous devons tous auoir à entretenir vne juste société avec ceux avec qui nous auons à viure. Et pour ce qui cōcerne la pratique
de

de ces loix de la vertu, & notamment l'exercice de l'equité & de la iustice, qui est la base & le lien de cette société, on ne doit non plus requerir de nous, pour estre dignes de l'amitié des autres hommes, sinon que nous conduisions nostre conuersation de sorte, qu'on ne puisse nous accuser de faire le contraire de ce que nous enseignons. Or pour ce qui est de nostre creance, quel que soit le reste de la doctrine que nous embrassons en matiere de Religion, tant y a que les enseignemens moraux que nous donnons à ceux de nostre profession pour modele de leur vie, n'ont iamais esté blasmes par nos plus grands & plus enuenimés aduersaires, de heurter le moins du monde contre les principes de la vertu. Nos gens ont fait des recueils

des opinions des Casuistes, ou ils ont ramassé quantité de choses qui semblent contrarier aux sentimens d'une bonne conscience, & corrompre les semences de l'honnesteté, & de la pudeur, & des autres bonnes qualités que la nature met en nous. Ces Messieurs de la communion de Rome qui tiennent le parti de l'Vniuersité de Paris contre les Iesuites, ont publié leur Theologie morale, & diuers autres lieux communs de leurs opinions, où ils les flestrisēt du blâme d'enseigner vne infinité de choses contre les loix diuines & humaines, & qui ouurent la porte toute large à la fraude, à la perfidie, à la vengeance, à l'auarice, & à la dissolution. Mais quant à nous, quoy que nous ne manquons pas de mauvais amis, qui ne nous épargne-

ils
oses
nti-
&
on-
au-
ure
e la
en-
Pa-
lié
ers
pi-
me
to-
ai-
ite
la
o-
oy
u-
c-

roient pas s'ils trouuoient quelque chose à reprendre en nous en cette matiere, si est-ce que iusques à cette heure il ne s'en est trouué aucun qui ait eu assés de hardiesse pour nous imputer rien de tel. Et véritablement on ne le sçauroit faire sans vne extreme impudence, & contre toute apparence de raison. La Parole de Dieu estant de tous les liures du monde celuy qui sans comparaison est le plus propre à former les hommes à toutes choses dignes de loüange, nous l'auons expressément tournée en langue vulgaire, & la mettons entre les mains mêmes des petits enfans, afin que toutes sortes de personnes y apprennent de bonne heure en quoy la vraye vertu consiste, & quels sont les vrais motifs qui nous y doiuent porter. Les Predicateurs

20 *Apol. pour ceux de la Relig.*

d'entre nous sèment tous leurs propos particuliers, & toutes leurs actions publiques d'enseignemens de mesme nature, & bonne partie des leçons qu'ils font dans les Academies ont cette matiere pour sujet. Sur tout ils ne concluent jamais leurs predications que par des exhortations à mener vne vie ou toutes bonnes qualités reluisent, & ne traittent aucune doctrine, pour sublime qu'elle puisse estre, ou pour debattuë qu'elle soit entre les Catholiques & les Reformés, qu'ils ne ramènent aux instructions qui seruent à mener vne vie honneste, & d'où ils ne tirent quelques aiguillons capables d'y exciter les affections de leurs auditeurs. Outre la lecture de la parole de Dieu, & l'usage de la Predication, le monde, par maniere de dire, est rempli

de liures que nous auons faits pour
expliquer en quoy la vraye vertu
est recommandable, quels sont
les commandemens que Dieu nous
en a donnés, quelles les esperances
qu'il propose à ceux qui s'y adon-
nent, quelles les menaces qu'il fait
à ceux qui la méprisent, & com-
bien la doctrine de l'Euangile a ad-
jousté de poids à ce que la Loy nous
en enseignoit auparauant. Et ce
que i'ay dit de la vertu morale en
general, se peut dire en particulier
de l'exercice de la iustice, de laquel-
le dépend la conseruation de la so-
cieté. Car il n'y a deuoirs de maris
enuers leurs femmes, ni de fem-
mes enuers leurs maris, ni de pe-
res enuers leurs enfans, ni de bons
enfans enuers leurs peres, que nous
ne proposons, & que nous ne re-
presentions sans cesse à tous ceux

22 *Apol. pour ceux de la Relig.*
qui les doiuent pratiquer. Il n'y a
ni humanité & equité des maistres
enuers leurs seruiteurs, ni respect
& obeïffance des seruiteurs alen-
droit des maistres, à quoy on n'in-
duise perpetuellement parmi nous
ceux en qui il se rencontre de telles
relations. Il n'y a aucun entre nous,
de quelque condition que ce puisse
estre, qui soit sujet aux Magistrats,
aux Gouverneurs, & generalement
à tous ceux en qui il y a quelque
degré de superiorité, à qui on n'en-
joigne & tres-expressément & con-
tinuellement de ne rien oublier de
la reuerence & de l'honneur qu'on
doit à ceux qui sont en ces char-
ges, & à qui on ne donne à en-
tendre qu'elles sont de l'institution
de Dieu. Il n'y a qui que ce soit à
qui on ne fasse connoistre qu'à cau-
se de cette institution, ce ne doit

pas seulement estre la crainte de la vengeance, qu'ils ont toute prestee en la main contre ceux qui méprisent leur autorité, mais principalement le mouuement de la conscience, pource que Dieu le veut ainsi, qui nous porte à obeïr à leurs ordonnances, quand l'honneur de Dieu & le salut eternal de l'homme n'y est point interessé. Il n'y a personne entre nous qui porte la qualité de Magistrat, ou en qui la Puissance souueraine ait imprimé quelque caractere de sa grandeur, à qui on ne represente par la parole de Dieu, quelle est la façon dont les Superieurs se doiuent comporter enuers leurs inferieurs, & particulièrement comment ils doiuent rendre la iustice vniuersellement à tous, sans acception de personnes, & sans autre consideration que cel-

le de la verité, de l'equité, & du droit. Enfin il n'y a ni petit ni grand dans nostre profession, qui ait ou commerce ou liaison avec vn autre, ou parenté, ou alliance, ou voisinage, ou communication, qui ne soit iournellement incité à rendre à chacun ce qui luy appartient, & à mettre en vſage en toutes choses cette regle de charité, de ne point faire à autrui finon ce qu'il voudroit qu'on fist à luy meſme. Et pource que c'est par l'vnion & par la bonne intelligence que les ſocietés ſe maintiennent, & qu'au contraire c'est la diſcorde & la diuiſion qui les perd, il n'y a aduertissement qui reſonne ſi ſouuent en nostre bouche, ni qui rempliſſe ſi vniuerſellement toutes les actions publiques & les entretiens particuliers de ceux qui ont la charge de

nous enseigner, que celuy de con-
seruer inuiolablement la paix avec
ses prochains, & de relâcher &
beaucoup de ses passions, & beau-
coup de ses interests, afin de l'en-
tretienir avec tout le monde. Je di-
ray encor quelque chose dauan-
tage. Tant s'en faut qu'on ait au-
cune occasion de haine à l'encon-
tre de nous, comme si nostre crean-
ce estoit pour renuerser ou la iusti-
ce, qui soustient la societé, ou les
autres vertus morales, qui con-
uiennent à l'homme entant qu'il
est doüé de raison, que nos Egli-
ses ont fait certains reglemens, &
establi certaines fortes de censures,
qui nous obligent à vne plus gran-
de integrité de vie, que les autres
n'y sont obligés par les loix com-
munes sous lesquelles nous viuons.
Car les loix publiques n'ont autre

26 *Apol. pour ceux de la Relig.*
égard sinon à ce que la société ne
soit point manifestement violée, ni
par l'adultere, ni par le meurtre, ni
par le larcin, ni par les autres cri-
mes éclatans, dont on a toujours
creu que l'impunité tire necessaire-
ment apres soi la ruine de la Repu-
blique. Quant aux autres choses ou
ni le particulier ni le public ne sem-
ble pas estre si notoirement en-
dommagé, les Magistrats n'ont
point accoustumé d'en prendre
connoissance, & quelques vns mé-
mes d'entreux ne font point de
difficulté de s'y laisser quelquefois
aller. Au lieu que nous auons par-
mi nous vne Discipline qui defend
les ieux qui sont purement de ha-
sard, comme dérogeans au respect
qu'on doit à la diuine Prouidence,
& à l'excellence de l'homme, à qui
la prudence & l'industrie a esté

donnée pour conduite & pour
moderatrice de toutes ses actions.
Elle ne souffre ni les comedies, ni
les mommeries, ni les danses, pour-
ce qu'elle à creu que ce sont cho-
ses indignes de la grauité des gens
sages, qui peuuent même esfleurer
ou corrompre tout à fait la pudici-
té de l'vn & de l'autre sexe, & qui
au prejudice de ce que chacun doit
aux choses de sa vocation, tirent
avec elles vne manifeste perte de
temps. Elle a même réglé iusques
à la superfluité des habillemens,
comme si c'estoit chose contraire
à la modestie, & qui nourrist & fo-
mentast l'inclination à la vanité. Et
afin que les réglemens de cette dis-
cipline ne demeurent pas inutiles
par l'inexecution, nous auons éta-
bli des Consistoires, composés
des Ministres & des plus sages de

28 *Apol. pour ceux de la Relig.*

ceux de nostre Communion sous la qualité d'Anciens, pour ordonner des reprehensions, des satisfactions, & des peines Ecclesiastiques qu'il faut appliquer à ceux qui sont tombés en quelqu'une de ces fautes dont les Magistrats ne connoissent point. Ce qui est pour reduire la vie des Reformés à vne vertu plus exacte & plus circonspicte que ne porte l'education & l'institution des autres, qui n'ont autre regle de leur conduite que la crainte des supplices qui sont infligés par les Loix. Or est-ce sans doute vn fort bel ordre, que les Politiques* loüent, & qu'ils accompagnent aux plus vtils Constitutions des Republicques les mieux policées, telle qu'estoit à peu pres la Censure entre les Romains.

* Bodin liu, 6, de la Repub, ch, 1,

Pour ce qui regarde la pratique de la vertu, quelque creance que l'on tienné au fait de la Religion, il n'y a personne qui ne sçache qu'elle est toûjours bien loin au dessous des loix qu'õ fait pour nous y former, & des instructions qu'on nous y donne. Ceux qui en établissent les réglemens estans vuides de passions & d'intérest pendant qu'ils y vacquent, n'ont rien qui les empesche de voir en leur naturel l'honesteté des choses loüables. Et quand ils en ont formé en leur entendement la plus belle idée qu'il se peut, ils la representent toute telle qu'ils l'ont conceuë, de sorte que d'ordinaire il n'y a rien de si beau que les leçons que les Philosophes en font, ni que les constitutions que les législateurs en ordonnent, ou qui en sont dressées

30 *Apol. pour ceux de la Relig.*
par ceux à qui les Republiques
donnent l'intendance des bonnes
mœurs. Mais lors qu'il est question
de les reduire à l'usage, tant s'en
faut que le commun des hommes,
qui n'a pas accoustumé d'esleuer ses
pensées si haut, & qui ne se repre-
sente pas la forme des belles cho-
ses si excellente, responde parfait-
tement en sa conuersation à toute
l'integrité des bonnes loix, que
mesmes ces grandes & genereuses
ames, que Dieu a faites pour don-
ner des exemples au genre humain,
n'égalent pas de leurs actions tout
ce qu'ils en ont conceu en la pen-
sée. Car quand il faut venir aux
choses particulieres, ou nos inte-
rests sont mellés, nos passions ne
manquent iamais à s'émouuoir, &
c'est merueille si elles ne corrom-
pent la sincerité du iugement que

ous faisons de ces belles idées de l'honnesteté & de la iustice, lors que nous les considerons sans émotion. Il est bien vray que cette inclination que nous auons naturellement à la société, aideroit beaucoup à nous duire à la vertu, si nous auons touûjours à conuerfer avec des gens qui l'aimassent. Car leurs exhortations nous y porteroient, & comme l'homme se forme volontiers à l'imitation de ce qu'il void faire continuellement, ainsi que ceux qui se pourmenent au Soleil se colorent sans y penser, nous tirerions sans doute insensiblement, mêmes sans exhortation, vne belle teinture de l'honneur, de la continuelle frequentation des gens de bien, & de la veuë des bons exemples. Mais pour ce qu'il arriue qu'il y a touûjours au monde plus

32 *Apol. pour ceux de la Relig.*
grand nombre de vicieux que de
vertueux, & qu'outré l'imitation,
à laquelle nous sommes enclins,
nous auons naturellement vne
fort violente pente vers le vice;
sous quelque belle discipline que
les hommes soyent éleués, quel-
ques belles institutiōs que l'on fasse
pour leur faire prendre le pli de
l'honnesté & de la vertu, ils se
trouuent tousiours fort éloignés
des preceptes qu'on leur en donne.
Neanmoins il n'y a gueres de
gens si peu versés en la connoissan-
ce des choses passées, ni si peu at-
tentifs à la consideration des pre-
sentes, qui ne reconnoissent qu'au-
trefois ceux de nostre profession
auoient en cét égard vn merueil-
leusement grand auantage par des-
sus leurs concitoyens, & que main-
tenant encor nous n'auons point si
fort

fort degeneré que pour cela nous
en meritions la haine publique. En
la naissance de nos Eglises en ce
Royaume, & plusieurs années de-
puis, il ne s'entendoit entre nous
ni blaspheme contre Dieu, ni mé-
disance ou iniure contre les hom-
mes. Les propos sales & les chan-
sons lasciuës en estoient bannies
absolument; c'estoit chose rare que
de voir ceux de nostre Religion
frequenter les cabarets, & les au-
tres lieux ou de berlan ou de disso-
lution; & s'il estoit arriué à quel-
qu'un de mettre le pied en ceux
que la paillardise auoit diffamés, on
le tenoit comme vn monstre. La
rondeur, l'integrité, la bonne foy,
la sincerité estoient choses si ordi-
naires & si populaires parmi nous,
qu'il n'y auoit pas à beaucoup près
tant de loüange & de recomman-

34 *Apol. pour ceux de la Relig*
dation à les pratiquer, que d'hor-
reur & d'execration à encourir, si
on ne les faisoit pas assés clairemēt
reuire en toute sa vie. La charité y
estoit si exemplaire, notamment
ou il estoit besoin de soulager les
pauvres & les souffreteux, qu'il
sembloit quasi qu'on ne possedast
rien en particulier, & qu'à l'imita-
tion des premiers Chrestiens, cha-
cun pensast que si Dieu luy auoit
donné du bien, il l'en auoit plustost
establi dispensateur pour la com-
modité d'autruy, que seigneur &
possesseur pour ses propres auan-
tages. La simplicité des habillemens
estoit la marque exteriere de la
modestie interiere du cœur, &
generalement toute la conuersa-
tion de nos ayeuls estoit pleine d'in-
struction & d'edification, memes à
leurs propres aduersaires. Au com-

commencement à la verité, lors que la rigueur des mauuais traitemens obligeoit nos peres à faire leurs exercices de pieté la nuit, ou en des lieux cachés & reculés de la connoissance des autres hommes, quelques vns leur ont imputé d'y commettre des actions qui à peine se feroient entre les barbares. Mais quand on en a voulu prendre connoissance, ou bien qu'on leur a donné la liberté de paroistre à la veuë du monde, la calomnie même a eu quelque honte de les en auoir accusés. Et pour eux, outre le témoignage de leur bonne conscience, qui leur estoit vn inuincible rempart contre ces horribles accusations, ils se sont consolés en la conformité qu'ils y ont eue avec les premiers Chrestiens, que les Payens ont autrefois voulu diffamer des

mêmes crimes. Maintenant, comme personne ne nous met sus de si atroces & de si épouuantables actions, aussi aduoüons nous franchement que nous ne meritons pas toute la loüange qui est deuë à la vie de nos predecesseurs. Car encore que nous ne le puissions faire sans qu'il nous en reuienne de la honte, si faut il pourtant reconnoistre que nous sommes beaucoup décheus de nôtre ancienne pureté, & qu'il ne se void que trop ordinairement parmi nous des exemples de tous les vices qui ont la vogue dans le siecle. Je ne sçay si i'en dois accuser la commune condition de toutes les choses du monde, qui ne se maintiennent iamais constamment en vn estat; ou si nostre frequentation s'étant renduë plus ordinaire & plus familiere a

uec ceux qui font profession de
viure plus licentieusement, nostre
conuerfation s'est alterée par leurs
exemples. Tant y a que nostre lu-
miere a souffert vn grand ob-
fcurcissement, & que si on com-
pare nostre estat present avec celuy
des temps passés, peu s'en faut que
i en die qu'en beaucoup de choses
& en beaucoup de lieux à peine
sommés - nous reconnoissables.
Neanmoins si on ne nous compa-
re point avec nos peres, en quoy
sans doute nous auons du defauan-
tage tant & plus, mais qu'on nous
considere seulement du même œil
dõt on regarda la plus part de ceux
qui sont en la communion de Ro-
me, il n'y a personne si peu equi-
table qui estime que nôtre vie nous
rende indignes de l'affection des
honnestes gens. Car au moins on

58. *Apol. pour ceux de la Relig.*
n'entend point entre nous ces execrables blasphemes contre la Diuinité, que nous voyons avec beaucoup de douleur demeurer impunis en diuers lieux, pourueu que ceux qui les commettent au veu & au sceu de tout le monde, ie ne diray pas aillent à la Messe vne fois l'an, car on ne s'enquiert pas s'ils y assistent, mais seulement qu'ils ne viennent point au presche avec nous. Et ne pouuons assez nous émerueiller que s'il est arriué à quelqu'un de nostre profession de laisser échapper quelque parole inconsiderée, qui se puisse mal interpreter contre son intention, comme si elle auoit esté dite au deshonneur de la bien-heureuse Vierge, ou des autres Saints de Paradis, les Magistrats inferieurs prononcent incontinent alencon-

ere d'eux des iugemens si rigou-
reux qu'il faut que les Parlemens
les corrigent ; & que cependant en
la presence mesme de ceux qui sont
en autorité, on vomisse impuné-
ment contre Dieu & contre nostre
Seigneur Iesus des horreurs, qui
font fremir iusques à ceux qui ne
sont pas fort sensibles à ce qui est
de leur gloire. S'il y a des débau-
chés en nôtre profession, comme
il n'y en a sans doute que trop, au
moins faut il qu'ils essayent de l'estre
en cachette, & que leurs dissolu-
tions ne puissent estre conuain-
cuës ; au lieu que nous en voyons
ailleurs qui font trophée de leurs
vices, & qui prennent à grande
gloire qu'on les tienne pour bons
compagnons. S'il y a quelqu'un de
nôtre nombre que le Magistrat
soit obligé de chastier par la seue-

40 *Apol pour ceux de la Relig.*
rité des loix publiques, cela arriue
pourtant assés rarement, quoy qu'il
y en a beaucoup qui ne nous sont
pas si fauorables que de vouloir
conniuer à nos fautes, s'il nous ar-
riuoit d'en faire qui fussent dignes
de leur chastiment. Il reste enco-
re entre ceux de la religion quelque
chose de cette ancienne charité,
que nos peres auoient pour les pau-
ures, au moins pour ne permettre
pas, s'il est possible, que ceux qui
sont necessiteux soyent obligés de
mandier. Si memes les pauures de
profession contraire ne trouuoient
en nous de l'humanité, nous ne les
verrions pas en foule aux portes de
nos maisons & dans les entrées de
nos Temples; au lieu que si les nô-
tres auoient esté reduits à cette ne-
cessité de quester par les maisons, &
aux vestibules des Eglises, il y a des

lieux ou tant s'en faut qu'ils trou-
uaissent les entrailles des hommes
ouuertes, que ce seroit beaucoup
s'ils se pouuoient retirer sans autre
mécontentement que d'estre tout
simplement éconduits. Enfin, lors
que quelque disette extraordinaire
presse ceux qui ont le soin de l'ad-
ministration des hospitaux, ils trou-
uent selon nos facultés, & au delà
de nos facultés, nos bourses ouuer-
tes pour leur soulagement; au lieu
qu'en diuers endroits, s'il y a quel-
que miserable de nôtre profession,
qui n'ait point de retraite ail-
leurs, il y a toutes les pénes du mon-
de à obtenir qu'il soit recueilly en
ces lieux publics, & quand il y est,
il n'y a moyen de le garentir de la
persecution qu'on y fait à sa con-
science. Je sçay bien que cela ne
se fait pas vniuersellement par tout,

& qu'en quelques vns nous rencontrons plus de debonnaireté, & ne mets pas cela en auant, ni par forme de plainte contre ceux qui se montrent plus rigoureux, ni pour offenser l'esprit de personne. Je serois marry que ces propos, qui sont destinés à diminuer la haine que beaucoup de gens ont contre nous, en irritassent aucun par quelque parole inconsiderée. Je veux seulement dire que la condition des choses humaines estant telle, qu'il n'y a pas moyen de preseruer ni l'une ni l'autre profession de quelque corruption dans les bonnes meurs, nous ne meritons pas en cet égard d'estre haïs de ceux dont les deportemens n'ont point d'auantage par dessus les nostres. Car quand ie diray que dans l'ordre de la Noblesse, & de ceux qui

fréquentent les Cours des Rois, nous auons dans ce peu qui nous en reste des exemples d'une tres-haute & tres-eminente vertu: que dans ce petit nombre de Magistrats que nous auons dans les Cours Souueraines & inferieures, il y a des personages d'une droiture rare & singuliere, au iugement même de leurs ennemis: que dans la condition des Ministres il y a de l'honesteté, de la circonspection, & de la retenuë, à laquelle quelques vns d'entre les Ecclesiastiques ne voudroient pas eux mêmes se comparer; & que parmi ce qu'on appelle le peuple, quoy que celui de nôtre profession ait beaucoup degeneré de lapureté de ses ancestres, si ne sommes nous pas encore absolument reduits à l'égalité, ie m'assure qu'aucun ne m'accusera d'a

44 *Apol. pour ceux de la Relig.*
uoir auancé vne proposition te-
meraie. On oit encore souuent de
la bouche de nos aduerfaires des té-
moignages semblables à ceux dont
les Chrestiens se vantent dans Ter-
tullian; *Caius Scius est homme de bien,*
& n'y à rien à redire en luy, sinon qu'il
fait profession du Christianisme: C'est
dommage, dit-on, dequoy vn tel
est Huguenot; car d'ailleurs c'est
vn parfaitement honnefte hom-
me. Partant puis que nous ne diffi-
pons point la Republique par nos
crimes, que nous ne gastons point
nos prochains par les mauuais exé-
ples de nos actions, & que même
nostre Discipline & nos institu-
tions peuuent contribuer quelque
chose à la correction des vices qui
deshonorent la vie des hommes,
& qui incommodent leur societé,
soit pour en arrester le courant, ou

pour empescher au moins qu'elle n'en soit entierement inondée, ie conclus que nous deurions recevoir de toutes sortes de personnes plus de preuues de leur bonne volonté, & particulierement de nos Superieurs vn traitement sans passion, en ce qui est de l'usage de leur puissance. Tellement que s'ils nous y tiennent quelques rigueurs que les autres n'éprouuent pas, il y a en cela vn assés notable manquement contre les droits communs que la nature & la raison ont establis entre les hommes. Car quant à ce qui est de nos sentimens en la matiere de la Religion, c'est vne chose qui doit estre mise tout à fait à part. Nous verrons cy-dessous Dieu aidant que ni pour ce que nous en croyons, ni pour ce que nous n'en croyons pas, nous ne meritons nul

46 *Apol. pour ceux de la Relig.*
lement qu'à cette occasion l'on
nous traite moins fauorablement
que les autres. Mais quels qu'ils
soient, ie dis qu'ils ne doiuent nul-
lement venir en consideration, soit
pour nous priuer des bons offices
de la commune humanité, ou pour
peruertir nôtre droit en l'admini-
stration de la Iustice. Le premier
droit de tous est celuy de la Nature:
c'est le fondement sur lequel les au-
tres sont edifiés, & comme la sour-
ce dont ils decoulent. Le second est
celui de la Police, qui ne doit, s'il est
possible, en aucune façon prejudi-
cier au premier: pour ce que c'est
vn droit, c'est à dire vne regle de
la iustice & de la vertu, qui ne peut
estre violé sans peché; & pource en-
coré qu'en le renuersant, le droit de
la Police se renuerse aussi luy mes-
me, & détruit la base de son établis-

tement. Le troisiéme finalement est celuy de la Religion, qui ne scauroit subsister si celuy de la Nature & de la Police ne demeurent. Car pour ce que nous sommes hommes auant que d'estre Chrestiens, les sentimens de la Nature precedent en nous les creances de la Foy. Et pour ce que nous sommes sociables d'vne société politique, auant que nous en formions aucune pour les deuoirs de la pieté, c'est vn peruertissement de l'ordre que Dieu a mis entre les choses, que de penser faire œuure de pieté, quand en la consideration on ruine les droits sur lesquels la société politique est établie. Au contraire, qui obeit aux loix de la Nature & de la Police bien & legitimement constituée, se conforme à celles de la Religion, d'autant qu'en la Religion Dieu

48 *Apol. pour ceux de la Relig.*
commande que ces deux premiers
droits nous soyent absolument in-
violables. La Religion veut que les
peres à leurs enfans, & les enfans à
leurs peres, les superieurs à leurs
inferieurs, & les inferieurs à leurs
superieurs de même, & que les
egaux finalement à leurs egaux, de
voisin à voisin, de citoyen à ci-
toyen, d'ami a ami, & de frere à
frere, chacun à cause de ces rela-
tions, & sans en estre détourné par
aucune autre consideration, rende
tous les devoirs auxquels les loix de
l'humanité, & celles de la société
nous obligent. Dans les offices de
la charité & de la beneficence, qui
ne sont pas si exactement obliga-
toires que ceux de la iustice & du
droit, l'Apostre S. Paul ordonne
aux Chrestiens de faire du bien à
tous, mais principalement aux do-
mestiques

mestiques de la Foy. Pour ce qu'estant là question de dōner à autruy ce qui nous appartient & non à luy, celuy avec qui nous n'auons autre communion que celle de la nature & de la police, ne se doit pas plaindre si nous faisons plus de consideration d'un autre avec qui, outre la nature & la police, nous auons encore cette étroitte liaison qui nous conjoint en vne mesme Religion. Car puis que ce sont ces relations qui nous obligent à les gratifier de nos bienfaits, quand il les faudra mettre en comparaison, celuy en qui nous les verrons toutes conjointement, sera sans doute preferable à vn autre en qui nous n'en verrons sinon quelques vnes. Mais en l'administration de la iustice, il en va tout autrement. Car pour ce qu'il s'agist de rēdre à autruy ce qui

luy appartient & non à nous, nul-
les autres relations n'y doiuent estre
considerées. En la distribution des
offices de la charité, quiconque pre-
fere les domestiques de la Foy à
ceux qui ne le sont pas, suit la dis-
positiõ de la volonté de Dieu, qui a
plus mis en cettuy-cy qu'en cettuy-
là de ces raisons & de ces motifs
qui la doiuent exciter en nous. En
la dispensation des deuoirs de la iu-
stice & du droit, quiconque met
deuant ses yeux autre consideration
que celle de rendre à chacun ce qui
luy appartient, fait directement
contre la disposition de la volonté
de Dieu, qui auoit ordonné qu'un
tel, quelque profession qu'il fist
en matiere de religion, ou quelque
autre défaut qui fust en sa personne
d'ailleurs, iouïst ou de telle chose,
ou de telle liberté, par les loix de la

Nature & de la Police. Et puis que Dieu, qui est plus zelateur de sa gloire, & qui sçait mieux ce qui la peut auancer que nous, a tellement conduit les choses par sa Prouidence, qu'en suiuant l'ordre des loix de la Nature & de la Police, desquelles il est autheur, il a laissé la iouissance de diuerses choses, & l'usage de diuerses libertés aux ennemis de sa verité, c'est passion, & precipitation, & temerité à nous que de les leur vouloir oster, jusques à ce que par la même Prouidence il ait changé l'ordre de ces loix ou de la Police ou de la Nature. En effet l'Apostre ne veut pas que la difference de religion donne de legitime occasion à la dissolution des mariages, ni à ceux que ce lien à conjoints, sujet de se priuer mutuellement des deuoirs auxquels ils s'ont obli-

52 *Apol. pour ceux de la Relig.*
gés. Et si le même Apostre oblige
les Chrestiens de son temps à prier
Dieu pour les Rois, pour les Gou-
verneurs, pour les Magistrats, &
generalement pour tous les hom-
mes, pource que l'avantage qu'ils
avoient d'être Chrestiens, au lieu
que les autres ne l'estoient pas, &
que d'entr'eux il y en avoit plu-
sieurs horriblement perdus & in-
fames, ne les exentoit pas de l'o-
bligation du droit politique, qui
faisoit qu'ils composoient vn mes-
me Estat; il est certes à presumer que
si les Rois, & les Gouverneurs, &
les Magistrats, & la plus grande par-
tie des peuples eussent esté Chre-
stiens de son temps, il n'eust pas
permis non plus que le Christianis-
me leur eust esté vn pretexte d'abu-
ser de leur autorité & de leur nom-
bre à l'oppression de ceux qui n'a-

uoient encore peu connoistre la
verité de Iesus Christ. Comme en-
core que deux nations soyent de
religion differente , si est-ce que le
zele de la Chrestienne ne la doit pas
porter à violer à l'égard de l'autre
le droit des gens, pour ce que c'est
vne loy commune que le consen-
tement des peuples a establie en-
tr'eux; encore que deux personnes
soient dans le Christianisme d'une
profession toute opposée , le zele
de la Catholique ne la doit point
porter à l'égard de la Reformée à
enfraindre les droits de leur so-
cieté, que la Nature , & l'auto-
rité du Souuerain, ou leur commun
consentement a établis entr'elles
de même. Et veritablement ie ne
puis que ie ne loüe icy le iugement
de Monsieur de Silhon l'un des
bons politiques de nostre temps,

54 *Apol. pour ceux de la Relig.*
qui dit que ce fut iustement que
Ladislas Roy de Hongrie, perdit la
bataille & la vie à Varnes, pource
qu'à la suggestion du Legat du Pa-
pe, il auoit rompu la foy qu'il auoit
donnée à Amurat Empereur des
Turcs, & que cet infidele auoit
raison en la chaleur du combat,
d'appeller Iesus Christ à venger la
perfidie de ceux qui faisoient pro-
fessiõ de son Nom, dont ils auoiẽt
interposẽ l'autoritẽ en la paix qu'ils
auoient iurẽe. Or quelque diffe-
rence qu'il y ait en matiere de creã-
ce entre les Catholiques Romains
& les Reformẽs, si ne peut elle estre
si grande qu'elle est entre les Chre-
stiens & les Turcs, ou les autres in-
fideles. Et si le Pape n'a point la
puissance de dispenser du serment
par lequel on a ratifiẽ la paix avec
les Mẽcreans, il n'y a point de rai-

Apol. pour ceux de la Relig. 55
son que la passion particuliere de
quelques vns les dispense de nous
rendre le droit qui nous est acquis
par des Edits & par des loix si so-
lemnellement publiées,



SECTION. II.

*Que si on considere ceux de la Reli-
gion dans les devoirs ausquels ils
sont obligés enuers le Roy & l'E-
stat entant que François, ils ne sont
point dignes de l'aersion de qui que
ce soit.*



Vant à la seconde façon
en laquelle nous pouuons
estre considerés, c'est à sça-
uoir entant que nous sommes
François, nous ne sommes certes

56 *Apol. pour ceux de la Relig.*
non plus dignes de la mauuaise vo-
lonté de nos concitoyens, soit à
l'égard de ce que nous sommes à
l'Estat en general, soit à l'égard de
ce que nous deuons estre enuers
nostre Prince. Car pour ce qui est
de l'Estat, si nous estions ou Mo-
res, ou Gots, ou Vandales, ou
quelque autre nation estrangere de
cette sorte, qui fust venuë en Fran-
ce pour occuper le pais à force
d'armes, & en reduire en seruitude
les naturels habitans, & que la
constitution des choses ayant
changé, nous fussions deuenus plus
foibles en nombre, & incapables
de nous defendre contre la nation
originaire, on pourroit aucune-
ment excuser ses ressentimens. Le
mauuais traitement que nous en
receurions pourroit mesme estre
coloré de cette raison d'Estat, que

pour nous oster l'humeur de Conquerans, il nous faudroit tenir bas, afin qu'avec le pouuoir & l'esperance de reüssir, nous perdissions aussi l'enuie de rien entreprendre. Si nous estions originaires du pays, & que les Catholiques Romains fussent étrangers, qui nous eussent subiugués & asservis de bonne guerre, on pourroit dire, s'ils nous traittoient vn peu rigoureusement, qu'ils vseroient en quelque façon du droit des gens, qui donne cet avantage au victorieux, & que la prudence ne permet pas qu'on laisse tant soit peu leuer la teste aux vaincus, de peur que le courage ne leur reuienne. Quoy que la plus sage Politique du monde, qui est celle des anciens Romains, en vsoit ordinairement autrement. Car ou bien ils incorporoyent avec eux en

58 *Apol. pour ceux de la Relig.*
vne mesme natiõ celles qu'ils auoiẽt
vaincuës , en leur donnant les
mesmes priuileges, & le mesme rãg
au gouuernement de leur Estat ; ou
bien au moins ils les traittoiet avec
toute sorte d'equitẽ & de douceur,
& les empeschoient ainsi de regret-
ter leur fortune precedente. Pour
ce qu'ils sçauoiẽt que ceux qui sont
contens de leur condition, n'en de-
sirent point vne meilleure; & qu'au
contraire les mẽcontentemens que
l'on donne à des gens vaincus, les
rendent indubitablement desireux
de nouueautẽs, & enclins à toutes
sortes de partis qui leur presentent
de meilleures esperãces. C'est pour-
quoy quand ils demanderent à ceux
de Priuerne, qui s'estoient rebel-
lẽs contr'eux, & qu'ils auoient ra-
menẽs à la raison par la voye des
armes, quelle ils se deuoient at-

Apol. pour ceux de la Relig.

tredre que pourroit estre la pai
la leur donnoient; & que ceux
Priuerne eurent respõdu; *fidelle*
perpetuelle, si vous nous la donnés bon-
ne; mais de peu de durée, si vous la nous
donnés mauuaise, ainsi qu'ils estoient
magnanimes, ils approuuerent
cette generosité. Et leur raison fut
qu'il n'y auoit nulle apparence qu'il
se rencontraist ni peuple, ni hom-
me, qui n'estant pas content de sa
cõdition, la supportaist sinon autant
de temps qu'il y feroit contraint, &
qu'il ne s'en pourroit pas procurer
vne plus douce & plus raisonnable.
Mais quelles que soient toutes ces
considerations, elles n'ont point
de lieu en ce qui nous concerne.
Car nous sommes, comme chacun
sçait, originaires du pays, ainsi que
les autres: & s'il y en a quelques
vns d'entre nous qui soient venus

60 *Apol pour ceux de la Relig.*
des pays estrangers, ou bien ils
sont en extrêmement petit nōbre,
où ils sont sortis de nations avec
lesquelles la nostre a toũjours eu de
si étroittes alliances, que quand ils
ont mis le pied en France, ils ont
esté tenus pour Francois, où bien
il y a si long temps que leurs ance-
stres sont habitués parmi nous, &
ils sont entés dans le corps de la na-
tion de si longuemain, qu'il ne re-
ste plus de memoire de leur extra-
ction, ni plus de marque de la di-
stinction de leur origine. Or tout
le monde sçait qu'il est naturel aux
hommes de tirer occasion delà de
s'entr'aimer & de s'entrefavoriser,
& que si l'amour de la patrie s'estend
jusques aux costaux, & aux riuieres,
& aux campagnes de nostre habita-
tion, les affections qu'elle engen-
dre doiuent se porter plus directe-

ment sur les hommes mesmes, puis que ce sont eux qui à proprement parler font la patrie & l'Estat, beaucoup plus que les choses insensibles & inanimées. Adjoûtés à cela que nos parentés & nos alliances font telles en tout le Royaume, qu'il n'y a aucune famille de nostre profession qui ne soit meslée avec d'autres qui n'en font pas. Car quád nos ancestres l'ont premierement embrassée, la separation s'est faite de telle sorte, que non seulement il n'y a eu parenté qui n'ait eu des familles de son sang & de ses alliances en l'un & l'autre parti, mais mesmes qu'il y a eu quantité de maisons particulieres partagées, le pere se trouuant d'une religion, & la mere d'une autre, & les enfans pareillement. Depuis, ou bien les Catholiques ont tellement continué de

62 *Apol. pour ceux de la Relig.*
se rager du costé des Reformés, ou
les Reformés en changeant d'aduis
font tellemēt retournés en la com-
munion des Catholiques, ou enfin
les mariages se sōt tellemēt bigarrés
entr'eux, que leurs familles s'entre-
tiennent par vne infinité d'attache-
mens & d'alliances. Ce qui deuroit
non seulement beaucoup diminuer
de cette auersion que la diuersité
des opinions au fait de la Religion
engendre dedans nos esprits, mais
mesmes y produire des affections
dignes des plus beaux & plus loüa-
bles sentimens de la Nature. De
plus, encore que le nombre que
nous faisons n'est pas à comparer
à celuy de profession contraire, si
n'est il pas si petit nisi contempti-
ble pourtant, qu'on n'en doive
faire consideration en l'Estat. Car
la grandeur & la force des Empires

Apol. pour ceux de la
consiste principalement
titude des hommes ; c
font leurs ressources qu
arriue quelques notable
c'est ce qui les rend con
leurs voisins & redoutables à leurs
ennemis ; c'est en vn mot ce qui les
red capables & de soustenir les grades
guerres, lors qu'on les attaque chez
eux, & d'entreprendre au dehors
des conquestes & vtiles & glorieu-
ses. Or est-il vray qu'en quelques
Prouinces de ce Royaume, comme
est la Prouence, la Bretagne, le
Berry, la Bourgongne, la Picardie,
& la Champagne, il y a fort peu de
Reformés en comparaison des au-
tres. Mais aussi n'ignore t'on pas
que le Poitou, & la Saintonge,
& la haute & la basse Guyenne, le
Bearn, le Languedoc, les Seuenes,
le Dauphiné, & quelques autres

62 *Apol. pour ceux de la Relig.*
se rōuines en sont tellement se-
lmées, sans conter ce qu'il y en a en
l'Isle de France, en Normandie, &
en tous les autres lieux où ils sont
épars, qu'ils font vne partie fort
cōsiderable de ce grād corps. Tel-
lement qu'encore qu'ils n'y tien-
nent pas le lieu que la teste tient au
corpshumain, si est-ce que comme
la teste à soin des parties inferieu-
res, la bonté & la sagesse de nos
Rois a creu qu'elle deuoit pouruoir
à nostre conseruation par l'autori-
té des loix publiques. Or les parties
qui sont au deffous de la teste, s'en-
tr'assistent respectiuement, de for-
te que celles qui en sōt les plus pro-
chaines, & qui seruent à l'égard des
autres ainsi que de canaux pour y
porter les esprits, ne les arrestent
pas en passant, pour ce que de la per-
clusion, ou de la foiblesse de quel-
ques

ques vns de ses membres le corps demeureroit incōmodé. Ceux dōc qui tiennent en ce Royaume le gouuernement & la puissance sous l'autorité de sa Majesté, & generalement tous ceux avec qui nous viuons, sont obligés par l'affection qu'ils portent à l'État, de ne nous empescher point l'effet des bonnes volontés de nostre Prince, & de nous affectionner comme composans avec eux vn mesme corps, dont la conseruation & la felicité depend de la bonne vnion de ses parties. Et veritablement nos plus grands aduersaires mesmes ne peuvent pas reuoquer en doute, que selon le nombre que nous y faisons, & les emplois que nostre propre inclination ou la puissance publique nous y donne, nous ne contribuions au bien de ce grand Empi

re, tout ce que nous y pouuons apporter d'ornement & d'vtilité. Les payfans, qui sont en grand nombre de nostre profession dans les Prouinces dont i'ay fait mention cy dessus, y cultiuent la terre, & fournissent par ce moyen à la nourriture de ceux qui les gouernent, & aux necessités de l'Estat. Les artisans n'y sont point inferieurs aux autres en toutes sortes d'ouurages, & n'y a guere de professions de cette nature, ou nous n'en ayons toujours eu quelques vns fort excellens. Les marchans qui sont partout, & notamment dans les Ports de mer, fournissent les villes des comodités des pays estranges, transportent chés nos voisins les choses dont nous abondons, & par le moyé de ce commerce deschargent le Royaume de ce quiluy pése, l'accō-

modét de ce dont il a befoin, & mémes y attirent l'argent, dont nous manquerions autremét par faute de mines. Les gens de lettres n'y reüiffissent point fi mal, qu'on ne voye fortir d'entre nous des hommes eloquens pour le Barreau, de bons Medecins pour les villes, & de rares lumieres en toutes sciences, & semble mesme qu'en la belle literature, & en la connoissance de l'antiquité, les Casaubons, les Scaligers, & les Saumaifes l'ayent emporté par dessus tous ceux qui s'en sont messés depuis long temps. La Noblesse, & tous ceux que la generosité de leurs inclinations attire à suivre les armes, ne sont pas en si petit nombre dans les armées, qu'ils ne s'y rendent considerables, & ils s'y acquittent de leur deuoir de telle forte, qu'ils s'y sont signalés en de

68 *Apol. pour ceux de la Relig.*
tres-grâdes & tres-importantes oc-
casions. Et c'est chose aucunement
étrange que quelquefois à l'heure
que les pauures artisans ont bien de
la peine à surmonter la haine que
l'on porte à la Religion qu'ils pro-
fessent, pour auoir habitation dans
les villes, & s'establir dans les Mai-
strises de leurs mestiers, le Roy met
vne bonne partie des forces & de
la seureté de son Estat entre les
mains de Generaux d'armée qui
sont de mesme profession. Ainsi au
Conseil de sa Majesté, l'auersion
qu'on peut auoir contre nostre
creance n'empesche pas que le bon
heur, & la conduite, & le courage,
ne puissent éleuer les hommes aux
grandes charges de la Couronne,
& a de si glorieux emplois: & de-
dans les Prouinces en diuers en-
droits, elle empesche que l'indu-

strie, & l'adresse, & l'intelligence dans les plus petits arts, n'y puissent promouvoir les sujets de sa Majesté, pour l'utilité du public, & pour le soustien de leurs familles. Enfin generalement en toutes les necessités du Royaume, s'il y a quelque chose à faire, nous la faisons selon nostre puissance aussi alaigrement que ceux qui sont beaucoup plus favorisés que nous, & s'il y en a quelque autre à souffrir, nous la portons pour le moins aussi patiemment que les autres, bien qu'on ne nous épargne nullement en la distribution du faix, & que la plus part du temps les proportions n'y sont nullement gardées. Il y a donc certes quelque sujet d'estonnement que toutes ces considerations ne sont point capables de contrebalancer vn peu cette violente pas-

70 *Apol. pour ceux de la Relig.*
sion que quelques vns ont contre
nous. Si c'estoyent les Moines, &
les gens particulièrement destinés à
la deuotion, de qui dependist l'exe-
cution des volontés de sa Majesté
en ce qui nous concerne, cela ne
deuroit pas estre trouué si estrange
comme il est. Ces Messieurs sont
d'ordinaire si preoccupés, & se lais-
sent tellement transporter au zele
qu'ils ont pour l'auancement de
leurs dogmes, & pour l'établisse-
ment de l'autorité de leurs charges,
que nostre doctrine attaque parti-
culierement, qu'il n'y a rien de
merueilleux s'ils s'emportent en
cette occurréce. Ioint que leur con-
dition ne les appellant pas au gou-
uernement, ils ne peuuent pas si
bien sçauoir quel temperament la
bonne & sage Politique, & les rai-
sons de la iustice & du Public, doi-

uent apporter à l'ardeur de ce zele
dont il faut que des gens de leur
robbe fassent profession de brusler.
Mais quant à ceux qui sont nourris
dans le monde, & éleués dans les
charges, dont nostre religion n'en-
tame aucunement l'authorité, & à
qui l'experience des choses a deu
faire comprendre qu'il y a bien de
la difference entre les Regles du
gouuernement d'un Cloistre, & cel-
les de l'administration de la iustice
selon les loix d'un grand Estat, c'est
veritablement vne chose digne de
quelque admiration, qu'il s'en trou-
ue que la passion de la Religion dé-
tourne si loin du droit chemin de
l'équité, qu'ils suivent assés consciē-
tieusement en autres rencontres.

Si on nous considere à l'é-
gard de ce que nous devons estre
enuers nostre Prince, nos con-

72. *Apol. pour ceux de la Relig.*
sciences nous rendent témoignage
que nos ames sont si remplies du res-
pect, de la reuerence, & de l'affec-
tion que nous auons à sa personne,
& du zele & de la ialousie que nous
auons pour sa gloire & pour sa grâ-
deur, que nous ne pouuons nous
persuader qu'il y ait aucun qui nous
surpasse en cette louüange. Et i'esti-
me que nos plus grands ennemis ne
la nous contestent pas. Car encore
que depuis que nous auons com-
mencé de paroistre en cét Estat, il
y ait eu des confusions étranges, &
que quelques vns de nos Rois, à la
sollicitation de nos ennemis, ayent
employé tout ce qu'ils auoient de
puissance pour nous en extermi-
ner, iusques là que sous leur nom il
s'y est fait contre nous des execu-
tions capables de mettre les moins
impatiens au desespoir, si est-ce

que par la grace de Dieu aucun de nous ne s'est encore iamais trouué meflé dans les confeils des execrables attentats qu'on a commis contre leurs personnes. Et si nostre nation a receu quelque deshonneur de la production de ces monstres qui ont si traitreusement violé leur sacrée Majesté, nostre communion au moins est exente de la honte & de l'infamie de leur education. Il est vray que quelques vns nous ont soupçonnés & mesmes ouuertement accusés d'estre ennemis de la royauté, & d'auoir eu quelque dessein ou de changer la forme du gouuernement de l'Estat, ou au moins de nous y vouloir cantonner en quelque lieu, pour nous former en Republique. Et ceux qui veulent croire que nous auons eu cette malheureuse intention, pen-

74 *Apol. pour ceux de la Relig.*
sent en auoir quelque preuue dans
les guerres qui se sont faites en ce
Royaume du temps de nos Peres &
du nostre. Quelques vns mesmes
nous objectent que les affaires qui
se passent maintenant en Angleter-
re, découurent assés quel est en ce-
la le genie de nostre Religion. Mais
certainement quelque malheur qui
soit arriué à ceux de nostre cõmu-
nion, d'estre ou forcés, ou obligés,
ou portés par quelque considera-
tion que ç'ait esté, à prendre les
armes pour la liberté de leurs con-
sciences, c'est à grand tort qu'on
nous impute d'auoir eu de si perni-
cieuses pensées, & c'est avec beau-
coup de douleur que nous en voyõs
l'accusation imprimée en tant d'en-
droits. Mais i'estime neanmoins
qu'il n'y a point de iuges equitables
deuant qui nous plaidions cette

cause, qui ne nous en enuoient
pleinement iustificiés. Je ne veux
nullement entreprendre la defense
de la prise des armes cõtre son Prin-
ce, pour quelque cause que ce puif-
se estre. Je sçay qu'il y a des Iuriscon-
sultes & des Politiques, des Theo-
logiens & des Casuistes, qui ont de-
battu cette question de telle sorte,
qu'ou bien ils l'ont laissée indecise,
ou bien ils ont trop fauorisé ceux
qui veulent limiter l'autorité de la
royauté. Mais bien que plusieurs
gens de toutes professions estiment
la defense de la religion que l'on
croid vraye, & la liberté de la cõ-
science à la professer, la moins ille-
gitime de toutes les causes qu'õ peut
alleguer pour la iustificatiõ de cette
action, j'ay touïjours creu pourtant
qu'il conuient beaucoup mieux à
la nature de l'Euangile, & à la pra-

76 *Apol. pour ceux de la Relig.*
tique de l'Eglise ancienne, de n'a-
voir recours à autres armes qu'à la
patience, aux larmes, & aux prieres,
en attendant qu'il plaise à Dieu
changer le cœur des Rois, & don-
ner par quelque autre voye repos
& liberté à ses seruiteurs. Et à tou-
tes les fois que ie repasse les yeux de
l'esprit dessus l'histoire de nos Peres,
ie ne puis que ie ne regrette tres-
sensiblement, qu'ils n'ayent cou-
ronné tant d'autres belles vertus
dont ils nous ont laissé les exem-
ples, de l'imitation des premiers
Chrestiens, en cette inuincible pa-
tiēce qu'ils mōstrerent sous les per-
secutions des Empereurs. Car ils
eussent ainsi retranché toute occa-
sion à ceux qui cherchoient de quoy
diffamer leur profession, & eussent,
comme i'estime, plus glorieuse-
ment avancé la connoissance de la

verité par l'admiration de leur vertu & de leur constance, qu'ils ne l'ont defenduë auantageusement par la force de leurs armes. Toutefois, encore qu'à mon aduis leur action ne soit pas de la nature de celles qu'on doit louer; car on ne loue sinon celles en qui la vertu paroist eminente: encore qu'elle ne soit pas absolument à iustifier; pour ce qu'on ne iustifie sinon celles qui s'accordent tout à fait aux loix, au lieu que celle-cy ne se rapporte pas parfaitement aux commandemens de l'Euangile; ie m'asseure qu'on me supportera si ie dis, que s'il y en a aucune de cette nature qui puisse estre excusée, ou supportée, ou pardonnée benignement, c'est celle que nos ancestres ont faite en cette occurrence. Chacun sçait la violence des Edits, & des

78 *Apol. pour ceux de la Relig.*
persecutions qui ont esté faites contre eux au commencement. Les prisons, les gibbets, les feux, les plus insupportables supplices qui se puissent imaginer, y ont esté employés assés long temps sans aucune misericorde. Les bourreaux ont eu quelques fois horreur de leurs tourmens, & quoy que les peuples fussent extrêmement animés à l'encontre d'eux, si ont ils eu assés souvent de la compassiõ de leurs souffrances. Quand donc nonobstant la dureté de ces traitemens, ils ne laisserent pas de multiplier de telle façon, qu'en beaucoup de lieux ils eussent bien peu se defendre si la patience leur eust échappé, pour chercher quelques moyens de se garantir des extremités ausquelles on les mettoit, &, non certes attenter aux loix de l'Estat & à la forme de son

gouvernement, car c'est chose à laquelle ils n'ont jamais deu penser, mais empescher seulement que les conseillers de ces inhumanités n'abusassent de l'autorité des Rois à leur entiere destruction, eussent ils rien fait en cela qu'on n'ait accoustumé d'excuser charitablement en toutes rencontres? Y a t'il sorte de respect dont la violation ne soit fauorablement interpretée, quand elle ne procede que du desir de la conseruation de sa vie en vne extreme & ineuitable necessité? Et de ceux qui sont les plus seueres à condamner cette impatience de nos ayeuls, y en a t'il aucun qui se peust vanter de monstrier autant de moderation qu'ils ont fait, s'il auoit esté mis à des épreuues aussi rigoureuses? Neantmoins pendant que dura le regne de François pre-

80 *Apol. pour ceux de la Relig.*
mier & de Henry second, lors qu'on
ne pouuoit accuser ni la foiblesse
ni le bas aage de ces deux grands
Rois, & que grands & petis de-
meuroient en leur obeissance, & en
l'obseruation de l'ordre public, il
ne s'est iamais veu que nos Peres
ayent rien opposé à la seuerité de
leurs Edits, sinon vne insurmonta-
ble patience. Depuis, le nom de
l'autorité souueraine estant deuolu
à des Princes à qui l'aage n'auoit pas
encore permis d'apprendre l'art de
regner, & toute leur puissance estât
effectiuement tombée entre les
mains de gens dont l'aggrandisse-
mēt extraordinaire estoit en charge
aux Grands de l'Estat, & suspect
aux Princes du sang & à la Maison
Royale mesme, ces ialousies & ces
soupleçons partagerent manifestemēt
& le Royaume & la Cour. Telle-
ment

Apol. pour ceux de la Relig. Si

ment qu'y en ayant plusieurs qui pour des interests beaucoup moindres que ceux de la conscience ou de la vie, se dispenserent de ce respect qu'on accuse ceux de la Religion de n'auoir pas rendu alors, ce ne seroit pas chose bien estrange quand ils se seroient trouués enuoloppés dans vne faute, dont estoient coupables tant de gens qui n'auoient pas à beaucoup pres telle occasion de la faire qu'eux. Mais encore peut on dire icy diuerses choses fort considerables pour leur descharge. La premiere est, qu'ils n'en sont iamais venus à prendre les armes d'un commun consentement, de sorte qu'on puisse attribuer cette action au general de ceux de la religion, ni mesme à vne partie fort considerable de leur corps, iusques à ce qu'ils ont pensé estre tout apparemment

82 *Apol. pour ceux de la Relig.*
fondés en droit de le faire, pour
conferuer avec leur vie & leur reli-
gion la majesté des loix publiques,
& l'autorité du Souuerain. Car ils
ne les prirent qu'après le fait de
Vassi, qui estoit vne infraction tou-
te ouuerte de l'Edit de Ianuier, le-
quel auoit esté fait en leur faueur
par le Roy, de l'aduis de la Reyne
sa mere regente de l'Estat, & de
ceux qui ont accoustumé d'auoir
quelque voix & quelque credit
dans le gouuernement pendant la
minorité du Prince. Quand donc
ils virent que l'autorité du Souue-
rain ne leur pouuoit estre vne assés
seure sauuegarde contre la violen-
ce des particuliers, & qu'à ce desir
naturel de la conseruation de leur
vie, qu'ils voyoient autrement ex-
posée à la fureur de leurs ennemis,
se joignit encore cette considera-

tion, que ce seroit faire seruice & au Roy & à l'Estat que d'entreprendre la defense de ses loix, ils ne firent plus de scrupule d'une chose contre laquelle leur conscience auoit resisté iusques alors. Car quant à ce qui est de l'entreprise d'Amboise, & de cette petite guerre si sage & si bien réglée que le sieur de Mouuans entreprit en Dauphiné, outre qu'il y auoit autant ou plus de raisons politiques qui agissoient en ces rencontres, que de causes de religion, ce sont faits de particuliers, dont il ne faut point accuser nos Eglises en general, & qu'on ne doit nullement imputer aux inclinations que leur creance leur auoit données. Mouuans essaya bien d'attirer les Prouinces voisines à son exemple; mais aucune ne le voulut suiure, & luy mesme de son instinct

84 *Apol. pour ceux de la Relig.*
mit incontinent les armes bas, lais-
sant plustost dedans les esprits des
hommes vne singuliere admiration
de sa moderation & de sa conti-
nence en vne chose qui d'ordinaire
en garde si peu, qu'une mauuaise
impression de son attentat. Car à
pene void on rien de si retenu ni de
si regulier maintenant en plene
paix, que furent ces petits mouue-
mens, comme les histoires les nous
rapportent. Quant à l'affaire d'Am-
boise, on sçait assez que c'estoient
des Princes qui se seruoient de la
Renaudie, & qui luy faisoient iouer
le ieu, beaucoup plustost pour l'in-
terest de leur grandeur, que pour
la consideration de la conscience.
Mais quoy qu'il en soit, & de quel-
ques motifs qu'on y ait esté porté, il
se trouue encore des lettres de Cal-
uin mesme qui improuent tant &

plus cette conspiration. Ce qui monstre qu'ils'en a beaucoup falu que tous ceux de la Religion y ayent trempé, estant à presumer qu'il n'y auoit personne alors dont la pluspart suiuiſt pluſtoſt les conſeils & les mouuemens, que de ce grand personnage. Et de fait il est inimaginable qu'elle euſt peu eſtre ſi ſecrete ſi elle euſt eſté communiquée à tant de gés qu'il y en auoit alors de noſtre profeſſion: & celuy meſme qui la deſcouurit en eſtoit, & il a ce témoignage dans l'hiſtoire de Mōſieur de Thou, qu'il le fit par pur & ſimple mouuement de ſa conſcience. La ſeconde choſe qu'on peut dire eſt, que quand tous ceux de la Religion prirent les armes en ce royaume en l'an mil cinq ſoixante & deux, les affaires politiques & celles de la conſcience ſe trouue

86 *Apol. pour ceux de la Relig.*
ront alors si meslées, & la querelle
entre la Maison de Bourbon & cel-
le de Guise éclatta de telle façon,
qu'encore que la religion fust le
pretexte de la guerre, si est-ce qu'à
l'égard des Grands & de quelques
vns de la Noblesse, la vraye cause
en estoit en grande partie dans vne
ialousie d'Estat. Or en ce qu'il y a-
uoit de religion, ceux de nostre
profession auoient au moins cet
auantage, qu'outre la couleur ap-
parente de iustice qui se voyoit en
la defense d'un Edict enfraint si vio-
lemment, ils auoient pour chefs
des Princes du sang, dont la confi-
deration a touïjours esté tres-singu-
liere en ce Royaume. Quant a ce
qu'il y auoit de politique, ils sou-
stenoient la cause des enfans de la
Maison, contre ceux qu'on disoit
vouloir se rendre possesseurs de la

Couronne, & dont quelque temps apres les deportemens ne iustificerent que trop les soupçons qu'on en auoit eus. Car cette querelle, depuis la premiere guerre, iusques à l'entiere extinctiõ de la Ligue, qui ne fut qu'environ trente cinq ans apres, a esté comme vne fièvre continuë, qui a eu quelques fois ses remises à la verité, mais dont le Corps de l'Estat ne fut iamais bien net pourtant, & qui ayant touûjours son siege en mesmes parties & en mesmes humeurs, s'est renouuellée de temps en temps par de fort furieux symptômes. La troisieme chose finalement est, que dès aussi tost qu'on a donné aux Princes de la Religion, vne partie du contentement qu'ils desiroient, & à ceux qui les suiuoient à la guerre, la seureté de leurs vies, & la liberté de leurs

consciencés, avec quelque exercice de leur pieté, ils ont incontinent quitté les armes, & mesmes assés souuent abandonné des occasions auantageuses, ou d'auancer leurs desseins, s'ils en eussent eu d'autres que moderés & dignes de bons François, ou d'asseurer leur condition, & la rendre moins sujette aux effets de la mauuaise volonté de leurs aduersaires. Car ils ont rendu de bonne foy les places qu'ils auoient occupées, & sont eux mesmes allés les premiers assieger celles qu'ils auoient esté contraints de mettre entre les mains des estrangers, comme ils firent le Haure de Grace; aimant mieux qu'on les accusast de peu de precaution en leurs affaires, & de peu de gratitude enuers ceux qui les auoient assistés, que de faute d'affection à leur pays, ou

de fidelité à leur Prince. Et véritablement c'est chose tout à fait hors d'apparence que nos Peres ayent eu aucune pensée de Republicains, puis qu'ils ne faisoient la guerre que sous les enseignes des Princes du sang, qui auoient vn trop notable interest en la conseruation de la Monarchie, pour fauoriser de leur autorité & de leur conduite le dessein de la renuerfer. En effect, par vne extraordinaire grace de Dieu leurs enfans sont maintenant dessus le Trône & tout à l'entour, & ny a aucun de la naissance de ceux de qui se font nos Rois, dont les peres ou les ayeuls n'ayent dans les tempestes de l'Estat, esté heureusement conserués au milieu de nos Eglises. Certainement on a enseue-
li la memoire des Ligues qui se sont
faites pour exclurre de la successiõ

au Royaume ceux que la Loy de l'Estat y appelloit, sous pretexte qu'ils n'estoient pas Catholiques. On ne se souuient plus des Barricades & des conspirations qui ont esté faites contre les Princes desia regnans, sous ombre qu'ils ne nous perfecutoient pas assés cruellement au gré de nos ennemis. On a perdu la souuenance des menées & des monopoles qui se sont faits pour transporter la couronne aux étrangers, pource que le legitime heritier, quoy qu'il eust laissé nostre communion, estoit soupçonné de ne l'auoir pas fait de bon cœur, & n'estoit pas encore bien avec Rome. Et nous ne trouuons nullemẽt estrange que ceux qui ont esté coupables de ces actions, quand ils s'en sont repentis, ni que leurs enfans, quand ils ont esté bons Fran-

çois, ayent esté traittés aussi fau-
rablement que si iamais ces choses
n'estoient arriuées. Car il n'est pas
raisonnable que la memoire des
fautes demeure à perpetuité, ny
qu'elles impriment pour touûjours
des flestriffures ineffaçables. Ily a
quelquesfois quelque mauuaife
constellation qui regne dessus vne
natiõ, ou pour mieux dire quelque
esprit de tumulte & de sedition,
quelque démon ennemi de la socie-
té du genre humain, qui charme
les entendemens des hommes de
ses illusions, & qui se mesle dans
leurs passions, & les porte à des fu-
reurs dont ils ont les premiers hor-
reur quand ils sont reuenus a eux
mesmes. Alors ce n'est ni iustice ni
humanité que de leur reprocher
leur transports, non plus qu'à des
phrenetiques les leurs, quand ils

22 *Apol. pour ceux de la Relig.*
retournent en conualefcéce. Pour-
quoy donc nous accuseroit on en-
core maintenant d'estre issus de pe-
res ennemis de la royauté, pour ce
que l'impaticence des tourmens, &
notamment l'horreur des massa-
cres, les a fait recourir aux armes,
non pour auoir des Rois de leur re-
ligion, non pour refuser l'obeif-
fance à ceux qui en professoient vne
contraire, mais simplement pour
tascher à se garentir de l'oppres-
sion, de laquelle tout aussi tost qu'ils
ont pensé estre à couuert sous les
Edits de paix, ils se font deportés des
voyes de fait, & se font d'eux mesmes
rangés aux termes d'vne entiere
obeissance? En vn mot cette parole,
qu'on attribuë à la Reyne Catheri-
ne de Medicis, leur est vne entiere
iustification; qu'il ne se faloit pas
dōner beaucoup de peine des guer-

res des Huguenots, ni craindre qu'elles tirassent d'elles mesmes à quelque mauuaise consequence pour la France. D'autant que pour opiniastrément & furieusement qu'ils y semblaissent acharnés, on leur feroit quand on voudroit tōber les armes des mains, pourueu qu'on leur donnast leur saoul de presches.

Pour ce qui regarde les guerres de de nos temps, ou nos Eglises ont eu quelque part, il y faut bien distinguer les mouuemens de quelques Grands, & peut estre encor les inclinations de quelque ville en particulier, d'avec le general de ceux de nostre profession en ce Royaume. Si quelques Seigneurs y ont esté menés d'ambition, & de desir de paroistre à la teste d'un parti considerable, c'est vn peché de

94 *Apol. pour ceux de la Relig.*
leurs personnes, qui ne doit point
estre autrement attribué aux peuples
de nostre communion, sinon
qu'ils n'ont pas esté assés circon-
pectes pour se dōner garde de l'arti-
fice de ceux qui se seruent assés sou-
uent du pretexte de la religion &
du bien public, pour satisfaire à
leurs passions particulieres. S'il y a
eu quelque ville capable de cette
mutine & criminelle pensée, de
secoüer l'authorité de la Monar-
chie, & de donner la naissance à vn
nouuel Estat dans l'Estat, c'est vn
crime qui est demeuré dedans l'en-
ceinte de ses murailles, & tant s'en
faut que le reste de ceux de la reli-
gion qui sont épandus dans le
royaume, en ayent esté ou compli-
ces ou corrompus, qu'ils peuuent
protester en bonne conscience qu'il
n'est iamais venu à leur connoissan-

ee, & que s'ils en eussent sceu quelque chose, ils l'eussent eu en horreur. Et si on ne veut croire à la sincere protestation qu'ils font de leur entiere innocence, au moins certes peut on bien adjouster quelque foy à la voix de leur interest. En quelle ame tant soit peu sensée peut tomber cette imagination, que tât de Noblesse de la Religion, qui tiét toute sa grandeur de la Monarchie, & qui ne respplendit sinon des rayõs de la royauté, eust voulu abandonner les esperances de la Cour, & ses terres & ses Maisons, en tant de Prouinces ou elle est dispersée, pour s'en aller dépendre du caprice d'un peuple seditieux & turbulent, comme dedans les republicues ils le font ordinairement? Car qui ne sçait que les peuples qui se pensent estre les maistres de leurs loix & de

96 *Apol. pour ceux de la Relig.*
leur conduite, passent incontinent
de la liberté à la licence, & de la li-
cence à l'oppression de tout ce qui
paroist auoir quelque qualité emi-
nente, & quelque caractere de
grandeur? Quelle apparence que
ceux d'entre nous qui sont en quel-
quelque degré dans les Parlemens,
& dans les places de iudicature,
comme il y en auoit assés bon nom-
bre alors, prissent plaisir à laisser
leurs offices & leurs dignités, & à
abandonner leurs biens à la confis-
cation, pour s'en aller estre simples
bourgeois d'une republique popu-
laire? Car qui ne sçait encor que
non seulement tout y est reduit à
l'égalité, mais que les anciens & ori-
ginaires habitans y pretendēt tou-
jours auoir quelque droit d'estre
priuilegiés dans le gouuernement
& dans les charges? En fin genera-
lement

lement parlant nous tient on capables de cette fureur, que pour le contentement que nous aurions de voir vne ville de nostre profession formée en republique à cent lieuës de nous, nous nous priuassions de la protection des Edicts du Roy, sous laquelle seule nous viuons, & nous exposassions à son indignation, à la haine de ses officiers, & à la rage des peuples? Car de nous proposer de nous y retirer quant à nous, pour iouïr de cette imaginaire liberté, les heritages que plusieurs de nous possèdent en diuers endroits, nos affaires qui nous tiennent attachés en vne infinité de contrées, & les inclinatiõs que chacun a pour l'habitation de son pays, ne nous en empeschassent elles point, quelle ville, de celles qu'on peut auoir soupçonnées de vouloir se soustrai-

re à la royauté, seroit capable de contenir la centiesme partie de ce que nous sommes, par dessus ses naturels habitans, qu'on ne s'y étouffast les vns les autres? Ou est-ce que cinq ou six cens Ministres y trouueroient leurs emplois, & tant de milliers de marchands, d'artisans, & de payfans, leur trafic, & l'exercice de leurs arts, & leur labourage? Ou logeroit-on tant de vieillards, tant de fêmes & tant d'enfans, & de quoy pourroit on fournir à leur nourriture? Quât à ce que quelques vns ont mis en auant l'exemple des Prouinces du Pays-bas, ce n'est pas bien prendre les choses. Nous ne pretendons nullement enuers nostre Souuerain les droits que ces peuples ont pensé auoir à l'endroit des Ducs de Brabant, & des Contes de Holande, que la

France, & tout le reste des Puissances de l'Europe, qui ne dependent point de l'Espagne, a assés ouvertement ratifiés, par l'assistance qu'on a donnée à leur soulevement & à leurs armes. La proximité des villes ne nous pouvoit pas donner la commodité de nous joindre, comme elle a fait aux Hollandois. La nature du pays n'eust pas permis que nous eussions peu soutenir la puissance d'un Roy de France, comme ils ont fait celle d'Espagne, esloignez qu'ils estoient du siege de son empire, & retranchés si avantageusement entre leurs mers & leurs canaux. Enfin, ni la terre, ni la mer ne nous eust peu permettre d'entretenir pour nostre conseruation, les correspondances qu'ils ont eues. Si donc il y en a eu quelques vns d'entre nous qui ayent

pris les armes pour la defense des villes que le feu Roy de glorieuse memoire a voulu tirer d'entre nos mains, & si ceux qui sont demeurés en leurs maisons ont eu quelques tacites inclinations à desirer des succès contraires à ceux que nous auons veus, il ne le faut imputer qu'à la crainte que la pluspart de nous ont eüe, que si les euenemens estoient contraires à leurs souhairs, on ne leur ostant ce qu'ils estiment plus que la vie, & qu'ils ne fussent contraints d'aller chercher la liberté de prier Dieu selon leur religion chez les estrangers. Je sçay qu'il s'en est trouué qui ont eu quelque peur de ces épouuantables executions qui ont fait desirer à nos peres des villes de seureté. Mais bien que la crainte soit vne passion fort innocente, & que l'impression que fait

vne Saint-Barthelemy soit si profonde qu'il faut plus d'un siecle pour l'effacer, si deuoient ils auoir beaucoup meilleure opinion de nos temps, & ne croire pas que nostre nation peust commettre deux fois des barbaries si contreuenantes à son genie. Quant à cette autre apprehension, d'estre contrains de vuidier le Royaume si on vouloit auoir la liberté de l'exercice de sa religion, ie laisse à iuger à ceux qui sont plus prudens & plus entendus aux choses du monde, s'il y auoit de l'apparence que nous nous en deussions laisser preuenir. Certes ce que nous en craignons, nos ennemis l'esperoient, & c'estoit la voix commune du peuple. Ce qui est vne preuue bien manifeste que nostre crainte n'estoit pas tout a fait sans fondement, & qu'encore que

102 *Apol. pour ceux de la Relig.*
cene fust nullement le dessein du
Roy, les choses pourtant, à les con-
siderer en elles mesmes, en presen-
toient les apparences. Or si vne
telle crainte, bien ou mal fondée,
peut fournir quelque excuse à de
semblables mouuemens, ie m'en
rapporte à l'equité de ceux qui sça-
uent combien la conscience, la re-
ligion, la liberté, le bien, la vie, la
douceur de la patrie, & les autres
choses semblables, sont capables de
causer de viues & de violentes emo-
tions en l'esprit humain. Car pour
si profondement qu'on ait imbu
les sentimens de la pieté, si est-ce
qu'en telles occasions il est extré-
mement malaisé de ne se laisser
point emporter aux inclinations
de la Nature. Mais en tout cas, &
quelque iugement qu'on fasse de
cette action, car encore n'est-ce

Apol. pour ceux de la Relig. 103
nullement mon dessein que de la
defendre, aucun de ceux de la re-
ligion n'a eu de plus mauuaises in-
tentions que celle là, si vous en ex-
ceptés, comme i'ay dit, ou l'ambi-
tion de quelques Grands, ou, com-
me quelques vns ont estimé, la fo-
lie d'une seule ville. Encore croy-
ie certes qu'il n'en faut excepter ni vil-
le ni Grand, & que tous vniuersel-
lement ont esté preoccupés de la
mesme crainte. Assurément au-
cun ne se fust iamais laissé aller à
ce qu'on a tant de fois depuis appel-
lé de ce nom de rebellion, si on eust
peu auoir assés de foi pour croire,
cōme nous le voyons, que la Proui-
dence de Dieu, & la clemēce de nos
Rois, eussent deu estre des digues
assés puissantes pour arrester les
torrens de maux qui sembloient
menacer toutes nos Eglises. Car

104 *Apol. pour ceux de la Relig.*
n'ayant point ni de preuue certaine,
ni de raison seulement apparem-
ment concluante, que qui que
ce soit ait eu de si mauuais & de si
pernicieux desseins, ce n'est ni iu-
stice ni charité de deferer aux mau-
uais soupçons, ou aux ouuertes ac-
cusations de personnes notoire-
ment animées. Je voy, comme i'ay
desia dit, que quelques vns pren-
nent occasion de ce qui se passe en
Angleterre, pour decrier genera-
lement nostre profession, comme
si d'elle mesme elle nous donnoit
quelque mauuaise volonté contre
les Monarques. Et bien que la Na-
ture ait separé l'Angleterre d'auec
la France d'une mer, & que la lan-
gue & les inclinations nous esloi-
gnent encore plus des Anglois &
de leur communication, que ne
fait l'Ocean mesme, si est-ce que

Apol. pour ceux de la Relig. 105
pource que nous sommes de mesme religion, il y a des gens si peu equitables, qu'ils ne laissent pas de s'imaginer que nous auons quelque secrette intelligence de desir & de sentiment avec les Parlementaires. Il seroit peut estre à desirer que les hommes de condition priuée s'attachassent tellement aux choses de leur vocation, qu'ils n'eussent pas le loisir de s'enquerir du gouuernement des Estats, ni des nouuelles des affaires estrangeres. Mais puis qu'on ne scauroit l'empescher, & que mesmes du consentement de l'ordre public on informe vniuersellement tout le monde des plus importantes affaires de l'Europe, au moins en ce qui est des plus notables euenemés, il n'y a pas moyen de faire que les speculatifs ne raisonnent sur les occurrences du

106 *Apol. pour ceux de la Relig.*
temps, ni mesmes qu'ils ne s'y inter-
ressent en quelque façon, chacun
selon la passion qui le gouverne.
Car il est naturel aux hommes en
toutes sortes de contentions de se
determiner de quelque costé, &
mesmes dedans le ieu, ou les spe-
ctateurs n'ont point de part, la
moindre chose du monde est capa-
ble d'encliner leurs affections, & de
leur faire souhaitter sans interest
l'auantage à l'vne des parties plûtost
qu'à l'autre. Ou donc soit la reli-
gion soit l'Estat engage leurs incli-
nations, il n'est pas de merueille
s'ils y portent aussi leurs vœux, & si
dans la conuersation ils en donnent
quelque témoignage. En cette
guerre d'entre les Venitiens & le
Turc, Catholiques Romains &
Reformés ont tous vn mesme sen-
timent, pource que leur interest est

commun cōtre l'ennemy du Christianisme. Mais si la prosperité des Mécreans apportoit quelque notable affoiblissement au parti Reformé, ie ne doute nullement que les Catholiques zelés n'en receussent du contentement : comme il s'en pourroit trouuer quelques vns entre les Protestans qui ne seroient pas fort marris de leurs progrès, s'ils estoient cause de quelque notable dechet à la puissance de Rome. Ce n'est pas que ni les vns ni les autres aiment le Turc; mais c'est que quelquesfois la passion maistrise les hommes tellement, qu'ils pensent gagner ce que leurs aduersaires perdent. A n'en point mentir c'est vne puissante inclination que le zele de religion, & qui porte souvent les hommes à des choses bien estranges. Vniuersellement tous

108 *Apol. pour ceux de la Relig.*
ceux de nostre profession en ce
royaume souhaitent ardemment
toute sorte de prosperité aux armes
de sa Majesté, & auancent tant qu'ils
peuent de leurs vœux, ses victoi-
res & ses conquestes. La nature les
y oblige, & le sentiment de bons
François; & pource que si ses pro-
grés n'auancent point leur religion,
au moins n'en reçoit elle aucune
diminution, il ne faut nullement
craindre que cet interest diuertisse
leurs affections, ni qu'il leur don-
ne d'autres pensées. Mais entre les
Catholiques Romains la constitu-
tion des esprits n'est pas si absolu-
ment vniforme. Il y en a plusieurs
qui sachant bien que nos Rois ne
sont pas moins affectionnés à la
religion Romaine que leurs enne-
mis, ont dans les affaires du temps
mesme passion que nous, & qui

pour cette raison se portent aux occasions avec mesme courage. Quelques autres soupçonnent & craignent aucunement qu'enfin de cette ligue que la France a faite avec diuers Potentats Protestans, & de l'abbaisement de la puissance d'Espagne, la Religion Romaine ne recoiue quelque detrimement. Neantmoins pource que l'affection au serui ce de leur Prince preuaut en eux, & que la crainte d'un mal incertain & à venir, ne le doit pas emporter sur la consideration d'un deuoir certain & present, ils ne laissent pas de seruir le Roy courageusement & fidelement, en remettant les euenemens futurs à la diuine Prouidence. De mesme que d'entre les nostres il s'en est trouué quelques vns qui ont serui le feu Roy contre la Rochelle & Montau-

no *Apol. pour ceux de la Relig.*
ban, pource que leur vocation les y
appelloit, & qu'ils croyoient que
c'estoit à Dieu, & non à eux, à pren-
dre le soin de la conseruation de ses
Eglises. Mais il y en a quelques au-
tres, & nous en voyōs tous les iours,
qui ne se peuuent empescher de
témoigner qu'ils ont du regret & de
la douleur de la prosperité des ar-
mes du Roy, pource qu'ils s'imagi-
nent que la Religion Romaine, &
les interests de l'Espagne ont vne
si étroite connexion, qu'ils sont
entierement inseparables. Ils dimi-
nuent autant qu'ils peuuent nos
bons succès, & enflent au contrai-
re ceux de l'Espagne. Ils recueillent
avec auidité les mauuais bruits qui
se sement contre l'Estat, & répan-
dent avec contentement les nou-
uelles des disgraces qui nous arri-
uent. Ils censurent à toute rencon-

Apol. pour ceux de la Relig. III
tre le Gouvernement present, & si
quelqu'un de nos desseins ne réussit
pas, ils en triomphent. Si le Cardi-
nal d'Osset liu. 3. lett. 87. a bien dit
du Pape Clement huitième, qu'en-
core qu'il n'eust aucune mauuaise affe-
ction enuers le Roy, ni aucun amour
uers le Roy d'Espagne, & que d'ail-
leurs il eust l'ame bonne, neantmoins
la haine qu'il portoit à la Reyne Eli-
sabet & aux autres heretiques d'An-
glettere, le transportoit si auant, qu'il
se laissoit échapper de la bouche des
maximes pernicieuses & indignes de
tout homme de bien; ceux là ne doi-
uent pas trouuer mauuais que ie die
qu'ils sont indignes qu'on les tien-
ne pour bons François, puis que
leurs imaginations, & ce zele sans
science qu'ils ont pour leur religion,
éteignent en eux celuy qu'ils doi-
uent auoir pour la gloire de leur

pays, & pour la grandeur de leur Prince. Et toutesfois non seulement on ne les chastie pas, non seulement cette passion ne leur nuist point dans leurs affaires particulieres s'ils ont quelque chose ou à faire ou a obtenir qui depende de l'authorité des Magistrats, mais il y en a qui les en aiment d'autant mieux, & qui les en écoutent d'autant plus volontiers, qu'à leur aduis estre bon François est vne moindre qualité que d'estre zelé Catholique. Puis donc que iusques icy nostre Roy n'a point declaré qu'il prist aucune part aux affaires d'Angleterre, & qu'il laisse cette querelle de ses voisins à demesler entre ceux qui y ont interest, quel grand crime y auroit il quãd quelques vns d'entre nous fauoriferoient de leurs sentimens interieurs l'vn de ces partis

ris plutôt que l'autre? Car qui peut ignorer que s'il y en a quelques vns qui le font, c'est le zele de leur religion, & non les considerations de l'Estat, ou la forme du gouvernement qui les y inuite? Si le bruit qui s'est répandu par tout, que le Roy de la Grand' Bretagne a eu dessein d'y changer la religion, est faux, il n'y en a pas vn d'entre nous qui se soucie des priuileges du Parlement, ni qui ne vist fort volontiers ce Prince en toute splendeur & en toute autorité dessus son trône. S'il est vray qu'il ait eu cette intention; comme nous auons autrefois blasmé la Ligue de ce qu'elle s'est souleuée contre le Roy Henry troisieme, & la Sorbonne, de ce qu'elle declara que ses sujets estoient quittes du serment de fidelité, il est de la iustice & de la raison que nous

114 *Apol. pour ceux de la Relig.*
blâmions pareillement les Anglois,
qui se sont souleués contre leur
Souuerain, si le droit de la Royauté
est en Angleterre tel qu'il est en
France. Mais c'est ce que les Anglois
ne disent pas, & dequoy quant à
nous nous ne iugeons pas, & nous
contentons d'auoir en toutes ces
choses les mouuemens & les incli-
nations que nostre religion nous
ordonne. Car voicy la regle gene-
rale qu'elle nous prescrit en ces ma-
tieres. C'est que d'un costé la Reli-
gion Chrestienne n'estant pas de-
stinée à donner la forme aux gou-
uernemés des Empires, mais estant
obligée de les laisser chacun en la
constitution en laquelle elle les
rencontre quand elle se plante au
milieu d'eux, il est du deuoir des
Chrestiens de rendre en toutes les
choses qui regardent la vie ciuile,

vne plene & entiere obeissance aux loix & à la forme de l'Estat ou la prouidence de Dieu les fait habiter. Et si le Souuerain Magistrat, qui a la puissance absoluë entre les mains, entreprend quelque chose au fait de la religion, qui choque l'honneur de Iesus Christ & l'esperance du salut, i'ay desia dit qu'il conuient incomparablement mieux aux Chrestiens, d'imiter les Apostres de nostre Seigneur, & ceux qui les ont fuiuis immediatement, qui à la verité nous ont appris qu'il n'est pas iuste & raisonnable d'obeir aux hommes plûtost qu'à Dieu, mais qui ne nous ont pourtant point laissé d'exemple d'autre resistance aux violences qu'on leur faisoit, sinon celuy d'une insurmontable patience. D'autre costé cette mesme religion n'ostant point aux peuples

116 *Apol. pour ceux de la Relig.*
libres l'usage de leur liberté, ni à
ceux dont la sujétion est tempe-
rée de quelques droits & de quel-
ques priuileges, la iustice de leur
defense si on les veut afferuir ab-
solument, il est encore du deuoir
des mesmes Chrestiens de ne iu-
ger point temerairement des en-
treprises & des actions de leurs
voisins, principalement quand on
ne sçait pas bien les loix sur les-
quelles leur Estat ou leur republi-
que est fondée. Car il n'y a pas seu-
lement au monde des Monarchies,
des Aristocraties, & des Demo-
craties toutes pures, mais aussi des
gouuernemens meslés. Il y en a qui
sont composés en partie de Monar-
chie & en partie des deux autres,
comme celle de Sparte autrefois.
Il y en a d'autres qui sont meslés en
partie d'Aristocratie, & en partie

de Democratie, comme Rome l'a esté long téps. Il y en a d'autres ou la Monarchie & l'Aristocratie sont jointes ensemble, comme en Pologne maintenant. Les Monarchies toutes pures ne le sont pas d'une mesme façon pourtant. Car autre est celle de ce Royaume, & autre celle du Turc, & peut estre encor autre celle de l'Espagne. Et enfin il y a vne si grande varieté en la constitution des Estats, qu'à peine s'en trouuera t'il deux qui soyent entierement semblables. Il n'y a donc rien qui empesche que chacun en obeissant en conscience à la puissance souueraine, telle qu'il la trouue estable dedans son pays, n'ait quelque liberté de iugement & d'inclinations sur les occurrences des pays étrangers, selon la connoissance qu'il en peut auoir, & se

118 *Apol. pour ceux de la Relig.*

lon qu'il s'imagine y auoir quelque
espece d'interest par la conscience.
Partant si telle est de tout temps la
forme du gouuernement de l'An-
gleterre, que l'autorité royale y soit
aucunement limitée & modérée
par celle d'un Parlement, vn bon
François qui demeurera religieuse-
ment & inuiolablement en cette
pensée, de respecter la Monarchie,
telle qu'elle est en ce royaume, c'est
à dire absoluë & sans limitation, ne
laissera pas de iuger qu'il est iuste &
raisonnable qu'en Angleterre elle
soit bornée par les anciennes loix
de l'Estat, & que le Parlement
fait bien d'y vouloir ramener le
Roy, s'il a veritablement trop en-
trepris sur les droits & libertés de
son peuple. Car les plus grands &
les plus absolus Monarques mesmes
ont fait gloire de maintenir la li-

Apol. pour ceux de la Relig. 119
berté des republicques populaires, &
de chastier les tyrās qui les ont vou-
lu afferuir iniustement ; & comme
il leur conuient tres-bien d'estre ex-
tremement ialoux de leur autorité,
pource qu'elle vient de Dieu, aussi
est il souuerainement digne de leur
iustice & de leur grandeur, de ne
permettre pas qu'aucun estende la
sienne plus loin que Dieu ne la luy
a donnée. Et c'est ce qui a fait que
nos Rois, qui pource qu'ils sont ab-
solutement souuerains en leur royau-
me, n'ont pas voulu souffrir qui'l
yeust aucune puissance qui arrestast
tant soit peu la leur, ont neant-
moins soustenu l'vnion des Pro-
uinces des Pays-bas contre l'Espa-
gnol, pource qu'ils ont creu qu'il
y auoit rendu sa domination plus
independante & plus rigoureuse
que ne souffroient les loix du pays

120 *Apol. pour ceux de la Relig.*
& les droits que les anciens Seigneurs des lieux y auoient laissés à leurs peuples. C'est pour la mesme raison qu'ils ont diuerses fois entrepris la defense des priuileges des villes Imperiales cōtre l'ambition des Empereurs : c'est pour cela qu'ils ont pris Geneue en leur protection contre les pretensions du Duc de Sauoye : c'est pour cela que de fraische datte ils ont tendu la main aux Catalans, dont le Roy d'Espagne opprimoit les coustumes & les libertés : & pource qu'ils ne font rien en ces occasions, sinon selon la iustice & le droit, ils ne craignent pas que leurs sujets tirent quelque humeur de rebellion de la contagion de ces exemples. Partant tandis que les affaires de la France n'ont rien de commun avec celles d'Angleterre, il demeure en la liberté des

fujets du Roy de favoriser de leurs inclinations l'un ou l'autre des deux partis, selon que la religion dont il fait profession, ou la connoissance qu'il a de la nature du gouvernement de cette Isle, determine ses affections. Si le Roy s'estoit déclaré pour l'un ou pour l'autre des contendans, d'autant qu'il n'est pas de la vocation des sujets de s'enquerir des volontés de leurs Souverains, & qu'ils doiuent tenir pour bien & legitiment fait, ce qu'ils font dans leurs Conseils avec connoissance de cause, en remettant à Dieu le soin de la conservation de la Religion, il seroit du deuoir de tous les bons François de porter leurs affections ou leur Prince porteroit ses armes. Car comme nous ne pouuons souffrir que le zele de la Religion Catholique Ro-

maine en aveugle tellement quelques vns, qu'ils ne voyent les prosperités de la France qu'à contre-cœur, pource qu'ils s'imaginent qu'elles sont enfin pour causer du dommage à Rome : ainsi ne pouvons nous approuver que le zele de la Religion reformée soit si puissant en l'esprit de ceux qui en font profession, que de les rendre mécontents des bons succès des armes de sa Majesté, quand il les employe où le bien de son Estat, la iustice de la cause de ses voisins, & l'intérest de ses alliés l'appelle.



SECTION. III.

Que si on considere ceux de la Religion en qualité de Chrestiens, ils ne meritent l'auersion de qui que ce soit. Et premierement à l'égard des creances qu'on leur impute contre verité.

RESTE le troisiéme égard auquel on nous peut considerer, c'est à sçauoir, en tant que nous sommes Chrestiens. Et cette matiere nous doit tenir vn peu plus long temps que les precedentes, pource que les accusations qu'on y fait contre nous sont en plus grand nombre, & qu'au fonds c'est tout le fondement de l'auer-

sion qu'on a pour nous. Car le reste que j'ay cy-dessus examiné, quelque apparence dont on tâche de le reuestir, n'a du tout point de réalité, non pas mesmes au iugement de nos plus grands ennemis, s'ils vouloient dire franchement ce qu'ils en pensent en conscience. Il nous faut donc voir ce qu'on nous accuse de croire, & que nous ne croyons pas pourtant: ce qu'on voudroit que nous creussions, mais que nous ne pouuons nous persuader, & à cause dequoy on nous veut du mal: & enfin, ce que nous croyõs effectiuement, & sur quoy la pratique de nostre pieté est fondée; pour sçauoir si, comme on le pretend, nous meritons à cette occasion la haine de Dieu & des hommes.

Pour ce qui est de ce qu'on nous accuse de croire, & que nous ne

crojons nullement, ie n'en produi-
ray que peu d'exemples seulement,
dont le premier fera cette vieille ac-
cusation, que nous sommes enne-
mis des bonnes œuures, sous om-
bre que nous ne croyons pas qu'el-
les meritent deuant Dieu, ni que
ce soit par elles que nous obtenons
nostre iustification en son iuge-
ment. Certainement ce que i'ay dit
cy-dessus de la façon de laquelle
nous viuõs, & particulièrement de
celle de laquelle on nous exhorte
continuellement à bien viure, nous
absout assés de cette imputation.
Car comment sommes nous enne-
mis des bonnes œuures, si nous ex-
hortons sans cesse le monde à s'y
estudier, & si nous essayons d'en
faire resplendir toute nostre vie? Il
est vray que ce n'est pas en vertu
de leur merite que nous esperons

126 *Apol. pour ceux de la Relig.*
obtenir la iouissance du salut, &
est vray encor que quand nous
nous disposons à comparoistre de-
uant le tribunal de Dieu, ce n'est
nullement sur nos bonnes actions
que nous fondons l'esperance d'estre
iustificiés en sa presence. Mais de ce-
la il ne s'ensuit pas pourtant que
nous ne fassions aucune estime des
bonnes actions. Nous auons ac-
coustumé d'enseigner que la pieté
enuers Dieu, & la charité que nous
deuons auoir pour les hommes,
sont choses si excellentes en elles
mesmes, & si conuenables à la di-
gnité de nostre nature, que quand
Dieu ne les nous auroit point plus
expressément commandées que par
ce que la Nature nous en apprend,
& quand il n'y auroit attaché ni
aucune promesse de recompense,
ni aucune menace de punition, si

est-ce que nous deurions nous y adonner avec vne affection tres-sincere & tres-ardente. Quand donc nous aurions cette opinion que la pieté & la vertu n'auroient point de certaine relation au royaume des cieux, & qu'elles ne porteroiét avec elles aucune considerable vtilité pour nous y faire paruenir, nous en ferions pourtāt plus de cas ainsi, que ne font ceux qui ne les considerent sinon entant qu'ils esperent qu'elles leur produiront quelque fruit de remuneration. Pource que chacun peut sçauoir par sa propre experience, que les choses auxquelles nous ne nous portons sinon entant qu'elles sont propres pour nous obtenir vne certaine fin, sont en nostre opinion moins à priser que la fin mesme. Ceux donc qui n'estiment les bonnes œuures sinon pource que

Dieu les recompensera de la felicité, estiment sans doute la felicité plus qu'ils ne font les bonnes œeuures: au lieu que quant à nous nous les aimons à cause de leur propre dignité, & les trouuõs plus dignes de nos affections que n'est cette felicité qu'on s'y propose pour salaire. Car la felicité est ce qui nous fait heureux, & la pieté & la charité est ce qui nous fait gens de bien. Or aimer mieux estre heureux qu'homme de bien, est vne marque indubitable qu'on ne reconnoist pas assés que c'est que d'estre homme de bien, ni combien se proposer de le deuenir, est vn objet qui merite vne constante & vehemente application de toutes les puissances de nos ames. De plus, c'est à grand tort qu'on nous accuse de croire que les bonnes œeuures n'ont point de

de relation au salut. Outre leur excellence naturelle, à cause de laquelle on les doit souverainement priser, l'amour que nous avons pour elles naist en grande partie en nous de celle que nous portons à nostre propre felicité. Parce que nous regardons nostre salut, ou bien comme vne chose de laquelle le droit nous est desia acquis par la mort de nostre Seigneur, ou comme vne chose de laquelle, bien que le droit nous en soit acquis, nous ne sommes pourtant point encore venus en iouissance. Car autre chose sans doute est le droit de posseder vn iour quelque bien, & autre l'actuelle possession du biē mesme. Quand donc nous le considerons en cette premiere façon, nous sommes ravis en admiration de la bonté de Dieu, & de la charité inenarrable

de son Fils, en ce que le Pere le nous a voulu donner, & en ce que le Fils s'est volontairement donné à nous, & s'est abandonné à la mort pour nous racheter, & nous acquerir la vie eternelle. Or il n'est pas possible que nous soyons ravis en admiration de ce bienfait, ni que nous l'estimions comme il faut, que le ressentiment que nous en auons ne remplisse nos ames de dilection enuers Dieu, & d'une amour ardente & inuiolable enuers son Vnique. Comment donc pourrions nous les aimer à cette occasion avec tant d'ardeur, sans disposer toutes les facultés de nos esprits à rendre obeïssance à leurs commandemens? Ya t'il aucun plus puissant attrait, ni aucun plus ferme lien, pour nous attirer & pour nous attacher aux volontés de ceux à qui nous

deuons obeir, que celuy d'une affection violente ? Certes c'est là le mouuement qui porte les Saints qui sont au ciel, & qui nous porteront lors que nous y ferons recueillis, à mener vne vie eternellement sainte & immaculée. Car nous n'y ferons pas gens de bien afin d'obtenir le royaume des cieux, pource que nous l'aurons desia; ni mesmes pour le nous conseruer à perpetuité, pource qu'il n'y aura plus de peril de le perdre. Mais nous ferons gens de bien, par vn merueilleusement vif & permanent sentiment d'obligation, pource que nous aurons obtenu cette incomparable felicité, par vn don qui ne se pourra iamais reuoquer, & par vne tout à fait incomprehensible misericorde. Or ie ne pense pas qu'il y ait personne qui doiue

trouuer mauuais que nous foyons excités à aimer Dieu par la gratitude que nous auons de son amour en nostre endroit, & par les mesmes motifs qui y induisent si puissamment les bienheureux Saints de Paradis, à proportion de la connoissance qu'eux & nous auons de la charité qu'il nous a portée.

Quand nous regardons l'éternelle félicité comme vne chose dont nous ne sommes pas encore en possession, le desir que nous auons d'y paruenir nous fait faire sur les bones ceuures deux reflexions principales. L'vne est qu'écore que Dieu nous ait déclaré par sa Parole que c'est en la seule considération de la mort de son Fils qu'il nous promet le salut, & que nostre conscience nous témoigne qu'il a liuré son Fils à la mort pour nous auant que

nous fissions de bonnes œuures, & qu'il nous eust peu considerer comme en ayant fait, si est-ce que cette mesme Parole, & ces mesmes mouuemens de nostre conscience nous apprennent, qu'il n'est pas raisonnable qu'il execute cette promesse enuers ceux qui par leur méconnoissance se rendront indignes de son salut. Puis que si nous en iouissions desia, & que nous vinssions à le méconnoistre, il seroit iuste qu'il le nous ostast, il est iuste pareillement qu'il ne le nous donne pas, si nous nous montrons ingrats à la faueur qu'il nous a faite de nous en donner le droit par la grace de ses promesses. Cependant toute nostre reconnoissance gist en amour & en respect, & les preuues indubitables de l'amour & du respect, consistent en l'obeissance aux commande-

mens de Dieu, & en l'exercice des
bonnes œuures. Ainsi nous nous
y appliquons, non pas comme à des
moyens par lesquels nous puissions
obtenir le droit de paruenir au sa-
lut: car nous l'auons desia en la mort
de nostre Seigneur Iesus, à laquelle
Dieu nous a donné de croire: mais
comme à des choses dont le mépris
nous en feroit dechoir, & empes-
cheroit l'execution des promesses
que Dieu nous en a données. Telles
font donc nos inclinations en cet
égard que doiuent estre celles des
bons enfans, & qui ne doiuent pas
estre blasquées en nous, puis qu'en
eux on les estime louables. Ils ne
font pas enfans, pource qu'ils font
honestes gens, & dans l'obeissan-
ce qu'ils rendent à leurs peres ils ne
se proposent nullement pour but
l'acquisition du droit de leur here-

dité. Ils sont enfans pource que leurs peres les ont engendrés, & ont le droit de venir quelque iour à leur heredité d'autant qu'ils sont leurs enfans, & que telle est la disposition des loix, & l'institution de la Nature. Si donc quand ils deuiennent honnestes gens puis apres, ils y font quelque consideration de l'esperance de l'heredité, c'est afin seulement que leurs débauches, & leurs mauuais comportements ne portent pas l'indignation de leurs peres à les priuer du droit de succeder à leurs biens, lequel leur auoit esté acquis par la naissance. Il est bien vray que nous ne sommes pas enfans de Dieu de nostre nature, & ne le deuenõs sinon par la grace de l'Adoption. Mais comme les enfans ont à leurs peres toute l'obligation de ce qu'ils les ont engen-

136 *Apol. pour ceux de la Relig.*
drés, nous auons pareillement à
Dieu toute l'obligation de ce qu'il
nous a adoptés. Et comme l'hon-
neur qu'il luy a pleu de nous faire
de nous adopter en son vnique, nous
donne le mesme droit à l'heritage
celeste, que la naissance donne aux
enfans pour l'heredité de leurs pa-
rens; la grace de l'Esprit qui accom-
pagne cette adoption engendre en
nous les mesmes affections que la
nature produit dans les bons en-
fans, lors qu'il s'agit de l'obeissan-
ce & du respect qu'il faut qu'ils por-
tent à leurs peres. L'autre reflexion
est, que de toutes les choses que Dieu
aime, il n'en aime aucune à l'egal
de la sainteté; & toutes les autres
qu'il aime, il ne les aime sinon au-
tant qu'elles en sont participantes,
ou qu'elles y peuuent seruir. Et la
raison en est que de toutes les cho-

ses aufquelles il a mis quelque empreinte de fa diuinité, il n'y en a aucune autre qu'elle qui la represente à l'égard de ce qu'elle possède de plus venerable & de plus glorieux. Toutes choses, en ce qu'elles font, portent quelque ressemblance de son existence. Les vens & les tremblemens de terre, & la puissance des flots de la mer, ont quelque ombre de sa vertu. La fermeté des rochers, la durée des elemens, & l'incorruptibilité des cieux, semblent estre vn crayon obscur de l'immutabilité de son essence. Dans la gloire & dans l'autorité des Monarques il a rendu visible en la terre quelque rayon de sa Majesté. Mais quant à sa bonté, à sa iustice, à sa misericorde, & à la pureté inenarrable de ses inclinations & de ses pensées, en quoy consiste sans contredit la plus belle

138 *Apol. pour ceux de la Relig.*
merueille de son estre, & le couron-
nement de ses autres propriétés, il
n'y a que la sainteté de la creature
intelligente & raisonnable en qui
on en voye la resplendeur. A raison
dequoy aussi il n'y a qu'elle propre-
ment qui soit dite auoir esté faite à
son image. Quant à nous, il nous a
aimés à la verité dés auant que nous
fussions saints ; mais ç'a esté pour
nous rendre saincts, qu'il a déployé
dessus nous ses admirables miseri-
cordes. Car il nous a rachetés pour
nous amener à la sanctification, &
pour reparer en nous la ressemblan-
ce de ses vertus, dont le peché auoir
gasté tous les traits & tous les linea-
mens en nos ames. Mais depuis
qu'il nous a sanctifiés, il nous aime
à cette occasion, & ne peut con-
templer en nous cette belle idée de
sa diuinité, qu'il ne nous affection-

ne merueilleusement à cause d'elle. Comme les bons peres aiment sans doute leurs enfans avant qu'ils voyent paroistre en eux aucune lumiere de vertu: mais leurs affections se redoublent à mesure qu'ils apperçoient qu'en croissant ils se forment peu à peu par leur education, & s'auacent de iour en iour en l'amour des choses loüables. Or est-ce l'inclination naturelle de l'amour que de bien faire à ce que l'on aime; & comme dans les choses pesantes à péne sçauroit on distinguer entre la pesanteur & la propension au mouuement contrebas, l'amour & l'inclination à vouloir & à faire du bien, quand on en a le moyen, ou ne font qu'une mesme chose absolument, ou si elles en font deux, elles sont inseparables. De sorte qu'il ne se peut faire que Dieu nous

140 *Apol. pour ceux de la Relig.*
embrassant de ses affections à cause
de l'image de sa sainteté qui reluit
en nous, il ne nous vueille faire du
bien; & puis estant puissant com-
me il est, il ne le veut point de la
façon, qu'indubitablement il ne le
fasse. Nostre sainteté donc, & les
bonnes œuures qui en dependent,
ne nous acquierent pas le droit de
la iouissance de la felicité, puis que
Dieu le nous a donné gratuitement
lors qu'il nous a adoptés pour estre
du nombre de ses enfans. Mais elles
attirent ses affections, comme cel-
les d'un bon pere, pour executer
par inclination d'amour enuers no-
stre sanctification, les promesses
qu'il nous auoit desia faites de pure
gratification, & à l'accomplisse-
ment desquelles il estoit desia por-
té comme fidele & veritable. Ainsi
plus nous sommes gens de bien,

plus devons nous estre persuadés que Dieu nous aime cordialement: & plus nous sommes assureés que nous sommes aimés de luy, plus avons nous de certitude de ses favorables inclinations à nous donner la iouissance de son Royaume. Comme au reciproque plus nous desirons ardemment cette immortelle felicité, plus soigneusement cherchons nous les moyens de nous persuader fermement que nous l'obtiendrons. Puis donc que l'assurance de la dilection de Dieu envers nous en est vn indubitable argument, & que nostre sanctification produit cette dilection à proportion de ce qu'elle est grande, & lumineuse, & qu'elle represente excellemment la sainteté laquelle est en Dieu, il n'y a personne qui ne comprenne aisément qu'autant que

142 *Apol. pour ceux de la Relig.*
nous auons de soin de nostre salut,
autant faut il necessairement que
nous soyons embrasés de l'amour
des bonnes œuures. Et neantmoins
pour tout cela nous ne croyons nul-
lement, ni que nous soyons iusti-
fiés à cause d'elles deuant Dieu, ni
qu'elles soyent aucunement meri-
toires de son royaume; & cela ne
doit sembler estrange à qui que ce
soit, puis que nostre conscience ne
nous permet pas de nous persuader
l'vn, & que nostre modestie nous
oblige a esloigner de nous toute
opinion de l'autre. Je dis premiere-
ment que nostre conscience ne
nous permet pas de nous figurer
que nous puissions estre iustificés
deuant Dieu par le moyen de nos
bonnes actions. Car estre iustificié
deuant Dieu, c'est estre absous en
son iugement. Or nous sçauons que

si Dieu nous examine tant soit peu rigoureusement par nos œuures, il ne trouuera nullement le sujet de prononcer pour nous sentence d'absolution. Pource qu'auant que nous fussions venus à la connoissance, nous pechions continuellement contre luy: ce qui aggrauoit iournellement la malediction dans laquelle nous sommes naturellement par la corruption originelle. Tellement qu'à l'égard de tout ce temps là nous ne pouuons pretendre autre iustification qu'en la remission de nos pechés. Depuis que nous le connoissons, quelques bonnes œuures que nous ayons faites, nous en auons tant fait de mauuaises, & il y a tant de defauts mesmes dans les bonnes d'õt nous nous vantons, que si nous presumions d'estre iustificés de cette façon, nous

noustrouuerions trop éloignés de nos esperances. S'il y en a quelques vns entre les Catholiques Romains qui ayent cette bonne opinion d'eux mesmes, qu'ils n'ayent iamais commis de peché, & qu'ils ne pechent du tout point encor, c'est à eux à aduiser comment ils soustien- dront quelque iour vne proposi- tion si hardie deuant le trône de Dieu, & comment ils la pourront accorder avec leur propre Pateno- stre. Pour nous, nous aimons mieux nous confesser pecheurs deuant nostre Seigneur, & auoir à sa mise- ricorde toute l'obligation de nostre salut, que de nous mettre en vn ine- uitable peril de remporter vne eternelle confusion de sa presence. Et veritablement ie ne puis que ie ne me plaigne icy du peu d'equité de ceux qui nous haïssent à cau-
se

se de cette creance. Nostre conscience nous rend temoignage de nostre fidelité enuers nos Rois; & l'Escriture & l'experience conuainquent vniuersellemēt tout le monde d'une infinité de pechés commis contre Dieu. S'il est arriué à nos Peres & à nous de faire quelque chose qui ait dépleu à nos Souuerains, ce n'a point esté par faute d'affection à leurs personnes ni de respect à leur autorité, mais par des mouuemens qu'ils ont eux memes excusés; au lieu que les pechés que tous les hommes commettent en si grand nombre, procedent de l'affection de la chair, *qui est inimitié contre Dieu.* Hors ces actions auxquelles ou la souffrance ou la crainte de la persecution nous a portés trois ou quatre fois seulement, on ne scauroit nous oster cette loüan-

ge que nous n'ayons rendu quelques bons seruices à l'Estat, & que nous n'ayons vescu conformement à ses loix: au lieu que tous les iours tous les hommes pechent contre Dieu, & transgressent ses commandemens en mille & mille rencontres. Et neantmoins par tout ou on parle de nous dans les Ecrits politiques & dans les productions du temps, on n'entend rien autre chose que ces mots de *faction*, de *rebellion*, de *reuoite*; au lieu que dans les liures de Theologie, où il est question de Dieu, on ne parle que de bonnes œuures & de satisfactions. Si nous nous estions vantés de pouuoir soustenir nos actions deuant le Conseil de nos Rois contre ceux qui les flestrissent de ces titres si odieux, & de n'auoir besoin d'autre chose que de leur iustice pour en

estre iustificiés, on nous accuseroit de presumption & de quelque espece d'impudence, pour ne reconnoistre pas assés combien nous auons eu besoin de leur support : au lieu qu'en la controuerse de la iustification des hommes deuant Dieu, ils ne parlent que de leurs propres iustices, & s'appuyent dessus elles pour comparoistre en son iugement. Bien que, comme ie l'ay dit, nous soyons originaires du pays, & nés sujets de nostre Prince, nos ennemis disent pourtant que nous ne subsistons en ce royaume que de sa grace seulement, pource que par nos fautes, qu'ils veulent estre si criminelles, nous aurions merité d'en estre expulsés : & cependant, bien que les hommes soyent naturellement étrangers du royaume des cieux, & que tous les iours ils

148 *Apol. pour ceux de la Relig.*
commettent quelque chose qui les
en deuroit rendre indignes, on veut
pourtant qu'il leur soit donné en
vertu de leurs iustices, & comme
vne recompense deuë à leurs bon-
nes actions. Certes ou bien qu'ils ne
nous fassent pas si criminels deuant
nos Rois, ou bien qu'ils confessent
qu'ils ne le sont pas moins enuers
Dieu; & s'ils veulēt que nous recon-
noissions que c'est de la pure bonté
de nos Souuerains que nous subsi-
stōs en cēt Estat avec la liberté dont
nous y iouïssons, qu'ils ne fassent
point aussi de leur costé difficulté
de confesser que s'ils iouïssent quel-
que iour de la felicité du ciel, ce se-
ra de pure misericorde. I'ay dit que
nostre modestie nous defend de
croire que nos œuures puissent me-
riter le salut. En effect nous voyons
que les peres ne peuuent souffrir

que leurs enfans se glorifient en leur
presence qu'ils leur soyent redeua-
bles de quoy que ce soit. Or nous
sommes enfans de Dieu, & nous
luy auons sans doute plus d'obliga-
tion que nous n'en pouuons auoir
à ceux qui nous ont engendrés. Et
nous voyons que les Princes ne peu-
uent non plus endurer que leurs su-
jets appellent ce qu'ils font pour
eux autrement que du nom de ser-
uice auquel la naissance les oblige.
Or nous sommes beaucoup moins à
l'égard de Dieu, que les sujets ne
sont à l'égard des Princes. Et enfin,
nous voyons que les Cardinaux mes-
mes, dont la dignité est si eminente,
se reconnoissent tellement infe-
rieurs à ceux de qui ils sont nés su-
jets, qu'ils ne croyent pas que leurs
seruices puissent iamais égaler leurs
obligations, ni les en acquitter en-

150 *Apol. pour ceux de la Relig.*
uers eux, notamment quand à leur
faueur & par leur recommandation
ils ont esté éleués à ce degré si pro-
chain de la Majesté Pontificale.
Car de cette modeste reconnois-
sance de l'insuffisance de leurs a-
ctions à reconnoistre ce bienfait,
nous auons des preuues tres-belles
& tres-expresses dans les lettres des
Cardinaux d'Osset & du Perron au
Roy Henry le grand de glorieuse
memoire. Or s'ils le disent en sincerité,
nous auons beaucoup plus de
sujet d'estre humbles en compa-
roissant deuant Dieu, qu'ils n'ont
d'estre modestes enuers les hom-
mes. S'ils le disent seulement par
compliment, quant à nous nous
estimons qu'on nous peut bien
souffrir parler ainsi à Dieu en veri-
té, & nous sentir effectiuement
autant & plus tenus à sa bonté,

qu'ils ont fait semblant de l'estre à celle de leur Prince. Si, di-je, ils ont pensé qu'ils pouuoient bien témoigner la gratitude de leurs esprits aux grands Rois par des paroles excessiues, & qui surpassent la mesure de leurs gratifications, nous croyons qu'on ne nous doit point vouloir de mal si nous estimons que la Majesté du Roy des Rois, de qui tous les Rois mesmes & les Papes sont nés sujets, & la grandeur de ses bien faits en nostre endroit, excèdent beaucoup tout ce que les hommes peuuent ou faire ou dire pour en représenter le ressentiment, & qu'elles sont bien loin au delà de toutes leurs ciuilités & de toutes leurs hyperboles. En vn mot, on ne peut trouuer étrange que nous suiuiions cette belle maxime du Cardinal Bellarmin, qui apres

152 *Apol. pour ceux de la Relig.*
auoir long temps disputé de l'esti-
me des bonnes actions, & du moyen
d'obtenir la iustification, pose pour
chose decisive, liu. 5. de Iustif.
chap. 7. qu'à cause de l'incertitude de
nostre propre iustice, & du peril de
vaine gloire, dans lequel on pour-
roit tomber, c'est le plus seur en toute
maniere de mettre toute sa fiance en la
seule misericorde & benignité de Dieu.
Car qui nous pourroit blasmer de
nous tenir au plus certain, & de ne
vouloir rien hasarder en chose de
telle importance?

Ce que ie viens de dire des bon-
nes œuures, & de l'estime que nous
en faisons, pourroit satisfaire à
cette autre imputation, que nous
croyons la predestination de telle
sorte, que quelque chose que l'on
fasse, soit que l'on croye en Iesus
Christ, ou qu'on n'y croye pas,

soit qu'on fasse de bonnes œuvres, ou bien qu'on n'en fasse pas, on ne laissera pas d'estre sauué, si on est predestiné pour cela, ou de tomber en damnation, si par la reprobation on est destiné à mort éternelle. Car il y en a qui ne font point de difficulté de nous accuser d'enseigner ce dogme hautement, & c'est vn des moyens qu'on employe dans les predications pour rendre nostre profession odieuse. Certainement puis que nous croyons les bonnes œuvres absolument nécessaires à salut, de quelque façon que nous estimions que nous sommes predestinés, nostre creance est que nostre predestination ne nous amenera pas à salut sans les bonnes œuvres. Neantmoins afin d'oster tout scrupule de l'esprit de ceux qui voudront s'en éclaircir, voyons s'il y

154 *Apol. pour ceux de la Relig.*
peut auoir rien de plus raisonnable
que nostre doctrine & nostre pra-
tique en cette matiere. Quand on
nous presche l'Euangile pour nous
offrir le salut en Iesus Christ, on ne
manque iamais de nous dire qu'il
n'y a pas moyen d'en estre effecti-
uement participāt sinon en' croyāt
en ce Redempteur. Alors nous ne
nous enquerons nullement si nous
sommes predestinés ou non, & ne
nous mettons nullement en peine
des secrets de Dieu, ni des Arrests
qu'il a donnés de toute eternité
pour le salut & pour la condam-
nation des hommes. Nous nous
disposons seulement à croire en ce-
luy qui nous est offert pour Sau-
ueur, puisque quelle que soit la Pre-
destination de Dieu, il est impossi-
ble d'estre participant du salut dont
il est auteur, sinon en l'embrassant

par vne foy viue & profonde. On ne peut donc pas dire que nous ayons cette creance que soit qu'on croye soit qu'on ne croye pas, on fera sauué pourueu qu'on y soit predestiné, puis que nous tenons qu'absolument il n'y a point de salut en Iesus Christ sinon pour ceux qui croyent. Apres cela, lors qu'on nous presche qu'il faut croire, on ne manque iamais de nous expliquer nettement qu'elle doit estre cette foy, & de nous dire qu'il est necessaire qu'elle soit accompagnée d'une serieuse repentance. Car faire seulement profession exterieure du Christianisme, n'est pas croire, selon nous: non pas mesmes auoir en l'entendement quelque legere teinture de la verité de ses dogmes. Croire en nostre Theologie, est estre si viuement & si pro-

fondement persuadé des verités de l'Euangile de Iesus Christ, que cette persuasion maistrise toutes les autres, & qu'elle fasse telle impression dedans les volontés & les affections, qu'elle les détourne de leurs mauuaises inclinations, & qu'elle les regenere. Alors nous ne pensons point encore à la predestination, & ne nous enquerons nullement de ce que Dieu peut auoir ordonné de toute eternité pour nous, ni pour le reste des autres hommes. Nous examinons seulement nos consciences pour sçauoir si nous croyons de la façon, & nous disposons à ne nous y abuser pas, de peur qu'au lieu de la verité & de la solidité de la foy, nous n'en ayons embrassé que l'ombre. Partât quelle que soit ou la predestination ou la reprobation, nous croyons que la

foy non seulement est necessaire à salut, mais vne foy qui se caracterise nettement, & qui se distingue de la vaine imagination de la foy, par vne sincere & ardente affection aux bonnes œuures. De plus, lors qu'on nous presche qu'il faut croire de la façon, on ne manque iamais d'y adjoûter qu'il faut perseverer en cette foy, & dans les bonnes œuures qui la marquent & qui l'accompagnent. Pource que le salut n'est pas promis à ceux qui croiront simplement, mais qui persevereront en la foy & en la sanctification, & qui demeureront victorieux iusques à la fin, de toutes les tentations qui les attaquent. Et alors encor nous n'estimons pas qu'il soit necessaire de penser à la predestination ; seulement réueillons nous nos entendemens à cet aduer-

158 *Apol. pour ceux de la Relig.*
tissement, & autant que nous pou-
uons, nous nous excitons nous
mesmes à receuoir l'impression de
l'Euangile bien auant, pour estre
capables de resister, en cas que quel-
que tentation nous assaille. Ainsi
nous croyons encor que la perse-
uerance est necessaire, quelle que
soit la predestination, & quels que
puissent estre sur cette matiere les
sentimens des Docteurs de nostre
communion, tant y a que rien n'est
capable d'arracher cette persuasion
de nos consciences. Enfin, on ne
nous exhorte point à la perseueran-
ce qu'on ne nous enseigne quand
& quand quels sont les moyens de
l'obtenir. Car quant à la foy, pour-
ce qu'elle consiste en la connoissan-
ce & en la persuasion des verités
Euangeliques, on nous dit que le
moyen de la conseruer est de lire,

& d'écouter, & de mediter soigneusement la parole de Dieu, qui l'a premierement engēdrée. Quant à la sanctification, d'autant qu'elle consiste en la haine du vice & en l'amour de la vertu, & que ces auersions & ces affections se conseruent par l'attentiue consideration de la nature de leurs objets, par l'accoutumance de faire les choses bonnes & de s'abstenir des mauuaises, par l'imitation des bons exemples, par euiter les vicieuses conuersations, par la crainte de la pēne qui suit le peché, par l'esperance de la remuneration que Dieu a misericordieusement promise aux bonnes œuures, & sur tout par la contemplation de la croix de Christ & de sa resurrection, dont l'vne nous fournit le modele de la mortification de nos affections, & l'autre le

patron & le motif de ressusciter en nouvelle vie, on nous met continuellement toutes ces choses devant les yeux, pour fomentier en nous la sainteté que nostre conuersion à Christ y a commencée. A quoy on ne manque iamais d'ajouter que la foy & la sanctification venant de Dieu, c'est à luy qu'il se faut adresser pour obtenir la grace par la vertu de laquelle elles soyent conseruées en nous, & de nous exhorter à cette occasion de veiller avec assiduité à la priere. Et afin de nous y exciter d'autant plus viuement on nous aduertit que nous auons affaire à vne infinité d'ennemis, qui nous obligent à vne souueraine vigilance de nostre part, & qui nous rendent vne particuliere assistance de la grace de Dieu necessaire. Le peché que nous portons

portons naturellement en nos affections; le mōde qui nous amorce pas les voluptés, ou qui nous étonne par les persecutiōs; le malin qui nous dresse mille pieges, & qui nous attaque de mille tentations, nous font perpetuellement ramenteus, afin que nous nous tenions sur nos gardes. Là nous ne pensons point encore à la Predestination, & quelle qu'elle soit, nous tâchons d'éveiller toutes les puissances de nos esprits, & pour embrasser toutes les occasions de nous auancer en la pieté & en la vertu, & pour fuir toutes celles qui sont capables de nous en détourner, & pour demander a nostre Seigneur qu'il nous donne de le pouuoir faire. Pourquoy donc nous accuse-t'on de croire que la Predestination est si puissante en ce qui est du salut & de

la condamnation, que sans auoir égard ni a bien ni a mal elle y fait tout toute seule? Il est bien vray certes premierement, que nous sommes assurez qu'en vertu de cette predestination nous obtiendrons indubitablement la vie eternelle. Mais pource qui est de la creance de la Predestination, puis que c'est vn poinct de la Foy, que S. Paul enseigne tres-ouuertement, où il faut renoncer au nom de Chrestien, où il faut aduouër qu'il y en a vne. A la verité la maniere de l'interpreter est differente entre les Catholiques Romains & les Reformés. Mais cela ne doit pas estre trouué fort merueilleux, puis que les Catholiques ne s'en accordent pas absolument entr'eux mesmes. Tant y a qu'il y a vne predestination de quelques vns à sa-

lut, & que pour estre bon Chretien il le faut ainsi croire. Or puis qu'il y en a vne, on ne doit point trouuer mauuais que nous nous estimions estre du nombre de ceux qui sont predestinés, puis que nous trouuons en nous les marques & les effets par lesquels la Predestination se reuele. Car puis que nous croyons en Iesus Christ, & que nous nous adonnons tant que nous pouuons aux œuures de sanctification, & que l'experience nous fait voir que beaucoup d'autres n'y croient pas, & qu'ils se laissent emporter au peché à l'abandon, il faut necessairement ou que cette difference vienne de nous, ou que Dieu nous ait fait en cela quelque grace, laquelle il n'a pas faite aux autres. Or est-ce là

ou on commence à nous parler de

la Predestination, lors qu'il est question de sçauoir d'où vient cette difference. Car on nous enseigne que de nature nous ne sommes pas meilleurs que les autres; & par consequent, puis que nous croyons & que tant d'autres ne croient pas, il faut que Dieu nous ait traittés inegalement. Et cette inegalité consiste en ce que Dieu nous ayant presenté exterieurement à tous vn commun redempteur par la predication, & nous ayant fait exhorter les vns & les autres à le receuoir avec foy & repétance, il s'est cōtente de cette grace commune & exterieure enuers ceux là, au lieu qu'enuers nous il en a déployé vne interieure & particuliere. D'ou est venu qu'au lieu que les autres ont par leur malice rejetté le redépteur qui leur a esté offert, nous l'auons quant à

nous receu par la grace que Dieu nous a faite. Pour ce donc que Dieu ne prend pas les conseils de ce qu'il doit faire de iour à iour, & que, comme dit l'Ecriture, *de tout temps toutes ses œuures luy sont connuës*, il faut necessairement que de toute eternité il ait ordonné de mettre cette distinction entre les autres & nous, & c'est en cette eternelle ordonnance que la Predestination consiste. Iusques là il n'est pas possible que nostre creance choque l'esprit de personne qui soit tant soit peu raisonnable. Car quoy ? Trouuera-t'on mauuais que nous donnions à Dieu toute la loüange de ce que nous croyons, & de ce que nous nous repentons de nos pechés, au lieu que les autres s'endurcissent en leur incredulité & en leur impenitence ? Certes ce seroit

estre trop presomptueux que de vouloir raurir cette gloire à Dieu pour se l'attribuer à soy mesme. Ceux de l'Eglise Romaine mesmes, sur cette presupposition qu'ils font dans la voye de salut, & que nous n'y sommes pas, rendent sans doute graces à Dieu de ce qu'il les y a mis plûtoft que nous, & ainsi rendent témoignage à cette maxime de nostre profession, que c'est la misericorde de Dieu qui met cette distinction entre les hommes. Ou bien se scandalisera-t'on de ce que nous disõs que ce que Dieu execute maintenant en nous, il l'a ordonné de toute eternité ? Ce seroit aller contre la parole de Dieu & contre la raison, & raurir à Dieu la loüange de sa prescience. Ou finalement estimera-t'on que cette doctrine nous rende plus nonchalans

en ce qui est de nostre salut? Nullement. Car puis que tandis qu'on nous exhorte à la foy, à la repentance, à la sanctification, ni nous ne pensons point à la predestination, ni on ne nous donne point d'occasion d'y penser, elle ne peut trauerfer l'efficace des exhortations qu'on nous adresse. Quand nous venons à y penser, puis que nous ne connoissons nostre predestination que par ses effets, & que ses effets consistent en foy & en sanctification, à mesure que nous desirons d'estre du nombre des predestinés, à mesme mesure faut-il que nous tâchions d'auoir la foy & la sanctification, qui en sont les seules marques. En fin, quand nous les auons trouuées en nous, & que par ce moyen nous auons connu que nous sommes predestinés, tant s'en faut

que nous en prenions occasion de relâcher quelque chose de l'ardeur que nous devons auoir à la pieté, qu'au contraire, plus la grace de Dieu a esté speciale en nostre endroit, plus nous en sentons nous obligés de luy en rendre nos reconnoissances. Pour ce qui est de cette persuasion que nous auons d'obtenir assurement le salut en vertu de cette predestination, voicy comment on nous en instruit. On nous dit que puis que les hommes sont naturellement aussi mauuais les vns que les autres, ce que Dieu nous a fait vne grace si particuliere, ne vient pas de quelque merite qui fust en nous. Il faut que ce soit de sa pure & libre volonté, & d'une faueur speciale qu'il nous a portée, sans que nous l'y ayons inuité, qu'il nous ait ainsi gratifiés. Et le Car-

dinal Bellarmin est entierement de ce sentiment, & ne veut pas que l'élection & la predestination de quelques vns soit fondée sur aucune preuision ou prescience de leurs œuures. Ce qui nous donne occasion de raisonner de cette façon. Puis que Dieu n'a point eu d'autre motif que sa pure volonté qui l'ait induit à nous auantager plus que les autres en cét égard, il n'y peut auoir de raison pourquoy il ne nous conserue pas la foy, laquelle il nous a donnée. Pourquoi changeroit-il d'aduis en vne chose dont la resolution n'a point dependu d'ailleurs que de son bon plaisir seulement? De plus, la foy & la repentance sont des qualités souverainement belles en elles mesmes, & capables à merueille d'attirer ses affections. Si donc il nous a tant

170 *Apol. pour ceux de la Relig.*
aimés que de les nous vouloir com-
muniquer du temps que nous ne
les auions pas, comment ne nous
aimerait-il point apres qu'il nous
les a communiquées? Et si l'amour
qu'il nous a porté auant qu'il y eust
rien en nous qui l'y inuitast, l'a peu
exciter à nous orner de si excellen-
tes qualités, son amour, qui s'est
redoublé depuis qu'il les a veuës en
nous, ne le porteroit-il point à les
conferuer apres les y auoir mises?
En fin il ne nous les a données qu'a-
fin de nous conduire à salut. Car le
salut est la fin: la foy est le moyen
par lequel il nous y amene. Puis
donc qu'il s'est proposé cette fin là
premierement, & qu'il a eu si fort
à cœur de nous y faire paruenir que
de nous en donner de tels & de si
certains moyens, qui est-ce qui peut
interuenir qui l'empesche de se pro-

poser toujours le mesme but, & par consequent d'employer aussi toujours les moyens qui nous y conduisent? Sur ces raisonnemens qui sont tirés de la parole de Dieu, & que divers beaux passages autorisent, nous fondons cette esperance, qu'asseurement Dieu nous sauvera, & qu'il ne se presentera aucun obstacle à l'accomplissement de ce beau dessein, qu'il ne surmonte. Or comme chacun peut voir que ces raisonnemens tournent à la gloire de la sagesse & de la bonté de Dieu, & qu'ils conuiennent merueilleusement bien à la fermeté invariable de sa nature & de ses conseils, aussi ne peut-on pas dire qu'ils nous rendent negligens en ce qui est des choses qui sont necessaires pour nostre salut. Et ie m'émerueille ou qu'on se le puisse imaginer, ou qu'o

172 *Apol. pour ceux de la Relig.*
nous le puisse reprocher, veu qu'en
l'Eglise Romaine on a des creances
à qui on pourroit imputer de sem-
blables consequences. Le Pape croit
qu'il ne peut errer dans les matieres
de la foy. Ceux qui sont des senti-
mens de la Sorbonne attribuent
cette prerogatiue au Concile. Soit
au Cōcile, soit au Pape qu'appartiē-
ne le priuilege de l'infalibilité, tant
y a que tous ceux de cette commu-
nion tiennent constamment qu'il
a esté donné à l'Eglise. Si cela est,
c'est vne certaine predestination
de Dieu, par laquelle il a ordon-
né de preseruer son Eglise de toute
erreur en la foy, & de l'illuminer
eternellement de la connoissance
de sa verité. Quand donc il est que-
stion de vuidier quelque controuer-
se en la Religion, cette creance rend
elle ou les Papes, ou les Conciles,

moins diligens à bien examiner la Parole de Dieu & la tradition des anciens, & à se bien garder de la finesse de Satan, & de la sopherie des heretiques ? On y croit que l'Eglise est imperissable, & que Dieu la garantira de ses ennemis iusques à la fin. Cela vient encore sans doute de quelque predestination de Dieu, qui a resolu de mener la Nassele qu'ils appellent de S. Pierre, à bon port, & de la sauuer de tous naufrages. Cette creance donc empesche-t'elle que ceux qui sont au gouuernail n'employét toutes sortes de moyens propres pour sa conseruation, ou imprime-t'elle en leur esprit vne si profonde securité, qu'ils ne se mettent point en peine du salut de leur vaisseau, & qu'ils le laissent aller à l'abandon entre les bancs & contre les roches ?

Comme donc ils ne considerent pas cette predestination de Dieu à l'égard de l'infallibilité de l'Eglise, & de son indefectibilité, comme on parle, ainsi qu'une occasion de securité & de negligence en ce qui regarde l'employ des moyens, mais seulement comme un encouragement à les employer & soigneusement & ioyeusement, avec une esperance indubitable d'un avantageux succès; ainsi ne considerons nous nullement cette predestination en ce qui est de nostre salut, comme un sujet de nous y comporter nonchalamment, mais plutôt comme un motif d'y travailler avec grand soin & grande consolation aussi, sçachant qu'il en réussira un euenement favorable. Autre donc est la predestination par laquelle Dieu a resolu de produire luy mes-

me quelque euenement sans l'entremise d'aucuns moyens, ou au moins par l'entremise de certains moyens sur lesquels il ne nous donne point de commandemens: & autre la predestination qu'il n'exécute que par le moyen de nos actions, dont il nous a luy mesme donné les commandemens & les regles. Là nous pouuons bien demeurer les bras croisés, & attendre, pour exemple, que l'eclipse du Soleil, ou arriue, ou se passe, sans y rien contribuer de nostre part. Car ni nostre mouuement, ni nostre repos, ne la hasteront, ni la retarderont pas d'vne minute. Icy c'est vne pure frenésie que de negliger de faire ce qui nous y est commandé, & neantmoins en esperer l'accomplissement, puis que cette sorte de predestination ne s'accomplit point sinon par

l'execution des commandemens que Dieu nous y donne. Partant comme le mépris des moyens qui empesche l'euenement, est vne preuue indubitable qu'il n'auoit point esté preordonné; ainsi le legitime employ des moyens est vn certain argument de la predestination de l'euenement mesme. Et comme celuy qui se croit predestiné à viure, & neantmoins ne veut pas manger, est à demy furieux; celuy qui mange, & qui boit, & qui fait les fonctions d'vn homme viuant, s'il ne croit auoir esté predestiné à viure par ce moyen là, n'a pas la ceruelle en bonne assiete.

Le troisiéme exemple sera pris de ce qu'on nous impute de ne croire pas le franc arbitre, & par ce moyen de dépoüiller l'homme de sa nature, d'oster à ses actions la qualité

qualité de bonnes & de mauuaises, & de donner ainsi matiere d'accuser Dieu d'impertinence quand il les remunere, & d'iniustice quand il les punit. Pource que ce qui n'est ni bon ni mauuais, ne peut estre vn sujet capable de loüange ni de blafme, de supplice ni de remuneratiõ. Certainement si nous enseignons tout cela disertement, ce seroit non seulement vn grand erreur en la Religion, mais vne doctrine pernicieuse à la vie ciuile. Car ce seroit autant que si nous ostions la difference qui est naturellement entre le vice & la vertu; ce qui sans doute apporteroit vne horrible confusion aux choses du monde. Mais iusques icy aucun n'a esté si peu soigneux de la reputation de sa pudeur, que d'oser nous en accuser; seulement on dit que ce que nous

178 *Apol. pour ceux de la Relig.*
enseignons en la matiere du franc
arbitre, tire necessairement ces
mauuaises doctrines en consequen-
ce. Or quand ainsi seroit, il ne se-
roit pourtant pas raisonnable de
nous imputer les consequences de
nos dogmes, si nous ne les recon-
noissons & ne les aduoüons pas. Car
il y a peu d'erreurs dont on ne puis-
se tirer de fort dangereuses conclu-
sions, si on veut vn peu subtilement
raisonner; & il y a fort peu de gens
qui ne tiennent quelques vnes de
ces erreurs dont vn subtil raisonne-
ment peut déduire des conclusions
pernicieuses. De sorte qu'il n'y au-
roit quasi homme au monde qui ne
deust & haïr son prochain & estre
haï reciproquement de luy, si nous
voulions suiure trop loin les con-
sequences des opinions les vns des
autres. Il suffit donc que nous re-

jettions celles qu'on veut tirer de nos sentimens, & que ce que nous croyõs en cette matiere, ne produise aucun mauuais effect au prejudice de la religion, ni au dommage de la vie ciuile. Or que nostre creance ne produise rien de tel, c'est chose claire par l'experience. Car elle ne peut gaster la pieté ni les meurs de ceux qui ont des opinions cõtraires aux nostres, puis qu'ils ont & les consequences & les principes dõt ils estiment qu'elles naissent, en abomination & en horreur. Et quant à nous, tant s'en faut qu'elles soyent pour corrompre nos inclinations, & pour éteindre en nos esprits l'amour & l'estime de la vertu, que nous les auons encor en plus grande horreur que nos aduersaires, que nous soustenons qu'elles ne decoulent nullement de nostre do-

180 *Apol. pour ceux de la Relig.*
étrine, & que de ces mesmes principes dont quelques vns essayent de déduire ces damnables conclusions, nous faisons sortir des enseignemens tres-efficacieux, & des exhortations tres-viues pour induire les hommes à la pieté. En effet, quoy que l'on die de nos sentimens en cette matiere, tant y a qu'en nos actions nous ne pretendons pas estre comme des troncs de bois, - ou comme des pierres, dont le mouuement naturel de haut en bas, ne peut nullement estre conté entre les choses moralement bonnes ou mauuaises. Nous auons des sens exterieurs, par lesquels nous connoissons les obiets qui se presentent deuant nous, & des appetits interieurs qui nous portent vers ces objets, ou bien qui nous en retirent, apres que

nous les auons connus dignes de nostre auersion ou de nostre agrément. Nous ne pretendons pas mesmes agir à la façon des animaux destitués de la raison, dont tous les mouuemens & les appetits sont brutes, quoy qu'ils procedent de quelque connoissance des objets exterieurs, autant que les sens & la faculté de l'imagination leur en donne. Pource que cette connoissance qui naist des sens exterieurs & de l'imagination seulement, ne peut pas atteindre iusques au discernement des qualités & des circonstances qui font que les actions sont morales, c'est à dire, bonnes ou mauuaises, & dignes de pêne ou de remuneratiō. Nous auons tous par la grace de Dieu la raison & l'intelligēce, faculté naturellemēt capable de iuger des relations

qui donnent aux actions humaines la qualité de vice ou de vertu. Et comme ainsi soit que c'est le propre de l'intelligence, de ne tirer pas ses actions à coup perdu, mais de s'y proposer vne certaine fin, comme vn blanc ou elle vise, & que toutes les fins que nous pouuons nous proposer sont ou dans l'honnesteté des choses louables, ou dans le contentement qui naist des choses delectables, ou dans l'vtilité de celles qui peuvent profiter, nous ne faisons aucune action avec intelligence, que nous ne nous mettions deuant les yeux quelqu'vne de ces trois fins. De plus, toute intelligence qui se propose vne certaine fin, ayant encore ce propre de la Nature de iuger des moyens qui sont bons pour y paruenir, & quand il s'en

presente plusieurs, de faire le chois de ceux qu'elle estime les meilleurs, & de les preferer aux autres, nous ne nous propofons iamais de telles fins en nos actions, que nous ne consultations pareillement sur les moyens, & que de cette consultation nous ne formions la resolution d'agir ou de n'agir pas, conformément à la nature tant de la fin & des moyens, que de l'intelligence qui se la propose & qui les gouverne. En fin toutes les actions de cette nature procedant de la volonté, & ce que l'on fait du mouvement de sa volonté ne pouuant estre imputé à contrainte ni à violence, soit bien ou mal que nous fassions, nous nous y portons volontairement, & n'attribuons aucune de nos actions à chose quelconque qui soit tellement au dehors de nous,

184 *Apol. pour ceux de la Relig.*
qu'elle nous y force. Iusques là nous
reconnoissons vn franc arbitre, &
on ne peut raisonnablement nous
accuser de rien croire ni de rien en-
seigner autrement. Cela donc sans
aucune difficulté suffisant pour
rendre nos actions dignes de blas-
me & de punition, ou de remu-
neration & de loüange, peut-on
iustement demâder de nous dauan-
tage? Certainemét quand il est que-
stion d'aller plus auant, & de sça-
uoir quelle fin nous sommes capa-
bles de nous mettre deuant les
yeux, nous disons que nous som-
mes de nostre nature si mauuais &
si corrompus en nos passions, que
nous ne nous proposons iamais fors
l'Vtile & le Delectable, sinon que
Dieu nous fasse la grace d'apperce-
voir l'excellence de l'Honneste,
& qu'il nous dōne de nous y porter.

Encore nous trompons nous toujours au iugement que nous faisons du delectable & de l'utile, & ne le constituons finon dans les choses qui plaisent à nos mauuaises passions, iusques à ce que Dieu nous illumine, pour sçauoir bien discerner la solidité de la verité d'avec la vanité des apparences. Puis donc qu'il ne nous arriue iamais d'en bien iuger de nous mesmes, sans la preuention & l'assistance de la grace de nostre Seigneur, il faut qu'il y ait naturellement en nous quelque chose qui nous en rende incapables, & qui nous oste, non le franc arbitre mesme, car nous ne le pouuons perdre finon en perdant la raison & la volonté, mais le bon vsage du franc arbitre en ce qui est du bien & du mal. Car ce qui est ainsi vniuersel & en tou-

186 *Apol. pour ceux de la Relig.*
tes personnes & en tous temps, doit
auoir vne cause necessaire & deter-
minée, & c'est ce qu'on appelle le
peché originel, dont toutes les puis-
sances de nos ames sont infectées.
Si cette doctrine là nous priue de la
bonne grace de nos superieurs &
de nos conçitoyens, il y a certes
matiere de s'en étonner, pour ces
trois raisons principales. La pre-
miere est, qu'elle donne à Dieu la
loüange toute entiere de tout le
bien qui est en nous & que nous
faisons. Or ya t'il sans doute moins
de peril à donner à Dieu vn peu
plus de loüange qu'il ne faut, qu'à
en donner beaucoup moins qu'il
ne faut à l'homme. Quand nous
attribuërions à Dieu quelque par-
tie de la loüange qui nous appar-
tiendroit (ce que nous ne faisons
nullement pourtant) nous ne croi-

rions pas en deuoir encourir la reprehension de personne. Assuré-
ment si ce qu'il y a de Dieu, & ce
qu'il y a de l'homme en nos actions,
est si malaisé à diuiser, qu'il soit
comme impossible de le partager
que l'un ou l'autre n'y perde, il est
sans doute plus raisonnable de tout
rapporter à la gloire de Dieu, de
qui nous tenons tout, qu'à nous,
qui n'auons rien de nous mesmes.
La seconde est, qu'en cela nous
suiuons précisément les decisions
que l'Eglise a faites contre les Pe-
lagiens & Semipelagiens, qui ont
voulu donner plus qu'il ne faut au
franc arbitre de l'homme. Et qui
considerera bien la doctrine de S.
Augustin en cette matiere, trouue-
ra qu'elle est entierement confor-
me à la nostre, & qu'il a combattu
Pelagius & ses sectateurs des mes-

mes armes dont nous nous seruons maintenant. Or seroit-ce chose bien étrange qu'on nous haïst à cause d'un sentiment en faueur de qui l'Eglise a notoirement prononcé, & qui a esté constamment tenu par ce grand Saint, dont le nom & la memoire est en benediction en l'Eglise. La troisiéme est finalement, qu'il y à vne infinité d'honnestes gens en la communion de Rome, qui sont en cela de mesme opinion avec nous, qu'on nommoit cy-deuant dans les Ecoles Predeterminans, & que depuis quelque temps on appelle Iansenistes. Et on ne peut pas dire que nous en vueillions faire accroire au monde lors que nous parlons ainsi. Car les écrits qu'on fait contr'eux les accusent si hautement d'estre Calvinistes en ce point, qu'il ne se peut reuoquer en doute.

Le seul liure que le Iesuite Petau a composé touchant le franc arbitre depuis peu, en fait foy à tout le monde. Or iusques à cette heure on les a supportés doucement, & Rome mesme ne s'étoit point meslée de ce differend, ou au moins n'auoit ouuertement fauorisé aucun des partis contendans, iusques à il y a fort peu, que le Pape de maintenant, s'est, à ce qu'on dit, déclaré pour les Anti-Iansenistes. Ce seroit donc certes passion si on auoit de l'auerfion contre nous à l'occasion d'une chose que la communion de Rome n'a point encor décidée formellement, & qui n'empesche pas qu'on ne tienne pour fort honnestes gens & pour bons Chrestiens ceux qui y ont des sentimens tout à fait conformes aux nostres.

Le quatrième exemple sera pris de cette accusation si atroce, que nous faisons Dieu auteur de peché. Ce qui véritablement seroit digne de beaucoup d'horreur, s'il estoit aussi veritable, que beaucoup de gens le nous imputent hardiment. Or d'abord il y a de la peine à concevoir comment cette accusation s'accorde avec la precedente. Car ie ne diray pas que si nous ruinons absolument le franc arbitre, dont l'usage est necessaire pour faire que nos actions portent iustement la qualité de vertu ou de peché, nous osons aussi tout peché de la conversation des hommes, & que Dieu ne peut estre auteur d'une chose qui n'est point. Je diray seulement que si, comme nous le faisons, nous attribuons à Dieu toute la gloire des bonnes actions que nous pro-

duisons, & si, comme on nous en accuse, nous le faisons encor auteur de toutes les mauuaises, il faut qu'il y ait vne merueilleuse bizarrerie en nos opinions, & que nous ayons bien peu d'entendement de ne reconnoistre pas quelle extrauagance il y auroit d'attribuer également à Dieu tout le bien & tout le mal qui se trouueroit dans les actions des hommes. Outre qu'ainsi nous ne laisserions à la creature ni loüange ni blasme de bien & de mal, le zele que nous auons d'vn' costé à la gloire du Createur, seroit de l'autre choqué bien rudement & bien manifestement par la mauuaise opinion que nous aurions de la sainteté de sa prouidence. Mais veritablement on a grand tort de nous attribuer des sentimens que non seulement nous reiettons com-

192 *Apol. pour ceux de la Relig.*
me faux, mais que nous auons en
execration comme abominables.
Tant s'en faut que nous soyons cou-
pables de ce crime, qu'au contraire,
nous mettons constamment & vni-
uersellement cette distinction entre
le bien & le mal de nos actions,
que nous attribuons absolument le
bien à Dieu, comme à la seule cause
dont il peut estre produit; & quant
au mal, nous le donnons entiere-
ment à l'homme & au Malin, qui
en sont la seule origine. Or encore
que cette question, que c'est que
la Prouidence de Dieu fait ou ne
fait pas en la production des mau-
uaises actions, soit arduë d'elle mes-
me, & de longue discussion, & qu'en
accusations si calomnieuses, qu'on
ne soustient d'aucunes preuues, il
suffit de nier le crime pour en estre
iustificié, ie ne laisseray pas de dire
icy

icy deux ou trois choses pour nostre defense. Premièrement il ne nous est iainais tombé dans la pensée, que Dieu par quelque operation interieure de sa Prouidence, mette au cœur des hommes de mal faire, ni qu'il y incite le moins du monde leurs affections. C'est dans la conuoitise, & dans la corruption de nostre nature qu'est le germe du peché, qui s'excite & qui bourgeonne de luy mesme, & qui répand en nos pensées, en nos actions, & en nos paroles tout le vice qui y est. Ce que la Prouidence de Dieu fait en cela est de gouverner tellement quant à l'exterieur l'administration des objets qui sont capables d'exciter les affections & les conuoitises, qu'ils se presentent à propos deuant les facultés & les émeuent, lors qu'il est question

194 *Apol. pour ceux de la Relig.*
de l'execution de quelque arrest de
sa Prouidence, ou les pechés des
hommes doiuent interuenir. Com-
me ç'a esté cette diuine conduite
& du Pere & du Fils, qui a fait que
le Seigneur Iesus s'est trouué a point
nommé deuant les yeux de Iudas,
des Pharisiens, & de Pilate, pour
émouuoir en chacun d'eux les pas-
sions ausquelles ils estoient enclins,
& de l'émotion desquelles depen-
doit la crucifixion du Sauueur du
Monde. Car il n'est point besoin
d'installer ni l'auarice, ni l'enuie,
ni la cruauté dans l'esprit des hom-
mes, à ce qu'ils soyent induits à
faire des actions conuenables à la
nature de ces vices, lors que les oc-
casions s'en presenteront; la cor-
ruption qui est en eux tous dès le
ventre, les rend d'eux mesmes as-
sés enuieux, & assés cruels. Il ne

faut que leur faire voir, ou quelque notable somme d'argent, ou quelque eminente vertu qui offusque leur reputation, & qui abbaisse leur puissance, ou quelque autre tel objet sur lequel ils puissent contenter la barbarie de leurs passions. Et comme si vous approchés vne matiere souuerainement combustible de la flamme, incontinent le feu s'y prend, la seule presence des choses capables d'exciter ces passions, les allume incontinent. Pour ce qui est de l'interieur, l'efficace de la Prouidence consiste principalement en ce que les pensées des hommes estant fort errantes & vagabondes, & la varieté des objets qui se presentent à eux les faisant assés souuent flotter irresolus entre diuerses mauuaises actions, elle fait par des moyens secrets & tout à fait

imperceptibles à nostre intelligence, qu'ils se determinent plutôt à vne chose qu'à l'autre, pour seruir fans y penser au dessein lequel Dieu s'estoit formé. Ce qui fait qu'encore qu'il ne contribuë du tout rien à la naissance de ces mauuaises pensées, & que toute son operation se déploye à les gouverner seulement, l'euénement qui s'en ensuit luy est attribué comme s'il en estoit la cause. A quoy contribuë beaucoup ce que Satan ne pouuant rien entreprendre dessus les hommes, sinon autant que Dieu luy permet, aussi tost que Dieu luy a l'âché la bride, il court & vole dedans leurs esprits, & y embrase les passions qui n'y estoient déjà que trop enflammées d'elles memes. Apres cela, de quelque façon qu'on explique cette matiere, car sa difficulté fait prendre

diuerſes routes à ceux qui ſe meſſent de l'interpreter tant en l'vne qu'en l'autre communion, tant y a que nous n'auons iamais parlé de ce que Dieu y fait en termes ſi precis, & qui ſemblent tant faire dependre les mauuaiſes actions des hommes de l'operation de la main de Dieu, que l'Ecriture n'en employe de beaucoup plus emphatiques, & qui deuroient donner beaucoup plus de ſujet de ſcandale, ſ'il y auoit quelque choſe en l'Ecriture dont on ſe deuſt ſcandalifer. Car elle ne ſe contente pas de dire en ce qui eſt de la crucifixion de noſtre Seigneur, que les Iuiſ qui l'ont mis à mort n'ont rien fait ſinon ce que *la main & le conſeil de Dieu auoient determiné ſe deuoir faire*, Act. 4. 8: mais elle enſeigne diſertement que c'eſt Dieu qui a endurci le cœur de

198 *Apol. pour ceux de la Relig.*

Pharao contre ses propres commandemens, Exod. 7. 3: que c'est luy qui a fait qu'Absalon a commis inceste avec les concubines de *Dauid*, afin de le punir de ses pechés. 2. Sam. 12. 11. 12: que c'est luy qui enuoye efficace d'erreur en ceux qui n'ont point receu la dilection de verité, afin qu'ils croient à mensonge 2. Theff. xi. 10. 11: & choses semblables. Comme donc la bonne opinion qu'on a de la sainteté de l'Écriture & de la diuinité de son inspiration, fait qu'on se porte à expliquer ces endroits de telle sorte, qu'on y trouue en fin que la conduite de nostre Seigneur y demeure exente de blâme; la charité Chrestienne deuroit porter ceux qui lisent les écrits de nos gens sur cette matiere, à les exposer fauorablement, s'ils y trouuoient quelque chose qui de prim' abord

ne fust pas à leur contentement. Car c'est bien vn effet de nostre pieté que de tâcher d'applanir dans les Escritures les passages qui s'y rencontrent vn peu difficiles ou scabreux ; mais c'est vn grand defaut de charité , & vne procedure qui témoigne de la passion beaucoup, que de condamner comme criminel dans les liures de nos gens, ce qu'on trouue moyen de iustifier plénement dans ceux des Prophe-tes & des Apostres. Finalement, il n'y a dans ces diuins auteurs & dans les nostres expression si dure en cette matiere , ni si capable de donner de l'alarme à l'esprit humain, qu'il ne s'en trouue de pareilles & de plus fortes encor dans les écrits des auteurs les plus illustres de la communion de Rome. Car , ie vous prie , que peut-on rencon-

200 *Apol. pour ceux de la Relig.*
trer en nos gens qui soit au delà de
ces paroles du Cardinal Bellarmin
au second de ses liures de la Perte de
la Grace, chap. 13. Pour ce qui est de
l'inceste d'Absalom, Dieu est dit auoir
fait ce mal là, non entant que c'estoit
une péne pour David. Car encore que
ce fust un mal qu'Absalom pechast, ce
que Dieu ne vouloit point, mais le
defendoit; c'estoit pourtant un bien que
David fust puni; ce que Dieu a vou-
lu & l'a fait. Item, au chap. 16.
Non seulement Dieu delaisse les pe-
cheurs quand il les abandonne aux de-
sirs de leurs cœurs, mais aussi quand il
tourne, & gouverne, & ordonne si
admirablement les mauuaises volontés,
lesquelles il n'a pas faites, mais n'a pas
ignoré quelles seroient telles, que mal-
gré qu'elles en ayent, elles luy seruent:
c'est à dire, à l'exécution de ses
desseins. Ailleurs il dit que Dieu

les regit, & les gouverne, & qu'il les tord, ou fléchit, & mêmes avec quelque espece de violence, (car le mot *torquet* signifie tout cela) operât en elles inuisiblement, tellement qu'elles s'adressent plutôt à vn mal qu'à l'autre par la prouidence de Dieu. Il est vray qu'il dit que ce n'est pas *positiuement* qu'il le fait, mais *permissiuement* seulement, & qu'il explique cela par la comparaison d'un chasseur duquel on dit qu'il a pouffé son chien sur le lieure, quoy qu'il n'ait fait que lâcher la lesse dont il le tenoit arresté. Mais outre que l'emphase de ces mots môstre qu'en cette *permission*, il y a quelque efficace *positiue*, il dit que mesmes *positiuement* Dieu incline les volontés des meschans plutôt à vn mal qu'à l'autre, quoy que ce soit *occasionnellement* & *moralelement*, c'est à

dire, en leur mettant en l'esprit
 quelques pensées bonnes en elles
 mesmes, mais dont ils abusent à
 mal. Puis donc que nous faisons
 également profession d'auoir en
 detestation que Dieu soit l'auteur
 des pechés des hommes, & que nous
 nous exprimons en termes qui sont
 également capables, en les prenant
 trop à la rigueur, de soupçonner
 quelque chose de tel pourtât, quel-
 le apparence de raison y peut-il a-
 uoir que les Docteurs Romains
 soyent neantmoins receus à nous
 accuser continuellement, & que
 quant à nous on ne vueille pas don-
 ner vne oreille à nos defenses? Ou
 de quelle iustice peut-on colorer
 ce procedé, que l'on recompense
 des dignités les plus eminentes de
 l'Eglise de Rome ceux de sa com-
 muni on qui parlent ainsi, & qu'à

faior

ces pauvres Reformés qui ne disent du tout rien de pis, on fasse sentir tant d'effets d'une animosité comme implacable ?



SECTION. IV.

Que si on considere ceux de la Religion à l'égard des choses qu'ils ne croient pas, ils ne meritent point d'auersion. Et premierement touchant l'invocation des Saints, l'adoration des Images, & le Purgatoire.



ienent maintenant à estre considerés les principaux chefs des choses que nous ne croyons pas, ou que nous ne pratiquons pas en matiere de religion. Car ie ne veux parcourir

que les plus notables, ne doutant pas que si i'y puis donner quelque satisfaction à ceux qui nous veulent du mal, ils ne se portent d'eux mesmes à iuger équitablement & favorablement du reste. Le premier que ie proposeray est l'inuocation des Saints, que nous ne croyons pas estre permise à l'Eglise, & qu'à cette occasion nous ne pratiquons point entre nous. Sur quoy certes il y a sujet de s'étonner comment on le trouue si mauuais. A la verité si nous le faisons pource que nous fussions ennemis des Saints & de la Vierge bien-heureuse, quoy que la chose ne fust pas blasnable en elle mesme, nous n'en pourrions pourtant nullement ni iustifier, ni mesmes excuser le motif. Mais Dieu & les hommes nous sont témoins, quelques calomnies qui se sement

parmy le vulgaire, & à quelques excés qu'on s'emporte quelques fois dans le zele des predications, que nous estimons les Saints bien-heureux, que nous admirons leurs vertus, que nous imitons leurs exemples, & sur tout, que nous auons de la glorieuse mere de nostre Seigneur, toutes les plus hautes & les plus auantageuses opinions que l'on peut auoir d'une personne purement humaine. Nos écrits publics en font foy, nos propos en attestent en toutes occasions, & nos predications, au moindre sujet qui nous en est présenté, resonnent magnifiquement de leurs loüanges. De sorte que si nous ne les inuoquons pas, il le faut simplement attribuer à vn pieux & religieux mouuement de nos consciences. Or y à t'il certes diuerses considerations

pour lesquelles ceux avec qui nous
viuons nous y doiuent estre plus
équitables. Car pour ne dire point
icy que tout tel mouuement de
conscience procede de quelque
reuerence enuers la Diuinité, tout
le monde aduouë que nous n'auons
point de commandement en l'E-
criture d'inuoquer autre que Dieu.
Et de fait le Concile de Trente
ne dit pas que ce soit vne chose
nécessaire, mais *bonne & utile*
seulement, que d'inuoquer les
Saints qui regnent avec nostre Sei-
gneur. De sorte qu'on ne nous peut
accuser de rebellion contre Dieu,
ni de desobeïssance à ses com-
mandemens en cét égard. Or
si l'Apostre Saint Paul dit qu'il
faut supporter charitablement
ceux qui n'osent manger de quel-
que espece de viande, pource qu'ils

se figurent qu'elle est defenduë, encore qu'elle ne le soit pas, il nous supporteroit sans doute beaucoup plus doucement encor s'il viuoit, estant icy question d'une chose qui quand elle ne seroit pas defenduë de Dieu, nous est fort suspecte pourtant, & qui est d'incomparablement plus grande importance. Apres cela, ce qui augmente nostre soupçon, c'est que ni dedans le Vieil ni dedans le Nouveau Testament nous n'en voyons aucun exemple. Car tout ce qu'on en veut tirer pour iustifier le contraire, est si friuole, que peu s'en faut que ceux mêmes qui l'alleguent n'en ayent honte. En effect, pour ce qui est du Vieux Testament, puis qu'en l'Eglise Romaine on croid que ni les Patriarches, ni les Prophetes, ni les autres Saints de ces temps là, n'ont point

esté recueillis en Paradis finõ à l'ad-
uenement du Messie, c'eust esté
lors chose bien impertinente que
de les vouloir inuoyer. Pour ce qui
est du Nouveau, les plus passionnés
disputeurs n'y en trouuent pas la
moindre trace. Or ce qu'il n'y a
point de commandement d'inuo-
quer les Saints, est vn argument in-
dubitable de l'inutilité de la chose
en foy. Si elle pouuoit seruir à la
gloire de Dieu & à nostre salut, tres-
asseurement Dieu la nous eust com-
mandée. Mais ce qu'il n'y en a point
d'exemple, est vne tres - violente
presomption qu'il y a quelque cho-
se de vicieux en cette deuotion;
n'estant nullement à presuposer que
nous soyons plus aduisés ou plus de-
uotieux que ces Saints à qui l'on de-
fere cét honneur, pour inuenter
en matiere de pieté quelque nou-
ueauté

beauté qui ne leur ait point esté
connuë. Il est vray que le Concile
de Trente couche icy magnifique-
ment de la coustume de l'Eglise
Catholique & Apostolique, & qu'il
en rappelle l'origine de la plus loin-
taine antiquité. Mais apres quinze
cens ans qu'il y a que les Apostres
font morts, les traces de ces tra-
ditions nous paroissent si confu-
ses, & la iactance de ceux qui se
vantent de les nous monstrier dans
les écrits des anciens historiens &
des Peres, est ou si peu fondée en
bons témoignages, ou mesmes con-
tredite si fortement par ceux que
nous alleguons, que nous ne vo-
yons aucune apparence de raison
de nous resoudre là dessus à vne
chose de telle importance. En effet,
i'estime que cecy nous doit iustifier
deuant tout le monde. Il faut neces-

fairement que l'invocation qu'on
adresse à ces benêtes creatures qui
sont au Ciel, soit vn service reli-
gieux qu'on leur rende comme à
des mediateurs & intercesseurs en-
tre Dieu & nous, & vn honneur qui
leur soit deu à cause de cette char-
ge; ou que ce soit seulement vn ef-
fet de la communion des saints, qui
nous fait implorer l'assistance des
prieres de nos amis dans les necessi-
tés qui nous pressent. Si c'est le pre-
mier, il me semble qu'il n'y à per-
sonne qui entende que c'est de rai-
son, qui n'aduouë que nous en a-
uons beaucoup de nourrir de si for-
tes auersions pour ce culte. Car
quant à honorer le Createur d'un
service religieux, c'est chose que
nous deurions faire quand il ne le
nous auroit pas commandé, pource
que l'excellence & l'immensité de

la nature, l'estre qu'il nous a donné, la prouidence par laquelle il nous gouuerne, & les autres bienfaits que nous auons receus de luy, l'exigent de nous clairement. Mais honorer vne simple creature d'vn seruice religieux, est chose que nos consciences ne peuuent gagner sur elles mesmes, sans vn commandement tres-exprés & tres-euidét ; & quand elles verroient quelque chose de tel, il seroit bien malaisé que la qualité de leur objet ne les fist beaucoup hesiter auant qu'elles y condescendissent. Car le seruice religieux est comme l'amour coniu- gal, ainsi que l'Ecriture enseigne. Or tant s'en faut qu'une femme chaste communique cét amour à autre qu'à son mary, sans son consentement bien exprés, que mesmes quand il le luy ordonneroit, la na-

212 *Apol. pour ceux de la Relig^{on}*
ture de la chose la porteroit à s'esti-
mer dispensée de l'obeïssance. Ioi-
gnés à cela que la charge de media-
teur & d'intercesseur est en l'Escritu-
re attribuée à Iesus Christ exclusi-
vement à tout autre. *Il y a*, dit l'A-
postre 1. Tim. ii. 5. *un seul Dieu &*
un seul mediateur entre Dieu & les
hommes, à sçauoir Iesus Christ. Ori-
eux qu'on allegue icy de subtiles
distinctions de mediateur d'inter-
cession & de mediateur de redem-
ption, & autres telles qu'il vous
plaira, tant y a que cela ne nous
oste pas les scrupules de la conscien-
ce. Les termes de l'Apostre, comme
il est manifeste, sont diserts; ces
distinctions sont de l'inuention de
l'esprit humain, & fondées sur cer-
taines suppositions dont nous ne
voyons aucune trace en l'Escriture.
Je vous prie, en vne chose dont

nous n auons point de commande-
ment, dont nous ne voyons aucun
exemple, ou il y a tant d apparence
que la chasteté de la conscience, &
la pureté de l amour que nous deu-
ons à Dieu est violée, & ou la gloi-
re de la charge de nostre Mediateur
est communiquée à autruy, ou trou-
ueray-je dequoy suffisamment au-
toriser ces distinctions, pour me de-
liurer de l apprehension que i ay de
blesser le seruice de mon Dieu, & le
salut de mon ame? Dans les choses
humaines, c'est vn precepte de pru-
dence que nul ne trāsgresse à moins
que d'estre quasi tenu pour insensé,
de ne se porter iamais à faire chose
quelconque sans necessité, ou sans
quelque vtilité souuerainemēt con-
siderable, quand il y a dans l'action
quelque notable peril. Où donc ie
ne voy nulle necessité d'inuoquer

les Sts, car il n'y en a point de commandement; où ie ne voy point d'évidente vtilité; car puis que le Fils vnique de Dieu est mon intercesseur, ie me puis fort bien passer de l'intercession de tous les Saints & de tous les Anges; où le danger est si manifeste de choquer l'honneur de mon Createur, & la gloire de mon Redempteur; où finalement ie cours risque de la perte de mon salut, de quel chastiment ne seroit point digne ma temerité, ou quel supplice ne meriteroit point mon irreligiō, si ie passois par dessus toutes ces considerations par inaduertance ou par complaisance? Si l'on prend cette inuocation seulement comme vn effet de la communion des Saints, les scrupules que nous en auons ne sont pas moins considerables. Car premierement nous la voyons pra-

Apol. pour ceux de la Relig. 215
tiquer en l'Eglise Romaine comme
vn seruice religieux. On y prie les
Saints tout de mesme que la Tri-
nité: & comme l'air & la façon ex-
terieure de le faire est toute sem-
blable au seruice religieux que l'on
presente à Iesus Christ, aussi voyons
nous que la deuotion & les mouue-
mens du cœur ne different aucune-
ment de ceux qu'on épand en la pre-
sence du Redempteur, quand on
s'adresse à sa personne. Pour ce que
l'inuocation est vne dependance de
l'adoration, on n'y nie pas qu'on
ne puisse & qu'on ne doiue adorer
les Saints & la mere de Iesus Christ,
seulement on cherche quelques de-
grés d'adoration subalternes &
quelque peu moins élevés, pour ne
les égaler pas tout à fait au Sauueur
du monde. On distingue entre l'a-
doration de *latrie*, & celle qui n'en

est pas; on subdiuise encore cette cy, pour ne mettre pas les Saints & la Vierge bien-heureuse en mesme rang, en assignant à ceux là la *dulie* tout simplement, au lieu qu'on estime celle-cy digne de *l'hyperdulie*. Mais quoy qu'il en soit, latrie, dulie, hyperdulie, ce sont cultes religieux, qui different seulement de quelques degrés entr'eux; ce qui scandalise tout à fait nos consciences. Car il nous semble que comme la difference des degrés au culte, induit bien necessairement la difference des degrés en l'excellence de l'objet, de sorte que les perfections des Saints n'égalent pas celles de la Vierge, & que celles de la Vierge ne vont pas au pair de Iesus Christ, ainsi la conformité en la nature du culte, induit pareillemēt la conformité de la nature de l'objet, de for-

te que ce sont des Dieux & des Redempteurs à qui on adresse cette inuocation, mais d'une dignité inferieure à nostre Seigneur, & à la Diuinité eternelle de son Pere. On ne craint pas mesmes de dire qu'ils sont *Dieux & Redempteurs*, quoy que ce ne soit qu'en quelque façon & par participation, comme Bellarmin les appelle. Comment donc pourrions nous considerer cette inuocation comme vn simple effect de la communion des saincts, & comment y pourriõs nous participer sans crainte de polluer nos consciences? Puis apres en cette communion que les saints & fideles ont entr'eux, nous implorons bien l'assistance des prieres de ceux à qui nous pouuons parler, si nous nous rencontrons en mesme lieu avec eux. Si l'interualle

218 *Apol. pour ceux de la Relig.*

des lieux qui nous separent n'em-
pesche pas le commerce & la
communication, nous le pouuons
faire par lettres. Mais quant à prier
ceux qui sont si éloignés de nous,
qu'ils ne peuvent ni entendre no-
stre voix, ni receuoir de nos lettres,
ni estre informés par aucun autre
moyen de nos inclinations & de
nos necessités, c'est ce que nous ne
pensons pas qu'aucun des Catholi-
ques pratique. Ceux donc qui in-
uoquent les Saints s'imaginēt qu'ils
sont entendus d'eux, & qu'ils con-
noissent leurs necessités & les mou-
uemens de leurs consciences. Or
comment cela se peut il sans leur
attribuer ce qui ne conuient qu'à la
seule diuinité, c'est à sçauoir vne
connoissance infinie? Je sçay bien
encore qu'on allegue icy beaucoup
de distinctions ingenieuses. Mais

comme quand il est question d'v-
ser d'une drogue bien dangereuse,
apres diuerses precautions, & di-
uerses preparations, le meilleur, &
le plus salutaire est de n'en prendre
du tout point; pour ce que la moin-
dre petite omission en tant de cir-
conspections, est capable de faire
que vous vous empoisonnerés, au
lieu de prendre d'un bon remede:
ainsi en vne action de cette sorte,
apres toutes ces subtilités, le plus
seur & le plus expedient est de ne
la faire du tout point, pour ce que
si vous vous y trompés, l'erreur y
est pernicieuse. En effect sur quoy
pouuons nous fonder aucune cer-
titude de cette persuasion, que les
saincts qui sont en Paradis nous en-
tendent? Quel enseignement en
auons nous en la Parole de Dieu,
quel exemple dans les experiences

220 *Apol. pour ceux de la Relig.*
des choses humaines? Quel raisonnement tiré ou de la nature ou de l'étendue de leur felicité est capable de nous en rendre certains? Quels Anges enuoyés des cieux nous en ont iamais rendu témoignage? Et si ie ne suis point asseuré d'estre écouté de celuy que j'appelle à mon secours, à quoy faire rempliray-ie la terre & les cieux des clameurs de mes litanies? Enfin, soit qu'on considere l'inuocation des Saints comme vn culte religieux, n'ayant point de commandement de la pratiquer, nous ne sçauons si c'est chose agreable à Dieu. Or S. Paul dit que faire vne action sans sçauoir si elle est agreable à Dieu, ou non, & pecher, c'est vne même chose. Soit qu'on la cōsidere seulement comme vn effet de la cōmunion des saints, n'ayant aucune certitude qu'ils entendent

nos oraisons, la sagesse ni la pieté ne nous permet pas de faire des actions de cette nature à la volée. Si ie m'estois proposé de disputer de la religion, ie m'arresteroiy davantage à resoudre tout ce que l'on met en auant sur cette matiere, & môstreroiy que tout ce qu'on a accoustumé d'alleguer pour donner couleur à cette partie du seruice de l'Eglise Romaine, est sans solide fondemēt. Et si cēt écrit étoit entrepris proprement & principalement à dessein de conuertir à nostre profession ceux qui en sont éloignés, ie me mettrois en deuoir de prouuer bien fortement que c'est vne pratique qui ne s'accorde nullement avec le genie de la religion Chrestienne. Mais pour ce que ie n'ay dessein sinon de diminuer l'auersion que tant de gens ont con-

222 *Apol. pour ceux de la Relig.*
tre nous, il me suffit de dire que là où
deux choses qui nous doiuent estre
en si souueraine recommandation,
la gloire de nostre grand Dieu, &
nostre salut eternal, nous empes-
chent seules sans autre considera-
tion d'approuuer & de pratiquer
ce culte en nostre Communion,
nous meritons plutôt loüange
d'estre circonspect, & si l'on le veut
ainsi, scrupuleux, par des motifs si
importans, que non pas l'indigna-
tion de ceux à qui nostre creance
est odieuse.

Le second point est celuy de
l'adoration des images, sur lequel
il y a encore beaucoup plus de su-
jet de s'étonner que nostre creance
& nostre pratique nous puisse atti-
rer la haine de nos concitoyens.
Car non seulement nous n'auons
dans la Parole de Dieu ni aucun

precepte ni aucun exemple de les
venerer, mais nous auons & des
commandemens tres-precis, & des
exemples tres-autentiques qui le
nous defendent. La defense en est
tres-expressé en ces paroles du se-
cond commandement de la Loy.
*Tu ne te feras aucune image taillée, ni
ressemblance des choses qui sont la haut
au ciel, ni icy bas en la terre, tu ne
te prosternerás point deuant elles, &
ne les seruiras point. Et en celles cy
du quatriéme chapitre du Deute-
ronome; Vous prendrés bien garde
sur vos ames, (car vous n'aués veu
ressemblance aucune au iour que nostre
Dieu a parlé à vous en Oreb du milieu
du feu:) De peur que vous ne vous
corrompiés, & ne vous fassiés quelque
image taillée, ou ressemblance qui vous
represente chose quelconque, qui soit
effigie de masle ou de femelle; ou effigie*

224 *Apol. pour ceux de la Relig:*
d'aucune beste qui soit en la terre, ou
effigie d'aucun oiseau ayant aile qui vo-
le par les cieux. Et cela est repeté
& dans le même chapitre & en mil-
le autres endroits. Les exemples en
font en ce que ç'a esté la constante
& invariable pratique des Iuifs, de
n'auoir aucune representation de
chose viuante qui peust le moins du
monde attirer leur deuotion, & en
ce que les premiers Chrestiens y
ont encore eu plus d'auerfio qu'eux,
& s'en sont gardés avec vne sou-
ueraine diligence. Il est bien cer-
tain que ceux qui ont introduit la
coustume de mettre des images en
l'Eglise, & de les y honorer, ont
apporté tout ce qu'ils ont peu de
subtilité, pour nous faire croire
que Dieu ne le nous a pas defendu.
Tantost on y distingue entre *idole*
& *image*, & representation de choses
qui

Apol pour ceux de la Relig. 225
qui sont, & de celles qui ne sont point.
Tantost on va chercher la forme
des Cherubins dedans le Sanctuai-
re dessus l'Arche, & dás les courtines
dont le Tabernacle estoit couuert.
Tantost on dit que ce commande-
ment estoit ceremoniel & legal, &
que nous n'y sommes plus astreints
sous l'Euangile de Iesus Christ. Tan-
tost on employe quelque autre ar-
tifice pour nous rendre la trans-
gression de ce commandement
moins scandaleuse & moins étran-
ge. Mais on ne sçauroit tant faire
pourtant, que cela nous deliure des
pensées que cette sorte de deuotion
jette dedans nos esprits. Car quel-
le apparence que les Chrestiens de
maintenant entendent mieux ces
commandemens que les Iuifs, à
qui ils ont esté donnés par Moyse
mesme pour estre la reigle de leur

226 *Apol. pour ceux de la Relig.*
pieté, ni que les premiers Chre-
stiens qui auoient receu le Chri-
stianisme de la bouche des Saints
Apostres? Ou qui a donné le pou-
voir aux Chrestiens de ces derniers
temps d'interpreter les loix de Dieu,
que les Iuifs & les premiers Chre-
stiens ont receuës & executées tout
simplement, sans entreprendre de
les gloser d'aucune exposition tel-
le qu'est celle dont à cette heure on
les enerue? Et s'il se trouue que ces
interpretations ne soyent pas selon
le sens du Legislatteur, qui nous
garentira de la malediction que ces
loix denoncent à ceux qui les vio-
lent? I'ay desia dit que ie ne veux
nullement entrer icy dans la Con-
trouerse: mais cela n'empeschera
pas que ie ne mette icy en auant
les precautions sous lesquelles le
Cardinal Bellarmin veut que les

Images soyent venerées, afin de voir s'il y a raison de nous vouloir du mal pource que nous n'y pouvons consentir. Il apporte donc premierement au second liure qu'il a écrit de cette matiere, trois distinctions qu'il estime prealables à la decision de la question, & à la reconciliation des diuerfes opinions des docteurs Catholiques Romains; puis apres il met en auant quatre ou cinq propositions, dans lesquelles il comprend toutes les regles de la deuotion des Chrestiens en cét égard. Il distingue entre les choses qui se peuvent honorer *de par elles mesmes*, comme le Roy, & celles qui ne s'honorent sinon *par accident* seulement; comme la pourpre dont il est vestu. Item entre les choses qui se peuvent honorer *à cause d'elles mesmes*, comme sont celles qui

228 *Apol. pour ceux de la Relig.*
sont saintes & sacrées de leur nature ; & celles qui se peuvent honorer à cause de certaines autres, comme les signes des choses sacrées, à cause de la ressemblance qu'ils ont avec elles. En fin, entre les choses qui se peuvent honorer *proprement*, comme quand on fait de l'honneur à vn mort, que l'on porte effectiuement dans la pompe de ses funeraillles : & celles qui se peuvent honorer *improprement*, comme quand on fait de l'honneur à vne image de cire qui represente le mort, dont le corps est en quelque lieu ailleurs. Ses propositions sont : *Que les images de Christ & des saints doiuent estre venerées, non pas seulement par accident, ni improprement, mais de par elles mesmes, & proprement, tellement que la veneration qu'on leur rend se termine en elles, entant qu'elles sont*

Apol. pour ceux de la Relig. 229
considérées en elles mesmes, & non pas
seulement entant qu'elles suppléent à
l'absence de l'original qu'elles represen-
tent. En apres: Que pour ce qui regarde
la façon de parler de cette matiere, no-
tamment dans les predications qui se font
au peuple, il ne faut pas dire qu'aucu-
nes images doiuent estre adorées de l'a-
doration de latrie, qui est celle qu'on
doit à la diuinité, mais au contraire,
il faut dire qu'il ne les faut pas ainsi ado-
rer. Neantmoins il adjouste en troi-
sième lieu; Que pour ce qui est de la
chose mesme, on peut accorder que les
images peuuent estre honorées ou ser-
uies improprement ou par accident, du
mesme genre de culte dont l'original
mesme doit estre honoré ou serui. Ce
qui est vne merueilleuse maniere
de prescher, que non seulement on
cele au peuple la verité, mais qu'on
luy presche le contraire. Car pro-

230 *Apol. pour ceux de la Relig.*
prement ou improprement, par
elles mesmes ou par accident, tant
ya qu'elles peuuent estre honorées
du culte deu à la diuinité, si ce sont
images de la diuinité mesme. Ce
donc qui se peut & qui se doit
faire en leur égard, pourquoy ne
se doit il pas dire? Ou pourquoy
enseignera t'on au peuple le con-
traire de ce qu'il faut qu'il pra-
tique? Il dit de plus, afin que per-
sonne ne s'y trompe; *Que l'ima-
ge ne doit pas estre adorée par elle
mesme & proprement, du mesme culte
duquel on honore l'original, & partant
qu'il ne faut adorer aucune image par
elle mesme & proprement, du culte que
l'on nomme de latrie. Finalement il
conclud Que le culte qui par soy mesme
& proprement est deu aux images est
vn certain culte imparfait, qui se rap-
porte analogiquement & reductiuement*

Apol. pour ceux de la Relig. 231
à la mesme espece de culte qui est deu à son original. Qu'on me die vn peu icy au nom de Dieu, comment nous pourrions faire entendre au peuple toutes ces distinctions, de *par soy* & *par accident*, & *d'a cause de soy*, & *d'a cause d'une autre chose*, de *proprement* & *d'improprement*, *d'analogiquement* & *reductiuemēt*, & ce que luy est opposé, de *direct* & de *propre*, de *culte parfait*, & de *culte imparfait*, dont l'vn est deu à l'*original*, & l'autre à la *copie*? Qu'on me die encor au nom de nostre Seigneur, quand nous aurons déployé toute l'adresse de nos esprits à l'interpreter au peuple, & que Dieu luy aura donné plus de capacité que d'ordinaire il n'en a pour le comprendre, lors qu'il faudra effectivement se prosterner deuant les images, comment & luy & nous pourrons nous garder en nos es-

232 *Apol. pour ceux de la Relig.*
prits toutes ces distinctions, &
comment pourrons nous si bien
partager les mouuemens de nostre
deuotion, que nous ne soyons point
sujets à nous y méprendre? Car si
par vn même acte de mon entende-
ment i'honore l'image & son origi-
nal, comment pourra estre mon a-
doration directe & reflexiue, propre
& analogique, par soy & par acci-
dent, propre & impropre, terminée
en l'image & relative à l'original,
de latric & non de latric tout en-
semble? Et s'il faut que cela se
fasse par diuers actes de mon es-
prit, qui se succedent les vns aux
autres, comment pourray- ie si
bien en determiner les mouue-
mens, que quand i'adoreray l'i-
mage de Iesus-Christ proprement
& à cause d'elle mesme, de cette
sorte de culte qui luy conuient,

ie ne fasse aucune reflexion sur son original, de peur de l'honorer d'un culte inferieur à sa dignité? Puis quand ie l'adoreray par accident, improprement & reflexiuement à son original seulement, comment pourray-je si bien faire que mon ame ne s'attache nullement à elle pourtant, de peur de luy rendre l'honneur qui ne conuient qu'à la diuinité mesme? Où est l'homme viuant qui ait sçeu si bien mesurer les operations de son esprit, & notamment en vne chose si ardente & si vehemente que doit estre la deuotion, que de ne confondre point ces idées? Cependant le moindre peché en cela est mortel, la moindre inconsideration qui s'y commet, est vn adultere de l'ame. Mais pour n'entrer pas plus auant dans cette dispute, ie me contenteray

234 *Apol. pour ceux de la Relig.*
icy d'une consideration, qui, ie
m'asseure, nous exemptera de blas-
me enuers toutes personnes raison-
nables. Ceux de la bonne volonté
de qui nous auons le plus de be-
soin en diuerses occasions, sont les
Iuges & les Magistrats, à qui est
commise l'administration de la
Iustice en ce qui nous regarde. Et
la Loy selon laquelle ils nous doi-
uent iuger, sont les Edits de nos
Rois, & generalement toutes les
constitutions qui ont esté faites en
faueur de nos Eglises. Ie voudrois
donc qu'ils me supportassent en la
hardiesse que ie prendrois de leur
demander, en cas qu'il y eust quel-
que article dedans les Edits par le-
quel quelque chose nous fust aussi
clairement defenduë, que l'usage
des Images en matiere de pieté est
defendu à tous les hommes par la

Loy de Dieu, s'ils nous receuroient à excepter contre la defense par des distinctions & des interpretations semblables à celles qu'on apporte à ce commandement. Certes tout ce que nous pourrions attendre d'eux de plus moderé seroit, que ce n'est pas à nous à interpreter les Loix, mais à celuy qui les a faites, & que si on nous donne la liberté d'eluder par nos distinctions la volonté du Souuerain, nous auons assés d'inuention & de subtilité pour le faire; en vn mot, qu'il se faut tenir aux termes precis de la Loy, & la pratiquer exactement sans toutes ces chicaneries. Et là dessus on nous feroit incontinent des defences qui couperoient dans la racine toutes nos speculations, & qui tireroient apres elles des chastimens bien rigoureux, si nous a-

236 *Apol. pour ceux de la Relig.*
uions la hardiesse de rien entre-
prendre alencontre. Nous suppli-
ons donc ces Messieurs par la cha-
rité de nostre Seigneur, qu'ils ne
nous vueillent point de mal de ce
que nous ne faisons point. enuers
Dieu, ce qu'ils ne pourroient souf-
frir que nous fissions enuers eux,
& si nous redoutons encore plus
la seuerité de ses iugemens, que
nous ne faisons la leur en de telles
occurrences. Comme tant s'en faut
qu'ils nous blasmassent d'estre re-
ligieux obseruateurs de la Loy de
nostre Prince, & timides à l'inter-
preter, qu'au contraire ils nous en
loueroient, & iugeroient nostre
modestie digne de recommanda-
tion; ils ne nous doiuent point sca-
uoir mauuais gré de ce que nous
sommes scrupuleux en ce qui est
de l'obseruation des loix du Sou-

uerain iuge du Monde. Car la Majesté des Rois qui est imprimée dans leurs loix, est à respecter tant & plus: mais la Majesté du grand Dieu, dont il a mis l'emprainte en ses commandemens, l'est sans contredit beaucoup davantage.

On pourroit icy douter si ie deurois mettre la doctrine du Purgatoire au nombre des points sur lesquels nous auons à faire nostre Apologie, pource que nous ne les croyons pas. Car il est bien vray qu'elle est extrêmement éloignée de nostre croyance, & est vray encore qu'elle est peut estre vne de celles pour la reietion desquelles nous auons le plus encouru de haine à l'égard de quelques - vns. Mais ce ne sont pourtant pas ni les peuples, ni les Magistrats, ni les Grands, qui

238 *Apol. pour ceux de la Relig.*
nous veulent du mal à cette oc-
casion; ce sont les Ecclesiastiques,
& les Moines, & l'Euesque de
Rome notamment, à qui le ren-
uersement de ce dogme peut au-
tant preiudicier, que son établis-
sement leur a apporté d'accom-
modement & d'utilité. Car c'est
là dessus que sont basties tant de
bonnes & riches fondations, c'est
de là que germe la nécessité de
tant de Messes, c'est ce qui a
donné credit aux Indulgences &
aux Pardons; & sans cette opi-
nion, le tresor des Satisfactions,
dont le Pape garde la clef, seroit
entierement inutile. Quant aux au-
tres de cette communion, il y en
a vne infinité qui ne croient du
tout point de Purgatoire: & de
ceux qui le croient, la plus-
part le craignent plus qu'ils

ne l'aiment ; de sorte qu'ils ne doivent point trouver mauuais, que nous ayons cherché dans la Parole de Dieu le moyē de nous en affranchir. Neantmoins pource que les Ecclesiastiques & les Religieux ont vne grande puissance sur les esprits des autres ordres de cette communion, & que la haine qu'ils ont conceuë contre nous à cause de l'abolition du Purgatoire, les rend plus ardens & plus animés à allumer celle que les autres nous portent pour d'autres occasions, il vaut mieux en dire quelque chose en passant, à ce que nostre iustification en soit plus complete. Certainement s'il y auoit en l'Ecriture seulement quelque ombre apparente d'enseignement qu'il nous faut attendre quelque telle sorte de tourment apres cette vie, il faudroit tâ-

240 *Apol. pour ceux de la Relig.*
cher de refoudre nos esprits à en
recevoir la persuasion, bien qu'elle
doive estre accompagnée de
beaucoup de douleur & de cha-
grin. Car bon Dieu qu'est-ce que
cela, qu'après tant de miseres qu'on
a souffertes en ce monde icy, & au
milieu des angoisses de la mort qui
a accoustumé d'estre si épouvan-
table, on nous vienne troubler l'i-
magination de l'apprehension d'un
feu horriblement cuisant, dans les
flames duquel nos ames doivent
estre tourmentées durant ie ne sçay
combien de siecles? Nous admirons
la fermeté du courage des Martyrs,
qui ont peu se refoudre à la souf-
france du feu pour deux ou trois
heures tout au plus, & quand nous
les nous representons rostir sans se
desesperer, l'idée seule de ce suppli-
ce d'un costé, & de leur constance
de

de l'autre comble tout ensemble nos esprits de tremeur & de merueille. Que doit-ce donc estre de ceux à qui on fait voir en mourant cét effroyable abisme ouuert, ou le feu est incomparablement plus ardent que celuy que les Martyrs ont éprouué dessus leurs buschers, & auquel il n'y en a pas vn qui ne se doiue presumer estre condamné pour tant d'années ? Mais puis que la Parole de Dieu n'en parle point, & qu'il n'y a Docteur en la terre qui en osast entreprendre la preuue par elle sans la Tradition, quel mal nous peut - on raisonnablement vouloir si nous nous sommes par la grace de Dieu deliurés de cette gesne ? Car pour ce qui est de la Tradition, i'ay desia dit ailleurs que c'est chose qui ne nous touche pas beaucoup, à cause de l'éloignement

Q

242 *Apol. pour ceux de la Relig.*
& de l'obscurité de ses sources, &
de la contestation que nous voyons
estre entre les sçauans touchant la
pureté ou impureté de ses ruisseaux,
chacun des partis pretendant que
la Tradition est pour luy. Ioint
qu'il y a beaucoup plus de raison
de croire que le Purgatoire est vne
invention de l'esprit humain, &
vne imitation des Payens, dans les
écrits desquels les Docteurs de l'E-
glise Romaine ne nient pas qu'il ne
soit tout du long, comme dans
Virgile & dans Platon, que non pas
vne doctrine du Christianisme. La
religion Chrestienne estant en tou-
tes ses autres parties destinée à la
joye & à la consolation de nos es-
prits, & propre pour les asseurer
contre la crainte de la mort, &
de tout ce qui peut venir en suite,
il n'y a du tout point d'apparen-

ce qu'en celle-cy elle se soit étudiée
à remplir nos cœurs d'alarme &
d'épouuancement. Je diray quelque
chose de plus. Quoy que la Parole
de Dieu n'en enseignast rien di-
ferement, & que la Tradition y
fust encore plus douteuse, quoy
que le reste de la religion ne s'y
accordast pas ouuertement, si
nous voyions que l'abolissement du
Purgatoire apportast quelque di-
minution à la gloire de Dieu, & de
nostre Sauueur, nous essayerions
de faire en sorte que le zele que
nous auons pour eux, l'emportast
par dessus le desir que nous auons
de nous procurer contentement &
satisfaction à nous mesmes. Car si
l'on prend à gloire d'endurer quel-
que chose pour l'honneur des Prin-
ces souuerains, il seroit beaucoup
plus raisonnable que nous seruis-

244 *Apol. pour ceux de la Relig.*
fions à celuy de nostre Sauueur,
& que pour cela nous nous dispo-
fissions aux souffrances les plus
redoutables. Mais quoy? Nous
protestons en la sincerité de nos
cœurs, qu'outre l'interest de no-
stre consolation & de nostre paix,
c'est celuy principalement de la
gloire de nostre Seigneur, qui nous
a fait entreprendre la destruction
de cét edifice. Nous voyons que
l'Ecriture le nomme *nostre Sauueur*,
& ce doux & precieux nom re-
sonne perpetuellement en la bou-
che de son Eglise. Elle dit qu'il a
fait la *purgation de tous nos pechés*,
& n'excepte de cette expiation au-
cune de nos offenses. Elle prote-
ste qu'il nous a deliurés de la *ma-
lediction*, & que *desormais il n'y a
plus de condamnation* pour nous. El-
le nous represente nostre Seigneur

introduisant le larron en *Paradis* dès le iour mesme de sa mort, & nous promet qu'au *déloger de ce corps*, nous ferons recueillis dans le *domicile celeste*. En vn mot elle éleue nos esprits vers la bien-heureuse immortalité, & nous rejoüit à la mort de l'esperance qu'elle nous en donne. De sorte que nous croirions trop prejudicier à l'honneur de ce Redempteur & à l'efficace de sa croix, si nous croïons que nous eussions encor à souffrir quelques tourmens, & à faire quelque satisfaction pour nos crimes. En effet en l'Eglise Romaine on exente les martyrs du Purgatoire par vn priuilege special. Si donc l'on pretend qu'ils en doivent estre dispensés à cause de ce qu'ils ont enduré, pourquoy ne le ferons nous pas en vertu de la mort de Christ laquelle nous est impu-

246 *Apol. pour ceux de la Relig.*
tée? Est elle moins digne de nous
obtenir vne entiere exemption de
toute la pene de nos pechés, que
les souffrances des Martyrs? Ou l'im-
putation que Dieu nous en a fait
afin de nous racheter par là, est elle
moins efficace à nous en deliurer
que si nous l'auions actuellement
endurée? Mais pour n'aller pas plus
auant en la dispute, il me semble
que Messieurs les Magistrats se doi-
uent interesser avec nous en la de-
fense de cette verité. Car ils con-
damneroyent d'iniustice vn crean-
cier qui se voudroit faire payer
deux fois d'une mesme debte: & se
condamneroyent eux mesmes d'in-
humanité, s'ils punissoiēt deux fois
vn mesme crime selon la seuerité
des loix. Or nos pechés sont com-
des debtes: Dieu comme le crean-
cier: Iesus-Christ comme nostre

caution. Nos pechés sont véritablement des crimes : Dieu le Iuge de l'univers : Iesus-Christ le pleige de tous les fideles. De sorte que leur pratique inuiolable en l'administration de la Iustice, & la creance qu'ils doiuent auoir que Dieu n'est pas moins iuste ni moins equitable qu'eux, les conuie à prendre nostre parti dans la cōtrouerse que nous auons avec les Moines & les autres Ecclesiastiques pour cette creance. Car quant à la nouvelle inuention de quelques vns, que les pénes du Purgatoire ne sont pas tant satisfactaires en elles mesmes, qu'applicatiues de la satisfaction de Iesus-Christ, c'est vne distinction que Messieurs les Magistrats ne doiuent iamais gouster. La raison en est qu'ils ne souffriroient nullement que ni le payement ni la

248 *Apol. pour ceux de la Relig.*
pêne qu'un autre a fait ou souffert
en qualité de pleige & de cau-
tion, fust appliquée au premier &
vray débiteur par un autre second
payement, ou par un autre nou-
veau supplice. Assurément si la
iustice humaine receuoit les cau-
tions en matiere de crime, elle ne
souffriroit pas que si Meuius auoit
esté pendu au bois pour le forfait
de Titius, de sorte que par ce moyen
il eust esté pleinement satisfait aux
loix, la satisfaction renduë par
Meuius fust appliquée à Titius par
la souffrance du foüet, ou par quel-
ques années de galeres.





SECTION. V.

*Que pour ne croire pas ni la Trans-
substantiation, ni le Sacrifice de la
Messe, ceux de la Religion ne me-
ritent point l'auersion de personne.*

DE cette grande multitude
d'articles pour lesquels il y
a tant de disputes entre les
Chrestiens depuis six ou sept vingts
ans, ie n'en produiray plus que
trois, pour n'estre pas long: la do-
ctrine de la Transsubstantiation:
celle du Sacrifice de la Messe, &
celle de l'autorité de l'Euesque de
Rome: à quoy i'adiousteray quel-
ques considerations sur nostre sepa-
ration de sa communion. Car si ie

250 *Apol. pour ceux de la Relig.*
puis monst^rer, comme ie l'esper^e,
qu'il n'y à nulle raison de nous haïr
à l'occasion de ces trois ou quatre
chefs, ie me fais fort de la recon-
ciliation de nos plus grands aduer-
saires en tout le reste. Pour ce qui
est de la Transsubstantiation, le
plus grand, & peut estre l'vnique
sujet de la haine que nostre creance
nous attire sur ce poinct, est que
nous ne voulons pas rendre au Sa-
crament l'honneur que l'on pense
luy estre deu comme au Seigneur
Iesus Christ Dieu & Homme tout
ensemble. Nous ne l'accompa-
gnons pas en procession, nous ne
nous prosternons pas deuant luy
quand nous le rencontrons, nous
ne l'allons pas adorer dessus les Au-
tels dans les Eglises, en vn mot
nous ne le tenons nullement pour
Dieu; ce qui offense merueilleu-

fement ceux qui l'adorent. Veritablement si c'estoit faute d'affection enuers nostre Seigneur qui nous portast à refuser au Sacrement l'honneur qu'on desire de nous, nous ne nions pas que nous ne meritassions d'estre en horreur à tous les Chrestiens. Car quel honneur ne doit-on point à celuy qui est Dieu benit eternellement? Et de quel amour ne doit on point reconnoistre la charité qui l'a induit à vouloir mourir pour nous entant qu'il est homme? Mais puis qu'on ne nous peut accuser de cela, & qu'au contraire c'est l'extrême respect & la deuotion ardente que nous auons pour Iesus Christ, qui ne nous peut permettre de rendre ces honneurs à autre qu'à luy, il me semble qu'il est euident que c'est à tort qu'on nous hait pour ce su-

252 *Apol. pour ceux de la Relig.*
jet, iusques à ce qu'on nous ait
monstré que c'est opiniastrété &
obstination d'esprit qui nous em-
pesche de croire que nostre Sei-
gneur soit par Transsubstantiation
en l'Eucharistie. Ce que les Athées
font en execration à tout le mon-
de, c'est tres-iustement. Pource
que Dieu ayant épandu par tout
au Ciel & en la Terre tant de preu-
ues indubitables de sa diuinité, &
la façon mesme de laquelle les hom-
mes sont composés, avec les facul-
tés dont ils sont doués, leur en
fournissant des argumens irrefra-
gables, ils ne peuuent reuoquer en
doute vne verité si constante, &
dont la nature mesme a mis tant
de semences en nos esprits, sinon
par vne obstination volontaire, &
qui découure manifestement la
haine qu'ils ont contre Dieu. Car

ils ne croyent pas qu'il y ait vn Dieu, pource qu'ils ne le veulent pas croire, & ne le veulent pas croire pource qu'ils voudroient qu'il n'y en eust point. Ce que les heretiques qui nient que nostre Seigneur Iesus Christ soit Dieu, sont en detestation à tous les Chrestiens, c'est tres-iustement encor. Pour ce qu'il y a dans la Parole de Dieu tant & de si euidens témoignages de la Deité de Iesus Christ, que ceux qui font profession de receuoir cette parole, ne peuuent rejeter cette verité sinon par vne incredulité affectée, qui monstre ou vne tacite haine, ou vn mépris tout ouuert de la Majesté de ce grand Sauueur. Ce que les Iuifs ne le receurent pas autrefois pour le Messie que les Prophetes auoient promis, & que maintenant encor ils ne le recon-

254 *Apol. pour ceux de la Relig.*
noissent point pour leur redem-
pteur, c'est vn crime qui merite la
vengeance qu'ils ont soufferte de
la main de Dieu, & l'indignation
qu'ils éprouuent de la part des
hommes. Ce bon & glorieux Sei-
gneur a touïjours montré dans sa
personne, & dans sa doctrine, &
dans ses actions, & montre tous
les iours en la verité de son Euan-
gile, en la conduite de son Eglise,
& au gouuernement de l'vniuers,
tant & de si expresses marques qu'il
est celuy dont les Saints oracles a-
uoient parlé, qu'il ne peut auoir
esté méconnu, & ne peut encor
estre reietté, sinon par ceux qui
sont aueuglés de quelque passion
desesperée. Mais quant à nous, i'at-
teste icy la conscience de tous les
hommes, si on nous peut accuser
de quelque chose de tel sans vne

trop grande iniustice. Pour faire que nostre Seigneur soit en l'Eucharistie de la façon qu'on le pretend, il est necessaire que Dieu y produise ie ne sçay combien de miracles si grands & si extraordinaires, qu'il n'en a iamais fait de semblables, ni par les Prophetes, ni par les Apostres, ni par la main mesme de son Fils. Car déjà de conuertir du pain, qui est vne substance inanimée, en vn corps humain & viuant & doué d'vne ame agissante & raisonnable, c'est à quoy tous les siecles precedens n'auoient rien veu de pareil. A la verité Dieu a formé le premier homme de la terre, & a donné à cette matiere des dispositions & des organes qu'elle ne pouuoit auoir que par vn miracle signalé. Mais il crea de rien l'ame qu'il y

256 *Apol. pour ceux de la Relig.*
vouloit inspirer, & ne la tira pas
de cette matiere terrestre. Icy il
faut que le corps & l'ame de nostre
Seigneur viennent de la substance
du pain, si, comme le Concile de
Trente l'a defini, toute la substan-
ce du pain est conuertie en toute la
substance du corps du Sauueur du
monde. Apres cela, il faut que Dieu
conuertisse cette substance en vne
autre laquelle existoit desia auant
que cette conuersion se fist, à quoy
il n'y a encore iamais rien eu de
semblable. Car s'il a conuertit la
verge d'Aaron en serpent, ce ser-
pent n'estoit point auparauant: &
s'il a changé l'eau des nopces de
Cana en vin, ce vin n'estoit point
nõ plus auant cette transmutation.
Au lieu que le corps de nostre Sei-
gneur existe il y a desia plus de seize
siecles. De plus, il faut qu'il fasse
qu'vn

qu'un corps humain qui garde toutes ses dimensions, de long, de large, & de profond, ne tienne point de place pourtant. Ce dont il n'y eut jamais aucun exemple. Car jusques à la Transubstantiation on avoit toujours mis cette difference entre les esprits & les corps, qu'aux vns on ne donnoit point de certain espace pour occuper, pour ce que les substances spirituelles n'ont ni quantité ni parties : mais quant aux autres on leur avoit toujours assigné un certain lieu, dont ils remplissoient les espaces par l'étendue des parties desquels ils estoient composés. Outre cela, il est nécessaire qu'il fasse qu'un seul & même corps, qui ne souffre point de diuision, soit en plusieurs & comme infinis lieux distans l'un de l'autre tout à la fois. Ce qui n'étoit jamais tombé

258 *Apol. pour ceux de la Relig.*
en l'imagination des hommes. Car
on auoit toujours creu que comme
les lieux distans de quelque inter-
ualle, sont aussi differens en nom-
bre, & se content par vn, & deux,
& trois, selon la multitude qu'on
s'en imagine, ainsi les corps qui
sont en ces lieux differens, different
en nombre aussi, & se content de
mesme que les lieux où ils se trou-
uent. Au lieu que si ce qu'on dit
de cette Transubstantiation est
vray, on peut bien conter les
lieux ou est le corps de Iesus Christ,
mais non luy, pource qu'il demeu-
re toujours vn, en quelque multi-
tude de lieux qu'il se trouue en mes-
me moment. Il faut encore que
Dieu fasse que les accidens d'une
substance telle qu'est le pain & le
vin, comme sont la figure, & la
couleur, & la saueur, subsistent apres

que la substance est abolie, sans auoir aucun fondement de leur existence ni au corps de Christ, ni en aucun autre sujet. Ce qui ne s'est iamais veu en aucune autre occasion. Car on auoit touiours creu que la couleur, & la figure, & le goust, dependoyent tellement de la substance en ce qui est de leur existence, qu'ils ne pouuoient demeurer sinon dans vn certain sujet. Et ce qui n'est pas moins merueilleux, il faut par dessus tout cela que Dieu fasse que les accidés d'une substance telle qu'est le corps de Iesus-Christ, existent & resident veritablement en leur sujet, sans neantmoins l'affecter en aucune forte, de la facon de laquelle les accidens affectent naturellement la substance dans laquelle ils sont. Car le corps de Christ y doit auoir vne cou-

260 *Apol. pour ceux de la Relig.*
leur, qui neantmoins ne le rend
ni coloré ni visible; il y doit a-
voir vne solidité, qui neantmoins
ne le rend nullement palpable: il
y doit auoir vne figure, qui neant-
moins ne donne à ses membres
aucune configuration: & ainsi de
tous les autres accidens qui l'ac-
compagnent. Or depuis le com-
mencement du monde on n'auoit
rien connu de tel, & n'y auoit
eu jusques à la Transsubstantia-
tion substance aucune en l'v-
niuers, que l'on ne qualifiast se-
lon les accidens & les qualités dont
elle est enuironnée. En fin il faut
que Dieu fasse qu'un seul & mes-
me corps de nostre Seigneur, ait
vne existence naturelle dans le
ciel, & vne autre Sacramentelle
en la terre, vn estat glorieux la
haut, & vn autre contemptible

icy bas ; & qu'il se voye , & qu'il se sente , & qu'il se croye assis en magnificence à la dextre de Dieu, & que neantmoins il se voye , & se sente , & se croye entre les mains d'un Prestre en mesme temps : ce dont aucun des siecles precedens n'a iamais fait l'experience. Car iusques à la Transsubstantiation on auoit touiours creu que chaque chose, qui n'est qu'une, n'a qu'une essence , ni qu'une existence par consequent ; & que si elle à quelque connoissance & quelque sentiment de foy , elle ne peut pas iuger autrement d'elle mesme sans commettre des extrauagances. Iusques là que les Comiques en ont fait des risées autrefois, qu'on a encore depuis peu portées dessus le theatre en nostre langue. Or n'auons nous que trois voyes de nous per-

suader la verité des choses soit naturelles ou miraculeuses : c'est assavoir les Sens , la Raison , & la Foy. Les Sens sont pour discerner les choses sensibles ; comme les couleurs , & les figures , & les sons , & les odeurs , & les saveurs , & toutes les qualités qui tombent sous l'attouchement. La Raison est pour connoistre les choses intellectuelles desquelles nous sommes naturellement capables, pour les comparer les vnes aux autres selon les rapports & les proportions qu'elles ont entr'elles, & voir comment elles s'adjustent, & comment elles se contrarient, pour les affirmer ou les nier , prononcer cela est vray ou cela est faux, selon que nous en appercevons ou l'accord ou la repugnance. La Foy est pour acquiescer à l'auto-

rité diuine dans les choses qui surpassent ou la comprehension, ou au moins certes l'inuention de nostre intelligence, & qu'à cette occasion Dieu nous a voulu reueler. Voyons donc si l'on nous peut accuser au sujet dont il s'agit de n'vser pas comme il faut de quelqu'un de ces principes de nos connoissances. Pour ce qui est des sens, tous les nostres nous persuadent le contraire de ce qu'on nous dit de la Transsubstantation. Nous n'y voyons, n'y entendons, n'y flairons, n'y goustons, n'y touchons rien qui ne nous atteste que c'est du pain & du vin, & non le corps & le sang du Sauueur du monde. Les sens de ceux qui croient la Transsubstantiation en iugent de mesmes que les nostres, & depuis l'institutiō de la premiere Cene du Seigneur

264 *Apol. pour ceux de la Relig.*
iufqu'à maintenant, il en a toujourns
efté ainfi, & en fera toujourns ainfi iuf-
ques à la confōmation des ſiecles. Je
ne ſçay ſi on appelle opiniâftres ou
inſenſés ceux qui ne ſe laiffent pas
perſuader à l'expérience qu'ils fōt de
la nature des chofes par le moyen de
leurs ſens. Ariſtote diſoit qu'à ceux
qui ne croyent pas que le feu ſoit
chaud, il ne faut que le leur faire tou-
cher. Si apres cela ils perſiſtent encor
en leur opinion, il n'importe pas
beaucoup cōment on les nōme. Mais
tant y a que quāt à nous on ne nous
peut pas accuſer ni de cette folie, ni
de cette obſtination, de reſiſter de-
terminément à la depofition de nos
ſens, puis que nous iugeons des
chofes conformement à la realité
des qualités qu'ils nous en repre-
ſentent. Car nul ne nie que ce ne
ſoyent là véritablement les accidens

du pain & du vin, comme nos yeux & nostre goust, & nos autres sens nous en attestent. Pour ce qui est de la raison, c'est vne faculté supérieure aux sens à la verité, & qui est destinée à nous raddresser de leurs erreurs quand il leur arriue d'en commettre. Ainsi, encore que nos yeux iugent qu'il y a de veritables couleurs en l'arc-en-ciel, ou qu'un baston que nous auons mis droit en l'eau, y deuiet vn peu courbé, ou qu'une longue allée se fait plus étroite à mesure qu'elle s'éloigne de nous, nostre raison nous fait croire le contraire pourtant, & nous persuade que cela vient des diuerses reflexions & positions de la lumiere, de la diuersité des deux moyens qui nous rapportent la representation de l'objet, & de ce que les rayons que l'on appelle visuels

266 *Apol. pour ceux de la Relig.*
font en nos yeux les angles de leur
rencontre plus ou moins aigus,
à proportion de la distance de l'ob-
jet ou ils se portent. Et on appelle
opiniastres & obstinés ceux qui
s'attachent tellement à ce faux ju-
gement des sens, qu'ils ne veulent
pas deferer à vne raison claire & e-
uidente. Il est vray que pour ce que
de son costé la raison n'est pas in-
faillible, & qu'assés souuent il luy
arriue de se tromper, on redresse
aussi ses manquemens par le témoi-
gnage des sens. Comme quand vn
Philosophe s'étant autrefois ima-
giné par ie ne scay quelle bizarre
speculation de sa raison, qu'il n'y
auoit point de mouuement, quel-
qu'vn se leua deuant luy, & se mit
à se promener en sa presence. Et
c'est encor ainsi que les Peripate-
ticiens disputent en beaucoup de

choses contre les Sceptiques, en leur faisant voir à l'œil & toucher à la main la certitude des choses dont ils pensent pouuoir douter par le discours de la raison. Ainsi ces deux facultés s'entr'aident l'une à l'autre & s'instruisent mutuellement. Tellement que comme ceux là sont tenus pour des acariaftres, qui sans vouloir écouter aucune raison, deferent absolument tout à leurs sens; ainsi tient-on pour des aheurtés ceux qui sur quelque vaine imagination de raison rejettent l'attestation des sens dans les choses les plus euidentes. Mais quoy qu'il en soit, on ne nous peut icy imputer ni l'un ni l'autre. Car puis que nos sens ne se trompent point en ce qui est de la Transsubstantiation, & que veritablement ils nous rapportent les qualités des choses telles

268 *Apol. pour ceux de la Relig.*
qu'elles font, nous n'auons pas be-
soin que la raison vienne à leur
secours pour corriger leurs man-
quemens, & nous ne deférons à
leur témoignage sinon comme il
faut, en croyant que ce sont les
qualités du pain & du vin, & non
les accidens d'une autre substance.
Et quand il y auroit quelque chose
à corriger au iugemēt que nos sens
en font, nous ne pouuons estre ac-
cusés d'opiniaftreté, comme si
nous n'vions pas assés de nostre
raison pour le faire. Car nous n'v-
sons de nostre raison sinon sur les
sujets qui luy sont proportionnés,
& ne soumettons point à son exa-
men les choses qui sont au dessus
d'elle. Or n'y à-t'il comme ie croy
personne en la communion de Ro-
me, qui voulust dire que les my-
steres & les miracles de la Trans-

substantiation fussent proportion-
nés à nostre raison, ni qui consen-
tist qu'il nous fust permis de croire
ce qu'elle nous en dicte. Au con-
traire, on nous blasme de ce qu'en
ces mysteres nous voulons trop é-
couter la voix de la raison, & de ce
que nous ne deférons pas assés à
vne autorité superieure. Pour ce qui
est de l'autorité, nous en parlerons
tantost: mais tant y a que ce seroit
vne chose bien étrange que ceux
qui ne donnent icy du tout rien ni
au sens ni à la raison, nous accu-
sassent d'estre opiniastres & arrestés
à nos imaginations, en ce que nous
tâchons d'examiner les choses par
la voye des sens & de la raison,
puis que d'ordinaire on nomme de
ce nom ceux qui ne les veulent pas
entendre. Au fonds, nous faisons
tout ce que nous pouvons pour

276 *Apol. pour ceux de la Relig.*
comprendre comment vne chose
qui est, peut estre conuertie en vne
autre qui est aussi, sans que celle-
cy soit premierement abolie, ni
qu'elle acquiere vn nouuel estre,
& nous n'y pouuons reüssir. Nous
faisons tout l'effort dont nos enten-
demens sont capables, pour en-
tendre comment vn corps humain
peut estre d'une iuste & naturelle
grandeur, & que neantmoins il ne
soit point besoin d'espace pour le
contenir, & nous n'en pouuons
trouuer le moyen. Nous partageons
tant qu'il nous est possible les pen-
sées de nos esprits pour conceuoir
qu'un corps soit en diuers lieux se-
parés, & que neantmoins ce ne soit
qu'un mesme corps, & nous n'en
pouuons venir à bout. Nous fai-
sons en nostre pensée toutes les ab-
stractions imaginables pour sepa-

rer les accidens d'auec leur substance, & pour leur donner quelque subsistence à part, & nous ne pouuons si bien faire qu'ils ne se dissipent. En vn mot, nous tâchons d'adjuster nostre intelligence à toutes ces merueilles là, & tousiours nostre raison y fait vne inuincible resistance. Nous faisons encore d'auantage, afin d'éloigner d'autant plus de nous tout soupçon d'obstination. Nous cherchons dedans les écrits des Docteurs de l'Eglise Romaine quelques aides à nostre conception, & nous y trouuons à la verité force subtilités, force distinctions, force speculations Scholastiques, par lesquelles ils essayent de diminuer l'étrangeté que nostre raison trouue là dedans. Mais plus nous nous y alambiquons l'esprit, & moins nous y trouuons de satis-

272 *Apol. pour ceux de la Relig.*
faction: plus nous nous efforçons
de les saisir, & plus échappent-
elles à nostre comprehension, & s'é-
uanouïssent en fumée. Nous accu-
serions volontiers la tardiveté de
nos esprits, dont le mouuement ne
feroit pas assés agile pour attraper
des choses si minces, & qui ont si
peu de solidité, sinon que nous
trouuons que nous sommes faits
comme les autres, & qu'en toutes
autres matieres nous ne voyons pas
que ces Messieurs aillent plus auant
que nous, & que depuis plus de cent
ans qu'il y a eu de toutes fortes de
gens parmi nous, & plusieurs douës
d'un tres-excellent entendement &
tres-exercité en toutes choses, quel-
qu'un sans doute les eust entenduës
si elles eussent esté intelligibles. Ce
qui nous fait croire que ceux mes-
mes qui les proposent, le font,
comme

comme disoit l'Archeuesque de Cologne au Concile de Trente, *non intendendo la materia, mà per consuetudine et habito di Scola*. Assurément, s'ils en vouloient dire la verité, ils aduouëroient que ce n'est qu'une routine d'Ecole, en laquelle leur memoire agit, & leur imagination court apres certains petits fantosmes, ou quand la raison fait veritablement son office, elle ne trouue pas mesme la moindre ombre d'un vray corps. Ny eust il que cette proposition là, qu'un seul & mesme homme peut s'acheminer à'Orient & à l'Occident en mesme moment, & venir en fin en tournant par diuers chemins au deuant de luy mesme, & se trouuer luy mesme front à front, & s'il continuë d'aller, se penetrer par toutes les parties de son corps, &

274 *Apol. pour ceux de la Relig.*
auoir, comme Ianus, des visages à
double rencontre, puis en conti-
nuant son chemin se separer de
foy mesme encor, & s'il luy prend
enuie d'aller au Septentrion & au
Midy en mesme temps, ne sentir
au midy la chaleur du Soleil sinon
à proportion de ce que la froideur
du Septentrion luy fera de la resi-
stance, il y en auroit assés pour nous
faire croire qu'ils s'égayent, & qu'ils
nous debitent ces gentillesse com-
me on fait la Metamorphose d'O-
uide aux petits enfans. A cela donc
que ferions nous? Car puis que
nostre conscience nous rend té-
moignage que ce n'est pas opinia-
streté qui nous empesche d'accom-
moder nostre raison à tout cela
pour en receuoir la persuasion,
quel sujet de mauuaise volonté
peut on auoir contre nous si nous

ne nous y pouuons refoudre? Reste donc maintenant la Foy, qui a pour objet la reuelation de la Parole de Dieu, dans laquelle si nous sçauions certainement que ce mystere eust esté reuelé comme on le pretend, alors certes nous trouuerions nous bien enferrés entre nos sens & nostre raison d'un costé, & la reuelation de Dieu de l'autre. Car il est bien vray que son autorité est absolument souueraine, & que c'est crime que d'y resister. Mais neantmoins pource qu'en toutes les autres parties de la religion, il se sert du ministere de nos sens pour nous instruire, & que mesmes il n'y rejette nullement l'entremise de nostre raison, il y auroit beaucoup de sujet de s'estonner qu'il en ruinaist entierement les fonctions & les operations en

cette matiere. En fin pourtant nous reconnoissons qu'il faudroit que l'un & l'autre cedast à la Foy, si le témoignage de la reuelation estoit entierement irrefragable. Or est il vray que nostre Seigneur a dit, *Cecy est mon corps*; & nul des Chrestiens ne le conteste. Mais aussi nul ne scauroit il nier que cette parole ne puisse auoir deux sens; l'un propre, comme l'Eglise Romaine la prend; l'autre metaphorique & figuré, cōme les Reformés l'entendent. Car qui peut douter que comme ces mots, *la Pierre estoit Christ*. 1. Cor. 10. ont cette intelligence en S. Paul, *la Pierre estoit la figure de Iesus Christ*, ceux-cy, *le pain est le corps de Christ*, ne puissent auoir celle cy pareillemēt, *le pain est la representation*, ou comme dit S. Augustin, *la figure du corps de Christ*, & qu'ils ne presentent ainsi à

l'intellect vne idée fort raisonnable? De fait Bellarmin disputant contre toutes les autres interpretations qu'on apporte à ces paroles de nostre Seigneur, dit nettement qu'il n'y a que celle de l'Eglise Romaine ou la nostre qui leur puissent conuenir, & ne conteste nullement que si on n'a égard sinon à la forme de s'enoncer, cette proposition, le pain est le corps de Christ, ne puisse receuoir vne exposition metaphorique. On ne peut donc nous accuser d'obstination contre cette reuelation, iusques à ce qu'on nous ait clairement iustificié lequel des deux il faut embrasser à l'exclusion de l'autre. Car nous voyons que de tous les miracles que Dieu a faits, aucun n'a iamais dementi le témoignage des sens. Au contraire, il a necessairement falu qu'ils ayent tres-vive-

278 *Apol. pour ceux de la Relig.*
ment & tres - certainement con-
uaincu les sens pour se faire croire
miracles. Il y a plus. Iamais Dieu n'a
fait aucun miracle qui ait choqué la
raison. Car il est bien vray que tous
les miracles ont quelque chose au
dessus de la raison, en ce que la rai-
son estant la faculté qui est destinée
à comprendre les proportions natu-
relles qui s'ont entre les choses, & par-
ticulieremēt entre les causes & leurs
effets, comme entre la chaleur du
feu & l'action de brûler, nous voyōs
que certains tels effets se produisent
sans telles causes, & ne voyons point
de telles naturelles proportions en-
tr'eux & la cause qui les produit, qui
est l'operation de la Diuinité. Car
cette puissance de Dieu n'est point
determinée à certaine sorte d'effets
par aucune qualité, comme le feu
l'est à brûler par sa chaleur, & le

Soleil à éclairer par sa lumiere. Elle est au dessus de cette determination, & contient tellement en soy par eminence toutes sortes de facultés & de vertus, que neantmoins quand elle se déploye en quelque operation, nous n'en conceuons en façon du monde la maniere. Mais tant y a que si vous mettés à part la consideration de la cause qui produit les miracles, & que vous les consideriés en eux mesmes quand vne fois ils ont esté faits, il ne s'en est iamais fait aucun dont la constitution ne se soit parfaitement bien accordée avec la raison. L'eau qui fut conuertie en vin, auoit apres sa transformation vne certaine quantité qui remplissoit certains vaisseaux; elle estoit en vn certain lieu déterminé, & n'estoit nullement en l'au-

286 *Apol. pour ceux de la Relig.*
tre ; elle auoit le gouft & la force du vin , & verifioit fa transmutation par là , elle auoit perdu les accidens de l'eau , & ils n'y subsistoient plus sans substance : bref , la raison admiroit bien la cause de ce miraculeux euenement , mais en l'euenement mesme il n'y auoit rien d'extrauagant , ni hors des termes de la constitution du vin , telle qu'elle doit estre par les loix de la nature. Au lieu qu'en la Transsubstantiation ce n'est pas tant la vertu à laquelle on attribue l'effect , qui donne de l'admiration , que l'estre mesme de la chose produite , qui choque toutes les reigles de la raison & de l'intelligence. Ioignés à cela que nostre Seigneur seble auoir pris plaisir à ces façons de parler , tant il s'en sert ordinairement. Il dit

qu'il est la porte, qu'il est le chemin,
qu'il est le sep, que son pere est le vi-
gneron; & le Vieil & le Nouveau
Testament n'ont rien de plus fre-
quent que cette locution, par tout
ou il s'agit de choses qui sont de-
stinées à la representation des au-
tres. Les sept vaches sont sept années,
& les sept épis pareillement: les
sept chandeliers d'or sont sept Eglises,
& les sept étoiles sont sept Anges:
& ces façons de s'exprimer sont vi-
sitées en toutes langues. La Carte
de la France est la France, au lan-
gage de tout le monde, & l'image
du Roy est le Roy; le Crucifix est
Iesus Christ, & quand il nous arri-
ue de parler ainsi, nul ne se figure
des miracles. Peut-on donc accuser
d'opiniastrété ceux qui aiment
mieux embrasser vne interpreta-
tion facile, visitée en toutes na-

282 *Apol pour ceux de la Relig.*
tions, familiere & commune dans
les propos de nostre Seigneur, &
qui n'a rien de contraire aux sens,
ni de repugnant à la raison, qu'une
qui ne peut subsister si Dieu ne
renuerse la nature des choses tout
à fait, s'il ne démonte tout ce qu'il
y a de certitude au iugement de la
raison, & s'il ne met en trouble &
en erreur tout ce qu'il y a de plus
asseuré dans les fonctions de nos
sens pour la connoissance des cho-
ses? Mais quoy? Il ne faut que rap-
porter icy les paroles du Cardinal
Caietan, personnage de grande re-
putation en sa communion, pour
nous absoudre pleinement d'estre
obstinés en cette matiere. *C'est une*
chose qu'il faut scauoir, dit-il en écri-
uant sur la Somme de Thomas,
que de l'autorité de l'Ecriture Sainte
touchant l'existence du corps de Christ.

au Sacrement, on n'a autre chose d'express sinon la parole du Sauueur disant, Cecy est mon corps. Car il faut que ces paroles soient vrayes. Et dautant que les paroles de l'Ecriture Sainte s'exposent en deux façons; c'est à scauoir, ou proprement ou metaphoriquement, le premier erreur sur ce sujet a esté de ceux qui interpretent ces paroles de nostre Seigneur metaphoriquement, lequel erreur le Maistre des Sentences traite en la distinction 10. liu. 4. qui aussi est reietté en cét article de Thomas: & la force de la raison pourquoy on le rejette consiste en ce que les paroles de nostre Seigneur sont par l'Eglise entenduës proprement, & partant il faut qu'elles soient verifiées proprement. Or ie di par l'Eglise, pource qu'il ne paroist rien en l'Euangile qui force à entendre ces paroles proprement: car par ces mots que le Seigneur a adjoûtés, Qui est

284 *Apol. pour ceux de la Relig.*
donné pour vous en remission des
pechés, on ne peut pas conclurre eu-
demment que les paroles precedentes doi-
uent estre entendues proprement. Car
cette parole, qui, n'est pas employée
pour monstrier la conionction de l'attri-
but avec le sujet, mais pour monstrier
l'attribut, c'est à dire, mon corps; ce
qui n'empesche pas que la proposition
precedente ne se trouue vraye, estant
prise en un sens metaphorique seulement.
Comme là ou l'Apostre dit, Or la pier-
re estoit Christ, quand il eust adjouté,
Qui a esté crucifié pour nous, qui
est ressuscité pour nous, qui est
monté au Ciel, en disant, Or la
pierre estoit Christ, qui a esté cru-
cifié pour nous, &c. cette proposition
precedente, Or la pierre estoit Christ,
ne laisseroit pas de s'entendre metapho-
riquement & non proprement: & sem-
blablement en ce qui se propose & dont

il s'agit, en ces paroles de nostre Seigneur, cecy est mon corps, qui sera liuré pour vous, de cette addition, qui sera liuré pour vous, la premiere proposition n'est pas restreinte à un sens propre, mais ne laisseroit pas d'estre vraye quand mesme elle seroit prise en un sens metaphorique seulement. Et c'estoit l'opinion de quelques Theologiens au Concile de Trente, qu'il ne falloit pas fonder la doctrine de la Transsubstantiation dessus ce passage, comme s'il estoit ineuitablement necessaire de l'interpreter ainsi, mais sur la tradition de l'Eglise en vertu & par l'autorité de laquelle elle l'a ainsi entendu. Pourquoi donc nous accuseroit-on d'opiniastrété, en ce que nous ne pouuons gagner sur nous d'entendre ces paroles en ce sens, veu que par l'adueu mesme de quelques Theologiens ce

286 *Apol. pour ceux de la Relig.*
lebres en la communion de Rome
& de quelques Cardinaux, elles se
peuvent prendre en vn qui n'est
pas moins clair ni moins certain,
& qui s'accorde mieux avec la rai-
son en toutes manieres? Car quant
à ce qui est de l'autorité de la Tra-
dition, nous auons vne infinité de
preuues en l'Antiquité, que plu-
sieurs siecles depuis la naissance du
Christianisme, l'Eglise n'a rien creu
de tel. Quand les preuues en seroient
moins euidentes qu'elles ne sont,
il y en a assés pourtant pour rendre,
notamment en ce point, la Tra-
dition douteuse. Quand elle seroit
moins douteuse, nous voyons vne
si grande difference entre la proba-
bilité qu'il y a que les hommes se
soient trompés, & que Dieu fasse
tant & de si prodigieux miracles
tous les iours, que nous ne pou-

ions comprendre comment on nous pourroit condamner, si nous ne croyons pas si tost des choses de cette nature, dont il n'y a aucun exemple dans tous les siecles precedens, que nous croyons que les hommes se sont abusés, veu que nous auons tant d'experiences de leur inclination à l'erreur en tous temps & en toutes choses. Neantmoins s'il n'estoit question que de la vie ciuile ou d'une loy politique seulement, peut estre que le desir & l'interest que nous auons de nous reconcilier la bien-veillance de nos superieurs & de nos compatriotes, nous porteroit à quelque condescendance. Non que nous peussions obtenir de nous mesmes de croire la Transsubstantiation. Car nous ne sommes ni les maistres de nos sens, qui nous rapportent les cho-

288 *Apol. pour ceux de la Relig.*
sestelles qu'elles sont, & non telles
que peut estre les voudrions nous
bien estre : ni les dominateurs de
nostre raison, pour luy commander
de croire ce qu'elle void contredit
par des preuues aussi euidentés que
des démonstrations ; ni les auteurs
de nostre foy, pour luy faire em-
brasser d'autres objets que ceux
qu'elle void & qu'elle connoist cer-
tainement estre de reuelation di-
uine. Mais au moins ferions nous
peut estre quelque espee de sem-
blant que nous n'y auons point d'a-
uerfion, & dissimulerions tant que
nous pourrions le mécontêtement
de nostre raison, pour nous accom-
moder en vne mesme communion
avec ceux qui font professiõ de croi-
re toutes ces merueilles. Il y a quel-
ques fois certaines opiniõs populai-
res auxquelles les sages ne s'opposent
pas

pas ouvertement, quoy qu'ils les
reprouent en l'interieur, pour ce
qu'il est ou inutile, ou mesme assés
souuent dangereux de nager con-
tre les torrens, & que c'est mal-
vser de la raison, que de l'exposer
a estre foulée aux pieds par ceux
qui sont aueuglés de leurs preiugés,
ou à qui la nature n'a pas donné
assés de capacité pour l'entendre.
Si mesmes il n'estoit question que
d'un erreur qui ne fust pas de gran-
de consequence en la religion, &
particulierement qui n'apportast
aucune alteration au Culte de la di-
vinité, peut-estre y conuiurons
nous eneor, & que l'amour de la
Paix l'emporteroit par dessus celuy
de la Verité, au moins pour ne
pas rompre la communion, & pour
laisser dans leurs sentimens ceux
qui nous laisseroient dans les no-

290 *Apol. pour ceux de la Relig.*
stres. Car il faut supporter beau-
coup de choses en autrui, quand
de sa part il ne vous astreint à rien
qui choquel'honneur de Dieu, &
la paix de la conscience. Mais il y
va du service de nostre Seigneur,
qu'il nous est absolument impossi-
ble de deferer au Sacrement, tel
qu'on le desire de nous, tandis que
nous ne sommes pas persuadés de
la Transsubstantiation, sans que
nostre cōscience nous conuainque
d'vne idolatrie inexcusable. Et il y
va du salut eternal & de nos corps &
de nos esprits, dont nous croirions
qu'vne telle action commise con-
tre nostre conscience nous priue-
roit iustement, pour estre precipi-
tés dans vne perdition entierement
irremediable. Partant nous sup-
plions tout le monde de considerer
avec quelle equité on peut desirer

Apol. pour ceux de la Relig. 291
de nous vne si pernicieuse & si cri-
minelle complaisance. Nous esti-
mons qu'en la communion de Ro-
me il y a vn peril manifeste pour le
salut, à cause qu'on y adore du
culte de la Diuinité, ce qui n'est pas
Dieu. On s'excuse sur ce qu'on
croid qu'on n'y adore rien de cette
espece de culte, qui ne soit Dieu
veritablemēt. Et si on ne le croyoit
ainsi, on proteste qu'on n'y adore-
roit pas le Sacrement. Cette excu-
se ne peut estre bonne, sinon que
les preuues sur lesquelles on fonde
cette creance, soyent si certaines
& si euidētes, qu'il n'y ait pas moyen
d'y resister. C'est donc à ceux qui
ont receu cette persuasion, que
l'Hostie est vrayement Dieu, à les
bien examiner, afin de ne se trom-
per pas en vne chose de telle im-
portance. Ceux de la communion

292 *Apol. pour ceux de la Relig.*
de Rome nous croyent perdus sans
ressource, pource que nous n'ado-
rons pas le Seigneur Iesus au Sa-
crement. Nous nous excusons sur
ce que nous ne croyons pas qu'il y
soit. Et protestons que si nous en
auions vne autre opinion, nous ne
manquerions nullement de luy ren-
dre toute sorte de veneration, se-
lon sa dignité incomprehensible.
C'est à nous à nous bien examiner;
à ce que ne soit ni passion ni opi-
niastreté qui nous empesche de
voir la verité des preuues qu'on
nous allegue. Et ie m'asseure que
ce que ie viens de représenter nous
garentist assés de cette imputation.
Comme donc ce seroit iniustice à
nous si nous voulions obliger les
Catholiques à n'adorer pas le Sacre-
ment, que premierement nous ne
leur eussions montré par des preu-

ues indubitables qu'il n'est pas Dieu, puis que nous sommes ainsi disposés que si nous croyions qu'il fust Dieu, nous l'adorerions sans doute: ce ne peut estre iustice à eux de nous vouloir obliger à adorer le Sacrement, iusques à ce qu'ils nous ayent persuadé qu'il est Dieu, puis que telle est la disposition de leurs esprits, qu'ils ne l'adoreroient iamais s'ils n'auoient de luy cette creance.

Le Sacrifice de la Messe est vne doctrine que nous ne pouuons recevoir, principalement pour deux raisons. L'vne, qu'elle presuppose la Transsubstantiation, laquelle nous ne croyons pas. L'autre, que nous tenons ce sacrifice non seulement pour inutile, car ce feroit peu de chose s'il n'y auoit rien de plus; mais encore pour iniurieux

294 *Apol. pour ceux de la Relig.*
à l'honneur du sacrifice de la croix
du Sauueur du monde. Et quant à
la premiere de ces raisons, puis que
nous ne pouuons croire la Trans-
substantiation, & qu'il n'y a nulle
pertinente raison de nous blasmer
à cette cause, il vient necessaire-
ment en consequence que la reje-
ction du sacrifice soit à nostre
égard exempte de blasme. Car puis
que de l'adueu de nos aduersaires
il ne peut estre de sacrifice de la
Messe sans Transsubstantiation, &
puis que, comme ie viens de mon-
strer, il n'y a point d'opiniaistreté à
ne croire point la Transsubstantia-
tion, ni de sujet de mauuaise vo-
lonté de la part des gens raisonna-
bles, il n'y en peut auoir non plus
à ne croire point le Sacrifice qui à
ce dogme pour fondement. Quant
à la seconde, afin qu'on n'ait pas

cette opinion de nous que nous
soyons mal-aisés à contenter, &
que nous cherchions de gayeté de
cœur matiere de diuision & ruptu-
re, apres qu'on nous aura mon-
stré qu'il faut necessairement re-
cevoir la doctrine de la Trans-
substantiation, car c'est vne prea-
lable ineuitable, nous nous satis-
ferons volontiers si on nous ré-
pond suffisamment à cette diffi-
culté sur le sacrifice. Car bien qu'il
y ait vne infinité d'autres preu-
ues de nostre doctrine en cette ma-
tiere, & que l'Epistre aux He-
brieux y fourmille de passages cui-
dens, la solution de cette ratio-
cination suffira pour mettre à cou-
uert l'interest de la croix du Sau-
ueur du monde. Ou bien le sa-
crifice fait en la croix nous a plé-
nement rachetés de nos pechés,

296 *Apol. pour ceux de la Relig.*
ou non. S'il nous en a rachetés,
c'est chose inutile de tascher de
faire vne chose desia faite, & in-
iurieuse à celuy qui l'a entreprise,
comme si elle ne l'estoit pas. S'il
ne nous en a pas rachetés, c'est
ou pource qu'il ne l'a pas peu, ou
pource que Christ ne l'a pas vou-
lu. S'il ne l'a pas peu, comment
l'expiation qui n'a peu se faire en la
croix, se pourra t'elle paracheuer
en l'Eucharistie? Et quelle assen-
surance auons nous de nostre re-
demption, si la mort de nostre
Seigneur n'a peu satisfaire pléne-
ment à la iustice de Dieu son Pe-
re? S'il l'a peu & qu'il ne l'ait pas vou-
lu, qui assurera que ce qu'il n'a pas
voulu faire en la Croix, il le vueille
faire en la S^c. Cene? La celebration
de ce Sacrement porte-t'elle plus
de marques de la bonne volonté

qu'il a pour nostre redemption, que la souffrance d'une croix maudite & ignominieuse? Il est vray qu'on distingue encor icy entre sacrifice de redemption & sacrifice d'application & de representation. Mais cela ne satisfait pas à nostre demande. Car ou bien ces representations & ces applications font vne effectiue & actuelle propitiatioⁿ de nos pechés, en satisfaisant à la iustice de Dieu, ou non. Si on pretend qu'elles en font, il faut retourner à respondre à la raison precedente, & soudre cette difficulté, si Christ nous a rachetés, ou ne nous a pas rachetés en la Croix. Si on ne le pretend pas, pourquoy ceux qui distinguent aussi nous veulent ils persuader ce qu'ils ne se persuadent pas eux mesmes? Et puis qu'ils ne croyent pas qu'en la Messe il se fasse

294 *Apol pour ceux de la Relig.*
aucune réelle expiation, quel sujet
d'indignation peuuent ils auoir
contre nous si nous n'y pouuons
non plus consentir? Qu'ils nous
souffrent donc s'il leur plaist mettre
toute nostre esperance en la Croix
de nostre Sauueur, & ne reconnoi-
stre autre oblation propitiatoire de
nos pechés, sinon celle qu'il y a of-
ferte. Qu'ils ne nous vueillent point
de mal si nous ne pouuons digerer
qu'on adjoûte à la plénitude de sa
satisfaction, comme si la redem-
ption que nous auons en elle estoit
imparfaite. Qu'on ne nous impute
point comme vn defaut de pieté,
que nous ne dõons point de com-
pagnons à nostre Seigneur Iesus en
sa charge de sacrificateur. Qu'on
ne nous tourne point à crime cette
respectueuse timidité qui nous em-
pesche de nous ingerer à faire des

oblations auxquelles nous ne voyons point que la vocation de Dieu nous appelle. Bref, qu'on ne trouve ni étrange ni mauuais si ayant deuant nos yeux de si memorables exemples de la vengeance de Dieu sur ceux qui ont osé entreprendre sur la sacrificature d'Aaron, que les flammes de Dieu les ont consumés, & que pour les engloutir la terre s'est entrebâillée, nous craignons de rien attenter à la sacrificature de Christ, dont la sainteté est plus grande sans comparaison, & la majesté plus inuiolable.



SECTION. VI.

Que ceux de la Religion ne sont point dignes d'auersion, ni pour ne deferer pas à l'autorité de l'Euesque de Rome comme il le veut, ni pour s'estre separés de la communion de l'Eglise Romaine.

LA cause de cette auersion qu'une grande partie des peuples, & quelques vns de ceux qui sont en autorité, & quasi generalement tous les Ecclesiastiques ont contre nous, peut bien estre en ce que nous ne croyons pas toutes les choses qui sont receuës en la religion de Rome. Mais ie suis tres-assuré que quant

au Siege Romain, la haine implacable qu'il nous porte, & les persecutions qu'il suscite contre nous par tout ou il le peut, ont pour principal & peut estre pour vnique motif, que nous ne voulons pas reconnoistre sa puissance. Car il voudroit qu'il luy en eust coûté le Purgatoire, & la Transsubstantiation, & le Sacrifice de la Messe encor, & tout ce que le commun tient de plus sacré & de plus inuiolable en sa religion, & que toute l'Europe fust bien reünie deffous son autorité, tellement que le parti Catholique & le Reformé luy prestassent leurs forces conjointement pour s'assujettir l'Afrique & l'Asie. Apres cela il voudroit disposer des parties les plus éloignées de l'Orient & de l'Occident, & de fait il a entrepris en ces derniers temps de donner le

droit de conquister les vnes & les autres Indes. Et ie ne parlerois pas si hardiment de ce genie de domination, qui depuis Romulus iusqu'à maintenant a tousiours esté inseparablement attaché au Capitole, si les Cours Souueraines de cét Estat ne l'auoient expressément remarqué, & si elles ne s'estoient opposées à ses entreprises par la generosité de leurs Arrests encore depuis peu d'années. Or si l'ambition de ce Siege le porte à nous hair à cette occasion, tant s'en faut que ceux qui ne sont pas menés de mesmes interests, doiuent imiter sa passion, que toutes sortes de gens nous deuroient aimer de ce que nous combattons sa puissance. En effet, il en affecte de deux sortes. L'une temporelle, dessus les Estats politiques: & l'autre spirituelle, sur

les consciences des Chrestiens. Quant à ce qui est de celle-cy, il faut que ie repete icy ce que i'ay déjà dit ailleurs, que mon intention n'est pas d'entrer dedans la Controuerse. Je diray seulement qu'on ne doit pas trouuer étrange si nous ne luy voulons pas deferer toute l'autorité qu'il s'attribue en cét égard, puis que plusieurs de sa communion la trouuent exorbitante. Pour exemple, si on l'en croyoit, il auroit pareil pouuoir de pardonner les pechés que nostre Seigneur Iesus, non pas comme ministre de sa grace & de sa paix, qui dit, *Si vous croyés & si vous vous repentés, vos pechés vous sont pardonnés*, ce qui est la voix de l'Euangile; mais comme Prince Souuerain en l'Eglise de Dieu, à qui il appartient de retenir &

300 *Apol. pour ceux de la Relig.*
de remettre les pechés avec plé-
nitude de puissance. Or qu'elle
apparence y a-t'il de souffrir
cette presumption en vn hom-
me mortel, que chacun sçait estre
pecheur comme nous, & qui quel-
ques fois surpasse les autres pecheurs
en atrocité de crimes ? S'il ne met
pas en auant cette plenitude de
puissance ordinairement si cruë-
ment, que de ne faire dépêdre la re-
mission des pechés d'aucune con-
dition ; quoy que chacun sçait que,
Sic volo, sic iubeo, est la plus ordi-
naire loy de son empire, les condi-
tions sous lesquelles il la promet ne
monstrent pas moins sa presom-
ption, que s'il le faisoit d'vne au-
torité absolument souueraine Car
il ne dit pas, *si vous croyés, & si
vous vous repentés, vos pechés vous
seront pardonnés*, en quoy il se mon-
streroit

streroit Seruiteur de Iesus Christ ;
mais , si vous dites tant de fois vne
telle oraison , si vous venerés les reli-
ques d'un tel Saint , si vous visités tel-
le ou telle Eglise. A ce qu'il paroif-
se que c'est luy qui a le droit &
l'autorité de faire des loix , à l'ob-
seruation desquelles il attache & la
promesse de la remuneration , & la
menace de la punition , comme
bon luy semble. Il est vray qu'il
ne dit pas ouuertement qu'il abro-
ge la loy de Christ. Mais tant y a
que puis qu'il en ordonne de nou-
uelles auxquelles nostre Seigneur
n'a iamais pensé , & qu'il promet à
ceux qui les obserueront la mesme
remuneration que celle que Iesus
Christ fait esperer à ceux qui gar-
deront les siennes , il s'attribuë en
l'Eglise vne puissance aussi absoluë
que celle de Iesus Christ. Or de qui

est-ce que cela ne choque point l'entendement, qu'un simple homme, & mortel, & pecheur, s'en vueille tant faire accroire? Il passe mesmes en quelque façon au delà de nôtre Seigneur en la distribution de ses recompenses. Car ou bien nostre Seigneur a promis vne mesme remuneration vniuersellement à tous les croyans, ou s'il y a mis quelque inegalité, tant y a qu'il en a remis la reuelation au dernier iour, & qu'il n'a point designé les personnes particulieres à qui vne plus grande mesure de gloire est assignée. Au lieu que l'Euesque de Rome pretend auoir le droit de distribuer les couronnes de la haut, en faisant les vns *Saincts*, & se contentant de faire les autres *Bien-heureux*, & leur assigne leur culte religieux proportionné à l'e-

minence de ces degrés, ainsi qu'il plaist à sa *Saincteté* & à sa *Beatitude* Pontificale. Qui nous accusera d'incrédulité ou d'opiniastreté si nous ne pouuons croire que ceux là dispensent la gloire & la felicité de là haut, de qui leurs propres historiens disent qu'ils n'y ont point de part; & que Baronius & Genebrard ne traittent point autrement que comme des Apostats & des monstres? Il ne se contente pas de faire plus que nostre Seigneur n'a fait en cela, il défait ce que nostre Seigneur a fait & constitué en autres choses. Je vous prie à quoy faire les Dispenses qu'il distribuë ainsi qu'il luy plaist, sinon à monstrier qu'il a le droit, ou de permettre ce que Iesus Christ a defendu, ou de defendre ce que Iesus Christ auoit laissé libre? Car si ce dont il dispen-

se a esté defendu de Dieu, il entreprend sur l'autorité de ses loix. Si ce dōt il dispēse auoit esté laissē en nostre liberté, la defense qu'il en auoit faite luy mesme, & dont il nous veut dispenser, est vn attentat à la liberté que Dieu auoit laissēe à nos consciences. Or quelle ombre de verisimilitude y peut-il auoir en cela, que le Sauueur nous ait laissē ses loix pour regle de nostre conduite quand il est montē au Ciel, & qu'il ait donnē aux hommes mortels la puissance de les enfreindre? Mais infraction des loix de Dieu, qu'il y ait en ces Dispenses, ou non, tant y a que nous ne pouuons digerer, & nul ne le doit trouuer mauuais, que l'Euesque de Rome donne des loix à nos consciences. Si quand il en établit quelques vnes, il disoit; le n'auan-

Apol. pour ceux de la Relig. 305
ce rien de mon chef, & ne veux
point dominer sur les heritages du Sei-
gneur, ainsi que Sainct Pierre
l'ordonne; Je mets seulement en
auant ce que nostre Seigneur nous
a laissé en sa Parole: Nous orrions
en cela la voix d'un seruiteur, qui
fait profession de ne vouloir rien
faire valoir sinon la volonté de
son Maistre. Ainsi ce seroit à nous
à chercher en cette parole si ce
qu'il diroit y seroit fondé, pour
disposer nos consciences à res-
peter comme il faut l'autorité de
ce grand Dieu, à qui seul, en ce
qui est de la religion, elles doiuent
obeissance. Mais ou bien il ne nous
parle du tout point de la Parole
de Dieu en ses loix, ou il veut
que s'il y en fait mention, nous
nous en rapportions entierement
à son interpretation: de sorte qu'il

306 *Apol. pour ceux de la Relig.*
vaudroit autant qu'il les nous don-
nast absolument de son chef, que
de nous y alleguer la Parole de
Dieu, & neantmoins ne vouloir
pas que nous les examinions, pour
voir si elles y sont conformes. Or
quoy? Que peut auoir l'Euesque
de Rome qui donne telle auto-
rité à ses constitutions, que nous y
soumettions nos ames? Est-il Dieu
pour regner dedans nos esprits,
comme les Rois de la terre regnent
dessus nos corps? Ou de quelles
preuues peut-il soutenir vne si hau-
te pretention, que Dieu luy ait
resigné son autorité, pour auoir
vn empire absolu dessus les ames
des hommes? Enfin, i'atteste nos
plus passionnés aduersaires, s'il est
raisonnable de nous condamner
pour ne souffrir pas qu'il empiete la
dominatio absoluë dessus nos con-

Apol. pour ceux de la Relig. 307
sciences. Si nous demandons à l'E-
uesque de Rome les tiltres sur les-
quels il fonde sa vocation, & cette
puissance illimitée qu'il pretend sur
l'Eglise de Dieu, il nous produit
quelques textes de l'Ecriture: Com-
me, *Tu es Pierre, & Pai mes brebis, &*
semblables. Si nous voulons dire
quelque chose sur l'intelligence de
ces mots, il nous dit qu'il les faut
entendre, non selõ nostre sens, mais
selon son interpretation. Si nous
voulons reuoquer en doute l'auto-
rité de son interpretation, il nous dit
que tant s'en faut que nous deuions
en demander quelque autre preuue
que le témoignage qu'il luy red, que
la Parole de Dieu mesme ni ne peut,
nne doit auoir aucune autorité en-
uers nous, sinõ celle qu'il luy donne
par son témoignage. Que sans cela
on n'en feroit pas plus de cas que

308 *Apol. pour ceux de la Relig.*
des fables d'Esopé ou de l'Alcoran
de Mahomet , & qu'en fin apres
toutes questions , toutes interro-
gations , toutes ratiocinations , il
faut croire ce qu'il a dit, pour ce qu'il
l'a dit, & ne croire pas à Dieu mes-
me qui parle dans le Vieil & dans le
Nouveau Testament, sinon autant
qu'il plaira au souverain Pontife de
Rome. Qui se persuadera qu'un hō-
me soit plus croyable que Dieu, ou
que les Constitutions du siege Ro-
main, portent plus de marques de
diuinité, que les écrits des Prophe-
tes & des Apostres ? On tient en la
communion Romaine que l'Eglise
ne peut errer: mais quand il faut ex-
pliquer en qui reside cette grace de
l'infalibilité , les opinions se par-
tagent. Les vns disent qu'elle reside
au Concile, qu'ils eleuent au dessus
du Pape à cette occasion: les autres

soûtiennent qu'elle reside au Pape, qu'à cette raison ils mettent au dessus du Concile. La Sorbonne a esté autrefois de ce premier sentiment, & a esté suiuite par ce qu'il y auoit de plus sain & de plus sçauant en cette communion. Les Iesuites qui sont venus depuis ont pris determinément l'autre parti, & ont tiré beaucoup de gens apres eux, & peut estre quelques-vns de la Sorbonne mesme. Ceux-cy accusent les autres de rebellion contre le chef de l'Eglise de Iesus Christ: ceux-là accusent le Pape de presumption, & d'entreprendre dessus les droits de l'Eglise. Et pource que le Pape n'ose hasarder la decision de cette question, & qu'à son aduis il est beaucoup plus expedient de gagner pied à pied dans les esprits par les écrits de ses Docteurs, & par l'en-

310 *Apol. pour ceux de la Relig.*
tremise de ses emissaires, que de
s'exposer au iugement d'un Con-
cile, qui selon l'apparence se por-
teroit à la defense de ses propres
droits, il souffre en sa communion
ceux qui ne luy accordent pas cet-
te puissance souueraine. Pourquoi
donc nous hairoit-on pour ce que
nous la luy refusons, & que nous
nous opposons encore plus vigou-
reusement qu'aucun à sa tyrannie?
Quant à ce qui est de la puissance
temporelle qu'il pretend auoir des-
sus les Rois, les esprits n'y sont pas
moins partagés, & la qualité de
ceux qui y ont interest rend la dis-
pute plus éclattante. Car il est que-
stion de la souueraineté des Poten-
tats, que le Pape & ses adherans
pretendent estre soumise à sa do-
mination, au lieu que les Princes &
leurs bons sujets la maintiennent

Apol. pour ceux de la Relig. 311
estre absolument independante. Et icy encor veritablement nous meritons la bien-veillance des gens de bien, & qui sont affectionnés comme il faut à leurs Princes & à leur Patrie. Car bien que ceux qui fauorisent les desseins du Pape en cét égard, disent de cette puissance tēporelle qu'il affecte sur les Estats, qu'elle ne luy conuient qu'indirectement seulement, pour ce qu'elle ne luy a esté donnée sinon pour seruir à la manutention de l'autre, & pour la faire valoir, si est-ce que directement ou indirectement, il assujettit tant qu'il peut les Couronnes à sa Tiare. Les Parlemens à la verité s'opposent ouuertement à cét attentat; la Sorbonne par ses decrets, les a secondés ou l'occasion l'a requis; &, ce qui vaut mieux que ni les Arrests, ni les Decrets, nos

312 *Apol. pour ceux de la Relig.*
Rois, ou la necessité l'a voulu, n'ont
iamais manqué d'y dégainer leur
espée. Mais on nous permettra
pourtant de dire, que la façon dont
nous nous sommes pris à en arre-
ster les progrès, est de toutes la plus
efficace, si on nous vouloit enten-
dre. Tandis qu'on permet à l'Eues-
que de Rome de se preualoir de cet-
te puissance spirituelle & directe
qu'il vsurpe effectiuement, quoy
que le droit ne luy en ait point en-
core esté octroyé par les Conciles,
& tandis qu'on souffre qu'il en é-
pande la creance par tout, & mes-
mes dans les Conseils des Rois, il
raisonne toûjours assés probable-
ment qu'elle luy auroit esté donnée
inutilement, si l'autre pour la sou-
tenir ne venoit en consequence. Et
s'il est vray qu'il soit le Vicaire de
nostre Seigneur enuers les Chre-

ftiens, pour leur donner des loix
selon lesquelles ils se reglent en ce
qui est de la pieté & de la vertu, il
semble qu'il ait quelque apparence
de raison de vouloir estre son Lieu-
tenant, en ce qui est de l'usage de
la puissance temporelle. Car si nous
considerons nostre Seigneur com-
me Mediateur seulement, l'auto-
rité que son Pere luy a donnée des-
sus toutes choses à ces deux relatiōs,
qu'entant qu'elle s'étend dessus les
consciencés des hommes, pour les
former aux vertus qui sont neces-
saires au salut, elle luy appartient
directement, pour ce que sa char-
ge de Mediateur regarde directe-
ment le salut & la redemption de
l'ame. Mais entant qu'elle s'étend
sur les choses de la vie presente, &
dessus l'autorité des Rois, elle ne
luy a esté donnée sinon, pour le dire

ainsi, aucunement indirectement ; afin de gouverner tellement toutes choses icy bas, que rien ne puisse empescher le salut de son Eglise, pour laquelle seule il est Mediateur actuellement. Comme donc elle luy a esté donnée à cet effet, & comme sa charge de Mediateur n'a peu s'en passer, celui qui s'attribuë l'honneur d'estre son Lieutenant en vne partie de son autorité, n'est pas sans quelque couleur de raison enuers ceux qui la luy veulent accorder, de pretendre encor la communication de l'autre. Et il sçait si bien ménager cette probabilité de son raisonnement, & a tant de gens à sa deuotion pour gouverner les esprits de la plus part de la Chrestienté, qu'elle passe pour demonstration enuers vne infinité de personnes. Ainsi les Parlemens, par l'affe-

ction qu'ils portent à l'autorité des Rois, & par le iuste interest de la leur propre, conseruent les bons sentimens, & les autorisent tant qu'ils peuuent. La Sorbonne, ou par zele à la royauté, ou par l'amour de sa propre liberté, ou par quelque autre telle consideration, ne s'est point iusques icy absolument laissée corrompre. En fin, la puissance & la generosité de nos Rois a toûjours vaillamment soutenu les droits de leur Estat, & la splendeur de leur Couronne. Mais cela n'empesche pas qu'il n'y ait dedans tous les ordres, quantité d'esprits infectés de cette pernicieuse opinion, que les Papes sont au dessus des Rois, & que leur autorité est dependante de la sienne. De façon que s'il arriuoit quelques fâcheux temps, comme nos peres en ont

316 *Apol. pour ceux de la Relig.*
veu, ou les bons sentimens ne fus-
sent pas armés de toute la puissan-
ce qu'ils ont maintenant, il ne faut
pas douter que les mauuais n'en
prissent l'occasion pour éclorre.
Quant à nous, nous auons porté la
hache à la racine de cette ambition,
en ostant à l'Euesque de Rome la
puissance spirituelle qu'il pretend,
& auons par ce moyen rendu nos
ames impenetrables à toutes sortes
d'opinions, qui seroient pour y
choquer tant soit peu la fidelité que
nous deuons à nos Princes. Car ne
reconnoissans au monde, hors no-
stre Seigneur Iesus, homme quel-
conque au dessus d'eux, on se peut
bien asseurer que nostre obeissan-
ce & nostre fidelité demeure ab-
soluément inuiolable. Tellement
qu'é cette partie en laquelle on nous
accuse de n'estre pas assés bons
Chre-

Chrestiens, nostre doctrine nous oblige à estre parfaitement bons François; au lieu qu'autant qu'on s'éloigne de nostre sentiment en cela, autant donne t'on sans y penser, d'ouverture & d'avantage à l'ambition étrangere. Mais certes c'est à grand tort qu'on nous accuse de n'estre pas bons Chrestiens en cet égard. C'est le zele que nous auons à la gloire de Iesus Christ, qui nous rend irreconciliables avec l'Euesque de Rome, & cela pour trois raisons principales. La premiere est, que de ce siege là, cōme d'une source feconde à merueille, sont venuës en l'Eglise toutes ces doctrines que nous ne pouuons croire, & que nous estimons ne s'accorder nullement avec la religion de Iesus Christ. Ou si ce ne sont les Euesques de Rome qui

les ayent inuentées, ils les ont receuës avec tant d'auidité, ils les ont prouignées avec tant de soin, ils les ont defenduës avec tant de chaleur, ils les ont tellement appuyées de leur autorité, & ont excité tant de persecutions contre ceux qui ont voulu y resister, que sans leur faire tort on leur en peut bien attribuer l'origine. Ayans donc en l'ame vne persuasion si profonde, que ces dogmes ont gasté la pureté de l'Euangile de Christ, comment pourroit-on trouuer mauuais que nous ayons cette implacable animosité contre celuy que nous en croyons estre la cause? La seconde est, que comme nous l'auons veu cy-dessus, il s'attribuë quantité de choses, qui n'appartiennent sinon à nostre seul Redempteur, & dont la communication

à qui que ce soit, ou ruine, ou au moins ébranche trop notablement la Souueraine autorité que son Pere luy a donnée. Car il veut regner dedans les consciences des Chrestiens, quoy que ce soit l'empire de la seule Diuinité, ou l'homme mortel ne doit rien attenter, & ou il ne scauroit atteindre. Il ordonne comme i'ay dit, de toutes choses à sa fantaisie, & denonce éternelle damnation à ceux qui n'obeiront pas; il pardonne comme il luy plaist, & veut qu'on soit aussi assuré de son pardon, que si on l'auoir receu de la bouche de Dieu mesme. Il determine de ce qu'il faut croire, & commande qu'on y adjouste foy comme aux oracles diuins. Il dispense de ce qu'il veut, & mesmes des commandemens de Dieu, & pretend que sa dis-

320 *Apol. pour ceux de la Relig.*
penſe met à couuert des menaces du
Souuerain Iuge du monde. En vn
mot, ſi Ieſus Chriſt eſtoit deſcen-
du du ciel, il ne requerroit pas de
nous vne plus entiere ni plus abſo-
luë obeiffance à ſes ordonnances.
Or nous ne croirions pas eſtre bons
Chreſtiens ſi nous conſentions à cet
attentat, & penſerions trahir indi-
gnement la gloire de noſtre bon
Maître. La troiſième finalement eſt,
que par quelque rencontre que ce
ſoit, il eſt arriué qu'une infinité de
choſes que nous voyons auoir eſté
predites d'un certain ennemy iuré
de Chriſt, ſe rapportent merueil-
leuſement à ce qui paroift en l'E-
ueſque & en la Cour de Rome. Et
pour ce qu'il eſt dit que cét enne-
my doit eſtre maniféſté aux der-
niers temps, & que deſormais a-
pres ſeize ou dix-ſept cens ans tous

les temps doiuent estre estimés faire partie de ces derniers , toutes choses de cette nature nous sont suspectes. Car nous ne nions pas qu'il n'y ait quelques fois de la fallace dans les apparences, & qu'il y a beaucoup de choses qui ont quelque ressemblance de ce qu'elles ne sont pas, & d'autres qui sont ce dont elles ne portent pas les marques bien euidentes. Nous sçauons mesmes que lors qu'il est question de l'interpretation des Propheties , on est sujet à s'y tromper auant qu'elles soyent éclaircies par les euenemens, & qu'encore apres les euenemens, on ne rencontre pas touûjours à les parfaitement ajuster ensemble. Mais tant y a que la deffiance estant la mere de seureté, & les Chrestiens s'estans bien passés de Pape au commencement, nous aimons mieux

nous en passer, & nous abstenir de toute communion avec qui que ce soit, qui ait quelque air de cet aduersaire. En quoy l'on peut penser que nous ne sommes menés d'autre consideration sinon du zele de nostre Seigneur, & du desir de nostre salut, qui nous deuroient sans doute excuser, quand il y auroit, ce que nous ne croyons pas, quelque chose d'un peu scrupuleux en nostre conduite.

Je penserois auoir satisfait aux plaintes les plus importantes qu'on fasse ordinairement contre nous à l'égard de ce que nous ne croyons pas, sinon qu'on nous accuse encor de n'auoir pas assez deféré à l'autorité de l'Eglise, & de ne reconnoistre pas assez les bienfaits que nous en auons receus. Car quoy qu'il en soit, on dit que c'est elle qui nous

à enfantés à Dieu par le Baptesme, & qui nous a donné la connoissance de Iesus Christ. C'est à elle a qui Dieu auoit donné l'autorité de nous gouverner comme a nostre mere, & à qui il auoit remis le soin de nostre education. Et neantmoins nous nous sommes separés d'elle comme d'auec vne étrangere, & luy faisons tout ouuertement la guerre, comme si c'estoit vn ennemi. Au lieu de supporter doucement ses defauts, en cas qu'elle en eust, & de respecter plûtost ses rides, que de luy insulter pource que l'aage de tant de siecles a gasté quelque chose de sa premiere beauté, nous l'auons diffamée de tous costés, & luy auons fait les reproches les plus scandaleux, & donné les titres les plus iniurieux du monde.

Estans sortis de ses entrailles ne deuions nous pas garder quelque reuerence à son nom, & conseruer autant que nous pourrions sa bonne reputation deuant les hommes? Ce sont les accusations qu'on nous fait, & l'un des principaux sujets pour lesquels ceux qui sont demeurés dans la cõmunion dont nous sommes sortis, ont de l'a- uersion contre nos personnes. Certainement s'il estoit permis de distinguer entre nous & nos peres, en ce qui est de la religion que par la grace de Dieu nous tenons, la pluspart de ces accusations ne nous toucheroient aucunement. Car pour ce que par l'Eglise on entend seulement la Romaine, nous pourrions incontinent respondre, que quant à nous elle ne nous a point engendrés à Iesus Christ, &

que ce n'est point d'elle que nous
avons receu le signe du Saint Ba-
ptefme, ni nostre education en l'es-
perance du salut. Nous tenons tou-
tes ces choses de la communion
Reformée dans laquelle nous som-
mes nés, & n'en auons l'obligation
à aucune autre. Nos ayeuls sont
bien sortis de la communion de
Rome à la verité, pource qu'ils y
estoyent auparauant : mais pour
nous, qui n'y auons iamais esté, on
ne nous peut accuser de l'auoir a-
bandonnée. Quand donc l'action
de nos peres auroit esté tachée de
quelque manque de respect, & de
quelque defaut de gratitude enuers
cette Eglise là, il ne seroit pas rai-
sonnable d'en faire tomber le blas-
me sur nous, ni que s'ils ont man-
gé l'aigret, nous en ayons les dens
agacées. Quant à nous, pour ce que

326 *Apol pour ceux de la Relig.*
c'est l'Eglise Reformée qui nous a
engendrés à Dieu, & qu'elle nous
nourrit en la connoissance de Iesus
Christ beaucoup plus purement
que ne sçauroit faire la Romaine,
si nous nous separions d'elle pour
entrer en la communion de l'autre,
veu que nous n'en auons point de
sujet, & que nous ne voyons rien
en elle qui nous offense, ne meri-
terions nous pas qu'elle fist contre
nous en beaucoup plus fort termes,
les plaintes que la Romaine fait
contre l'action de nos ayeuls? Ce
qu'on dit qu'ils ont eu tort de se se-
parer de l'Eglise en laquelle ils e-
stoient nés, & à laquelle ils auoient
tant d'obligations, ne iustificiet'il pas
clairement la resolution que nous
gardons de demeurer en celle ou
nous sommes? Car autrement nous
ferions tout de mesme que si estant

arriué de la dispute entre nostre mere & nostre bisayeule, nous abandonnions la maison de celle qui nous a rochainement donné nostre estre, quoy qu'elle ait vn merueilleux soin de nous, & qu'elle nous éleue à toute sorte de vertu & de pudeur, pour nous attacher à celle que nous ne reconnoissons pour origine de nostre estre sinon de loin, & à qui la foiblesse de l'âge ne permet pas de remedier aux desordres que la pluspart des siens commettent chés elle. Mais, bien: souffrons qu'on nous impute la faute de nos peres, s'il y en a, & voyons si leur action est telle qu'elle merite ce nom, & qu'elle ait deu attirer la mauuaise volonté du reste des Chrestiens dessus eux & dessus nous. Il est certain que c'est de l'Eglise Romaine qu'ils ont receu le

Baptesme, & qu'ils ont succé le premier laiçt de la connoissance du Sauueur. Et tandis qu'ils ont esté comme des enfans en intelligence, & qu'ils ne se sont point apperceus de la façon de laquelle on les nourrissoit, ils ont vescu dans vn merueilleux respect à toutes ses ordonnances; à peu pres comme les petits enfans aiment leurs nourrices, pour ce qu'elles les portent au col, qu'elles les iouënt & les ébatent, & qu'elles leur donnent la mammelle, sans discerner quand ils tettent si c'est de bon ou de mauuais laiçt. Depuis qu'ils sont deuenus grands, & que Dieu a illuminé leur raison, ils ont reconnu que ce qu'ils auoient succé de la mammelle de leur mere & de leurs nourrices, estoit corrompu, & que les alimens qu'on leur presentoit continuellement,

estoyent quasi tous si gastés, qu'avec fort peu de nourriture qu'ils y trouvoient, ils en tiroient quantité de suc qui auoit des qualités extrêmement veneneuses. On leur enseignoit bien qu'il y auoit vn Dieu, & vn mediateur entre Dieu & les hommes: mais on enuironnoit cela d'une telle foule de Saints & de Saintes, qu'on leur proposoit pour objet de leurs adorations, que leur deuotion s'arrestoit d'ordinaire toute sur eux, & ne paruenoit pas iusques au vray Dieu & au vray Mediateur, sur lesquels seuls elle doit tendre. On leur disoit bien que le Seigneur Iesus a souffert la mort en la croix pour eux; mais on ne faisoit autre insistence sur cette doctrine sinon de leur monstrier vn Crucifix; du reste, les satisfactions des Saints, les souffrances

330 *Apol. pour ceux de la Relig.*
des Martyrs, le tresor des Indul-
gences, les peines du Purgatoire, la
propitiation de la Messe, les merites
des œuures, & les autres aides de
cette nature, que les hommes a-
uoient trouués contre le sentiment
du peché, leur estoient tellement
inculqués, que la satisfaction de
Christ demeuroit étouffée là des-
sous, & ne déployoit quasi aucune
efficace en la conscience. On leur
disoit bien que Iesus Christ est là
haut au Ciel: mais on leur repetoit
si souuent qu'il estoit aussi dans
l'hostie, on le mettoit en cét estat
si assiduellement deuant leurs yeux,
on y attachoit leurs esprits de telle
façon, on leur en recommandoit
si diligemment & la veneration &
l'vsage, qu'au lieu d'éleuer leurs
ames en haut pour chercher le Sau-
ueur à la dextre du Pere en vn e-

stat glorieux, tous les mouuemens de leur pieté s'épandoient dessus les accidens d'un petit morceau de pain, sous lesquels on leur disoit qu'il estoit enueloppé icy bas en terre. On les aduertissoit quelques fois qu'il y a vn certain liure qu'on nomme la Parole de Dieu: mais ils n'en tiroient non plus d'instruction ni de consolation que s'il eust esté aux Indes. Les exemplaires en estoient rares à merueille, comme maintenant encor en Italie & en Espagne c'est vn liure quasi entierement inconnu. Ceux qui leur en pouuoient tomber entre les mains estoient en langue ou ils n'entendoient du tout rien; ou s'ils y entendoient quelque chose, il ne leur estoit pas permis d'y lire. Au lieu de cela tout estoit rempli de Legendes de Saincts, de constitutions Pa-

332 *Apol. pour ceux de la Relig.*
pales, de recits de faux miracles &
de vaines visions, & de liures de
deuotion également remplis d'at-
traits à la superstition, & d'inutiles
impertinences. On leur faisoit bien
à la verité quelques fois quelques
sermons; mais on n'y entendoit
resonner autre chose sinon, ou la
cōmemoration de la vie des Saints,
ou des exhortations au seruice de
la Vierge, ou la recommandation
des pardons émanés du Siege Ro-
main, ou le debit des merites de
surerogation, ou des contes ex-
trauagans & fabuleux, sans aucune
solide instruction en la doctrine
de l'Euangile. On les exhortoit à
estre pieux & deuotieux: mais cet-
te deuotion consistoit à frequenter
souuent les Eglises, pour y mar-
monner quelques prieres ausquel-
les ils n'entendoient quasi rien, à
assister

& de t-les en es it la s, le n - c - e a - y
assister aux processions sans sçavoir à quel dessein, à chanter quelques litanies aux Saints de Paradis, à faire des offrandes aux autels, & à faire force fondations de Messes pour eux & pour les ames de leurs peres. En fin, les chapelets, les agnus Dei, les grains benits, les aspergés d'eau consacrée, les petits morceaux de bois de la croix enchassés precieusement, quelques éclats de vieux ossemens de morts, quelques lambeaux de leurs habillemens, quelque petit ais demy pourry resté de leurs bieres, quelques chandelles offertes à vne image, quelques agenouillemens deuant vn crucifix, & quelque pelerinage au sepulcre d'vn martyr, estoit cela en quoy consistoit alors le principal de la pieté en laquelle on exerçoit nos ancestres. C'estoient

là les alimens dont on les nourris-
soit, au lieu de la bonne doctrine
de la Parole de Dieu, qui seule peut
donner & vne salutaire instruction,
& vne solide consolation, & de
bons motifs à la vraye sanctifica-
tion, & de bons & fermes fonde-
mens à l'esperance. Et ie ne crains
pas qu'on m'accuse d'en vouloir
faire accroire quand ie parle ainsi.
Car ceux de l'Eglise Romaine mes-
me, qui ont quelque connoissance
de ce qui se faisoit il y a deux cens
ans en la Chrestienté, & qui veu-
lent parler avec ingenuité, aduoüēt
franchement que sans la predica-
tion de Luther & de ses compa-
gnons, le nom de Iesus Christ s'en
alloit quasi entierement éteint dans
la memoire des hommes. Quand
donc Dieu a fait cette grace à nos
peres de reconnoistre la mauuaise

disposition que ces alimés auoient donnée à leurs esprits, & les mauuaises habitudes qu'ils en auoient contractées, ils ont creu estre obligés par toutes sortes de deuoirs & enuers autruy & enuers eux mesmes, d'aduertir leur mere de ce mal, & de la prier d'y donner ordre. Ce qu'ils ont fait tant afin de corriger leur propre temperament, en se seruant desormais de viandes plus salubres, que pour empescher que leurs freres, qu'elle enfantoit iournellement, ne fussent à l'aduenir aussi mal nourris & aussi mal élevés qu'eux. Et nul ne peut douter que la charité fraternelle, que les Chrestiens se doiuent porter les vns aux autres, ne les y obligeast étroittement, comme les affections naturelles obligent ceux qui sont les plus auancés en aage en-

336 *Apol. pour ceux de la Relig.*
tre les enfans d'une maison, de
pouvoir entant qu'en eux est que
les plus petits soient nourris com-
me ils doiuent estre. Or le moyen
d'y donner ordre estoit que la me-
re mesme changeast la premiere le
regime de sa vie, afin de faire de
bon suc pour le donner à ses en-
fans: qu'elle eust soin de la con-
duite des nourrices auxquelles elle
les commettoit, afin qu'elles ne
gastassent pas leur propre sang par
leurs débauches; ce qu'elles ne
pouuoient faire sans vitier les par-
ties nobles de ceux qu'elles allait-
toient: & en fin, qu'elle changeast
tout le gouuernement de sa mai-
son, afin que ceux qui auoient
le soin de faire les prouisions, ou
n'y apportassent que de bons &
salutaires alimens, ou ne les ga-
stassent point eux mesmes de leurs

empoisonnemens. Pour cela il fa-
loit que Rome se reformast la pre-
miere, puis qu'elle se vante d'estre
la mere de tous les Chrestiens. Il
faloit qu'elle pourueust en toutes
les parties de la Chrestienté, à ce
que les Euesques & les Prestres,
ausquels elle pretend auoir le droit
de donner ses enfans à nourrir, ne
leur enseignassent que les doctri-
nes de l'Euangile, & qu'ils les dé-
tournassent de tout ce qui peut en-
dommager la pureté de la pieté.
Bref il falloit qu'elle s'employast
à ce que les Vniuersités, les Aca-
demies, & les Colleges, qui sont
comme des lieux publics, dont
on apporte les doctrines en l'E-
glise, fussent repurgés de toutes
erreurs, afin que ceux qui en vien-
droient n'instillassent rien dans
l'esprit du peuple, qui ne fust con-

forme à la verité, & propre pour engendrer la pieté, la consolation, & l'esperance. Cet aduis donc que nos ayeuls ont donné à l'Eglise Romaine, meritoit il blasme, ou loüange, & dequoy deuoit il estre reconnu, de haine, ou d'amour? Et maintenant encor que nous persiftons à luy departir ces bons aduertissemens, qui ne procedent sinon du zele de la gloire de Dieu, & de la charité que nous auons pour le salut de nos prochains, y a-t'il sujet de crier contre nous comme contre des enfans desobeissans & rebelles à leur mere? Pour ce qui est de l'autorité que nostre pere celeste luy auoit donnée, nous reconnoissons certes que nos ayeuls ont esté obligés d'en faire consideration. Mais aussi prions nous tout le monde

de reconnoistre que cette autorité là n'est ni infinie, ni illimitée, ni si absolument souveraine, qu'elle les ait deu empescher de pourvoir à ce qu'ils ont creu estre de leur deuoir enuers Dieu, & de l'esperance de leur salut. Car il n'y a autorité de mere si respectable en la terre, qui oblige les enfans à se laisser empoisonner, quoy qu'il n'y aille sinon de la vie presente seulement. Que peut-ce donc estre lors qu'il y va d'une felicité eternelle? Et si on dit que les enfans doiuent auoir assés bonne opinion de leur mere, pour ne croire pas qu'elle soit ni si méchante qu'elle voulust, ni si imprudente que sans y penser elle permist qu'on leur donnast du poison, à la verité tels soupçons ne doiuent pas venir legerement en la pensée.

Mais quand on se sent desia le corps affecté, & que toutes les fonctions en sont alterées; quand apres auoir attentiuement considéré les qualités des alimens que l'on prend, on les a reconnus pernicioeux, & qu'on a toutes sortes de preuues certaines & indubitables que le mal est venu de là, alors il n'y a personne qui ne doie pouruoir à sa seureté, & n'y a respect de mere qui tienne. Nos peres donc ayant reconnu à toutes les operations de leurs ames, que la doctrine qu'on leur enseignoit estoit toute imbuë de venin, que leur peché enuers Dieu en estoit gastée d'idolatrie & de superstition, que leur charité enuers le prochain en estoit toute languissante, que la paix de leurs esprits estoit continuellement troublée,

Apol. pour ceux de la Relig. 341
& leurs consciences pleines d'in-
quietude & d'ardeur, que l'espe-
rance de la bien-heureuse im-
mortalité estoit étouffée par des
doutes & des craintes irremediables,
& que generalement toute l'econo-
mie de leurs esprit estoit en desor-
dre, que pouuoient ils faire sinon
rechercher la cause de leur mal, &
apres l'auoir connu courir prom-
ptement au remede? Et puis que
la reuerence que leur Pere Celeste
leur auoit enjoint de porter à l'E-
glise, n'auoit pour but sinon leur
salut, estoit-il raisonnable qu'ils
la gardassent encor quand elle y
deuenoit pernicieuse? Adjoûtés à
cela qu'en vne telle occurrence, a-
pres qu'un bon enfant auroit fait
sa plainte à sa mere, il se trouueroit
merueilleusement surpris si au lieu
de luy donner quelque satisfaction,

il n'en remportoit que ces respon-
ses. Je ne sçauois vous tromper,
& ne sçauois estre trompée moy
mesme. Je ne puis faillir en vostre
conduitte, & suis impeccable en la
mienne, & vous deués vous laisser
mener à mon autorité aueuglémēt.
Ce n'est pas à vous à iuger de la
qualité des alimens dont on vous
nourrit; c'est à moy que vostre pe-
re a laissée en son absence dispen-
satrice des biens de sa maison, admi-
nistratrice de ses affaires, tutrice &
curatrice de ses enfans, avec vne
autorité independante & souuerai-
ne. Je vous prie cette procedure ne
feroit-elle pas indigne d'une bonne
mere, & n'augmenteroit-elle pas
les soupçons que ses enfans auroient
déjà de son gouvernement? Je diray
encor quelque chose dauantage. Si
pour faire semblant de donner quel-

que satisfaction à ses enfans, & de leur oster ces fascheux scrupules de l'esprit, elle faisoit vne assemblée de Medecins pour examiner ces alimens, & qu'elle n'y appellast sinon ceux qui leur sont suspects, & de l'ignorance ou de la perfidie de qui ils se plaignent, & qu'en cette congregation on ne vist rien sinon des menées & des artifices pour prononcer à quelque prix que ce fust en faueur de son autorité, & pour affermir sa domination, cela sans doute augmenteroit encor leur mécontentement, & leur mettroit de plus mauuaises pensées en l'ame. Or c'est ce que l'Eglise Romaine a fait à nos peres. Car au lieu d'écouter leurs plaintes, & de leur y donner quelque iuste satisfaction, elle a répondu *qu'elle ne pouuoit errer, que Dieu l'auoit établie la dis-*

344 *Apol. pour ceux de la Relig.*
pensatrice de ses secrets, qu'elle auoit
dans l'ecrain de sa poitrine tous les my-
steres du Royaume des Cieux, qu'elle
estoit la depositaire de la Tradition,
qu'à elle appartenoit la decision des Con-
trouerses pour y prononcer infaillible-
ment, qu'elle seule pouuoit interpreter la
Parole de Dieu sans peril de s'y trom-
per, que l'Ecriture n'est que la lettre
de creance, & l'Eglise l'ambassadeur à
qui les dogmes diuins auoient esté com-
mis pour les reueler; que cette lettre
de creance mesme n'auoit de credit &
d'autorité sinon autant que l'Eglise luy
en donnoit, & qu'elle l'autorisoit enuers
nous par son témoignage. Puis quand
à la sollicitation des Rois & des Em-
pereurs elle s'est disposée à conuo-
quer vn Concile pour vider les
differens suruenus entre elle & nous,
elle n'a pas voulu permettre qu'au-
cun s'y trouuast, sinon ceux qu'elle

ſçauoit eſtre nos ennemis, & a ſi biē ſçeu ménager toutes leurs intrigues, que de Romē on enuoyoit à Trente la deciſion toute nette de ce qui ſ'y diſputoit ; iuſques là que meſmes les Ambaſſadeurs de nos Rois n'ont peu ſ'empēcher d'en témoigner ou leur mépris ou leur indignation par des ſarcaſmes. Car c'eſt à cette occaſion que Monsieur de Lanſac diſoit, au rapport de Monsieur de Thou, & du Pere Paul, *Qu'on y apportoit de Rome le Sainct Eſprit dans vne valiſe.* Et la belle hiſtoire que ce dernier, l'vn des plus grands hommes de ces derniers temps, & de communion Romaine pourtant, a miſe en lumiere touchant ce Concile, eſt vne preuue tres-euidente & tres-autentique, que Rome n'y a viſé à autre choſe qu'à l'établiſſement de ſa grandeur. Au nom de

Dieu, quelle opinion nos peres pouuoient ils auoir de cette conduite? Et que peuuent des enfans, qui sont en cette extremite, penser ou soupçonner de leur mere? Sur tout il est souuerainement à considerer, que quand avec de si violentes presomptions d'empoisonnement, il y a encore des indices tres-preignans que la mere fausse la foy à son mary, & qu'elle se laisse cageoler & posseder à des gens qui la corrompent, il est certes naturel aux enfans de pouruoir par toutes voyes raisonnables à la conseruation de leur vie, mais il est de leur deuoir inuiolable d'empescher autant qu'il leur est possible, le des-honneur de leur pere, & le dif-fame de sa maison. Partant puis que ceux qui nous ont deuancés en nostre profession ont eu cette cre-

ance, & si profondement emprainte, & si parfaitement bien fondée, qu'en l'Eglise Romaine non seulement ils couroient risque inevitable de leur salut, mais qu'elle se laissoit aller à des services religieux enuers les creatures, qui sont dans la religion la mesme chose que l'adultere est au mariage, il n'y a personne si déraisonnable qui ne les exempte de blasme s'ils ont tasché de remedier à l'vn & à l'autre de ces maux. Pour ce qui regarde la separation d'auec elle, c'est bien certes vne chose qui semble aucunement scandaleuse, de voir des enfans abandonner la demeure de leur mere, pour ce qu'ils blasment sa façon de viure, & qu'ils disent hautement qu'ils ne s'y trouuent pas en seureté. Mais quoy? Pour demeurer dans les mesmes compa-

548 *Apol. pour ceux de la Relig.*
raisons dont nous nous sommes
seruis, ie fais toute personne rai-
sonnable iuge de cette action. Nos
ayeuls estoient dans la maison de
leur mere à table avec elle & avec
ses autres enfans. Ils se sont aper-
ceus qu'on ne leur seruoit sinon des
viandes dangereuses, & ont aduerti
& leur mere & leurs freres de s'en
abstenir, de peur de quelque fu-
neste accident. Au lieu de faire pro-
fit de cét aduertissement on les a
premierement estimés des insensés.
Puis quád eux mesmes les premiers,
afin d'en donner l'exemple, ont
voulu s'en abstenir, & la mere, & les
autres, apres diuerses paroles outra-
geuses & iniurieuses, leur ont ietté
les flambeaux & les assiettes à la te-
ste avec quelque espece de fureur.
Ils se sont retirés doucement, &
pour ne mourir pas de faim, ils ont
dressé

Apol. pour ceux de la Relig. 349
dressé vne table à part dans la
mesme chambre de leur mere, ou
au moins dans la court de sa mai-
son. Car au commencement nos
peres prescherent en diuers lieux
dans les nefes des mesmes Eglises
ou le seruice de la religion Ro-
maine se faisoit. Aux lieux où on
ne leur permettoit pas de se seruir
des mesmes Temples à des heures
differentes, ils preschoyent dans
les carrefours ou deffous les Hal-
les des villes, & partout ailleurs où
on leur en donnoit la commodi-
té. Là on ne les a pas encore vou-
lu souffrir, & leur mere a premie-
rement fait des proclamations vio-
lentes, qu'elle ne lestiendroit pas
pour ses enfans, & qu'elle leur de-
fendoit l'étrée de sa maison, s'ils ne
se laissoyent nourrir, & s'ils ne luy
permettoient de se gouuerner en-

350 *Apol. pour ceux de la Relig.*
tierement à sa fantaisie. Puis elle
a armé ses autres enfans & ses ser-
uiteurs alencontre d'eux, & les a
éloignés d'elle tant qu'elle a peu
à belles harquebusades. Car com-
ment pouuons nous autrement
appeller les Anathemes quelle a ful-
minés cõtre nous, les Canons qu'elle
a dressés dedans ses Conciles, &
les horribles persecutions dont elle
a tâché de nous ruiner? I'appelle
donc icy Dieu & les hommes à iu-
ger, à qui d'elle ou de nos ayeuls
doit estre donné se blasme du schif-
me qui nous separe. Enfin, pour ce
qui est des termes qu'on appelle
scandaleux & iniurieux dont on
se plaint que nous l'auons diffamée,
à la verité si nous n'eussions
deu auoir aucuns autres égards si-
non ceux de la retenuë des enfans, &
de leur soin à couvrir les defauts

de ceux qui les ont engendrés, le silence nous eust esté plus conuenable, que les bruits & les vacarmes qui naissent de ces contestations. Mais nous auons deu auoir en singuliere recommandation le salut de tous les Chrestiens, & n'auons peu le leur procurer sinon en disant ouuertement la verité. Comment pouuions nous les retirer de l'égarement de ses erreurs, de la tyrannie de son gouuernement, & du seruice ou qu'elle souffre ou qu'elle veut que l'on rende aux creatures, sinon en nommant les choses par leur nom? Et veu qu'encore avec toute la vehemence des paroles qu'on peut employer en telles occasions, les hommes sont naturellemēt si attachés aux créances dont ils sont imbus de longue main, qu'on a toutes les pénes du

352 *Apol. pour ceux de la Relig.*
monde à les en déprendre, n'eust-ce
pas esté trahir la cause de Dieu &
leur salut, si par complaisance &
par dissimulation, nous leur eus-
sions caché le peril où ils estoient,
& le vice de leurs creances? Nous
auons deu tâcher à reformer l'E-
glise Romaine mesme, & à la ra-
mener à meilleur sens, & n'auons
peu le faire autrement sinon en
parlant à elle franchement, & en
luy découurant les manquemens
dans lesquels elle estoit tombée. Et
comme quand le Prophete Iere-
mie dit que luy & ses compagnons
ont essayé de medeciner cette gran-
de Metropolitaine des Caldéens, il
a voulu donner à entendre qu'ils
luy ont montré ses playes, afin de
l'induire, s'il estoit possible, à re-
cevoir les remedes dont elle auoit
besoin; nous n'auons peu nous

mettre en deuoir de guerir celle
qui se pretend estre la souueraine
de tous les Chrestiens, que nous
ne luy missions tout à nu deuant
les yeux les vlcères dont elle est
gastée. Mais nous prions ces Chre-
stiens de considerer que s'il y a
quelque vehemence en nostre pro-
cedé, & quelque chose de tran-
chant en nos expressions, c'est à
l'Eglise de Rome, qui resiste à sa
guerison, & non à eux que nous
en voulons, & que nous n'auons
autre passion contr'eux, sinon vne
incomparable ardeur d'affection
de les détacher d'avec elle. Car ce
n'est pas sans vne douleur incroya-
ble, & que nous ne pouuons assés
exprimer, que les voyant commu-
niquer à ses pechés, nous les voyons
aussi dans le peril de participer à
ses playes. Comme ce n'est pas non

354 *Apol. pour ceux de la Relig.*
plus sans quelque admiration de
ses appas & de la force de ses char-
mes, qu'estant de toutes les socie-
tés Chrestiennes celle parmi la-
quelle le Christianisme s'est le plus
corrompu en toutes façons, & qui
par consequent merite le moins
qu'on respecte sa communion, les
autres Eglises pourtant, & la Gal-
licane notamment, qui s'est tou-
jours le plus vigoureusement op-
posée à son ambition, est si scru-
puleuse en cet égard, qu'elle pen-
seroit s'estre séparée de Christ, si
elle auoit rompu avec Rome. Qu'a-
uons nous afaire d'estre Romains
pour estre Chrestiens? Le Christia-
nisme n'a t'il pas esté salutaire &
en Ierusalem, & en Antioche, &
en diuers endroits de l'Orient, a-
uant que Rome en eust ouy par-
ler? Et depuis que Rome en a ouy

de
ar-
ie-
la-
us
ui
ns
es
l-
-
-
-
-
i
-
s

parler, où sont dans les Epistres de S. Paul, ou dans les autres écrits du Nouveau Testament, les traces qu'il fallust necessairement entretenir communion avec elle pour iouir de l'esperance de la gloire? S. Pierre mesme nous parle - t'il d'autre chose que de la foy en la croix de Christ, & de la vraye sanctification, pour meriter le nom de Chrestiens? Paroist - il en ses écrits seulement vne ombre d'enseignement, ie ne diray pas qu'il ait establi l'Euesque de Rome son successeur en son autorité, mais qu'il ait desiré qu'on tint sa communion plus necessaire à salut, que celle des autres Apostres? En fin, en cette Eglise de Rome, le vray objet de nostre indignation est celuy de qui nous auons cette opinion, comme ie disoy cy - dessus,

356 *Apol. pour ceux de la Relig.*
qu'il l'a corrompü, & qui sous
le nom de Dieu en terre, semble
se vouloir mettre en la place de
de nostre Pere qui est aux cieus. Si
donc elle auoit resolu de faire di-
uorce aüec luy, & de se remettre en
cet état de pureté auquel elle estoit
auparauant, nous oublierions vo-
lontiers tout le passé, & ne ferions
point de difficulté de nous reünir
aüec elle. Si mesmes elle ne se
contentoit pas que nostre Eglise
la reconnust pour sa sœur, com-
me elle a fait celle d'Angleterre,
& d'Alemagne, & des Pays-bas,
d'autant qu'elle s' imagine que c'est
de Rome que l'Euangile est par-
uenü iusques à nous, nous luy
donnerions tels tiltres qu'elle vou-
droit, pour auoir paix aüec elle.
Car quelque droit d'ainesse qu'elle
pretendist entre ses sœurs, ou de

quelque autre qualité qu'elle vou-
lust qu'on l'honorast, nous sup-
porterions doucement ce petit reste
de vanité, pourueu que cela n'al-
last point iusques à preiudicier à la
gloire de nostre commun Seigneur
& Maistre. Mais tandis que nous
l'y voyons si fort interessé qu'il est,
le respect que nous luy portons,
& le soin que nous deuons auoir
de nostre propre salut, nous est
vne pléne & entiere iustification
deuant les yeux de l'Vniuers, si
nous ne portons pas plus auant
les effets de nostre condescen-
dance.





SECTION. VII.

Qu'en ce que ceux de la Religion croyent effectivement, ils ne sont dignes de l'auersion de personne; au contraire, qu'ils doiuent estre tenus pour bons Chrestiens.

En'ay donc plus sinon à reprefenter simplement ce que nous croyons, & ce que nous faisons en la communion Reformée; à ce que ceux qui n'en ont pas la connoissance, en puissent estre informés, & qu'ils iugent par là ce qu'on doit estimer de nous. Peut estre qu'il ne seroit pas absolument necessaire que ie m'arrestasse icy bien particulièrement :

pour ce que nostre Confession de Foy, & la Liturgie de nos Eglises peut en instruire tout le monde. Neantmoins, pour ne renvoyer point mon lecteur ailleurs, & pour ce qu'en nostre Confession de Foy nous ne nous sommes pas contentés de mettre les articles positifs de nostre creance, nous y auons aussi meslé ceux que nous ne receuons pas ; afin qu'on voye nostre Religion tout à nu, & que sans preoccupation l'on puisse d'autant mieux iuger de son excellence, i'extrairay de cette commune declaration de nostre doctrine, ce qu'effectiuement nous croyons, sans y rien adjoûter de ce que nous auons rejeté.

Dés aussi tost donc que nous commençasmes à paroistre en ce Royaume, nous declarasmes pu-

bliquement que nous croyons qu'il y a vn seul Dieu, qui dans l'immenfité & simplicité inenarrable de son essence spirituelle, & eternelle, & incomprehensible en toutes manieres, comprend toutes sortes de vertus, de Bonté, de Iustice, de Sageffe, de Misericorde, avec vne Puissance infinie, en vne si emittente perfection, qu'il surpasse infiniment la portée de l'esprit des hommes, & de l'intelligence des Anges mesmes. Cela posé pour fondement de nostre créace, nous ajoutasmes que Dieu nous a manifesté cette cōnoissâce de son estre par deux voyes: à sçauoir par l'ouurage du Mōde & de ses parties, coniointemēt avec la Prouidence qui les conserue & qui les gouuerne: & par les reuelations de sa Parole, qu'il nous a laissée par écrit. Et chacun sçait, sans

que i'en fasse le Catalogue, que nous auons reconnu pour parties de cette diuine Parole, dans le Nouveau Testament tout ce qui a touiours esté reconnu pour tel par les Chrestiens, & dans le Vieil, tout ce qui est dans le Canon des Hebreux, & que l'Eglise Iudaïque a creu estre d'origine celeste. Or bien que nous parlions ainsi, si est-ce que nous ne croyons pas que ces liures soient diuins pource seulement que ç'a touiours esté le consentement vnanime de l'Eglise, & que tous les Chrestiens en sont d'accord. Car si nous n'auions autre fondement de nostre foy, elle seroit appuyée sur le témoignage des hommes, qui s'accordent bien aussi quelquesfois à receuoir ce qui est faux. Mais comme ainsi soit que ces liures ne peuuent estre diuins,

362 *Apol. pour ceux de la Relig.*
& procedés de l'Esprit de Dieu,
qu'ils ne portent vne infinité de
marques de leur origine, chaque
effet ayant toujors des marques
indubitables de sa cause, Dieu par
vne secrette & interieure operation
de son Esprit, ouure tellement les
yeux de nos entendemens, qu'il les
rend capables de reconnoistre ces
caracteres de la Diuinité, & nous
fait discerner ces liures d'auec tous
les autres écrits purement humains
de quelque nature qu'ils soient: de
sorte que nous les receuons auec
vne persuasion pleine & entiere
pour la regle tres-certaine & tres-
parfaite de nostre foy, & pour l'in-
strument efficace par lequel il
a pleu à Dieu nous reueler sa con-
noissance. Car quant à ce qui est du
Monde & de ses parties, & de tou-
tes les œuures de la diuine Proui-

dence, la connoissance qu'on en peut recueillir a cela de particulier, qu'elle est exposée aux yeux & aux esprits de toutes les Nations, & de tous les hommes de la terre, en quelque lieu qu'ils soient épars. De façon qu'il n'y en a aucun, s'il y vouloit vser de son entendement comme il faut, qui n'y peust reconnoistre que Dieu est vne nature telle que ie l'ay décrite au commencement, & qui par consequent ne peust estre induit par là à luy rendre l'honneur, le seruice, & les actions de graces, ausquelles la connoissance de ces vertus, & les bienfaits que les hommes en ont receus, inuitent naturellement. Mais pour ce qui est de la reuelation de la Parole, qui est contenuë en ces liures, elle a cét auantage, qu'elle est incomparablement plus claire

364 *Apol. pour ceux de la Relig.*
& plus distincte, & qu'elle nous apprend pour nostre salut vne infinité de choses qui ne nous peuuent estre enseignées par la contemplation de l'Vniuers. Car elle nous decouure premierement qu'en cette souueraine Diuinité, que sa nature, & la creation du monde nous montre clairement ne pouuoir estre qu'une, il y a neantmoins trois personnes, qui y subsistent distinctement: c'est à sçauoir le Pere, que nous reconnoissons estre la premiere cause, le principe, & l'origine de toutes choses: le Fils, qui est sa Parole, & sa Sapience eternelle; & le S. Esprit, qui est sa vertu, son efficace, & sa puissance, qui execute tous les conseils que le Pere a formés par sa Sapience, qui est son Fils. Que le Fils est eternellement engendré du Pere; que le S. Esprit procede

procède eternellement du Pere & du Fils, & qu'encore qu'ils n'ayent qu'une mesme essence, si est-ce que leurs Personnes ne sont point confuses entr'elles, & gardent vne eternelle & inuiolable distinction. En vn mot, tout ce que les anciens Peres, comme S. Hilaire, S. Athanase, S. Ambroise, & S. Cyrille en ont dit, tout ce que les anciens Conciles en ont décidé, pour ce que nous le voyons tres-conforme à cette parole de Dieu, nous le tenons pour tres-veritable & tres-orthodoxe. En apres, le Monde, si nous y eussions esté bien attentifs, nous eust bien peu apprendre que c'est ce grand Dieu qui l'a créé. Car les cieux & la terre rendent assés de témoignages à leur auteur, si les hommes apportotent à les contempler, vne assés pure &

366 *Apol. pour ceux de la Relig.*
affés lumineuse intelligence. Mais
pource que le peché nous a aueu-
glés, les vns ont absolument igno-
ré cette verité, les autres ne l'ont
connuë que tres-imparfaitement,
& de ce qu'ils en ont connu, ils
n'en ont point eu de persuasion
finon douteuse & chancellante,
iusques à ce que cette diuine Paro-
le nous en a tres-pleinement &
tres-certainement informés. Car
c'est en elle qu'il nous est recité
comment ce Dieu, lequel s'est ma-
nifesté à nous en trois personnes,
a au commencement formé les
Cieux & la terre, & toutes les cho-
ses qui y sont; tant celles qui n'ont
que l'estre, ou la vie, ou le senti-
ment seulement, que celles qui sont
doüées de raison, & mesmes celles
qui estans spirituelles & inuisibles
de leur nature, ont vn estre qui

consiste quasi tout en intelligence. Car c'est de ses enseignemens que nous recueillons certainement qu'il y a des Anges & des Demons, qui sont tous également créés de la main de Dieu, mais dont les vns ont abandonné leur origine par la reuolte, & sont deuenus ennemis de leur auteur & de tout bien; les autres, qui ont persisté en leur intégrité, sont employés à l'execution des volontés de leur Createur, notamment en ce qui concerne les hommes, & plus particulièrement ceux d'entr'eux pour lesquels il a de plus tendres & de plus vehementes affections. Et quoy que la raison nous deust assés aduertir que Dieu n'a point créé ce grand ouvrage du Monde pour l'abandonner, si auons nous eu besoin que cette parole nous éclaircist cette

368 *Apol. pour ceux de la Relig.*
verité, & nous affermist en cette
creance, que toutes choses sont
maintenuës, conseruées, regies, &
gouuernées par la Prouidence de
leur Createur. Tellement que dans
les causes naturelles, & dans les cho-
ses qu'on appelle communément
contingentes, il n'arriue aucun eue-
nement qu'il n'ait eternellement
preueu & preordonné en sa Sapien-
ce, & sur lequel il n'ait presidé par
la conduite & par l'efficace de sa
main. Et bien qu'il semble que les
hommes & les Anges ayent plus de
liberté en la production de leurs a-
ctions, que n'ont toutes les autres
creatures, & que de fait ils s'y por-
tent par les mouuemens de l'intel-
ligence, & les executent volontai-
rement, neantmoins cette liberté
s'accorde tellement avec la Proui-
dence diuine, que tout ce qui dé-

pend des causes intelligentes, est sou-
mis à son gouvernement. Il est vray
que les méchans hommes & les de-
mons semblent auoir voulu se
soustraire de son Empire; mais si
sont ils pourtant sujets à sa volonté.
De sorte qu'ils n'entreprennent
rien que comme il le permet, &
n'exécutent rien sinon comme il
leur en donne la puissance; & sur
tout il a vn soin special de veiller
sur leurs actions, en ce qui con-
cerne ceux d'entre les hommes qu'il
aime particulièrement. Car pource
que ces méchantes creatures les
haïssent à merueille, & machinent
toutes sortes de maux a lencontre
d'eux, il est necessaire qu'il pour-
uoye à leur protection d'vne façon
speciale, autrement ils auroient
trop à souffrir de la part de leurs
aduersaires, veu qu'ils sont si en-

370 *Apol. pour ceux de la Relig.*
uenimés, en si grand nombre, &
si puissans. Cette mesme Parole
nous instruit encor, & de la con-
dition de nostre premiere origine,
& de la façon de laquelle nous en
sommes decheus, & de l'estat au-
quel nous nous trouuons mainte-
nant naturellement par cette cheu-
te. Car c'est elle qui nous raconte
comment Dieu auoit créé l'hom-
me en vn estat d'integrité, & de
felicité excellente, & de tout poinct
accomplie, autant que la condition
de la Nature le pouuoit porter.
C'est elle qui nous recite comment
l'homme en transgressant volon-
tairement la loy que son Createur
luy auoit donnée, s'est rendu indi-
gne de la felicité en laquelle il auoit
esté mis, & s'est luy mesme cor-
rompu. De maniere qu'au lieu que
Dieu luy auoit donné, vne intelli-

Apol. pour ceux de la Relig. 371
gence lumineuse, & remplie de la
connoissance de son auteur; & vne
volonté toute encline à suiure les
mouuemens de cette belle intelli-
gence en toute pieté enuers Dieu,
& en toute sorte de vertu; & fina-
lement des appetits bien réglés &
parfaitement assujettis à l'empire
de la raison: ses appetits ont par le
peché secoué le ioug de la raison,
& se sont emancipés d'une façon
merueilleusement licentieuse; sa
volonté est deuenüe deprauée &
portée à toute sorte de mal; & les
tenebres on tellement saisi son in-
telligence, qu'elle n'a plus esté ca-
pable ni de gouverner les appetits
comme il faut, ni de tourner la vo-
lonté vers les objets bons & loüa-
bles, ni de iuger des choses conue-
nablement. Vray est qu'il semble
que pour ce qui regarde les choses

372 *Apol. pour ceux de la Relig.*
politiques & morales, il soit resté
dans l'entendement de l'homme
quelque faculté de discerner entre
le bien & le mal. D'où vient qu'il
n'y a iamais eu de nation dessus
la terre, pour si barbare qu'elle
fust, parmi laquelle il ne soit de-
meuré quelque trace de l'estime de
la iustice, de l'honnesteté, & de la
vertu. Mais outre que c'est encor
vn effet de la diuine Prouidence,
qui a voulu conseruer ce petit res-
te de connoissance parmi les hom-
mes, afin de seruir de lien à leur
société; lors qu'il est question de
Dieu & de le connoistre comme
il faut, & de luy rendre le ser-
uice qui conuient à l'excellence
de sa nature, ils y sont entiere-
ment aueugles, si Dieu ne les
y adresse & ne les illumine pour
cét effet extraordinairement.

Ainsi, encore que l'homme soit libre, en ce qu'il est porté à ses actions par le mouvement de sa volonté, & que sa volonté y est portée pource que son entendement discourt, & raisonne sur les choses qui se presentent, pour iuger de leurs qualités, il est neantmoins esclave, en ce que sa malice naturelle est si grande, & qu'elle a tellement faisi toutes les puissances de son esprit, que si Dieu par la vertu du sien ne le deliure de cette servitude volontaire, il ne iuge point, & ne peut iuger des choses autrement que mal, & par consequent il ne fait que mal, & ne peut rien sinon mal faire. Or pource que tous les hommes sont descendus de ce premier, qui s'est ainsi malheureusement corrompu, si nous eussions retenu la connoissance de no-

374 *Apol. pour ceux de la Relig.*
stre origine, elle nous eust peu
apprendre, outre les autres preu-
ues que nous en auions en nous
mesmes, que nostre premier pere
a prouigné cette sienne corruption
en nous tous. Mais pour ce que cet
aueuglement naturel, qui nous em-
pesche de iuger de toutes autres cho-
ses, nous a aussi osté la connoissan-
ce de nostre principe & de nous
mesmes, il a falu que cette mesme
Parole nous apprist que tous les
hommes du monde en sont natu-
rellement gastés. Tellement qu'il
n'y a aucun des descendans d'A-
dam, en qui par la generation des
peres aux enfans, cette corruption
ne se soit écoulée. Car ce que les
Pelagiens ont voulu dire, que nous
ne sommes mauuais que par imi-
tation, est vn pernicious erreur,
que nous detestons : nous sommes

Apol. pour ceux de la Relig. 375

aussi outre cela mauuais de nature,
de quelque façon que cette tache
originelle se prouigne en nous.
Connoiffans comme nous faisons
si certainement le mal, nous ne
nous donnons pas beaucoup de pé-
ne de fçauoir la façon comment il
se perpetuë au monde. Et ce mal est
si grand, que quand nous n'en
commettrions point d'autre, il nous
rend coupables deuant le iugement
de Dieu, & nous assujettist à la mort.
Bien est vray que Dieu le nous par-
donne, & qu'il nous donne le seau
de cette remission par le Baptesme;
mais neantmoins il garde touïjours
sa nature; car pour n'estre pas puni,
vn peché ne laisse pas d'estre peché
pourtant. Et qu'il garde touïjours
sa nature, il en appert par expe-
rience. Car c'est de là, comme d'vne
source inépuisable, que viennent

376 *Apol. pour ceux de la Relig.*
toutes les mauuaises passions, toutes les mauuaises pensées, toutes les mauuaises actions, & toutes les mauuaises paroles, par lesquelles les hommes attirent dessus eux ire & malediction. Mais bien que la Parole de Dieu soit admirable en la reuelation qu'elle nous donne de toutes ces belles connoissances, si ne l'est-elle point tant qu'en la declaration qu'elle nous a faite du moyen par lequel Dieu nous retire de cette malediction, & des motifs qui l'ont porté à nous en garantir. Car pour ce qui est des motifs, elle nous enseigne qu'outre cette charité inenarrable qu'il a témoigné enuers le monde, en ce que sans y estre incité d'aucune autre cause, que de sa seule bonne volonté, il a voulu donner son Fils vnique pour l'abandonner à la mort,

afin que quiconque croiroit en luy, fust sauué par luy, nous auons encore en elle la reuelation d'un myftere que nous ne pouuions iamais apprendre d'ailleurs. C'est que Dieu, meu de fa pure volonté, & fansy estre inuité par aucune bonne qualité qui fust en l'un plûtoft qu'en l'autre d'entre les hommes, a de toute eternité, & dans le confeil qu'il en a formé deuant la fondation du monde, mis de la diftinction entre eux. Car il a eu le falut des vns tellement à cœur, qu'il les a mis à part des autres, afin de leur donner de croire en ce Redempteur, & de les amener par ce moyen indubitablement à la iouïſſance de fa felicité eternelle. Au lieu qu'il a laiffé les autres en arriere pour les abandonner à eux memes, & à l'aveuglement de leurs

578 *Apol. pour ceux de la Relig.*
cœurs. Leur aueuglement donc
estant tel que nous l'auons cy-dessus
representé, il est absolument ineu-
table qu'ils ne croiront point en l'E-
uangile, & ainsi qu'ils demeureront
en leur naturelle perdition. De sor-
te que comme sa misericorde pa-
roist merueilleusement riche en la
dispensation de laquelle il a usé
enuers les vns, cette seuerité dont
il a usé enuers les autres, bien qu'elle
ne soit nullement injuste, pour
ce qu'ils ont bien merité d'estre
ainsi abandonnés, donne de l'e-
stonnement pourtant, & est en fin
suiuie de l'execution d'une ire &
d'une vengeance épouuanteable. Et
l'experience nous ratifie ce que la
Parole de Dieu nous en apprend.
Car comme ie l'ay dit ailleurs, puis
que les vns croient en Iesus Christ,
& les autres n'y croient pas, & que

nul n'y croid sinon par la grace que Dieu luy en donne, il faut necessairement qu'il ait mis distinction entre les hommes en cet égard, & que ce que nous en voyons arriver maintenant, soit l'effet de la resolution qu'il en auoit prise auant la fondation du monde. Doctrine à laquelle le Cardinal Bellarmin, & les autres principaux Docteurs de l'Eglise Romaine consentent. Quât à ce qui est du moyen que Dieu a suivi pour nous tirer de cette condamnation, qui est - ce qui peut porter le nom de Chrestien, s'il ne croid ce que nos Eglises en enseignent? Elles disent premierement qu'en Iesus Christ Dieu nous a offert & communiqué tout ce qui nous est necessaire pour nostre salut; en ce qu'il a esté fait sapsience, pour nous reueler toutes les lumie-

380 *Apol. pour ceux de la Relig.*
res & toutes les connoissances qui
concernoient la gloire de Dieu &
nostre souueraine felicité: & iusti-
ce, pour nous faire absoudre de-
uant le iugement de Dieu par le
moyen de sa satisfaction; & san-
ctification, pour nous communi-
quer de son Esprit, & reparer en
nous l'image de la saincteté du Pe-
re celeste; & redemption, pour ce
qu'il nous retirera en fin de la main
de tous nos ennemis, & de celle de
la mort mesme. Tellement que qui
s'adresse à luy, il y trouue tout
ce qui luy est necessaire pour estre
sauué; & qui se détourne de luy, re-
nonce à la misericorde de Dieu, la-
quelle il luy a pleu de reueler en
son Vnique. Elles adjoûtent qu'en-
core que ce Iesus Christ soit la sa-
gesse de Dieu, & son Fils eternal,
& Dieu benit és siecles des siecles,
si

si est-ce qu'il a vestu nostre chair,
& joint en vne mesme personne en
luy la nature humaine avec la diui-
ne. Par ce moyen non seulement
quant au corps il a esté fait sembla-
bles à nous en toutes infirmités,
mais aussi quant à l'ame il n'a point
differé de nous en toutes sortes de
passions, sinon entant qu'en l'vn
& en l'autre il a esté parfaitement
exempt & des pechés que nous y
commettons, & du vice qui y est
inherent de nostre nature. Mais
quoy que c'en soit, il a esté hom-
me veritablement, & comme il
estoit descendu de la race de Daud
& d'Abraham, ainsi que les saincts
oracles l'auoient promis, il a eu vne
nature toute semblable à la leur, mi-
se à part la corruption laquelle y
est suruenüe. Et s'il y a eu, ou entre
les anciens, ou entre les modernes,

382 *Apol pour ceux de la Relig.*
quelques gens qui en ayent creu
autrement , nos Eglises ont tou-
jours eu leurs erreurs en vne abomi-
nation extreme. Et afin que persõne
ne se trompast en l'intelligence de
leur sentiment, elles en ont donnè
par tout vne interpretation & vne
declaration tres-expressse. Car elles
ont toujourns creu & toujourns dit,
que ces deux natures, diuine & hu-
maine, sont tellement conjointes
en vne mesme personne en Iesus
Christ, qu'encore qu'elles soyent in-
separablement vnies, chacune d'el-
les y garde distinctement ses pro-
prietés. Cõme donc la nature diuine
y demeure increée, infinie, & immé-
se tout a fait ; la nature humaine y
demeure limitée des bornes qui
luy sont propres comme aux au-
tres hommes, & reuestuë de sa fi-
gure, & conformée en sa stature ain-

si que les autres corps humains. Vray est qu'en la resurrection le corps de nostre Seigneur Iesus a acquis des qualités fort differentes de celles qu'il auoit en l'infirmité de sa chair: car il est deuenu incorruptible, & immortel; mais neantmoins il a touiours conserué la nature d'un vray corps, & la possede la haut en la gloire des lieux celestes. Or bien qu'il nous reuienne vne infinité d'auantages & d'incomparables vtilités, de l'enuoy de nostre Seigneur icy bas, & qu'on y puisse remarquer vne infinité de caracteres admirables des vertus que Dieu y a voulu decouurer, le principal sujet pourtant de tout ce merueilleux mystere, a esté que Dieu nous a voulu monstrier son inestimable charité, & son amour inenarrable

384 *Apol. pour ceux de la Relig.*
enuers nous, en ce qu'il la liuré
volontairement à la mort, afin d'y
satisfaire pour nos pechés, & qu'il
la ressuscité d'entre les morts, afin
de nous attester que la satisfaction
estoit parfaite, & qu'elle auoit esté
acceptée de luy, puis qu'il libe-
roit nostre captiō. De sorte que par
ce moyen nous a esté acquise, &
la iustice en vertu de laquelle nous
comparoïssons hardiment deuant
luy en iugement, & la vie eter-
nelle, qui est le but de nos sou-
hairs & l'objet de nos esperances.
Pour nous obtenir cela, nous
croyons que nostre Seigneur Iesus
a offert à Dieu son pere vn seul
sacrifice en la croix, par le moyen
duquel nous sommes reconciliés à
Dieu, & tenus pour iustes en sa
presence. Et cela estoit absolument
nécessaire pour nous faire obtenir

la vie à laquelle nous aspirons. Car nous ne l'obtenons sinon comme vn heritage, & en qualité d'enfans: & ne sommes enfans de Dieu sinon par son adoption. Or ne pouuions nous estre participans de son adoption, que premiere-ment il ne nous pardonnast & n'enseuelist toutes nos offenses. Pour ce donc que nos fautes sont des debtes & des crimes, comme ie l'ay dit cy-deuant, & que pour des debtes & des crimes il faut vne satisfaction & vn payement, qui soit proportionné à l'obligation & à la péne que la loy denonce, comme il n'y auoit aucun qui peust faire cela parfaitement sinon le Seigneur, aussi l'a t'il si parfaitement accompli, qu'il n'est desormais plus de besoin d'autre satisfaction ni d'autres souffrances. Or

386 *Apol. pour ceux de la Relig.*
comme qui a payé, est quitte de
son obligation, & qui pareille-
ment a souffert, est quitte de l'o-
bligation à la vengeance, soit qu'il
l'ait fait pour soy mesme, ou par
l'entremise de sa caution, nostre
Seigneur ayant ainsi & payé & sa-
tisfait plénement pour nous, nous
fondons la dessus la pretention que
nous auons d'estre absous & iusti-
fiés de Dieu, qui a cette occasion
ne nous punit pas, mais nous remet
gratuitement toutes nos debtes &
tous nos crimes. Car puis qu'il est
entierement satisfait en nostre Sei-
gneur, il n'a plus rien à demander
à nos personnes. Pour cela nous
estimons nous souuerainemét heu-
reux, ainsi qu'a fait Dauid autre-
fois, de ce que n'ayans rien en nous
mesmes dequoy contenter la iu-
stice de Dieu, ni en merites ni en

fatisfactions, nous auons toute
Iesus Christ qui par cette sienne sa-
tisfactiō nous a acquis la remission
de nos pechés, & nous a éleués à
l'esperance certaine de la felicité
eternelle. Ainsi nous iouissons par
la grace de Dieu de paix & de repos
en nos cœurs, au lieu qu'autre-
ment nous serions toujourns agités
d'apprehensions, si nous auions à
répondre de nous mêmes, & sur
l'assurance de nostre propre iu-
stice, à son iugement. C'est aussi
en cette mesme confiance, que
nous inuoquons Dieu comme no-
stre Pere, & que nous sommes as-
seurés d'estre exaucés en tout ce
que nous demanderons au Nom de
ce grand Mediateur. Car puis qu'il
est nostre moyennneur, il rendra
nos prieres agreables à son Pere:
puis qu'il est celuy auquel nous

378 *Apol. pour ceux de la Relig.*
auons esté adoptés, il fera que nos
supplicatiōs seront receuës de Dieu,
comme venant de ses chers enfans
& puis qu'il est nostre chef, & nous
ses membres, il ne se peut que la fa-
ueur que le Pere celeste luy por-
te, ne se répande dessus nous, &
dessus les prieres que nous luy pré-
sentons par luy. Au reste, comme
ainsi soit que les promesses de tou-
tes ces graces, qui nous sont faites
en l'Euangile, soient vniuerselles
sous la condition de la Foy, selon
ce qu'il est dit, qu'il a souffert pour
nous acquerir salut, afin que qui-
conque croira en luy ne perisse
point, mais qu'il ait la vie eternal-
le, nous nous rendons ces promes-
ses particulieres, & les nous appro-
prions par la Foy. De sorte qu'au
lieu que les autres n'en sentent au-
cun effet, pource qu'ils n'y croient

pas, nous en sentons quant à nous, pour ce que nous les acceptons. Et comme en les acceptant de nostre costé nous demeurons persuadés que Dieu ne manquera pas d'exécuter ce que de sa bouche sacrée il a promis: Dieu de sa part les exécute effectivement à nostre égard, & nous rend participans de cette iustice de son Fils en la remission de nos pechés, iusques à ce qu'il nous introduise en la iouissance de la vie. Cependant ce que nous croyons, nous ne le nous attribuons pas à nous mesmes, mais nous reconnoissons le tenir tout de la grace de Dieu. Car les promesses, comme i'ay dit cy-dessus, sont offertes generalement à tous, mais la grace de les recevoir est vn don gratuit & particulier que Dieu donne à qui bon luy semble. Tel-

890 *Apol. pour ceux de la Relig.*
lement qu'au lieu que les vns ont
seulement cette obligation à Dieu
en ce qui regarde leur salut, qu'il
leur a esté offert de sa part dans
les promesses de l'Euāgile de Christ,
les autres luy sont obligés au dou-
ble, en ce qu'en la distribution de
la grace par laquelle on les embras-
se, ils ont esté preferés. Et l'obli-
gation qu'ils en ont à Dieu est d'au-
tant plus grande, que cette illumi-
nation interieure & secrette de l'es-
prit de Dieu, par laquelle ils sont
rendus capables de reconnoistre la
verité de l'Euangile du Sauueur,
ne se déploye pas en eux pour vne
fois seulement, comme si Dieu les
vouloit seulement mettre dans le
chemin du salut, pour les laisser
là puis apres à leur propre conduite.
Ce qu'il commence en eux, il le
continuë & le paracheue aussi. Et

de fait comme luy seul en a peu donner les commencemens, aussi peut-il seul donner la perfection à son ouvrage. Et pource que la promesse de l'Euangile ne regarde pas seulement la remission des pechés, mais aussi la vraye sanctification dont le S. Esprit est auteur, quand nous difons que nous receuons cette promesse par foy, nous donnons assés a entendre que la foy ne nous met pas seulement en la possession de cette remission, mais aussi nous obtient l'Esprit de sanctification qui nous regenere. Tellement qu'oultre ce que la foy d'elle mesme excite l'affection de bien & saintement viure, en ce que nos entendemens ne peuuent estre illuminés d'une si belle verité, que nos affections ne s'enflament de son amour, & ne se conforment

392 *Apol. pour ceux de la Relig.*
à sa saincteté ; elle produit encor
la vraye regeneration en nous , en
ce qu'ayant par sa grace creu à
la promesse de Dieu , il nous
donne plus liberalement son Saint
Esprit , pour nous reformer à son
image. Et pour ce que c'est en ce-
la que consiste le suc & la moëlle
de la doctrine de l'Euangile , &
quant & quant le corps & la veri-
té de ce qui estoit autrefois repre-
senté dans les figures de la Loy ,
nous ne considerons plus ses cere-
monies que comme des choses pas-
sées , & ne nous seruons de la Loy
morale mesme , sinon pour estre
la regle de nostre conduite & de
nos deportemens.

Pour ce que ce grand salut que
nous auons en Iesus Christ nous est
communiqué par l'Euangile , & ra-
tifié par les Sacremens , & qu'au

reste ni l'Euangile ne nous est presché, ni les Sacremens ne nous sont administrés, sinon par l'ordre de l'Eglise, tel qu'il a pleu à Dieu de l'établir, il est raisonnable que l'on sçache aussi ce que nous croyons de toutes ces choses, & que l'on voye combien la creance que nous en auons est non seulement innocente, mais conforme à la verité diuine, & digne de l'approbation de tous les Chrestiens. Afin donc de commencer par là, nous croyons que Dieu a établey vn certain ordre en son Eglise, selon lequel les vns sont ordonnés pour estre Pasteurs & Docteurs, & les autres pour receuoir leurs instructions, & que cét ordre doit estre sacré & inuiolable. En telle maniere que les vns, que Dieu a doiés des dons necessaires pour cela, soient appel-

394 *Apol. pour ceux de la Relig.*
lés à ce ministère par des voyes
conuenables, & qu'ils l'exercent en
toute fidelité, & que les autres les
écoutent avec respect & reuerence,
& font profit de leurs enseigne-
mens. Ce n'est pas que s'il eust plu
à Dieu choisir quelque autre voye
de nous enseigner ce qui est de no-
stre salut, il ne l'eust peu faire. Ni
sa Sapience ni sa Puissance n'e-
stoient pas tellement astreintes &
determinées à ce moyen là, qu'il
fust absolument ineuitable. Mais
l'ayant iugé le plus propre, & le
plus accommodé à la nature de
l'homme, ainsi qu'il a fait, c'est luy
resister que de ne s'y assujettir pas,
& ruiner l'edification de ses enfans,
que de vouloir abolir vne si bel-
le discipline. Et de là s'ensuit ne-
cessairement qu'encore que cha-
cun doie auoir le soin de s'in-

instruire en particulier en la con-
noissance de la verité, & que cha-
que pere de famille soit particu-
lièrement obligé à l'instruction de
ceux qui son dessous son gouuer-
nement, neantmoins il y doit a-
voir des assemblées publiques, ou
tout le monde soit endoctriné en
commun par ceux à qui Dieu en
a commis la charge, tellement que
ceux qui se separent de ces assem-
blées, contrarient à l'ordonnance
de Dieu, se soustrayent du ioug
de nostre Seigneur Iesus Christ, &
rompent l'vnité de son Eglise. Et
cela a esté iugé si necessaire par
les Apostres & par les anciens
Chrestiens, qu'ils l'ont tousiours
pratiqué nonobstant les Edicts
des Empereurs, & toutes les perse-
cutions qui leur ont esté faites pour
les en empescher. Car pour ce qu'ils

ont creu que cela estoit de l'institution de Dieu, ils ont estimé qu'il estoit plus iuste & plus raisonnable d'obeir à Dieu qu'aux hommes. Or est-il bien aisé de recueillir de ce que j'ay dit cy-dessus, que c'est que nous croyons de la nature de l'Eglise. Car si vous considerés les fideles entant qu'ils se trouuent actuellement ensemble pour ouïr la predication de la Parole de Dieu, & vaquer aux exercices de pieté, l'Eglise est l'assemblée de ceux qui conuiennent en mesme lieu à cette intention de témoigner la foy qu'ils ont en nostre Seigneur Iesus Christ, & de s'auancer en sa connoissance salutaire par l'ouïe de la predication de sa Parole, & par la celebration de ses Sacremens, comme aussi pour prier Dieu, luy rendre actions de

de graces d'un commun consentement, & se fortifier de plus en plus en l'esperance de la bien-heureuse immortalité: selon que nous auons tous besoin de faire progrès en toutes ces choses, iusques à ce que nous soyons paruenus à la perfection à laquelle nous aspirons. Et si vous les considerés separés, comme il n'est pas possible qu'ils vacquent touïjours ensemble à ces saints exercices, l'Eglise est la société de ceux qui entretiennent communion ensemble par vne mesme foy en Iesus Christ, & par la participation à mesme esperance, & qui donnent des témoignages de cette communion ou les occasions s'en presentent, par toutes les choses que ie viens de rapporter. Or quand nous composons ainsi l'Eglise de Fideles, nous

398. *Apol. pour ceux de la Relig.*
ne pretendons pas dire qu'il ne se
melle point parmi eux des gens qui
ne meritét pas ce nom. Car il n'y a
que trop d'hypocrites, qui pour
quelques considerations demeurerét
exterieuremēt en cette societé. Mais
cela n'empesche pas que la societé
ne subsiste, & qu'elle ne doiue estre
nommée du nom d'Eglise, à cause
que le nombre des vrais fideles y
est plus considerable & plus grand,
& que la religion qui les rend tels,
est pratiquée comme il faut en tou-
tes ses parties. A la verité, où la
Parole de Dieu n'est point pres-
chée, où les Sacremens ne sont
point administrés, où il n'y a point
d'ordre establi pour le service de
Dieu & pour la conduite de son
peuple, on ne peut pas dire qu'il y
ait aucune Eglise, quelle qu'elle soit.
Où la parole de Dieu est preschée

en quelque faſſon, mais meſlée des erreurs & des ſuperſtitions des hommes; où les Sacremens ſont adminiſtrés, mais gaſtés & corrompus en diuerſes manières: où il y a quelque ordre pour la conduite de ceux qui font profeſſion du nom Chreſtien, mais alteré & degeneré de l'inſtitution du Sauueur du monde, il ſe peut faire qu'on donnera le nom d'Egliſe à vne telle ſocieté, mais elle ne ſera telle pourtant ſi non à proportiõ de ce que toutes ces choſes y ferõt ou pures ou contaminées. Car puis que ce ſont ces choſes là qui à proprement parler, & conſtituent & marquent l'Egliſe de Dieu, nulle ſocieté ne peut porter ce glorieux nom, ſi non autant qu'elles ſ'y rencontrent. Et ce n'eſt pas ſans raiſon que i'ay fait métiõ d'vn ordre ſous la conduite duquel

400 *Apol. pour ceux de la Relig.*
l'Eglise soit gouvernée. Car nous
tenons cela pour certain, que c'est
vne chose necessaire à la subsistance
de la vraye Eglise, qu'il y ait vne
certaine police établie pour son ad-
ministration, ou qui soit entiere-
ment conforme à l'institution de
Iesus Christ, ou au moins qui ap-
proche le plus que faire se peut de
la pratique des saincts Apostres.
C'est pourquoy outre les Pasteurs
qui sont ordonnés pour instruire le
peuple, & pour luy administrer
les Sacremens, nous estimons qu'il
faut qu'il y ait des Anciens & Sur-
veillans, & des Diacres, dont la
charge consiste principalement à
remedier aux scandales qui peuuent
arriuer par les mauuais deporte-
mens des vicieux, à soulager les ne-
cessités des poures, & seruir à la con-
solation des affligés, à donner or-

dre que les assemblées se tiennent avec la decence conuenable, & sans tumulte ni confusion, & en vn mot, à seruir à l'edification de tous, & à cōtribuer avec les Pasteurs à l'auancement de la doctrine du S. Euan-gile. Entre ces Anciēs & ces Diacres, & les Pasteurs qui preschent la Pa-role & qui administrent les Sacre-mens, nous mettons vne notable difference quant à l'ordre de leurs charges, & ne croyons pas qu'ils soient d'egale autorité en l'Eglise de Dieu. Mais quant aux Pasteurs, nous estimons que leur charge les égale, & ne recōnoissons point d'autre dif-ferēce entr'eux, sinō celle qu'il plaist à nostre Seigneur Iesus d'y mettre par la distinction de leurs dons. Car cōme c'est luy qui est le chef de son Eglise, & son Souuerain Pasteur, aussi est-ce luy qui orne de ses dons com-

402 *Apol. pour ceux de la Relig.*
me il luy plaist ceux qu'il employe
en ce ministere. Mais tant y a que ni
l'ordre de leurs charges, ni le lieu
auquel ils sont establis, ne leur don-
ne aucune prerogatiue, ni aucune
domination les vns sur les autres en-
tre nous. En quoy nous sçauõs bien
que tout le monde n'est pas de mes-
me sentiment avec nous. Mais puis-
que nous ne suiuons cette égalité si-
non pour fuir l'ambitiõ & la tyran-
nie, qui sont les pestes de l'Eglise de
Dieu, il n'y a nulle apparence qu'on
nous doie sçauoir mauuais gré
d'vne institution si conuenable à
l'humilité, qui sied si bien à tous les
Chrestiens, & notamment aux Mi-
nistres de l'Euangile. Quoy qu'il en
soit, égaux ou inegaux que l'on
constituë les Pasteurs, nous esti-
mons que nul ne se doit ingerer de
son propre mouuement en l'exer-

ice de cette charge, mais que ceux qui y seruent y doiuent estre legitimelement appellés selon l'ordre de l'Eglise de Dieu. A la verité si quelque Chrestien de condition priuée s'estoit rencontré seul parmy des Barbares, qu'il peust conuertir à la connoissance de Iesus Christ, nous estimons qu'il seroit assés autorisé par la necessité de la chose, par la charité enuers le prochain, par le zele de la gloire du Sauueur, & par la conduite de la prouidence de son Pere, d'entreprendre d'y former vne Eglise, & d'y faire les fonctions de Pasteur. Et le consentement de ceux qu'il auroit conuertis y suruenant, nous tiendrions sa vocation pour parfaite & pour authentique. Si puis apres il pouuoit auoir quelque communion avec vne autre Eglise, & estre confirmé en l'exer-

404 *Apol. pour ceux de la Relig.*
cice de sa charge par ceux qui y
auroient esté establis plus regulie-
rement, assurement cela serui-
roit à l'edification commune, & il
a esté ainsi pratiqué entre les anciens
Chrestiens. Mais si cela ne se pou-
uoit, comme tout le monde est le-
gitimement appellé par la regle de
la charité, à sauuer son prochain
d'un embrasement & d'un nau-
frage, nous estimons qu'un tel en
beaucoup plus forts termes auroit
vne iuste vocation à retirer les hom-
mes de la malediction. Et n'y a rien
au monde de si raisonnable. De
mesmes, s'il estoit arriué à quel-
que Chrestien de condition pri-
uée, de se trouuer en vne Egli-
se en laquelle le seruice de Dieu,
la predication de la Parole, l'admi-
nistration des Sacremens, & la con-
duite de l'ordre, fussent tellement

corrompus d'idolatrie, d'heresie, de superstition, & de tyrannie, qu'il fust absolument impossible de faire son salut en cette cōmunion, nous estimons que son deuoir seroit d'aduertir premieremēt ceux qui y porteroient la qualité de Pasteurs, d'y apporter la reformation necessaire, & de pouruoir à leur salut & à celuy de leur troupeau. Si apres les en auoir aduertis, ils n'y vouloient pas cōsentir, nous tenons pour indubitable que plūtoſt que d'endurer la ruine de la religion, la profanation de la gloire & de la verité de sō Sauueur, & la perte du salut des hommes, il deuroit en entreprendre la reformation de foy mesme, principalemēt si Dieu luy auoit donné les dōs de connoissance, d'éloquence, de prudence, & de zele pour cela. Car en vne necessité extraordinaire, & d'vne

406 *Apol. pour ceux de la Relig.*
telle importance, l'ardeur du zele de
l'entreprendre, & les dons necessai-
res pour l'executer, sont vne mar-
que assés authentique de la voca-
tion de Dieu. Bien est vray que si
les Ministres ordinaires y vouloient
mettre la main, il ne s'y deuroit
ingerer que coniointement avec
eux & par leur association; pour-
ce qu'entant qu'il se peut, il faut
tousiours deferer à l'ordre des cho-
ses qui sont déjà legitimement éta-
blies. Mais si les Ministres ordi-
naires ou negligeroient de le faire,
ou s'y opposoient, aussi bien icy
qu'en toute autre police, le salut
du peuple est la souueraine loy.
Où donc l'ordre public vient à
manquer, la voix de la necessité est
la voix de Dieu, qui appelle à la
restauration de sa verité ceux à qui
il a donné la faculté de la pouuoir

deliurer de l'iniustice ou les hommes la detiennent. Hors ces deux occasions, nous croyons qu'il faut tres-religieusement obseruer cette regle en ce qui est de l'établissement des Pasteurs, qu'on y suiue quelque ordre public, & que la Mission de chacun soit ratifiée par de bons & authentiques témoignages. Quant à ce qui est de la Discipline par laquelle l'Eglise doit estre gouuernée, nous estimons que c'est aux Ministres de l'Euangile, coniointement avec ceux que l'on a choisis pour Surueillans, à en dresser les reglemens, en telle sorte qu'ils se conforment entierement à la Parole de Dieu, & qu'ils ne visent à autre chose qu'à l'edification commune. Il est vray qu'en telle nature de choses qui regardent la police exteriere de l'Eglise, la parole de

Dieu s'estant quelquesfois contentée de donner des regles generales, lesquelles il faut appliquer aux circonstances particulieres des choses, des personnes, & des temps, & ces circonstances là n'estant pas semblables en tous lieux, & mesmes ne perseuerant pas toujourns en mesmes lieux en vn estat vniforme, il est aucunement ineuitable, & qu'entre diuerses Eglises il y ait quelque diuersité en cét égard, & qu'en vne mesme Eglise quelques fois on en varie la constitution selon les occurrences. Mais cela n'arriue sinon en choses legeres, & qui ne sont pas d'importance pour le salut: en celles qui sont de quelque consequence, on doit estre beaucoup plus exact à suiure ponctuellement ce que la Parole de Dieu en ordonne. Et d'autant qu'entre au-

tres choses elle s'explique disertement en ce qui est de l'excommunication de ceux qui sont incorrigibles en leurs vices, & opiniastrement refractaires à l'ordre de l'Eglise de Dieu, nous ne faisons nulle difficulté qu'il n'en faille user ou l'occasion le requiert, en y observant toutes les precautions de prudence & de charité qu'il est possible. Car nostre Seigneur Iesus le nous a enjoint, quand il a donné à ses seruiteurs l'autorité d'appliquer la rigueur de ses chastimens selon les occurrences. Quant à ce qui est des Sacremens, nous croyons que Dieu les a adjoutés à la predication de sa Parole pour nous confirmer & ratifier de plus en plus la verité des promesses qu'il nous y fait. Car pource que nostre felicité dépend de la persuasion que nous

410 *Apol. pour ceux de la Relig.*
avons de la verité des promesses
diuines, & que l'infirmité de nostre
chair a besoin de beaucoup d'aides
pour les nous persuader, Dieu ne
s'est pas contenté de les nous faire
annoncer de viue voix, il nous en
a encore voulu donner des gages
& des assurances visibles. Et com-
me il se fert tellement de la pre-
dication de sa Parole, qu'il ne veut
pas seulement que ce soit vn son
exterieur qui batte les oreilles de
nos corps, il l'accompagne de l'ef-
ficace de son Esprit, par le moyen
de laquelle elle s'insinuë en nos a-
mes: aussi quand il nous fait admi-
nistrer les Sacremens, il ne se con-
tente pas de faire que ce soient
seulement des signes extérieurs qui
se presentent à nos yeux, il y dé-
ploye la mesme vertu de son Es-
prit, pour les rendre efficacieux en

nos consciences. Mais comme c'est de l'efficace de l'Esprit qui accompagne l'un & l'autre que toute leur vertu depend, aussi n'ont ils autre but ni l'un ni l'autre non plus, si non de nous amener à Iesus Christ, seul auteur de nostre salut, & le seul objet de la veneration & de la deuotion de nos ames. Nous sçauons qu'en l'Eglise Romaine on croit qu'il y a sept Sacremens, & nostre intention n'est pas de disputer contre cette opinion maintenant. En quelque nombre que les Catholiques les reçoient, tant y à qu'ils ne nous contestent pas que ceux que nous croyons estre tels, ne le soient veritablement, à sçauoir le Baptesme & la Sainte Cene, qu'on nomme autrement l'Eucharistie. Et bien qu'à l'égard de ces saintes ceremonies ils tiennent beaucoup

412 *Apol. pour ceux de la Relig.*
de choses que nous ne tenons pas
quant à nous, si est-ce que pour
ce que nous en croyons, ils ne sçau-
roient y rien trouuer à reprendre.
Car quant à ce qui est du Baptes-
me, nous croyons avec eux qu'il
nous est donné pour gage que Dieu
nous adopte en son Fils, pour estre
du nombre de ses enfans : & que
comme l'eau est propre pour net-
toyer les souillures de nos corps,
le sang de Christ, qu'il a répandu
en la Croix, & le Sainct Esprit qu'il
nous donne lauent les souillures
de nos esprits, l'un par la remission
qu'il nous a obtenuë, & l'autre par
la sanctification qu'il nous commu-
nique. Nous croyons encore com-
me eux, que le Baptesme ne doit
estre administré qu'une fois à cha-
que personne, & ne se doit point
reiterer ; mais que quant à son fruit
& à

& à son efficace, il s'étend à toute la vie, pour nous assurer que nous trouverons toujours en Iesus Christ & la remission de nos offenses, & la grace de la sanctification. En fin nous sommes encore d'accord avec eux, que quoy que ce soit vn Sacrement de foy & de penitence, & que ceux qui viennent grands à la connoissance du Christianisme, doiuent témoigner qu'ils croient & qu'ils se repentent, avant que de le recevoir, neantmoins il doit estre administré aux petits enfans de ceux qui sont déjà en l'Eglise, & que nostre Seigneur Iesus Christ l'a ainsi voulu. Pour ce qui est de la Sainte Cene, on ne nous conteste non plus que tout ce que nous en croyons ne soit absolument veritable. Car premierement nous tenons que c'est le témoignage

414 *Apol. pour ceux de la Relig.*
ge de la communion que nous auons avec nostre Seigneur Iesus Christ, laquelle consiste en ce qu'il n'est pas seulement vne fois mort pour nos offenses, & ressuscité pour nostre iustification: mais aussi qu'il se communique tellement à nous, qu'il n'est pas plus vray que le pain & le vin nourrissent nos corps, qu'il est certain & indubitable que sa chair & son sang sont la nourriture & le breuuage de nos ames. Il est bien vray que nous croyons qu'il est au Ciel, comme aussi ceux de l'Eglise Romaine le croient; & est bien vray encore que nous sommes en la terre, & qu'ainsi il y à vn merueilleux interualle entre luy & nous. Mais cela n'empesche pas que par la force de la foy, par laquelle nous l'embrassons, & par la vertu secrette & incomprehensible de son

Esprit, lequel il nous communique, nous ne nous ioignons tellement à luy, & qu'il ne se ioigne tellement à nous, que nous sommes nourris & soustenus de sa substance. Et confessons que cette communion de Christ avec nous, & de nous avec luy, est vn mystere dont nos esprits ne sont pas capables de comprendre toute la grandeur & l'excellence. Neantmoins quoy que nous ne le comprenions pas entierement, si sommes nous pleinement & profondement persuadés, comme ie l'ay déjà dit cy-dessus, que ni le Baptesme, ni la Cene, ne sont pas des signes creux, qui ne contiennent & qui ne communiquent pas effectiuement ce qu'ils representent. Car nous croyons fermement qu'au Saint Baptesme nostre Seigneur Iesus Christ, par l'efficace de son sang

416 *Apol. pour ceux de la Relig.*
& par la vertu de son Esprit, nous
laue de nos pechés, aussi certaine-
ment qu'il est vray que l'eau net-
toye les souillures de nos corps. Et
qu'en la Cene il nourrit spirituelle-
ment nos ames de sa chair & de son
sang, aussi certainement que le pain
& le vin seruent à la nourriture de
nos corps. Ainsi disons nous qu'il
faut bien soigneusemēt distinguer
entre les choses exterieures qui nous
sont cōmuniq̄ées aux Sacremens,
à les considerer precisément en el-
les mesmes, & la vertu que nostre
Seigneur leur a donnée par son in-
stitution, de nous en représenter
d'autres & de nous en mettre en
possession. Car quant à ce qu'il y
a d'exterieur, l'eau de soy mesme
est vn element caduque & con-
temptible, qui n'a en elle aucu-
ne vertu en ce qui est de nostre sa-

lut. Mais l'institution de nostre Seigneur Iesus Christ fait qu'elle nous represente nostre lauement spirituel, & qu'actuellement, autant qu'une telle chose exterieure le peut, elle nous en met en iouissance. Le pain & le vin aussi, à les considerer precisément en eux memes, n'ont aucune vertu de nourrir nos esprits en vne vie eternelle, ni de les éleuer à l'esperance de la bien-heureuse immortalité. Mais l'institution de nostre Seigneur Iesus Christ les a non seulement rendus capables de nous représenter sa chair, & son sang, comme si nous les voyions à l'œil, mais de nous en mettre en actuelle possession, autant que des choses de cette nature en sont capables. Car ce n'est pas certes pour neant que nostre Seigneur Iesus a prononcé ces paroles,

418 *Apol. pour ceux de la Relig.*

Cecy est mon corps : son intention a esté de donner au pain qu'il nommoit ainsi, & vne particuliere dignité, & vne singuliere efficace. C'est pourquoy nous celebrons ce Sacrement avec toute sorte de respect, & en y participant comme il faut, nous pretendons entrer en la communion de nostre Seigneur, & en la participation de toutes ses graces. Il ne me reste plus qu'un mot à dire de nostre creance; non pour ce qu'il soit absolument necessaire de m'en enoncer icy, pour ce que ie m'en suis assés expliqué lors que i'ay parlé de la relation que nous auons & au Roy & à l'Estat; mais seulement afin qu'il ne manque rien à l'abregé que i'ay voulu faire icy de la Foy de nos Eglises. Nous croyons donc finalement, que comme Dieu est l'auteur de lz

Religion, en quoy il a voulu auoir
soin du salut des hommes, il est
aussi l'auteur du gouvernement po-
litique, en quoy il a voulu pour-
uoir à la conseruation de leur so-
cieté; & il estoit ainsi absolument
nécessaire, autrement les passions
des hommes, qui sont naturelle-
ment effrenées, eussent tout ren-
uersé c'en dessus dessous. Pour ob-
uier à ce desordre, Dieu a étably
les Royaumes, & les Republiques,
& toutes sortes de Principautés: &
bien qu'il y ait vne merueilleuse
diuersité tant en leurs formes, qu'en
la maniere de leur établissement, &
en l'ordre de leur succession, les
vnes estant electiues, & les autres
hereditaires, & la façon mesme ou
d'en heriter, ou d'y estre élu, n'e-
stant pas égale par tout, si est-ce
que c'est Dieu qui y preside, &

420 *Apol. pour ceux de la Relig.*
qu'elles doiuent toutes estre rap-
portées à son institution. Et afin
que le caractere de son autorité
qu'il y imprime, ne soit pas mépri-
sé par l'audace des méchans, il a
mis le glaiue en la main des Puif-
fances superieures, pour punir les
pechés qui tendent à la ruine de
cette societé, soit qu'ils violent les
commandemens de la seconde Ta-
ble, où sont contenus les deuoirs
de la charité enuers le prochain,
soit qu'ils soient commis contre la
premiere, où sont contenus les
commandemens qui concernent
les deuoirs de la pieté enuers Dieu.
Car la religion estant vn des prin-
cipaux liens de cette societé, le Ma-
gistrat doit auoir soin de sa con-
seruation, au moins certes autant
que le mépris qu'on en fait, en é-
branle les fondemens & la subsi-

stance. Non seulement donc Dieu ne veut pas qu'aucun entreprenne de renuerfer cét ordre politique qu'il a ainsi authorisé, mais il veut que chacun s'y foumette avec respect, en rendant obeissance tant au Souuerain Magistrat, qu'à ceux qu'il a ordonnés pour suppléer à son absence, & faire ses fonctions comme lieutenans, chacun selon le degré qu'il tient, & selon l'étendue de sa Iurisdiction & de sa puissance. Et pour ce que cet ordre public ne se maintient que par les Loix, & qu'il n'y a pas moyen de faire valoir les loix, si le Magistrat qui les établit & qui les conserue, n'est en estat de les défendre, & que pour le maintenir en cet estat, il faut faire des dépenses auxquelles il n'y a moyen de fournir sans subsides & sans imposts : nous

422 *Apol. pour ceux de la Relig.*
croyons que chacun non seulement
est obligé d'obeir à ces loix, mais
aussi de contribuer à ces dépenses.
Tellemét qu'en toutes les necessités
publiques, chacun est obligé de
porter volontairement ce joug,
selon que la Puissance superieure
en distribuë le faix par sa pruden-
ce. Comme donc les saints Apo-
stres nous ont donné ces instru-
ctions en vn temps auquel les sou-
uerains Magistrats étoient infide-
les, & comme les premiers Chre-
stiens les ont fidelement pratiquées
enuers les Empereurs & Payens &
persecuteurs, ainsi croyons nous
qu'en ces temps, la diuersité de Re-
ligion n'empesche nullement ni
l'autorité des Magistrats, ni la suje-
tion des inferieurs, & que la con-
noissance & la profession de la ve-
rité ne dispense aucunement de ce

respect, enuers ceux à qui Dieu n'en a pas encore donné l'illumination par sa grace. Voila donc ce que nous croyons effectiuement, que i'ose bien prononcer estre tel, qu'il n'y a personne qui sçache que c'est du Christianisme, qui y trouue rien à reprendre. Car tout cela est conforme aux commandemens de Dieu: à l'oraison que nostre Seigneur a enseignée à ses Disciples; au Symbole que nous appellons communément des Apostres; à celui du Concile de Nicée; à celui qui a esté composé par S. Athanase, & approuué par tous les orthodoxes; aux decisions des premiers Conciles de l'Eglise, & generalement à tout ce que l'Eglise Romaine mesme croid, en cela en quoy il n'y a point de different entre nous. Partant nous sommes per-

424 *Apol. pour ceux de la Relig.*
suadés que tant s'en faut que cette
creance nous doive produire l'a-
uersion de ceux avec qui nous vi-
uons, qu'au contraire, elle nous
deuroit concilier la bien-vueillance
de tout le monde.



SECTION. VIII.

*Qu'en ce que ceux de la Religion font
en leurs exercices de pieté en con-
sequence de leurs dogmes, il n'y a rien
qui merite qu'on ait aucune auer-
sion pour eux.*

A Pres auoir exposé ce que
nous croyons, il est raison-
nable d'informer ceux qui
ne le sçauent pas, de ce que nous
faisons en consequence, en ce qui

est de nos exercices de pieté. Si nos plus grands aduersaires auoyent la curiosité de venir seulement en nos Temples, à l'heure que nousy sommes assemblés pour le seruice de Dieu, pourueu qu'ils peussent vn peu mettre à part leur passion, ils en remporteroient sans doute vne grande edification, & nous n'aurions point à faire de nous étédre en cette partie de nostre defense. Mais pource qu'ou bien les directeurs de leurs consciences les en détournent, ou bien ilsy ont de la repugnance d'eux mesmes, ou ils craignent de scandaliser ceux de leur profession, & d'engendrer en leurs esprits de mauuais soupçons, ou bien finalement les occupations de la vie presente, & quelque nonchalance les retient, ie presenteray icy briue-ment ce que c'est, afin qu'au moins

426 *Apol. pour ceux de la Relig.*

quelques vns s'instruisent en particulier, de ce contre quoy tant de gens crient ordinairement, sans en auoir aucune certaine connoissance.

Outre les prieres particulieres de chaque personne & de chaque famille, qui se font soir & matin dans les Maisons, & la lecture de la Parole de Dieu, qui se fait reglement en diuers lieux apres les repas, nous auons, ou la commodité le peut permettre, diuers iours en la semaine destinés à la predication, & aux autres parties du Culte diuin. Sur tout y auons nous si particulièrement consacré le saint Dimanche, à l'imitation des Apostres & de toute l'Eglise ancienne, en memoire de la resurrection du Sauueur, qu'il n'y a lieu où il nous soit permis de le faire par les Edits, auquel ceux de

nostre profession ne s'assemblent
ce iour là solennellement vne ou
deux fois, pour rendre à Dieu les
deuoirs de leur pieté, & en s'avan-
çant en la sanctification, se con-
firmer de plus en plus en l'esperan-
ce de la vie. Là dōc la premiere cho-
se qu'on fait est qu'apres l'inuoca-
tion du nom de Dieu, quelqu'un
qui est destiné pour cela lit haute-
ment l'Ecriture en langage popu-
laire, afin de donner au peuple la
connoissance de l'histoire sainte,
quelque teinture des predictions des
choses futures lesquelles y sont con-
tenuës, & sur tout l'intelligence
des mysteres de nostre redemption.
Ce qui ne se peut faire sans luy in-
culquer les enseignemens à la pieté
& à la vertu, & les consolations, &
les exhortations qui nous y ont esté
laissées par les Prophetes & par les

Apostres. Et on ne scauroit suffisamment représenter combien cette lecture a d'efficace pour émouvoir les consciences, & pour imprimer de bonnes pensées dans les ames des Chrestiens. Aussi a t'elle esté si soigneusement pratiquée en l'Eglise Primitiue, qu'il y a eu des Lecteurs en charge particuliere pour cela, qui depuis ont tenu rang entre les ordres de l'Eglise. A cette lecture on entremesse le chant de quelques Pseaumes de Dauid, comme ils ont esté mis en rime par Clément Marot & par de Beze. Or d'autant que de tout le Vieux Testament le liure de ces saints Cantiques est sans aucune difficulté le plus beau, & le plus capable de former les hommes à la pieté, ce n'est pas chose conceuable à ceux qui ne l'ont point expérimenté, combien

ce chant adjoûte à la deuotion, ni quelle vtilité ceux qui y ont de l'attention en recueillent. Car il n'y a personne en affliction, qui n'y trouue de la consolation, il n'y a qui que ce soit en prosperité, qui n'y trouue dequoy s'exciter à loüanges & à actions de graces. Les prieres y sont ardentés tout ce qui se peut, les loüanges des vertus de Dieu y sont illustres & magnifiques. Les accouragemens à la patience y sont souuerainement puissans, les promesses & les assureances de la bonne volonté de Dieu y sont expressees à merueilles. Les exemples de ses iugemens & de ses benedictions y sont en grand nombre dans les histoires du temps passé, les predictions de ce qui deuoit arriuer à nostre Seigneur y sont si exactes & si precises, que

430 *Apol. pour ceux de la Relig.*
vous diries que ses actions, & no-
tamment ses passions, y ont esté
peintes. Les exhortations à la pieté,
à la sainteté, & à la vertu y eleuent
l'ame iusques dans les Cieux, les
imprecations prophetiques que
Dauid y fait contre les méchans, &
les denonciations des iugemens de
Dieu dessus eux, sont capables de
mettre la terreur & l'épouuante-
ment dans les ames les plus insen-
sibles. Au reste tout cela y est semé
de si beaux ornemens, enrichi de
si glorieux emblèmes, & rehaussé
de pensées si sublimes & si celestes,
qu'il faut estre plus brutal que les
brutes mesmes, & plus endurci que
les rochers, pour n'en estre point
raui en admiration, & pour n'en
sentic point d'incomparables elan-
cemens de pieté, & d'inenarrables
émotions de deuotion en la con-

Apol. pour ceux de la Relig. 431
science. Nous sçauons bien qu'il y
a quelques esprits mal formés, &
mesmes entre les Predicateurs, qui
tâchent autant comme ils peuuent
de rendre ce saint exercice ridicule.
Car ilstrouuent étrange premiere-
ment qu'vniuersellement tout le
monde y chante, tant les petits que
les grands, sans en excepter les fem-
mes mesmes. Puis apres ils cher-
chent par cy par là quelques vieux
mots & quelques locutions suran-
nées, qui se rencontrent notam-
ment dans la rime de Marot, qu'ils
tournent en derision; iusques là
qu'il y en a quelques-vns qui les
veulent faire seruir à engendrer
dans les esprits, des pensées sales &
profanes. Or pour ce qui est de ces
derniers, ie ne leur répons point.
Ils ne sont pas dignes que les gens
d'honneur s'amusent à eux, & beau-

coup moins d'estre receus à monter dans les chaires destinées à la predication, lesquelles doiuent estre si saintes & si venerables. Je diray seulement que pour ce qui est de la vieillesse de l'elocution, si nous voulions nous entrechicaner, & nous rendre ridicules les vns les autres, il se trouueroit d'aussi mauuais mots, & aussi peu congrus pour le moins, dedans le latin de la Messe, qu'on en rencontre dans le Francois de la rime de Marot. Chacun sçait combien nostre langue est exposée au changement, & comment au bout de neuf ou dix ans pour le plus, vne façon de parler qui a eu de l'elegance en son temps, deuiet quasi barbare & estrangere à nos oreilles. Tant y a que ces Pseaumes, dont on se rit à cette heure, estoient il y a cent

ans l'admiration des Cours des Rois, & qu'auant que l'usage auquel nous les auons employés le eust rendu odieux, ils estoient vniuersellement estimés par tout le Royaume. Et ceux qui ont quelque sens & tout ensemble quelque candeur, aduoient que si l'on en oste quelques-vns des plus vieux termes, qui sont en assés petit nombre pourtant, ils ont en leur simplicité vne grace tout à fait incomparable. Tellement que les efforts qu'y ont fait les Des-Portes & les Marillacs, & generalement tous ceux qui se sont étudiés à estendre ces saints Cantiques en Paraphrases, les ont bien surmontés en pompe & en elegance quelques-fois, mais n'ont iamais sçeu approcher de cette claire naïfueté qui répond si parfaitement au texte

434 *Apol pour ceux de la Relig.*
originel du Saint Prophete. Mais nous viuons en vn temps auquel on ne fait plus de cas ni de la beauté des pensées, ni de la grace naturelle d'vne diction simple & sans fard, ni de cét air genereux & quelques fois vn peu nonchalant d'vn genie qui enfante ses productions sans peine, ce qui a rendu si recommandables les ouurages des plus anciens auteurs, si le moindre petit mot qui n'est pas à la mode les des-honore. La pieté mesme n'est pas agreable si elle n'est ajustée selon le temps, & pour plaire, il faut qu'elle étudie tous ses pas, & qu'elle pese tous ses mots, & que toutes ses periodes tombent en cadence. Certainement cette curiosité au choix des mots, ce nombre & cette mesure qu'on affecte maintenant avec tant de soin dans

Apol. pour ceux de la Relig. 435
les periodes, & cette iustesse si
parfaite qu'on obserue dans la
structure des termes, & dans la
mesure des vers, a quelque chose
de singulierement elegant. Mais
oultre qu'il a esté ingenieusement
& iudicieusement dit par quel-
qu'un, que c'est vne faute en ma-
tiere de bien dire, que de ne fail-
lir du tout point, & qu'un soin si
scrupuleux semble auoir quelque
chose de seruire, c'est bien souuent
vne gesne des esprits, qui leur fait
perdre quantité de beaux élans &
de genereuses pensées. Quoy qu'il
en soit, car ie m'auance peut estre
vn peu trop, la Religion n'a ia-
mais esté superstitieuse en matiere
de paroles, & comme elle n'em-
prunte point son efficace de l'e-
loquence du siecle, aussi ne se
donne-t'elle pas beaucoup de pei-

436 *Apol. pour ceux de la Relig.*
ne d'estre parée de ces ornemens.
Il luy suffit qu'on l'entende seule-
ment, & semble qu'elle se plaise
à triompher en sa simplicité, de
la pompe & de la magnificence
du monde. Pour ce qui est de per-
mettre que toutes personnes chan-
tent en nos assemblées, ceux qui
nous en blasment ne sçauent pas
que l'Eglise Primitiue le pratiquoit
ainsi, comme il y en a de beaux
enseignemens dans Pline Second,
dans Chrysostome, dans S. Augu-
stin, & quantité d'autres. Verita-
blement si cela engendroit quel-
que confusion, il s'en faudroit ab-
stenir, afin qu'en l'Eglise de Dieu
tout se fist, selon le precepte de
Saint Paul, honnestement & par
ordre. Mais bien que ces Pseaumes
ayent esté mis sur vne Musique
vn peu difficile en quelques en-

droits, nous sommes tellement accoustumés à les chanter dès nostre bas âge, que les plus simples du populaire s'y rencontrent en vn parfaitement bon accord avec les meilleurs Musiciens, & que du meslange de tant de voix se forme ie ne sçay quelle harmonie, dont le seul son a quelques fois ravi les passans, tant l'air de ce chant est melodieux, & tant il est propre à donner à l'esprit des émotions extraordinaires. Pour nous certes nous pouuons bien parler de ce que nous en experimentons, & dire en toute verité qu'il y a telle occasion où ces diuines paroles animées de la façon, mettent quasi nos ames hors d'elles mesmes. De sorte que ie ne croy pas qu'il se puisse voir en la terre vne plus belle image de ce que nous esperõs quelque iour en

Paradis, qu'une telle congregation de personnes assemblées pour les actions de pieté, lors qu'elle pousse vers le ciel les loüanges de Dieu sur tant de voix, ou reluisent de tous costés les étincelles de sa deuotion & de son zele. Le Ministre estant venu apres cette lecture & ce chant, il fait assés ordinairement lire les commandemens de Dieu, que l'on écoute avec reuerence, les hommes ayant la teste decouuerte par respect, & tout le reste de l'assemblée en profond silence. Ce qui donne de la reuerence pour la Loy de Dieu, & la ramenoit à chacun de nous, pour en faire la règle de nostre conduite. Cela fait le Ministre monte en chaire, & commence son action par vne generale confession des pechés de toute l'assemblée, par vne prote-

station solennelle de repentance, & par vne priere bien expresse & bien emphatique pour demander pardon à Dieu, & implorer l'assistance de la grace de son Esprit au nom de nostre Seigneur Iesus Christ. Apres cela il fait chanter vne pause d'un Pseaume ou choisi expressément pour son action, ou suiui selon l'ordre établi dedans l'Eglise, & le Câtique acheué, il recommence vne autre priere, dans laquelle reconnoissant la sublimité incomprehensible des mysteres de la Foy, & l'imbecillité naturelle de l'entendement de l'homme, il demande à Dieu l'illumination de sa grace, pour bien comprendre ses diuins secrets, & la faculté de les enoncer en pureté & en verité, à l'edification de ceux qui l'entendent. Sur tout il le prie qu'il rende sa parole

440 *Apol. pour ceux de la Relig.*
efficace par sa benediction, à ce
qu'elle entre bien auant dedans les
esprits de ses auditeurs, & qu'elle y
soit comme vne semence feconde
de sanctification, qui produise a-
bondamment des fruits de iustice
& de pieté, à la gloire de Dieu, à
l'edification du prochain, & au sa-
lut de chacun particulier; puis il
conclud par l'oraison Dominicale.
En suite apres auoir aduertit d'écou-
ter avec reuerence & obeissance
de foy, il lit quelque partie de l'E-
criture, qu'il se propose d'exposer,
& puis s'estant composé à parler,
tout le monde se dispose à l'écou-
ter en silence. Alors apres vne pre-
face accommodée à son texte, ou
à quelque occasion qui se presente,
il explique son sujet le plus exacte-
ment qu'il se peut, se tenant ferré
aux paroles & à l'intention de son

se avec qui que ce soit, & de n'insulter point aux personnes avec qui est le demeslé, ni mesmes au dogme qu'il entreprend de refuter, sinon autant que la gloire de la verité le requiert, & que l'amour de la paix, & le respect des personnes le peut permettre. En fin il vient aux enseignemens que le passage qu'il a traité luy fournit, pour les appliquer en remonstiances, en exhortations, en consolations, & en encouragemens selon la necessité des occurrences. Particulierement il insiste sur les exhortations à la pieté, à la sainteté, à la vertu, à la charité, au mépris des choses du monde, à la patience en affliction, à la confiance en la bonté de nostre Seigneur, à l'obeyssance aux Magistrats, tant Souuerains que subalternes, & à dresser toutes ses pen-

lées vers le prix de l'immortalité, dont il ramentoit toujourns l'esperance à la fin de son propos, selon les promesses de l'Euangile. Tout cela se fait avec vne simplicité & vne grauité digne de la sainteté de l'action, & du sujet qui s'y traite; sans gestes de basteleur ou de charlatan, sans contenances de bouffon ni d'hypocrite, sans affectation d'eloquence ni de vaine erudition, sans marques de vanité, sans ostentation, & sans parade. De sorte que s'il y paroist quelque vehemence & quelque grace dans la prononcia- tion, c'est l'excellence du sujet & la nature du predicateur qui la donne. S'il y a quelques fleurs en son langage, & quelques ornemens en son propos, on les y void naistre d'eux mesmes, & non y estre amenes de loin; & quoy qu'on n'y

444 *Apol. pour ceux de la Relig.*
viennne point sans premeditation,
l'action est toujous plene d'autant
de simplicité, & autát éloignée de la
magnificence de l'art, que si elle
estoit impremeditée. De sorte qu'à
l'imitation de l'Apostre S. Paul,
toute l'efficace de telles predica-
tions depend, non des discours at-
trayans de la sapience du siecle,
mais de la Parole de Dieu, & de la
vertu de son Esprit qui l'accompa-
gne. Mais elle s'y déploye de telle
façon, que souuent il y en a peu dans
l'assemblée qui n'en soyent émeus;
& quelques fois on y experimente
de tels transports, que s'il plaisoit
à Dieu retirer du monde à l'heure
qu'on est ainsi rauí, on en sortiroit
non seulement sans regret, mais
avec vne alegresse incomparable.
Le Presche acheué le Ministre se
met à prier, ou bien en termes qu'il
conçoit

conçoit luy mesme, ou bien selon les formulaires que nous en auons en nos Eglises. Quoy qu'il en soit, tous les Dimanches il recite en la presence du peuple, qui le suit des mouuemens de sa deuotion, vne assés longue priere, dans laquelle nous auons recueilli tout ce qu'il est necessaire de demander à Dieu, tant pour le public que pour les particuliers, tant pour ce qui regarde la vie presente, que principalement pour ce qui concerne celle qui est à venir. Là donc apres auoir declaré que c'est en la seule confiance des promesses que Dieu nous a faites en Iesus Christ, que nous nous presentons deuant luy, pour luy adresser nos oraisons, nous commençons à le prier pour les Puissances du monde, & notamment pour le Roy qu'il nous

a donné, luy demandans ardemment toute sorte de faueur, de protection & de benediction pour sa personne, & pour son Estat. En suite nous ne manquons iamais de prier pour la Reyne, pour Monseigneur le Frere du Roy, Monseigneur le Duc d'Orleans, Messeigneurs les Princes du Sang, & tous ceux de la Maison Royale, & du Conseil de sa Majesté, avec tous ceux qui sont en autorité en l'administration des affaires du Royaume. Nommémēt nous répandons nos vœux en la presence du Seigneur, pour les Gouverneurs des Prouinces & des Places dans lesquelles nous habitons, & pour les Magistrats à qui la Iustice & la Police en est commise, à ce qu'il luy plaise les benir & les conduire par son bon Esprit en l'exercice de leurs charges, & qu'il encline

leurs cœurs vers ceux qui le seruent en pureté. De là nous passons à prier pour les Pasteurs que Dieu a établis dessus son Eglise, à ce qu'il leur donne de s'acquiter fidelement de leur deuoir; pour tous hommes generalement, à ce qu'il les appelle à sa connoissance; pour tous ceux qui sont affligés, à ce qu'il les console & qu'il les deliure; pour tous ceux qui souffrēt persecution pour la verité, à ce qu'il les soutienne & qu'il les rende inuincibles; & en fin pour nous mesmes, à ce qu'il nous rende capables de la iouissance de son Royaume; puis nous finissons par l'oraison de nostre Seigneur, & par le recit du Symbole des Apostres. Quelques - fois dans les afflictions publiques, dans la celebration de nos ieufnes, ou quand quelque autre occasion le requiert, nous sui-

uons vn autre formulaire de priere, que nous auons encor en la Liturgie de nos Eglises, dont toute la matiere est à peu pres semblable à la precedente, sinon que la confession des pechés y est encore plus expresse, les sentimens de repentance aucunement plus vifs & plus profonds, les vœux encore ie ne scay cōment plus feruens, & les marques de l'humiliation de l'esprit, telles qu'elles doiuent estre en vn dueil public, & en vne affliction extraordinaire. Or ie ne veux point autrement recommander ces prieres que par le iugement que nos ennemis mesmes en ont fait. Car ils les ont trouuées si dignes du Christianisme, si propres à enflamer la pieté, si pleines d'esprits & d'action, si belles & si efficaces, que quelques Curés de Paris les ont inserées dās le volume des prie-

res qu'ils ont recueillies pour mettre entre les mains de leurs paroissiens. De sorte qu'il y a tel qui sans nous connoistre, nous maudit, qui prie Dieu comme nous pourtant, & à qui nous fournissons le moyen de nourrir & de fomentier ce qu'il y peut avoir de bon dans sa pieté, sans qu'il y pense. Apres ces prieres, s'il y a quelqu'un des Sacremens à celebrer, on le fait autant que l'on peut avec la reuerence conuenable. Car s'il faut baptiser vn enfant, on l'apporte en la presence de toute l'Eglise, afin d'estre consacré à Dieu le plus solennellement qu'il se peut, & là estant présenté au Ministre par le pere, & en son nom par ceux qu'il a choisis pour cet effet, on lit publiquement le formulaire dans lequel nous auons compris l'institution du saint Baptisme, son but,

450 *Apol. pour ceux de la Relig.*
ses fruits, son efficace, & les principales choses pour lesquelles nous croyons qu'il doit estre administré aux petits enfans. Puis par vne priere solennelle on offre cét enfant à Dieu, en demandant au nom de nostre Seigneur Iesus Christ qu'il soit fait participant de son salut, & que le Baptesme produise en luy sa vertu, en remission du peché originel, & en sanctification, lors qu'il en sera venu en âge. Et apres auoir tiré promesse de ceux qui le presentent, qu'ils l'instruiront en la foy de l'Euágile, & en l'amour de la pieté, on luy verse de l'eau sur la teste, en le baptisant au nom du Pere, & du Fils, & du S. Esprit. Si c'est le temps & l'occasion de participer à la Cene, on adjoûte premierement quelque chose à la priere publique, pour demander à Dieu qu'il nous dispose à

communiquer deuotieusement à ce Sacrement, & qu'il le rende efficace au salut & à la consolation de nos consciences. Puis on lit le formulaire dans lequel nous auons compris son institution, comme elle est rapportée par S. Paul, & briuement expliqué l'usage de cette Ceremonie, sa nature & son efficace, conjointement avec les exhortations par lesquelles le Ministre réueille les consciences des assistans. Par là il les incite à s'examiner eux mesmes, & à se disposer à la communion par foy & par repentance, & par de saintes dispositions à la charité, en denonçant à ceux qui ne sont pas bien préparés, de s'abstenir de ces saints mysteres. Ce qui ayant esté fait avec toute la grauité conuenable, le Ministre prononce quelques paroles tirées de l'Ecriture

452 *Apol. pour ceux de la Relig.*
sur le pain & le vin du Sacrement,
communie avec ses collegues, & en
suite donne à communier à tous
ceux de l'assemblée qui s'y veulent
presenter, & qui portent avec eux
certaine marque qu'ils sont recon-
nus pour estre de nostre profession.
Là viennent premieremēt les hom-
mes, selō la prerogatiue de leur sexe,
la teste découuerte, & en estat de
respect & d'humilité: puis les fem-
mes en vne modeste contenance,
sans pompe d'habillemens, & sans
marques de vanité; & ainsi chacun
étant aduerti par la bouche du Mi-
nistre que c'est la communion au
corps & au sang de Christ, qu'on luy
donne pour seau de la remis-
sion de ses pechés, prend le pain
& la coupe de sa main, communie
debout en témoignage de reueren-
ce, & puis se retire en sa place sans

tumulte ni confusion. La communion paracheuée, le Ministre remonte en chaire, rend graces à Dieu solennellement de ce qu'il a fait la faueur à l'assemblée de l'attirer à la communion de son Fils, & le prie d'en imprimer bien profondement la souuenance dans la conscience de ses fideles, & de leur rendre cette sainte ceremonie singulierement efficace en sanctification. Quoy fait on chante le Cantique d'action de graces, à l'imitation de nostre Seigneur & de ses Apostres. Si ce n'est point iour de celebrer les Sacremens, apres la priere dont i'aycy-dessus parlé, on chante vne pause de Pseaume, apres laquelle on donne la benediction au peuple par les paroles que Dieu auoit autrefois ordonnées en sa Loy, & le renuoye t'on en paix a-

454 *Apol. pour ceux de la Relig.*
uec exhortation de n'oublier ia-
mais la charité enuers les poures.
Outretout cela , dans les Eglises vn
peu populeuses , & ou ni l'éloi-
gnement du lieu , ni les autres in-
commodités qui trauersent les exer-
cices de plusieurs , n'empeschent
pas l'observation d'vn ordre vn peu
plus exact, on explique le Cate-
chisme le Dimanche à l'apresdisnée.
Car nous auons fait sous ce nom
vn recueil de toutes les doctrines
fondamentales à la religion Chre-
stienne, disposé par interrogations
& par responses , accommodé le
plus qu'on a peu à la capacité des en-
fans, & où on a briuement touché
les principales controuerses de nos
temps. On en prend donc vne se-
ction, qu'on fait reciter à quelques
enfans, puis on l'expose deuant le
peuple le plus intelligiblement qu'il

se peut, afin de donner à la ieunesse de bonnes impressions, tant pour ce qui est de la doctrine, que pour ce qui regarde la pieté & les bonnes meurs: ce qui renouuelle en l'esprit de tous les assistans les idées des connoissances qu'ils auoient desia acquises. Tellement que tous les ans; car le nombre des sections est à peu pres comme celuy des Dimanches de l'année; on donne au peuple Chrestien vne exposition populaire de tous les mysteres de la Foy, & on le premunit des principales raisons par lesquelles il en faut defendre la verité contre les erreurs les plus importantes. Ce qui est accompagné de prieres, de chant de Pseaumes, & de toutes les parties du Culte que i'ay cy-dessus décrit.

Or ne veux-je point icy faire de comparaison entre ce seruice que

456 *Apol. pour ceux de la Relig.*
nous rendons à Dieu par nostre
Seigneur Iesus Christ, & celuy
qui est receu en la communion
Romaine. Les Ceremonies y sont si
diuerfes, le langage si different, &
generalement toutes choses y sont
si diametralement opposees, qu'il
faudroit trop allonger cette Apo-
logie pour bien expliquer & bien
demonstrer les raisons de si diffe-
rentes institutions, les auantages de
l'vne par dessus l'autre, & l'edifica-
tion, & la sanctification que le peu-
ple en peut reporter. Chacun peut
assés faire cette comparaison de soy
mesme, & qui qu'il soit, s'il ne se
laisse point trop maistriser par les
passions & les prejugés, nous ne
craignons pas que le iugement qu'il
en fera, nous soit autre que fauora-
ble. Et quant à ceux qui ont quel-
que connoissance de la premiere

antiquité de l'Eglise, comme nous en auons les enseignemens dans les Ecrits des Apostres, de Iustī Martyr, de Tertullian, & de quelques autres, ils ne nieront pas que nostre Culte ne luy soit sans contredit plus conforme, que celuy que l'Eglise de Rome pratique maintenant. Je diray seulement que toute comparaison mise à part, & à nous considerer purement & simplement en nous mesmes, il n'y a rien en tout ce seruice de nos Eglises, qui merite la haine publique, que plusieurs essayent de nous faire porter depuis si long temps. Car tout ce que nous y faisons estant conforme à nostre creance, & nostre creance estant, comme nous l'auons veu cy-dessus, de l'adueu mesme de nos aduersaires, le Christianisme en tous ses principes, & dans ses plus belles

458 *Apol. pour ceux de la Relig.*

& plus importantes conclusions, le service qui est edifié dessus ne peut sinon estre propre à engendrer la pieté enuers Dieu, & la charité enuers les hōmes. Or si nous sommes dignes de haine pour estre pieux enuers Dieu, & charitables enuers nos prochains, par quel moyen nous concilierons nous la bonne volonté de nos concitoyens, & qu'est ce qui nous pourra rendre recommandables enuers nos Superieurs, pour obtenir leur protection, & les effets de leur equité, si ces qualités nous les alienent? Il est vray qu'il y en a quelques vns qui sont equitables jusques à ce point, que de confesser que nous ne sommes point dignes de l'auersion qu'on a pour nous, à cause de ce que nous croyons; mais ils pretendent que pour ce que nous n'en croyons pas assés,

le
ut
la
n-
es
n-
os
us
té
ce
r-
ir
ts
us
a
es
f-
i-
ir
-
ir
o

nous n'en faisons pas assés aussi, & qu'encore que nous embrassions vne partie du seruice de Dieu, si ne peut-on pas supporter que nous en rejections l'autre. Car comme ceux là sont odieux qui commettent quelque chose contre les régles que Dieu nous a données pour conduire nostre pieté, aussi ceux là tó bent-ils dás vn notable defaut, qui ne remplissent pas toute la mesure de ces regles, & qui retranchent quelque partie de la pieté que nous luy deuons. Pour donc satisfaire à cette plainte, qui seule reste à faire contre nous, outre les reflexions que nous auons faites cy-dessus, ces Messieurs sás doute trouueront bon que nous leur representations deux choses. L'vne est, que quand on s'abstient de quelque partie du seruice de Dieu par mépris, il n'y a point d'excuse pour celuy

460 *Apol pour ceux de la Relig.*
qui le fait, ni deuant Dieu, ni de-
uant les hommes. Mais quand on le
fait par mouuement de la conscien-
ce, & pource que n'estant pas bien
informé de la volonté de nostre
Seigneur, on a peur d'en faire trop,
il a sans comparaison plus agreable
cette modeste timidité, que la te-
merité de ceux qui se portent in-
differemment & sans aucune cir-
conspection, à ce dont ils n'ont au-
cune certitude qu'il soit legitime.
Car quoy que c'en soit, la timidité
en telles choses est vne marque de
respect, au lieu que la precipita-
tion, qui induit à faire à tors & à
trauers tout ce que la fantaisie nous
suggere, ou à receuoir sans exami-
ner tout ce qui nous est fourni par
autruy, monstre qu'on ne se don-
ne pas beaucoup de sollicitude si le
seruice qu'on rend à Dieu luy peut
estre

Apol. pour ceux de la Relig. 461
estre agreable ou non. C'est pour-
quoy S. Paul enseigne constam-
ment & disertement, qu'encore que
l'usage de toutes sortes de viandes
soit indifferent de sa nature, & per-
mis par la doctrine de salut, si est-ce
que celuy qui s'en abstient pource
qu'il a peur d'offenser Dieu, & de
violer quelque vne de ses institutions
s'il en vsoit, luy est sans comparai-
son plus agreable que celuy qui
nonobstant le scrupule qu'il en fait,
s'y laisse emporter par l'exemple,
ou par quelque autre tel motif. Puis
donc que non seulement nous soup-
çonnons que ce qu'on estime estre
de manque dans nostre creance, &
d'as le service qui s'en ensuit, est plû-
tost vn excés que non pas vn defaut,
mais mesmes que nous sommes vi-
vement & profondement persuadés
que ce sont choses ennemies de la

462 *Apol. pour ceux de la Relig.*
gloire de nostre Sauueur, & pern-
cieuses à nostre esperance, nous se-
rions dignes de beaucoup plus d'a-
uersion qu'on n'en a pour nous, si
nous nous laissons emporter par
dessus cette persuasion & ce mou-
uement de nos consciences. L'autre
est, que si ceux qui estiment que
nostre creance est defectueuse, y
veulent adjoûter quelque chose,
& nous persuader ce que nous ne
croyons pas, il faut qu'ils prennent
tout le contrepie de la violence &
de la haine. Car outre que les crean-
ces ne s'impriment que par la raison,
outre que la religion Chrestienne
à cela de particulier par dessus tou-
te autre discipline qui soit sur la
terre, qu'elle forme les esprits des
hommes à la douceur & à la de-
bonnaireté, diuerses considerations
font que la haine & l'animosité, &

les traitemens défavorables, produisent en nous vn effet tout contraire à l'intention de ceux qui les employent en nostre endroit. D'vn costé nous sommes hommes, qui auons les ressentimens naturels tous semblables à ceux des autres, sinon autant que nous tâchons de corriger par la parole de Dieu ce qu'il y a de vicieux. Or c'est le naturel de tous les hommes de se roidir contre la contrainte, & de tâcher de maintenir leur liberté. Et bien que pour ce qui regarde les actions corporelles que nous pouuons faire en bonne conscience, nous ployons volontairement sous l'autorité de nos Superieurs, & qu'on ne nous peut pas accuser d'y estre plus refractaires que ceux de l'autre communion, si est-ce que pour ce qui regarde les opinions de l'esprit en

464 *Apol. pour ceux de la Relig.*
matiere de religion, nous sommes
élevés dès nostre enfance à deferer
peu à toute autre autorité qu'à celle
de Dieu. Car on nous persuade par
la connoissance de la verité, on force
nos entendemens par son eui-
dence, on nous fait voir à l'œil &
toucher à la main les raisons de ce
qu'on veut que nous croyions, &
nous sommes si habitués à cela, qu'un
seul passage de l'Escriture que nous
entendons bien, a plus de poids
enuers nous que l'autorité de tout
vn Concile. Tellement qu'en des
ames ainsi disposées dès leur en-
fance, & qui ne sont menées en
telles choses d'autre passion que du
zele de la gloire de Dieu, & du de-
sir de leur salut, il ne faut pas es-
perer de faire iamais entrer aucun
dogme de la Foy, sinon à force de
raisons accompagnées de demon-

stration de douceur & de bienveillance, D'autre costé cette façon de nous vouloir conuertir par des traitemens peu equitables, nous rend suspecte la creance de ceux qui en vsent enuers nous. Pour ce que de toutes les verités qui sont au monde, la plus claire & la plus euidente est celle de la Religion de Christ. C'est elle sans doute qui a le plus d'attraits pour se persuader aux hommes aucunement raisonnables, & le plus de force encor pour conuaincre les contredifans. Et afin de faire d'autant plus paroistre cette clarté & cette force de la Foy Chrestienne, Dieu a expressément voulu que quand elle s'est établie en la terre, elle n'eust aucun support dans les puissances du Monde, & qu'elle tirast tous ses auantages d'elle mesme & de sa naturelle beauté. Aussi a

466 *Apol. pour ceux de la Relig.*
t'il esté sans doute beaucoup plus
glorieux pour elle, que douze po-
ures pescheurs, qui auoient pour
ennemis tous les Potentats de la
terre, l'ayent neantmoins renduë
victorieuse de tout l'vniuers, & ayēt
amené les plus grands Empires sous
l'obeïssance de Iesus Christ, que si
Dieu l'eust armée des choses qui ont
de l'éclat, & qui impriment de la ter-
reur dans les entendemēs des hom-
mes. Si donc c'est la verité qu'on
nous veut faire receuoir, on luy
fait tort d'y employer, non certes
les violences ouuertes & les perfec-
tions, car la bonté de nos Rois & la
iustice de nos Gouverneurs nous en
garentit, mais les iniquités moins
découuertes, & les traitemens peu
fauorables que quelques vns des
officiers de iudicature, & la pluspart
des peuples pratiquent assés ordi-

nairement enuers nous. En fin, pour ce que les anciens Chrestiens ont dit alors qu'on les mal' traittoit, que la verité est estrangere en ce monde, & partant que ce n'est pas chose étrange si elle y trouue peu de faueur, comme les esprits des hommes sont enclins à tirer toutes choses à leur auantage, nous ne sentons aucun effect de la mauuaise volonté de nos concitoyens, qu'il ne nous vienne incontinent en la pensée, que c'est la verité de Dieu que nous maintenons, & que l'on combat en nos personnes sans la connoistre.

A quoy nous adjoûtons cette consideration, que le Seigneur Iesus & ses Apostres ont predict, que la religion qu'ils annonçoient souffriroit beaucoup de contradiction en la terre. *Vous serés*, dit le Sauueur, *hays à cause de mon Nom.* Nous sca

468 *Apol pour ceux de la Relig.*
uons bien qu'il faut vser de quelque
retenuë à raisonner de cette sorte,
& qu'il faut estre persuadé par d'au-
tres preuues que par les choses que
l'on souffre, que c'est la verité qu'on
defend. Car les Iuifs endurent aussi
de la part des Chrestiens, & quelques
vns d'entre les peuples Payens ont
esté exposés à beaucoup de cala-
mités de la part de gens qui font
profession du Christianisme. Les In-
des Orientales, & particulieremēt les
Occidētales, en sont témoins; & bien
que les Espagnols y ayent exercé des
rigueurs & des cruautés sans exem-
ple, on ne sçauroit pas pourtāt exen-
ter absolument de blasme en cet
égard les autres nations qui les con-
questent. Il se peut faire qu'en An-
gleterre & en Écosse les Catholiques
Romains n'y ont pas tous leurs con-
tentemens, comme au contraire on

Apol. pour ceux de la Relig. 469

dit qu'en Irlande les Protestans ont souffert depuis peu de temps des inhumanités épouuantes. *Tantum religio potuit suadere malorum!*

Mais veritablement & les vns & les autres ont tort, si sous pretexte de religion, & si par le zele qu'ils ont pour celle dont ils font profession, ils commettent quelque chose contre ce qui est de l'humanité, & contre la iustice des loix sous lesquelles ils viuent. Et si les Catholiques d'Angleterre auoient eu par le passé, & auoient encore maintenant, des Edits sous la protection desquels ils fussent à couuert, comme nos Rois nous en ont donné, ie tiendrois les Reformés pour indignes de la qualité qu'ils portent, s'ils abusoient de leur autorité pour en eneruer la vigueur, & s'ils ne les obseruoient ponctuellement en

toutes occurrences. Car qui n'est pas iuste en sa conduite, n'est pas veritablement deuotieux, & qui n'observe pas les loix qu'il doit maintenir, soit en qualité de personne priuée ou de personne publique, n'est pas iuste. Ce zele destitué de iustice & d'équité, est passion, & bien qu'elle nous aueugle quant à nous, & que nous pensions faire sacrifice à Dieu quand nous nous y laissons emporter, Dieu ne nous en aduouera pas pourtant, & ne recevra point en iugement nostre passion pour son zele. Car le vray zele n'est rien sinon vne certaine ferueur d'amour pour la gloire de Dieu & de sa verité; au lieu que la passion est vn excés de l'amour que nous nous portons à nous mesmes. Or il n'est pas raisonnable que l'amour dé-

mesuré que nous nous portons, & aux choses que nous considerons pour nostre interest, nous soit alloüé en conte, comme si nous n'y considerions rien sinon Dieu, & les choses qui le regardent. En fin, quand cette haine qu'on porte à nostre doctrine ne seroit point vne marque certaine & indubitable de sa verité, si semble-t'il qu'il est & de la bonté & de la prudence de ceux qui nous veulent attirer à eux, de s'empescher de nous donner les occasions que nous la prenions pour telle. Car tandis que nous le croirons ainsi, ce sera vn obstacle insurmontable à cette conuersion, laquelle ils font profession de vouloir procurer de toute leur puissance.



CONCLUSION.

ICY ie prie le Lecteur de prendre en bonne part que ie donne la conclusion à cette Apologie, par quelques briefues reflexions sur les actions & les interests des Souuerains, dont les sujets professent diuerses religions: sur le deuoir des Magistrats inferieurs, à qui ils ont commis l'administration de la Iustice & de la Police en leurs Estats: & en fin sur la disposition des esprits des peuples, & sur leurs deportemens en ces professions differentes. Et pour ce qui est des Souuerains, comme ils sont quant à leurs personnes, Chrestiens, & quant à leur charge

& à leur dignité, Potentats, aussi ont ils sans doute & des considérations & des interests un peu diuers, selon la difference de ces relations, mais que la prudence Politique & Chrestienne neantmoins, sçait fort bien accorder ensemble. En ce qu'ils font profession du Christianisme, non seulement ce n'est pas merueille s'ils s'affectionnent à l'auancement de la creance qu'ils ont embrassée, mais il semble que chacun se doit estimer obligé en sa conscience de le faire, & que c'est vn instinct de la pieté. Car puis qu'il y va du seruice de Dieu, ce n'est pas en estre zelateur que de ne le prouigner pas autant qu'on peut, selon la persuasion qu'on en a; & puis qu'il y va du salut de l'homme, ce n'est pas estre émeu de charité comme il faut, que de ne tâ-

474 *Apol. pour ceux de la Relig.*
cher pas de ramener au bon chemin ceux que l'on pense qui s'en égarent. Neantmoins ni ce zele ni cette charité ne les doit point porter entant que Chrestiens, au delà des termes de la douceur & de la raison, seules voyes conuenables pour faire entrer la religion de Iesus Christ dans la conscience des hommes. Ni luy, ni ses Apostres n'y ont point employé le fer & le feu, & s'il est arriué que l'Euangile qu'ils ont annoncé, ait esté cause dans le monde de quelques combustions, cela est arriué par le vice de l'esprit humain, contre la nature de la doctrine de salut, & contre le dessein de son auteur & de ses Ministres. Entant qu'ils sont Princes & Potentats, ce n'est pas merueille non plus s'ils souhaittent que leurs sujets ne se bigarrent

point en religions, & semble mesmes que leurs intereſts les y portent. Car leur gloire & leur grandeur conſiſte en l'entiere obeiffance de leurs ſujets, en la tranquillité de leurs Eſtats, & en l'vnion des parties qui les compoſent. Or eſt-il trop ordinaire que la diuiſion des ſentimens & des creances partage les affections, & n'y a point de ſi violente paſſion que celle qui s'allume dans la conſcience. Quand donc la diuerſité des ſentimens paſſe en difference de factions, il eſt comme impoſſible que le Prince, tant par le mouuement de ſa conſcience, que par la profeſſion qu'il fait exterieurement, ne ſe declare pour l'un des partis contendans, & qu'ainſi il n'afoibliffe beaucoup, ſ'il ne perd mesmes tout a fait le reſpect & l'obeiffance qu'il deuroit

476 *Apol. pour ceux de la Relig.*
attendre de l'autre. C'est pourquoy
tous Potentats s'opposent au com-
mencement à toutes innouations,
& nos Rois entre les autres, ou de
leur propre mouuement, ou par
la suggestion de leurs Conseils, ont
employé tout ce qui se peut imagi-
ner de rigueur, pour étouffer dans
leur Estat la Reformation en sa
naissance. En fin pourtant l'exe-
rience des choses leur a donné d'au-
tres inclinations. Car pource que
les prisons, & les gibbets, & les feux,
dont on s'estoit serui pour en arre-
ster le cours pendant le regne de
François premier & de Henry se-
cond, ne peurent empescher que
nostre doctrine ne gaignast dans
toutes les parties du Royaume, tel-
lement que l'Estat estoit alors par-
tagé quasi également, & que sous
le Regne de François second ni le
mal-

mal-heureux succès de l'entreprise d'Amboise, ni la prison du Prince de Condé, ni la continuation de la persecution contre les autres, n'empescherent pas qu'ils n'allassent merueilleusement multipliant, la Reyne Caterine de Medicis, & ceux qui gouvernoient l'Estat sous la minorité de Charles, creurent qu'il valoit mieux consentir à vne chose que l'on ne pouuoit empescher, & donner quelque liberté à la ferueur d'un zele absolument inuincible. Ainsi fut fait l'Edit qu'on appella de Ianuier, par lequel ceux de la Religion eurent la liberté de leurs exercices dans les fauxbourgs de de toutes les villes, & generalement partout où ils estoient en quelque nombre considerable, de sorte qu'il s'en forma deux mille Eglises comme en vn moment. En quoy la

478 *Apol. pour ceux de la Relig.*
Reyne Catherine, & les Princes &
Ministres de l'Estat, firent sans dou-
te ceder le zele de religion à la pru-
dence politique, comme il est sou-
vent absolument necessaire en tel-
les occasions: & c'est chose qui n'est
nullemét desagreable à Dieu, quand
on y est obligé par la necessité des
occurrences. Car la Religion ne
pouuant subsister sinon par la sub-
sistence des empires politiques, lors
que les choses en sont venuës à tel
point, que pour empescher le pro-
grés de quelque innouation, on met
toute la Republique en peril, il est
& de la pieté & de la sagesse de ceux
qui en ont le gouvernement en la
main, de pouruoir à ce que l'une ne
s'étouffe pas enfin sous les ruines de
l'autre. Et si on eust perseueré en
cette bonne pensée, on eust
épargné à l'Estat les épouuantables

confusions des guerres ciuiles, qui l'ont mis à deux doigts de son tombeau. Mais l'ambition de quelques vns, & l'effroy & l'impatience des autres, & la suggestion des conseils de Rome notamment, ayant incontinent troublé le repos de la France par l'infraction de cét Edict, & par les choses qui vinrent apres, on ne scauroit dire quelles horreurs ont esté exercées de l'un à l'autre parti par l'espace de plus de trente ans. Et nous nous fussions assurement entr'exterminés, sinon qu'en fin Henry le Grand, de glorieuse & immortelle memoire, ayant reconquis son Royaume de la main de ses ennemis, termina ces calamités par l'Edit de Nantes, & reünissant tous ses sujets sous son obeissance, sans violenter la conscience d'aucun, éteignit

480 *Apol. pour ceux de la Relig.*
autant que la prudence le permet-
toit, la semence de ces desordres.
Ce qui luy reüssit si bien, que neuf
ou dix ans de paix apres ces lon-
gues & continuelles desolations,
remirent le Royaume en vn estat si
puissant & si fleurissant, que quand
cét incomparable Prince nous fut
si mal-heureusement ravi, il estoit
non considerable seulement, mais
redoutable à toute l'Europe. Sous
le regne du feu Roy il est arri-
ué quelques choses, qui ont deux ou
trois fois interrompu le cours de
cette felicité. Mais neantmoins di-
uerfes considerations luy ont tou-
jours fait solennellement declarer,
qu'il ne vouloit aucunement enta-
mer la liberté que le Roy son pere
auoit donnée à ses sujets en ce qui
est de leur religion, ni rien chan-
ger en l'établissement qu'il auoit

fait par son Edit. Car premiere-
ment le Roy son Pere l'ayant fait
perpetuel & irrenocable, & luy mes-
me à son aduenement, & depuis à
diuerfes fois, l'ayant confirmé com-
me tel, ainsi qu'il estoit Prince ge-
neroux, il a creu que la souueraine-
té independante de sa couronne,
& la puissance illimitée de sa Ma-
jesté, ne le dispensoit pas de l'o-
bligation de sa parole, & de ses pro-
messes, en l'observation desquelles
Dieu mesme met yne notable par-
tie de sa gloire & de sa grandeur.
Car bien qu'il soit infiniment plus
éleué au dessus des Rois, que les
Rois ne le sont au dessus de leurs
sujets, & que quand il manqueroit
aux conuentions de ses alliances,
ses creatures pourtant ne pour-
roient l'en tirer en iugement, si
ost-ce que plus il est grand, plus

482 *Apol. pour ceux de la Relig.*
estime t'il qu'il luy conuient d'estre
iuste, & par consequent exact à
l'execution de ce qu'il a promis,
quand vne fois il a engagé sa pa-
role. Apres cela Henry le Grand
ayant estimé qu'en l'observation
de cette sienne ordonnance, confi-
stait le principal fondement de l'union
de ses sujets, de la tranquillité & du
repos de son Estat, & de son resta-
blissement en sa premiere splendeur,
comme le Roy son fils estoit pru-
dent, il a bien apperceu qu'il en
estoit veritablement ainsi; & que le
danger estoit euidant, si l'on ren-
uerçoit ce fondement, de rejeter
le royaume dant les anciennes di-
uisions, & de l'exposer en proye à
l'ambition estrangere. En fin il a-
uoit reconnu que le zele de reli-
gion, qui auoit porté ses predeces-
seurs, ou à n'accorder rien, ou à

rompre les Edits qu'ils auoient accordés aux Reformés, auoit apporté sans comparaison plus de dommage à la pieté en general, & mesmes à la religion qu'ils profesoyent, que d'affoiblissement & de diminution à celle qu'ils vouloient éteindre. Car outre que chacun sçait que les guerres ciuiles produisent la licence & le débordement en la vie, & la profaneté & l'irreuerence aux choses diuines, & qu'en s'efforçant d'étouffer la religion d'autrui, on s'accoustume à mépriser la sienne propre, la Romaine n'estoit aucunement pratiquée ou les Reformés estoient les plus forts, & où ils ne l'estoient pas, si n'estoit elle exercée sinon avec trouble & incommodité, par tout où ils pouuoient porter le tumulte de leurs armes. Comme donc

ce Prince estoit singulierement deuotieux en sa creance, il a creu que pour le bien & l'auantage de l'Eglise Romaine, il faloit laisser cette liberte à la Reformée en son Royau-me. Et nous voyons que depuis la Regence de la Reyne, le gouuernement de l'Estat roule touiours dessus les mesmes maximes d'un train egal, ce qui a maintenu les sujets du Roy en vne parfaite vnion, conserué l'obeissance qu'ils doiuent à leur souuerain, & donné le moyen de continuer les grandes & glorieuses conquestes que le feu Roy auoit commencées. Quant à ce qui est des Magistrats inferieurs, il me semble qu'ils doiuent regler toute leur conduite en cét égard, par ces deux ou trois pensées. L'une est qu'ils doiuent presumer que si Dieu les auoit appellés prés de la

personne des Rois, pour auoir part en leurs conseils, ils auroient les mesmes considerations que ceux qui ont les premiers conseillé ees Edits, & qui maintenant encor les entretiennent. Ni les Potentats, ni leurs Ministres ne sont pas moins deuotieux qu'eux, & leur zele ne seroit pas moins vehement, si d'autres égards n'en temperoient l'ardeur & la violence. Puis donc qu'ils ont souffert que ces raisons d'Etat y apportassent de la moderation, & que depuis que les choses ont esté ainsi établies par l'autorité des loix publiques, ils ont estimé que leur foy y estoit engagée, & qu'ils ne la pouuoient violer sans flétrir leur propre gloire, & ternir en quelque façon le lustre de leur grandeur, les autres doiuent volontiers reuestir les mesmes sentimens, &

ne prendre point à des-honneur de se conformer aux grands exemples. La seconde est, que comme ils ont deux relations, l'une de Catholiques Romains; ce qui regarde le service qu'ils pensent deuoir à Dieu selon leur profession; l'autre d'Officiers du Roy, ce qui concerne le service qu'il faut qu'ils luy rendent en l'administration de leurs charges, comme ces deux relations sont fort distinctes, aussi en doiuent ils tres-soigneusement distinguer les fonctions & les operations. Car quant à la premiere, qu'ils ayent à la bonne heure toute la ferueur de zele qui se puisse imaginer, & qu'ils écoutent les exhortations de ceux qui les y enflamment. Peut estre que l'Esprit de Dieu les illuminera quelque iour autrement, & quand ils seront autrement éclai-

rés, ils porteront cette vehemence de leur pieté sur d'autres meilleurs objets que ceux qu'on leur presente ordinairement, & dont ils tire-
ront plus de consolation pour leurs consciences. Mais tant y a qu'en-
tant qu'ils sont Catholiques Ro-
mains, ils sont personnes particu-
lieres, & par consequent cette de-
uotion ne doit pas aller plus auant,
sinon d'ouir quant à leurs person-
nes les Messes bien diligemment,
de vacquer aux Sermons assiduel-
lement, d'assister aux processions
auec soin, de communier le plus
frequemment qu'ils pourront, &
de pouruoir à ce qu'en leurs mai-
sons la mesme deuotion regne en-
tre leurs domestiques. Mais quant
à la seconde, ils ne doiuent dans
les fonctions qui en dépendent,
regarder à autre chose qu'à la vo-

488 *Apol. pour ceux de la Relig.*
lonté du Souuerain, comme elle est
declarée en ses Edits, afin de s'y
conformer exactement en toutes
occurrences. Car quand il ne seroit
point à presupposer, que s'ils a-
uoient esté appellés au Ministère
de l'Estat, ils se laisseroient condui-
re aux mesmes raisons qui ont in-
duit ces grands Rois à les nous don-
ner, ce n'est pas à leurs Officiers à
iuger des motifs qui les y ont por-
tés, ni à pretendre de corriger par
les mouuemens de leur pieté, les
fautes que la prudence Politique
auroit fait commettre contre la Re-
ligion Romaine. S'il y en a quel-
qu'une en cette conduite, c'est aux
Rois à en répondre deuant Dieu.
Quant aux Magistrats inferieurs,
lors qu'il faudra comparoistre en
iugement deuant nostre Seigneur,
pour rendre raison de leurs actions

en cette qualité, on ne leur deman-
dera pas s'ils ont esté grands zela-
teurs de la Foy de Christ; car cela
regarde la relation qu'ils ont en
qualité de personnes particulieres:
mais s'ils auront esté fideles dispen-
sateurs de ce que le Prince leur a
commis, pour rendre la iustice à
tous ses sujets, selon les regles qu'il
leur en auoit données. En quoy s'ils
ont plûtost suiui la suggestion de
quelques-vns, dont le zele est in-
consideré, seditieux & turbulent,
que la volonté du Souuerain, com-
me elle est expliquée en ses loix,
asseurément ils n'en remporteront
point de contentement de deuant
le grand & vniuersel iuge du Mon-
de. La troisieme finalement est, que
les Officiers de iudicature ne sont
point installés en leurs charges
qu'ils ne prestent serment solennel

490 *Apol. pour ceux de la Relig.*
de iuger selon les Ordonnances des
Rois, & de suiure leurs volontés
en l'administration de la iustice en
toutes choses. Or chacun sçait quel-
le est l'obligation du serment, &
comment elle doit estre absolu-
ment inuiolable. Certes celuy qui
sous pretexte de pieté enuers Dieu
en ce qui regarde la Religion, vio-
le le serment qu'il a fait au Roy en
ce qui est de son seruice & de la
conduite de son Estat, cettuy-là
ne sert ni Dieu ni le Roy, & com-
met vn crime digne de punition,
tant de la part de son Souuerain
en ce siecle icy, que de celle du
Souuerain des Souuerains en l'au-
tre. En fin, pour ce qui est des peu-
ples, ils ont aussi deux qualités; l'vne
de Chrestiens, & l'autre de sujets
du Prince. Quant à l'vne, ils sont
obligés de viure conformément

aux loix de Dieu, selon la con-
noissance qu'ils en ont; quant à
l'autre, ils sont tenus de se compor-
ter conformément aux loix de l'E-
stat, comme elles y ont esté pu-
bliées. Puis donc que les loix de
Dieu sont qu'ils détremperont tout
leur zele en debonnaireté & en
charité, & que les loix du Prince
sont qu'ils repriment leurs passions
par la consideration de la paix
commune, & par le respect qu'ils
doient à sa volonté, tant s'en faut
que les paroles iniurieuses, & les
traitemens violens, leur puissent
estre permis, s'ils veulent auoir la
louange de bons sùjets & de bons
François, que mesmes ils ne scau-
roient estre bons Chrestiens, s'ils
ne bannissent de leurs cœurs toute
auersion contre nous, & s'ils ne
nous portent vne affection verita-

blement cordiale. Nous les en supplions donc tres-affectueusement, & les en coniuurons par la bonté de Iesus Christ, par les entrailles de sa charité, par la gloire de sa verité, par le precieux depost de sa paix, qu'il a laissé à ses Disciples autrefois, & par l'incomparable douceur dont il leur a donné le patron en sa conuersation en la terre. Neantmoins si nous ne pouuons obtenir qu'ils se monstrent veritablement Chrestiens enuers nous par les effets de leur humanité, c'est à nous à nous efforcer de nous monstrier tels enuers eux par tous offices de charité, & par vne inuincible patience. Car nostre bon maistre nous a commandé que nous aimions nos ennemis, que nous benissions ceux qui nous maudissent, que nous fassions du bien à ceux
qui

Apol. pour ceux de la Relig. 493
qui nous haïssent, & que nous
priions pour ceux qui nous perse-
cutent & nous courent sus. C'est
ainsi qu'il dit que nous ferons voir
que nous sommes enfans de nostre
Pere qui est aux Cieux, & que
nous représenterons l'image de
cette diuine perfection de charité,
dont il nous fournit l'exemple.

F I N.



APPROBATION.

*Cette Apologie a esté veüe & approu-
uée par Messieurs de la Cantinaye
& Vacher, Pasteurs des Eglises de
Baugé & de l'Isle Bouchard, Commis-
saires ordonnés pour les liures de Reli-
gion en cette Prouince.*

T A B L E.

- D**Essein de l'ouvrage pag. 1.
 Sect. I. Que si on considère ceux de
 la Religion dans les devoirs ausquels
 ils sont obligés envers les autres entant
 qu'hommes, ils ne sont dignes de l'a-
 uersion de qui que ce soit. pag. 15.
 Sect. II. Que si on considère ceux de
 la Religion dans les devoirs aus-
 quels ils sont obligés envers le Roy
 & l'Etat entant que François, ils ne
 sont point dignes de l'a uersion de qui
 que ce soit. pag. 55.
 Sect. III. Que si on considère ceux de
 la Religion en qualité de Chre-
 stiens, ils ne meritent l'a uersion de
 qui que ce soit. Et premierement à
 l'égard des creances qu'on leur im-
 pute contre verité. pag. 123.
 Sect. IV. Que si on considère ceux de la
 Religion à l'égard des choses qu'ils ne
 croyent pas, ils ne meritent point d'a-
 uersion. Et premierement touchant
 l'innocation des Saints, l'adoration.

TABLE.

- des Images, & le Purgatoire. p. 203.
- Sect. V. Que pour ne croire pas ni la Transsubstantiation, ni le sacrifice de la Messe, ceux de la Religion ne meritent point l'auersion de personne. pag. 249.
- Sect. VI. Que ceux de la Religion ne sont point dignes d'auersion, ni pour ne deferer pas à l'autorité de l'Euesque de Rome comme il le veut, ni pour s'estre separés de la communion de l'Eglise Romaine. pag. 296.
- Sect. VII. Qu'en ce que ceux de la Religion croient effectiuement, ils ne sont dignes de l'auersion de personne; au contraire, qu'ils doiuent estre tenus pour bons Chrestiens. pag. 358.
- Sect. VIII. Qu'en ce que ceux de la Religion font en leurs exercices de pieté en consequence de leurs dogmes, il n'y a rien qui merite qu'on ait aucune auersion pour eux. pag. 425.
- Conclusion. pag. 472.



Fautes survenues en l'impression.

EN l'advertissement pag. 2. lin. 16 *effacés de*
& pag. 4. lin. 8. *lisés bon.*
Pag. 121. lin. 3. *lisés chacun selon.*
Pag. 194. lin. 14. *lisés d'instiller.*
Pag. 340. lin. 17. en quelques exemplaires *lisés*
au lieu de *peché*, *piété.*

S'il y en a quelques autres, le Lecteur équita-
ble les supportera.



2

de;

zifés

vica-

2

1

2

2

2

2

2

2

2

2

2

2

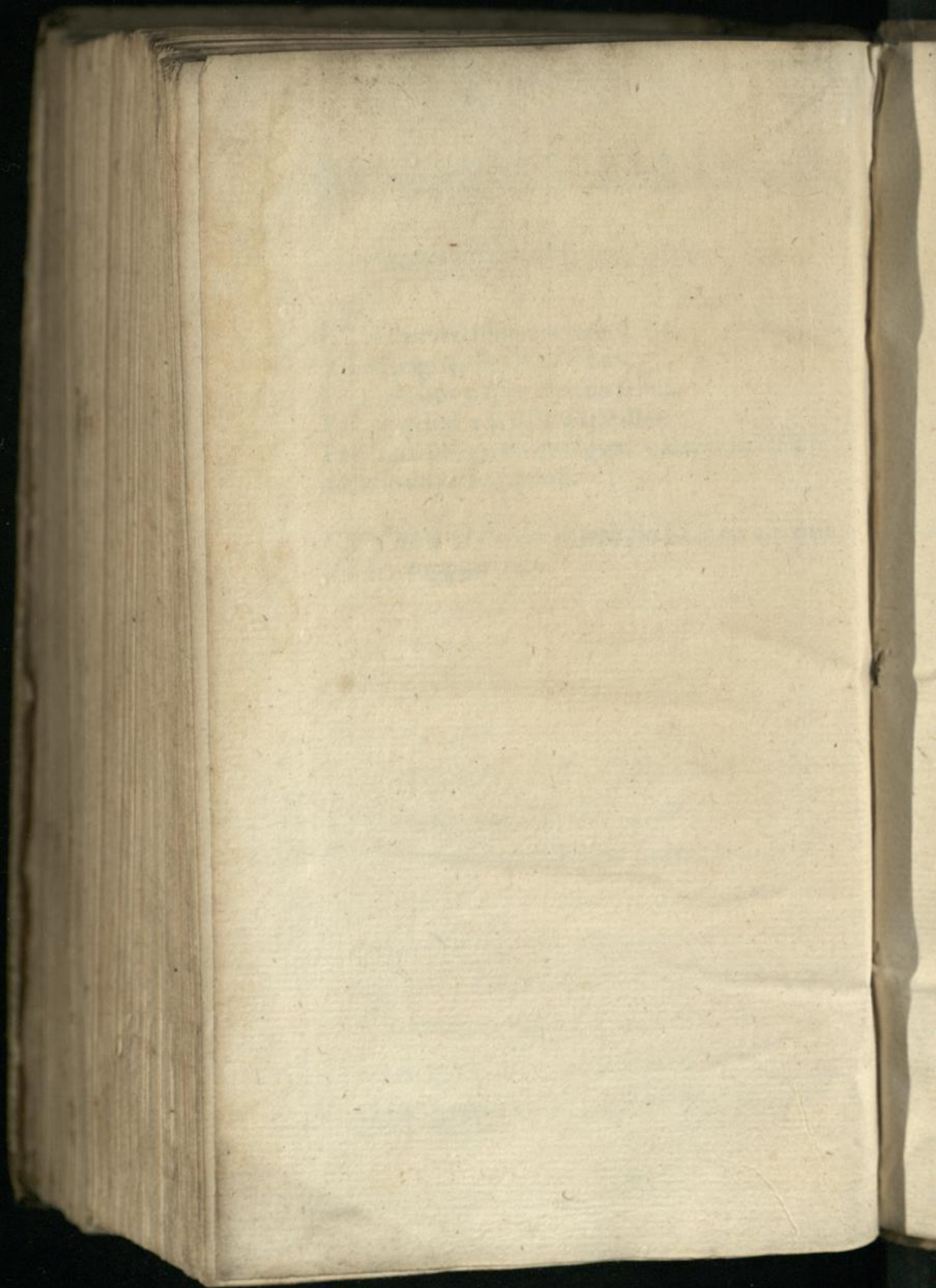
2

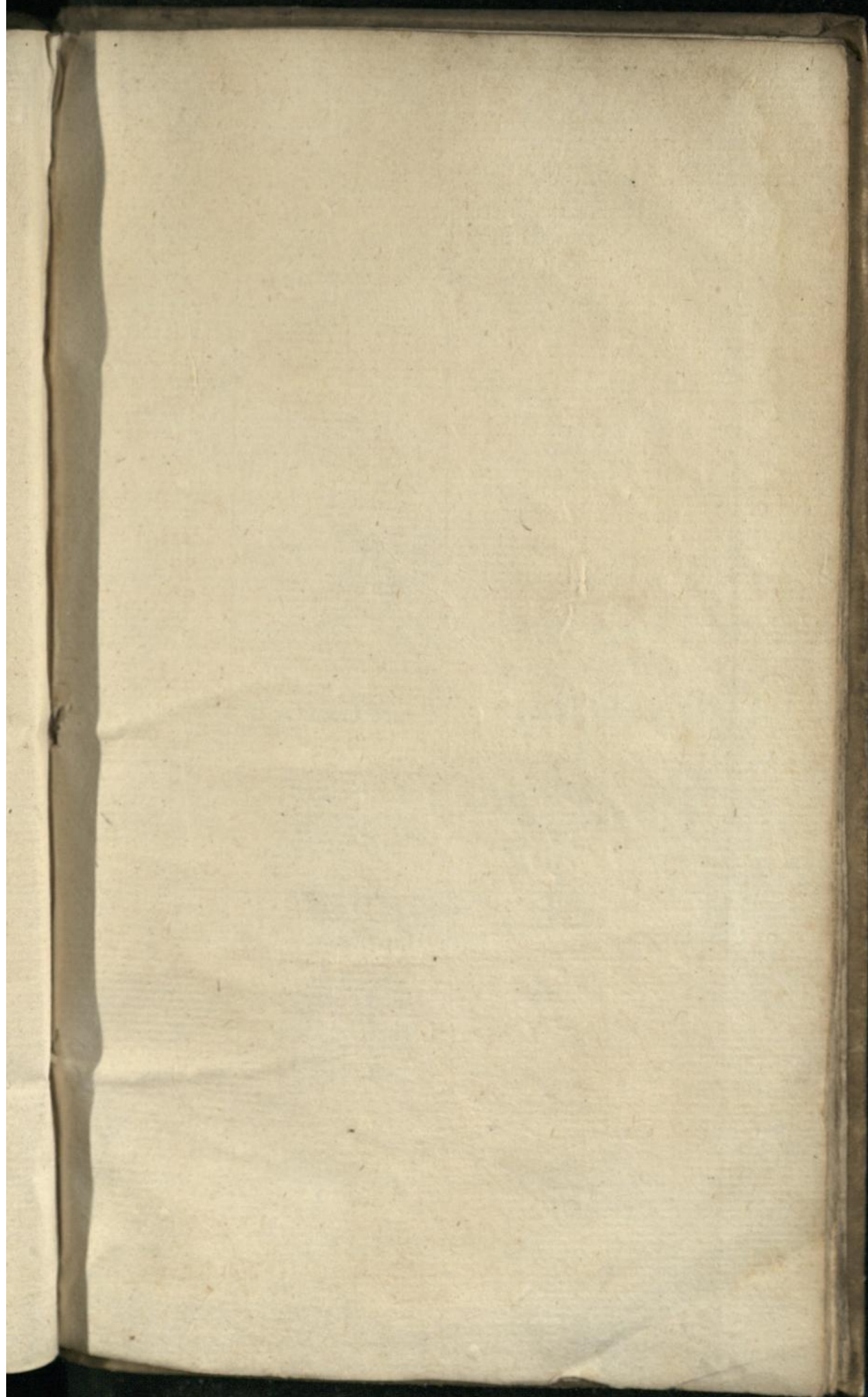
2

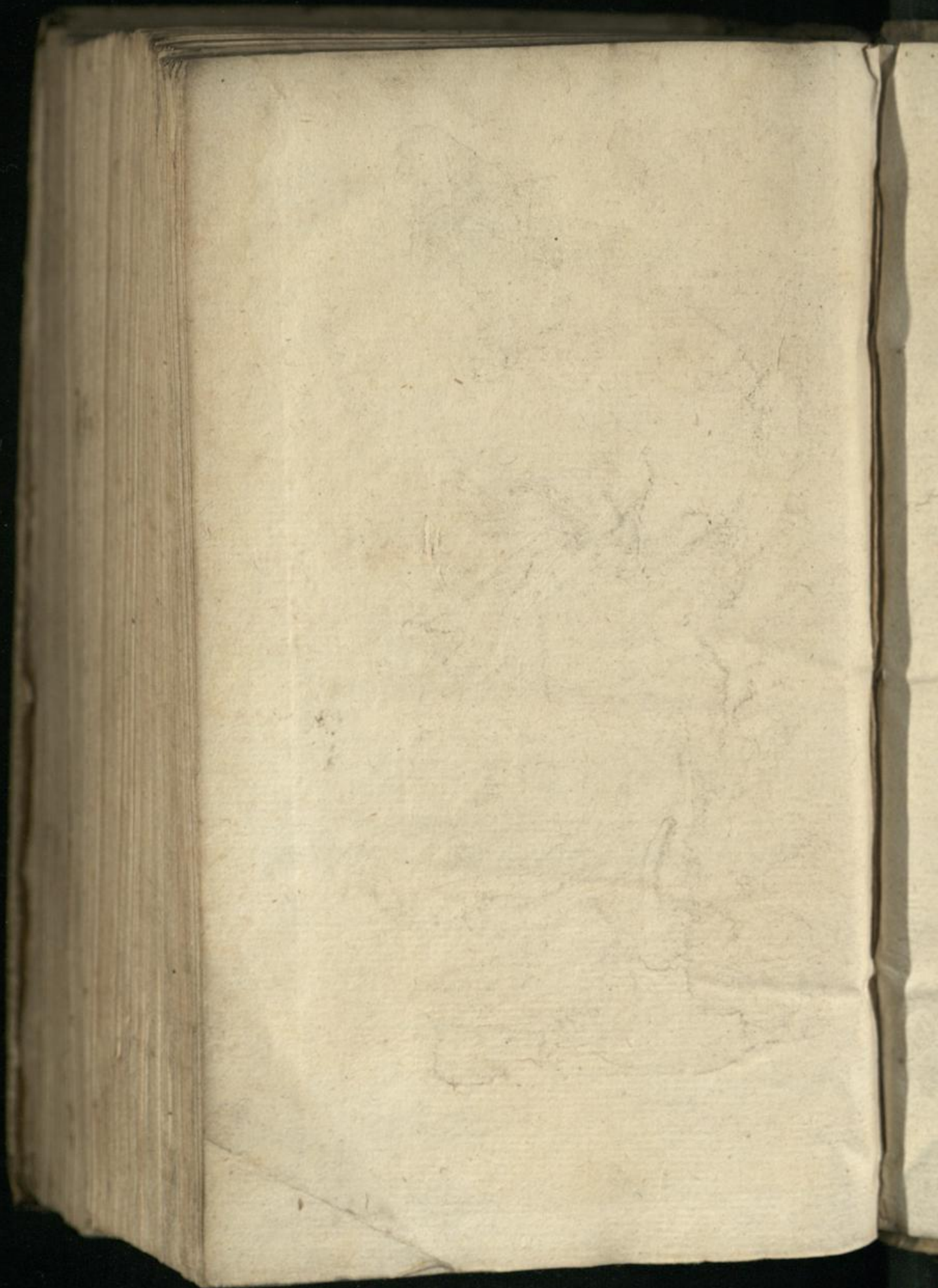
2

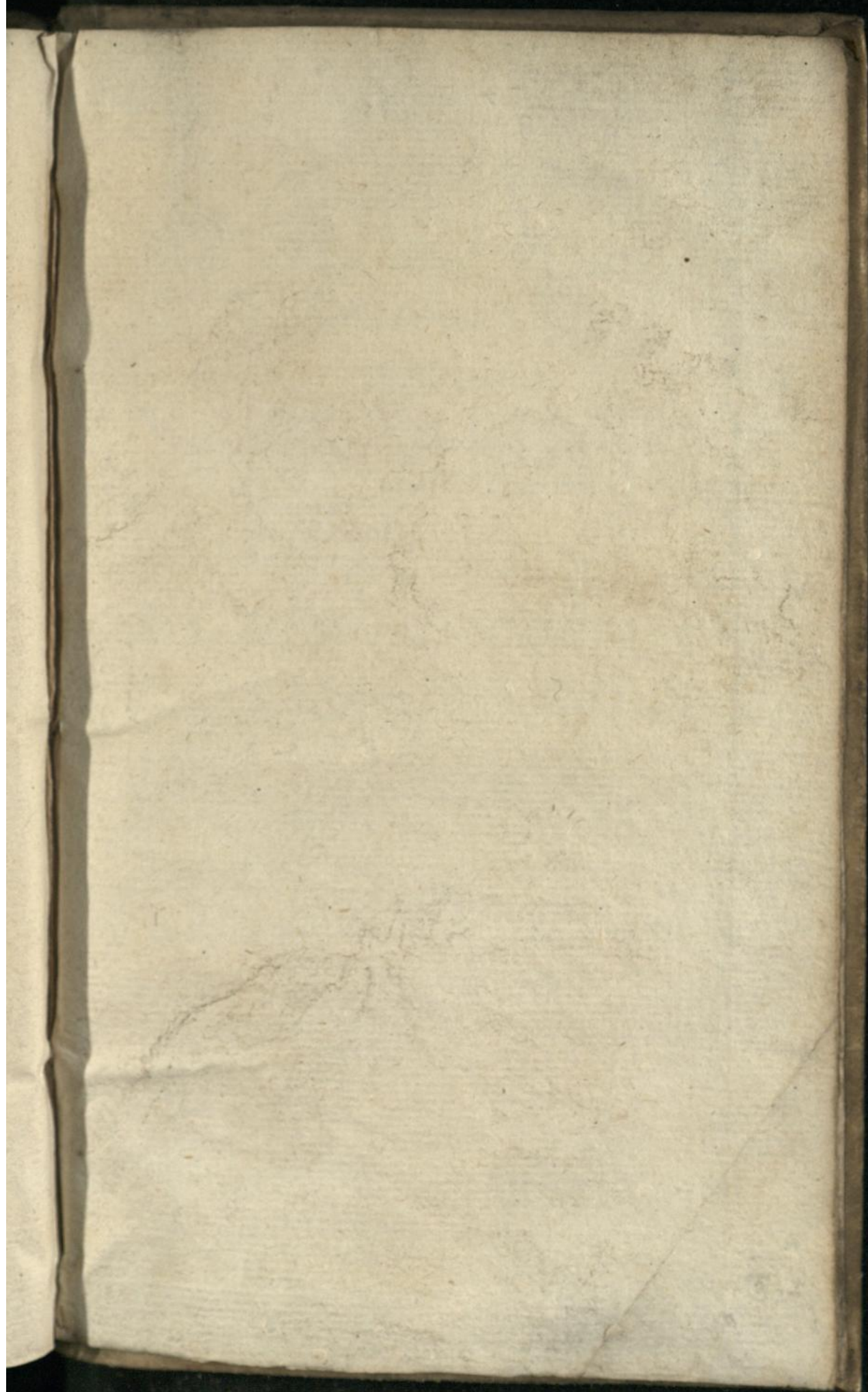
2

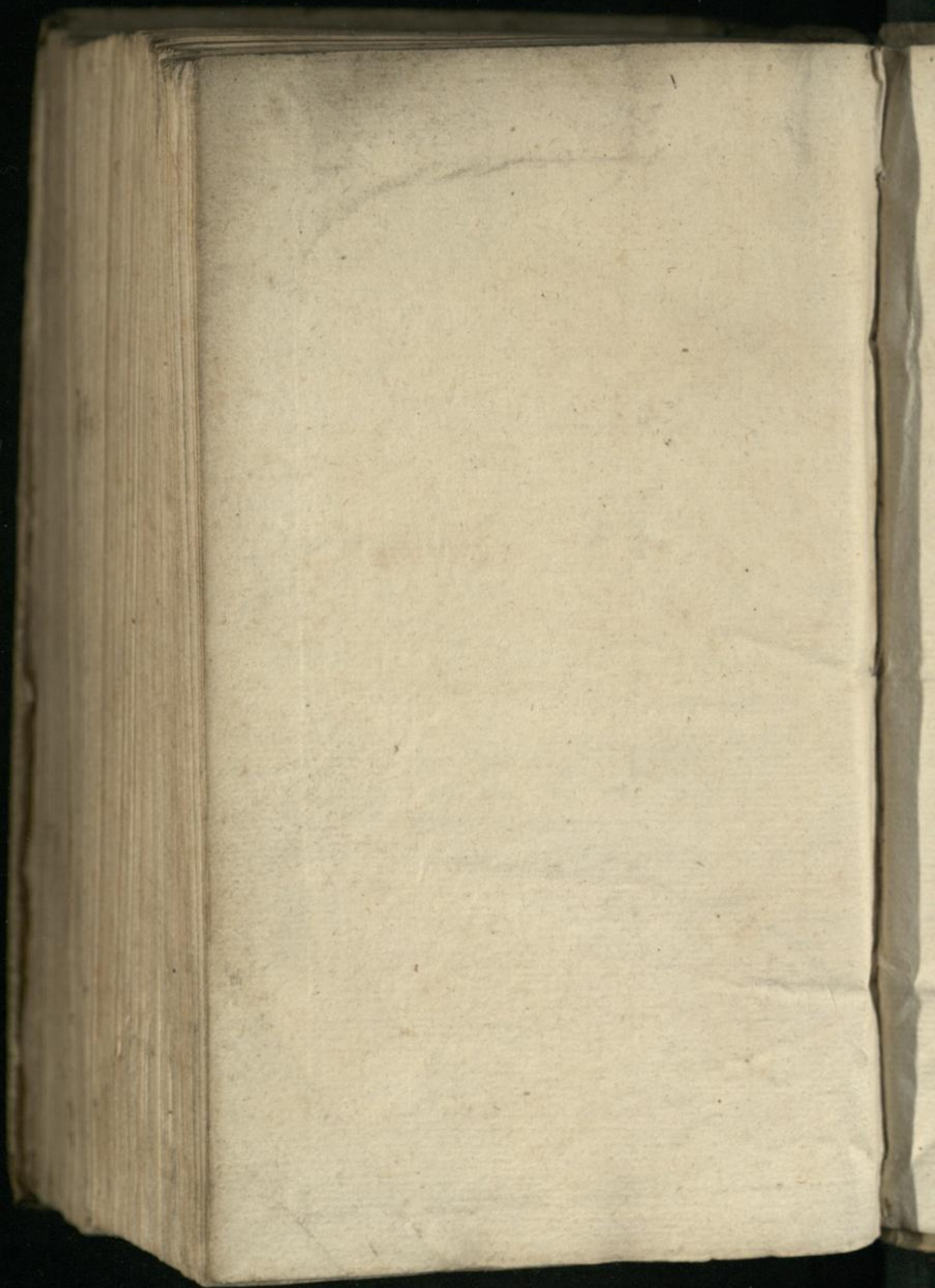
2











2848

